Abbé AUG. GOSSELIN

L'Eglise du Canada

Deuxieme partie

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lgliseducanad02goss

L'ÉGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

Nil obstat

J.-E. FEUILLETAUT, Pter
J. C. D., S. T. L.
Censor ad hoc deputatus
Apud Stam Mariam *de Beauce*
die 1â Maii 1917.

Imprimatur,

† L.-N. Card. BÉGIN,
Archiep. Quebecen.
Quebeci, die 1â Maii 1917.

Abbé Auguste GOSSELIN
de la Société royale du Canada

L'EGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

DEUXIÈME PARTIE
1775-1789

190190.
8. 7. 24.

QUÉBEC
Imprimerie Laflamme
34, rue Garneau

1917

BX
1422
Q4G55
pt.2

Bénédiction et vœux du Saint-Père

(Télégramme)

Rome, 30 septembre 1916 [1].

M. l'abbé AUGUSTE GOSSELIN,
à Saint-Charles de Bellechasse,
Québec, Canada.

Le SAINT-PÈRE, très sensible à l'hommage de votre livre (2), vous envoie de grand cœur, à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre sacerdoce, la Bénédiction apostolique, et fait des vœux pour qu'une longue carrière, si bien dépensée au service de l'Eglise par les travaux de la plume et les œuvres du ministère, soit couronnée d'abondantes faveurs célestes.

CARDINAL GASPARI

---

1. Date du 50e anniversaire de mon ordination sacerdotale.

2. Le volume que j'ai publié l'année dernière, et dont celui ci est la continuation.

L'ÉGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

MONSEIGNEUR BRIAND

(*suite*)

DE 1775 À 1784

CHAPITRE I

INVASION DES AMÉRICAINS AU CANADA.—MANDEMENT DE Mgr BRIAND « À TOUS LES PEUPLES DE CETTE COLONIE. » — ATTITUDE DES CANADIENS.

Au printemps de 1775, Mgr Briand publiait un mandement « au sujet de l'Invasion des Américains au Canada ; » et, chose digne d'être notée, il l'adressait non seulement « à tous les Fidèles de son diocèse, » suivant la formule accoutumée, mais « à tous les Peuples de cette colonie [1]. »

L'heure est grave et solennelle : la colonie canadienne, que les Américains n'ont jamais vue d'un bon œil quand

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 264.

elle s'appelait la Nouvelle-France, continue de leur porter ombrage, sous le nom de « Province de Québec [2], » parce qu'elle reste française et catholique à l'ombre du drapeau britannique [3]; et ils veulent l'entraîner dans leur révolte contre l'Angleterre, faisant miroiter aux yeux des Canadiens l'appât trompeur de l'Indépendance, « cette idole, écrit un officier de l'époque, à qui ils ont sacrifié tant d'innocentes victimes, et qui n'a à présent que trop d'adorateurs [4]. » Allons-nous céder à la séduction, et trahir nos serments? A l'exemple des grands Prélats de tous les temps, qui, à l'heure du danger, se montrèrent les plus fermes appuis de l'Etat et de la Patrie, Briand fait appel à tous les habitants de son immense diocèse, non seulement aux « nouveaux sujets, » comme on disait alors des Canadiens Français, récemment soumis à la Couronne Britannique, mais aussi aux « anciens sujets, » aux Anglais établis au Canada depuis la Conquête, comme aussi aux différentes Nations sauvages du pays, afin que tous viennent au secours de la patrie commune et restent fidèles à l'Angleterre:

« Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain, qui est en même temps le nôtre, dit-il, vient de faire une irruption dans cette Province, moins dans l'espérance de s'y pouvoir soutenir, que dans la vue de vous entraîner dans leur révolte, ou au moins de vous engager à ne pas vous opposer à leur pernicieux dessein. La bonté

---

2. *Constitutional Documents*, p. 115.

3. Haldimand prétend dans une de ses lettres que "le cri de la populace, à Philadelphie, en 1782, était: "Paix avec l'Angleterre! Dieu damne les Français!" (Archives d'Ottawa, Collection Haldimand, B. 139, lettre à Riedesel, 8 juillet, 1782).

4. Ibid., B. 122, p. 161, lettre de M. Monforton, à Détroit, à M. Cerré, aux Illinois, 22 sept. 1778. — Monforton était un Canadien, notaire sous le régime français. En 1779, il reçut une commission de Juge de Paix, signée par Haldimand, gouverneur général du Canada. (Silas Farmer, *History of Détroit*, p. 174).

singulière et la douceur avec laquelle nous avons été gouvernés de la part de Sa Très-Gracieuse Majesté le Roi George III, depuis que, par le sort des armes, nous avons été soumis à son empire ; les faveurs récentes dont il vient de nous combler [5], en nous rendant l'usage de nos lois, le libre exercice de notre religion, et en nous faisant participer à tous les privilèges et avantages des sujets britanniques, suffiraient sans doute pour exciter votre reconnaissance et votre zèle à soutenir les intérêts de la Couronne de la Grande-Bretagne. Mais des motifs encore plus pressants doivent parler à votre cœur dans le moment présent. Vos serments [6], votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre Patrie et votre Roi. Fermez donc, chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditieux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs, que l'éducation et la religion y avaient gravés. Portez-vous avec joie à tout ce qui vous sera commandé de la part d'un Gouverneur bienfaisant, qui n'a d'autres vues que vos intérets et votre bonheur.

« Il ne s'agit pas de porter la guerre dans les provinces

---

5. Par l'Acte de Québec de 1774. (*Constitutional Documents*, p. 401).

6. Il y a aux archives une foule de documents qui prouvent que le serment d'allégeance fut prêté par tous les habitants, de paroisse en paroisse, à la fin de 1759 et en 1760. On les faisait assembler au presbytère, ou à la porte de l'église : ils formaient un cercle, levaient la main droite, prononçaient chacun leur nom, et disaient :

" Je promets et jure devant Dieu solennellement que je serai fidèle à Sa Majesté Britannique, le Roi George second, que je ne porterai point les armes contre lui, et que je ne donnerai aucun avertissement à ses ennemis qui lui puisse en aucune manière nuire. "

Le capitaine Leslie et John Montrésor, entre autres, furent chargés de cette besogne. (Archiv. du Canada, Murray Papers, vol. I, Letters Book, 1759-1760, p. 15).—*Knox's Journal*, 23 juillet 1760.—*New-York Historical Society Collections*, 1881, p. 163, John Montrésor's Scout in 1759, nov. 30.).

éloignées [7] ; on vous demande seulement un coup de main pour repousser l'ennemi, et empêcher l'invasion dont cette Province est menacée. La voix de la religion et celle de vos intérêts se trouvent ici réunies, et nous assurent de votre zèle à défendre nos frontières et nos possessions. »

Ce mandement si court, mais si ferme et si clair, si conforme aux principes d'ordre et d'autorité, qui dit tout ce qu'il faut dire, et rien de plus, n'est-il pas propre à faire baisser le ton de certains écrivains, même religieux, qui paraissent trop portés à exalter les débuts de la Révolution américaine ? Leur récit commence invariablement par cette antienne de commande, ou quelque chose d'équivalent : « Les colonies de la Nouvelle-Angleterre résolurent de secouer définitivement le joug de la métropole qui les oppressait de plus en plus par ses lois sur le commerce [8]... » Comme s'il suffisait, en morale, d'une oppression de ce genre, même si elle était bien prouvée, pour justifier l'insurrection d'un peuple ! Les premiers chrétiens étaient autrement opprimés par le gouvernement des Tibère et des Néron : et cependant ne leur était-il pas recommandé d'obéir même à ces princes injustes ? Que sont pour Mgr Briand — qui les connaît bien — ces Américains de Boston, si pleins de morgue et de suffisance, qui viennent d'envahir le Canada ? « Une troupe de sujets révoltés contre leur légitime souverain, qui est en même temps le nôtre. » Aux yeux de notre Prélat, ils sont sujets de la Grande-Bretagne comme nous le sommes nous-mêmes, quoique à des titres différents : nous le sommes « par le sort des armes, » par droit de conquête, en vertu des capitulations et des traités ; eux le sont, et depuis bien plus longtemps que

---

7. Comme cela se fit deux ans plus tard, en 1777 ; mais alors Mgr Briand ne fit aucun appel aux Canadiens pour prendre part à l'expédition de Burgoyne.

8. *Les Evêques de Québec*, p. 324.

nous, par leur origine et leur naissance, par leur qualité de citoyens anglais dont il se prévalent et s'enorgueillissent même [9], par les liens de dépendance qui les rattachent à l'Angleterre, et qu'ils ont reconnus à maintes reprises, soit en lui demandant des chartes pour leurs provinces, soit en accueillant les gouverneurs qu'elle leur a envoyés, soit en sollicitant des secours dont ils ont su profiter, dans l'occasion [10]. Tout récemment encore, n'est-ce pas surtout à leur sollicitation que l'Angleterre à entrepris et mené à bonne fin la conquête du Canada, qui lui a coûté d'énormes sacrifices ? « Nous ne serons jamais en sûreté, disaient-ils, tant que la France possèdera le Canada. »

Ces sacrifices, les ministres anglais ont voulu — et n'était-ce pas raisonnable ? — que les treize provinces de la Nouvelle-Angleterre [11] en partageassent les frais au moyen de certains impôts. Mais ces provinces n'ont pas voulu se soumettre à ces impôts, elles ont levé l'étendard de la révolte, elles ont secoué le joug de la mère patrie et se sont déclarées indépendantes. Le succès viendra plus tard couronner leurs résolutions. La Providence, qui sait tirer le bien du mal, permettra qu'avec l'aide de la France elles réussiront à faire reconnaître leur Indépendance et à former un grand pays. L'Eglise catholique, qui s'accommode de tous les régimes, sèmera sur cette terre un grain de sénevé qui deviendra un grand arbre. En un mot, l'Indépendance

---

9. *Invasion du Canada*, p. 5. — Ce volume, publié par l'abbé Verreau, sous les auspices de la Société historique de Montréal, renferme 1° le Mémoire de Sanguinet, intitulé *Le Témoin oculaire;* 2° le Mémoire de Badeaux; 3° des extraits du Mémoire de Berthelot; 4° le Mémoire de M. de Lorimier, intitulé *Mes services;* 5° un certain nombre de lettres écrites pendant l'Invasion américaine.

10. A. D. DeCelles, *Les Etats-Unis*, passim.

11. Voici les noms de ces treize provinces: Massachusetts, New-Hampshire, Rhode-Island, Connecticut, Maryland, Delaware, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, North Carolina, South Carolina, Virginie, Georgie.

américaine aboutira à une fin glorieuse. Mais la fin ne justifie pas toujours les débuts ni les moyens employés pour y arriver. Mgr Briand n'avait pas à prévoir cette fin et ce succès, mais il avait à maintenir ses Canadiens dans le devoir, il avait à les prémunir contre les menées fallacieuses de cette « troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain, » qui voulaient les entraîner dans leur révolte, et qui, pour le moment, du moins, couraient tout simplement à l'aventure. Et voilà pourquoi il adressait « à tous les peuples du Canada » le mandement que nous venons de citer. Sur le revers de la feuille il écrivait pour les curés qui devaient le leur communiquer :

« Nous prions MM. les Curés de faire leur possible pour exciter le zèle de leurs paroissiens, de leur faire comprendre les motifs que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre présent mandement, et de leur en faire la lecture le plus tôt possible [12]. »

Carleton, informé de l'invasion soudaine des Américains au Canada, s'était décidé tout-à-coup à monter à Montréal. Un parti de Rebelles sous les ordres de Montgomery [13], envoyé au Canada par le général Schuyler, venait de s'emparer de Carillon et de Crown Point, et s'avançait vers le Fort Saint-Jean, bien décidé à s'en emparer également, à prendre ensuite Montréal, puis à descendre à Québec, où il devait être rejoint par un autre parti commandé par Arnold. Celui-ci venait de Boston par la vallée du Kénébec et la rivière Chaudière et était envoyé au Canada par Washington lui-même :

---

12. Ce petit passage a échappé à l'attention de ceux qui ont édité les *Mandements des Evêques de Québec*, probablement parce qu'il se trouve dans le cartable des Lettres des grands vicaires, à la date du 22 mai 1775, et non pas dans le Registre C.

13. Richard Montgomery avait combattu en 1759 sous les ordres de Wolfe.

« J'ai fait marcher le sieur Arnold, colonel, avec un corps d'armée sous mes ordres pour le Canada [14]. »

Et dans sa proclamation à ce sujet, Washington disait, dans le langage exalté de l'époque :

« Nous avons pris les armes en défense de nos biens, de notre liberté, de nos femmes et de nos enfants. »

Comme si tout cela avait jamais été mis en danger par l'Angleterre !

Avant de quitter Québec, Carleton qui n'était pas sans appréhension sur la tournure que pouvaient prendre les événements, avait supplié Mgr Briand de lancer le mandement que nous venons de citer. Le Prélat avait dû le faire très court et très à la hâte, et en avait confié des copies au Gouverneur, qui montait à Montréal, pour les curés de la côte nord. Ecrivant à son grand vicaire des Trois-Rivières, M. Saint-Onge :

« Vous avez vu M. Carleton, lui disait-il, et vous l'avez trouvé sans doute le plus aimable des hommes, un homme charmant. Je n'ai eu que depuis onze heures jusqu'à deux pour composer mon mandement et le faire transcrire : aussi y a-t-il bien des copies mal écrites. J'avais auparavant fait une lettre : le Général a voulu un mandement. M. Montgolfier s'est trouvé dans le même embarras que moi, et s'était déterminé comme moi à une lettre, qu'il m'a envoyée, et qu'il n'a pas voulu rendre publique avant de savoir mon sentiment [15]. Il trouvera dans mon mandement ses mêmes idées, et ne craindra plus d'agir.

« Nos Canadiens de Québec m'ont couvert de confusion, parce que je les aime. Je les ai excusés tant que j'ai pu, par les mauvais raisonnements qu'ont faits depuis deux

---

14. *Invasion du Canada*, p. 90.

15. Ceci fait voir une fois de plus la bonne entente qui existait entre Mgr Briand et M. Montgolfier, entre Montréal et Québec.

ans et plus les Anglais mêmes. On a su mon mandement, et on a dit à cette occasion mille pauvretés qui font pitié et qui supposent bien peu d'esprit de religion.

« Mais la réputation des Trois-Rivières s'est bien établie, par l'occasion présente. J'en ai été charmé [16]. »

Nos Canadiens m'ont couvert de confusion, parce que je les aime. Voilà bien qui caractérise Mgr Briand : il aime les Canadiens, il s'est attaché à eux, il admire le courage avec lequel ils ont supporté la séparation de la mère patrie et se sont remis à leurs travaux pour réparer les ruines de la Conquête. Que de fois sans doute il s'est plu à vanter leur bon esprit et leur loyauté, lorsqu'il en a eu l'occasion, devant leurs nouveaux maîtres ! Et voilà qu'ils viennent lui donner le démenti le plus honteux par leurs sympathies et leur agissements annexionistes ! Eh bien, il cherche, malgré tout, à les excuser : « Je les ai excusés tant que j'ai pu, » dit-il. Et il nous semble l'entendre dire, avec son fin sourire, à ceux qui les méprisent : « Pourquoi seraient-ils plus loyaux que vos Anglais du Canada, dont la plupart ne cachent nullement leurs sympathies pour leurs congénères de la Nouvelle-Angleterre ? »

Certes, ce n'est pas là le langage qu'il tient aux Canadiens eux-mêmes : nous l'avons vu par son mandement : « Vos serments, votre religion vous imposent une obligation indispensable de défendre votre patrie et votre Roi... N'écoutez pas les séditieux qui cherchent à étouffer en vous les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs. » Ces recommandations, il y tiendra jusqu'à la fin, envers et contre tous ; il les sanctionnera par les peines les plus graves : et il aura la consolation de voir son clergé, à très peu d'exceptions près, la plupart des nobles, la plupart des bourgeois des villes et des campagnes lui

16. Archiv. de l'Evêché de Québec, Reg. III des lettres, p. 559.

rester fidèles ; mais des habitants, en général, tout ce qu'il pourra obtenir, ce sera l'abstention extérieure, une neutralité plus ou moins sincère ; un bon nombre diront « mille pauvretés » de son mandemant ; les sympathies, en général, sont pour les Américains : nous avons là-dessus son propre témoignage :

« Presque toute la colonie, écrit-il quelque part, désirait que Québec fût pris [17]. »

Comment expliquer un pareil état de choses ? On a beau dire que « la population était prospère [18], » que « les Canadiens étaient le plus heureux peuple de l'univers [19], » il ne nous en paraît pas moins certain que le régime anglais, pour une raison ou pour une autre, n'avait pas jeté dans le pays de profondes racines, et que les cœurs étaient encore, peut-être plus que jamais, avec la « douce France, » avec son régime paternel, dont on a dit « mille pauvretés, » mais qui valait bien celui de Londres et du Massachusetts.

L'invasion militaire du Canada par les Américains avait été précédée par l'invasion de leurs idées. Depuis plus de deux ans, des émissaires du fameux *Comité de correspondance* établi à Boston à l'instigation de Samuel Adams [20], parcouraient nos campagnes, sous différents prétextes, et s'apitoyaient sur le sort des Canadiens, faisant miroiter à leurs yeux les prétendus avantages qu'ils auraient à s'annexer à la future République. Aux paroles viendront bientôt s'ajouter les écrits : on répandra partout, en les jetant à la porte des maisons, des copies imprimées d'une « lettre adressée aux habitants de la Province de Québec, de la

---

17. *Revue Canadienne*, t. VIII, p. 441, lettre de Mgr Briand aux Visitandines de Rennes, 27 sept. 1776.

18. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 9, lettre de Cramahé à Darmouth, 22 juin 1773.

19. *Invasion du Canada*, p. 3.

20. *Ibid.*, p. 2.

part du Congrès Général de l'Amérique Septentrionale tenu à Philadelphie » dans l'automne de 1774, pour les inviter à envoyer des délégués à une autre assemblée qui se tiendra dans la même ville au printemps de l'année suivante [21]. Rien de plus fallacieux que cette lettre : nous n'en donnerons qu'un exemple. On sait que les Américains et les Anglais du Canada en voulaient surtout à l'Acte de Québec, qui dispensait les Canadiens du serment du test, et leur assurait la liberté du culte catholique :

« Mais qu'avez-vous besoin de cette assurance, leur disait le Congrès ? La liberté de conscience pour votre religion, ne l'avez-vous pas de droit naturel ? Dieu ne vous l'a-t-il pas donnée ? »

Eh bien, ce sont ces mêmes gens, si bien disposés en apparence à l'égard de la religion catholique, qui, dans une adresse au Roi, au Parlement et au Peuple de la Grande-Bretagne, taxaient cette même religion « d'impiété, de bigoterie, de persécution, de meurtre et de rébellion ! » [22]

Quant à la liberté de conscience, on sait comment elle était pratiquée dans la Nouvelle-Angleterre. Mgr Briand ayant voulu, les années précédentes, à la demande expresse du Saint-Siège, aller donner la Confirmation aux Catholiques des colonies anglaises, et s'étant informé des Jésuites de Philadelphie et de Baltimore s'il pouvait le faire en sûreté, en reçut l'avis qu'il ne le pourrait sans mettre en danger le peu de tolérance qui leur était accordé pour l'exercice de leur ministère. [23]

Quoi qu'il en soit, nos Canadiens, trop souvent « crédules quand il ne le faut point, » suivant l'expression d'un chroniqueur de l'époque, [24] s'étaient laissés endoctriner par les

---

21. *Invasion du Canada*, p. 4.
22. *Ibid.*, p. 19.
23. Voir notre vol. précédent, p. 324.
24. *Invasion du Canada*, p. 166.

beaux « raisonnements » des émissaires américains ; ils ne juraient plus que par eux :

« L'esprit de la population est empoisonné par les mensonges de ces émissaires, » écrivait Carleton à Lord Darmouth ; et il ajoutait : « A quelques exceptions près, les Canadiens n'ont pas voulu marcher, malgré tous les efforts du clergé, de la noblesse et des notables... J'ai été désappointé. [25] »

« Exception faite de Montréal et de Québec, écrit le Juge en chef Hey, il n'y a pas cent hommes du côté du Roi. » [26]

Il y en avait, au contraire, un bon nombre, dans certaines parties du pays, surtout, qui prenaient une part active à l'entreprise des Rebelles. Voici, par exemple, ce qu'écrivait M. Montgolfier à Mgr Briand au sujet des habitants de la Pointe-Olivier, l'une des paroisses de la rivière Richelieu : [27]

« Ils auraient grand besoin de quelqu'un qui pût leur faire entendre raison. Mais ils ne le méritent pas, et ils n'écouteraient certainement pas un missionnaire, qui ne serait pas même en sûreté parmi eux. Ils viennent de faire de nouvelles démarches de révolte et de trahison, en arrêtant des convois, tirant sur les troupes du Roi, et autres excès publics. J'ai eu l'honneur d'en conférer avec M. le Général, qui ne les regarde plus que comme des rebelles. Les ennemis en grand nombre sont pêle-mêle parmi eux, et ils ne font plus qu'un même corps. »

M. Montgolfier ajoutait :

« Le Père Gordan [28] est aujourd'hui — et peut-être qu'il

25. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 11, lettres du 7 juin et du 21 sept. 1775.

26. Ibid., Q. 12.

27. Aujourd'hui Saint-Mathias de Rouville.

28. Dans le Catalogue des Jésuites pour 1749, son nom est écrit Gourdan. Tanguay et Noiseux, comme M. Montgolfier, écrivent Gordan (Antoine).

devra être jusqu'à la cessation des troubles — aumônier de l'armée. Le Roi n'a point de chapelle ; je vais tâcher d'y pourvoir. »[29]

Le grand vicaire de Montréal avait fait cette nomination à la demande de Carleton. Notre gouverneur estimait beaucoup cet excellent Jésuite, qui desservait la mission sauvage de Saint-Régis, où il fut remplacé temporairement par le P. Huguet.

Nous avons vu que Mgr Briand avait eu de bonnes nouvelles de la ville des Trois-Rivières, et qu'il se félicitait du bon esprit qui paraissait y régner par rapport à l'invasion des Américains au Canada. Cela lui faisait oublier un peu ce qu'il avait eu à reprocher aux citoyens et surtout aux marguilliers de cette ville, dont il avait caractérisé la conduite répréhensible par un mot de son cru : « le marguillage[30]. » Mais à part la ville des Trois-Rivières, tout le reste de ce gouvernement était annexioniste :

« Presque tout le gouvernement des Trois-Rivières, écrit un chroniqueur, refusa de marcher, à l'exception de quelques volontaires des paroisses de la Rivière-du-Loup, Machiche et Maskinongé. Les paroisses de Nicolet, Bécancour, Gentilly et Saint-Pierre les Becquets n'en voulurent pas fournir un seul, malgré les remontrances qu'on leur fit. »[31]

Quant au district de Québec, le Prélat n'y ayant encore remarqué aucun mouvement offensif, n'avait pas jugé à propos d'y faire publier tout d'abord son mandement. Mais il ne tarda pas de constater que « l'esprit du Massachusetts[32] » y régnait partout comme ailleurs, et que la séduction annexioniste y avait laissé des traces profondes. Le Gou-

---

29. Archiv. de l'Ev. de Québec, lettres des 7 et 20 sept. 1775.
30. Voir notre vol. précédent, p. 268.
31. *Invasion du Canada*, p. 166.
32. Archiv. du Canada, Q. 11, lettre de Carleton à Darmouth, 12 janvier 1775.

verneur ayant donné des ordres aux habitants de la Beauce pour leur signifier de se tenir prêts à repousser Arnold et son armée qui s'avançaient vers le Canada, et le seigneur Gabriel Taschereau [33] ayant voulu, en conformité de ces ordres, établir la milice dans sa seigneurie, il y eut une révolte générale :

« On ne voulut point reconnaître l'autorité du Roi, malgré les conseils du curé Verreau, de Sainte-Marie, qui s'employa de tout son pouvoir pour ramener les gens à leur devoir et reçut en cette occasion plusieurs impertinences. » [34]

M. Verreau en ayant averti Mgr Briand :

« Nous avons appris avec une vraie douleur, lui répond le Prélat, que les habitants de Saint-Joseph et de Saint-François ont résisté aux ordres du Gouverneur. Faites-leur bien entendre qu'outre le péché qu'ils commettent contre leur serment, ils s'exposent à de grandes punitions. J'ai envoyé mon mandement dans les deux autres gouvernements ; et voyant qu'ici il n'y avait point de trouble, j'avais différé de l'envoyer jusqu'au retour de Son Excellence. Je ne me serais pas figuré que la rébellion commençât par votre petit endroit. » [35]

Ecrivant à un autre missionnaire au sujet de la conduite étrange des Canadiens par rapport à l'invasion des Américains, et à leur peu de docilité pour leurs prêtres :

« J'admire, dit-il, comment les pauvres peuples, ignorants et peu éclairés sur leur religion, quoique d'ailleurs ils ne manquent pas d'esprit, s'érigent en casuistes, et ne pensent pas assez bien pour être convaincus et persuadés que leurs meilleurs amis sont leurs curés et ceux qui sont plus capables de les bien conseiller...

---

33. Gabriel-Elzéar, grand'père du cardinal Taschereau.
34. Journal de Baby.
35. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 4 juin 1775.

« C'est une intrigue formée dans l'enfer, et dont le Seigneur a permis qu'ils fussent la victime, en punition de leurs désordres sur l'ivrognerie, l'impureté et leur indocilité invétérée pour les prêtres du Seigneur.

« Qu'il y a peu de foi en Canada, ajoute-t-il, quoiqu'il reste encore une écorce de religion ! C'est là le sujet continuel de ma douleur, et c'est ce qui a fait le sujet principal du mandement de ma troisième visite, dans laquelle, cependant, je n'ai pas dit un mot de l'affaire présente, sachant que les esprits n'étaient pas en état de recevoir mes instructions avec le respect et la docilité qui leur sont dus [36]... »

---

36. Archiv. de l'Ev. de Québec, Rég III des lettres, p. 583, lettre de Mgr Briand à Charles-François Lemaire de Saint-Germain, curé de Repentigny, 20 sept. 1775.—M. de Saint-Germain, avant d'être curé, avait d'abord été agrégé (1767) au Séminaire de Québec. Il en sortit sur la question des honoraires de messes, qu'il voulait garder pour lui. L'expropriation n'avait pas encore été abolie : elle le fut l'année suivante (1768). (Hist. manuscrite du Sém. de Québec).

CHAPITRE II

—

TROISIÈME VISITE PASTORALE DE Mgr BRIAND. — L'ITINÉRAIRE. — UNION DU CLERGÉ CANADIEN CONTRE L'INVASION AMÉRICAINE.

Le mandement de Mgr Briand pour sa troisième visite pastorale [1] porte la même date que son mandement sur l'Invasion des Américains au Canada : le 22 mai 1775 ; et il est adressé, suivant la formule ordinaire, « à tous les Fidèles du diocèse. » C'est un admirable document. Le Prélat s'excuse tout d'abord de ne pouvoir chaque année visiter tout son diocèse, à cause de ses infirmités et de son âge avancé. Il n'avait pourtant encore que soixante ans ; mais il se seutait déjà vieux, comme Mgr de Laval au même âge. Il fait ensuite l'éloge du zèle et de la vigilance de ses prêtres : ah, que de tristes choses dans leurs paroisses pour exercer ce zèle ! et il énumère les principaux désordres dont il aura à s'occuper lui-même dans sa visite : ivrogneries, impudicités, fornication, adultère, « et mille autres exécrables infamies, dit-il, qui blessent et déshonorent la nature et rendent l'homme semblable à la bête. »

Du reste, pas un mot de la question américaine qui occupe et agite les esprits : il est sûr de n'être pas écouté, pour le moment, et de gâter d'avance tout le fruit qu'il peut espérer de sa visite pastorale. Ce qui importe, dans

---

1. *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 259.

la circonstance présente, c'est d'amener les peuples à respecter et à écouter leurs curés :

« Combien de désobéissances aux pasteurs, dit-il, combien d'outrages, combien d'insultes méprisantes pour leurs personnes sacrées ! Faut-il s'étonner si le diocèse perd tous les jours tant de prêtres fervents et zélés ? C'est, n'en doutez pas, le châtiment du peu de cas que vous en faites, du peu de respect, du peu de docilité que vous avez pour eux, et c'est, Nos Très Chers Frères, le châtiment que Dieu a coutume d'exercer dans sa grande colère :

« J'enverrai, dit-il, sur la terre, une grande famine, non « pas de pain, mais de la parole de Dieu ; je ne vous enver- « rai plus de prophètes pour l'annoncer . . . [2] »

Quel courage ne faut-il pas de la part du bon et pieux Prélat pour entreprendre sa visite pastorale dans les circonstances malheureuses où se trouve son diocèse ! Au moment même où il publie son mandement pour sa troisième visite, l'ennemi a déjà pénétré dans le pays, du côté de Montréal. Ici, du côté de Québec, tout est encore tranquille ; mais qui peut dire dans quel état sera cette partie du diocèse lorsqu'il se mettra en route le 24 juin pour parcourir les paroisses de la côte sud, à partir de la Pointe-de-Lévi jusqu'à Cacouna inclusivement ?

Et puis, quel accueil va-t-on lui faire dans nos campagnes, où les esprits sont en ébullition ? Déjà on a dit « mille pauvretés » sur son compte et sur son mandement relatif à l'Invasion américaine, parce que dans ce mandement il exhorte les fidèles « à repousser l'ennemi, et à empêcher l'invasion dont la Province est menacée. » Que ne dira-t-on pas, maintenant que le Gouverneur, faute de troupes régulières suffisantes, — on lui a enlevé presque tout ce qu'il en avait, pour l'envoyer à New-York et à Boston —

---

2. Le prophète *Amos*, VIII, 11, 12.

s'est vu obligé de mettre les milices sur pied dans toutes les parties de la Province ?

La proclamation de Carleton à cet effet [3] et la circulaire de M. Montgolfier qui l'a suivie de près [4] ont été très mal accueillies dans le district de Montréal : comment l'Evêque lui-même sera-t-il reçu dans les paroisses qu'il va visiter ? Tous les curés, sans doute, lui sont sympathiques et dévoués; mais n'ont-ils pas perdu beaucoup de leur influence sur leurs paroissiens ?

« Ni le clergé, ni la noblesse, ni la bourgeoisie, écrit Carleton à Lord Darmouth, n'ont pu persuader les paysans Canadiens de faire leur devoir. » [5]

C'est dans ces circonstances malheureuses que Mgr Briand, plein de confiance en la Providence, se met en route le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste, pour sa visite pastorale, emmenant avec lui ses deux auxiliaires accoutumés, le P. Lefranc, du collège des Jésuites, et M. Pressart, du Séminaire, puis, comme secrétaire et maître de cérémonies, le jeune Charles-François Perreault, neveu de son ancien grand vicaire, qu'il ordonnera prêtre dans sa cathédrale le 26 décembre de l'année suivante [6].

Voici l'itinéraire de sa visite, tel qu'il nous le donne lui-même dans son mandement : commençant par la Pointe-de-Lévi, il est facile de nous représenter le départ de ce Prélat humble et modeste, quittant sa cathédrale un peu après midi, et descendant à pied au quai de la Basse-Ville, prenant place avec ceux de sa suite dans l'un des canots qu'on lui a envoyés, filant vers Saint-Joseph, et allant atter-

---

3. Elle est datée du 9 juin 1775. (*Invasion du Canada*, p. 35).

4. Elle est du 13 juin (*Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 265).

5. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 11, lettre du 5 novembre 1775.

6. Archiv. de l'Ev. de Québec, Rég. C., paraphé par Dupuy.

rir à l'une des anses du rivage [7], au milieu des acclamations respectueuses de la population lévisienne :

« Nous commencerons, dit-il, le 24 juin [8] par la Pointe-de-Lévi, où nous nous rendrons vers deux heures. 25 juin, Beaumont. 26, Saint-Charles. 27, Saint-Michel. 28, Saint-Vallier. 29, Saint-Pierre. 30, Saint-François, d'où j'irai coucher chez M. Maisonbasse (curé de Saint-Thomas). Le premier juillet, au Cap-Saint-Ignace, où je me rendrai de grand matin, et où l'on fera tous les exercices de la visite, et l'on y confessera toutes les personnes qui se présenteront ; d'où j'irai dîner à l'Islet. Le 2, visite à l'Islet. Le 3, à Saint-Roch. Le 4, à Sainte-Anne. Le 5, à la Rivière-Ouelle. Le 6, à Kamouraska. Le 7, à Cacouna, seul avec mon secrétaire et le curé. Le 8, revenir. Le 9, venir coucher chez M. Hingan (curé de l'Islet). Le 10, veille de la consécration, je me rendrai à Saint-Thomas. Le 11, consécration. Le 12, la visite.

Et le Prélat ajoutait :

« Je prie MM. les curés de me faire fournir par les marguilliers une calèche pour les deux prêtres qui m'accompagneront : » ce qui laisse entendre que, pour ne dépendre de personne, il se pourvoyait lui-même d'une voiture, pour lui et son secrétaire ; mais c'était une voiture de louage, car ce Prélat, digne des temps apostoliques, nous apprend quelque part qu'il n'eut jamais de voiture, en propre :

« A présent que me voilà dans ma cathédrale, je ne pourrai encore me rien réserver. Je mourrai sans avoir de voiture [9]. »

---

7. Voir la description d'une de ces anses dans notre *Jean Bourdon et son ami l'abbé de Saint-Sauveur*, p. 170.

8. Fête de Saint-Jean-Baptiste. La solennité de cette fête, autrefois d'obligation, avait été renvoyée par Mgr de Pontbriand au premier dimanche après le 20 juin. (*Mand. des Ev. de Québec*, t. II, p. 42).

9. Lettre à M. de LaCorne, à Paris, 6 juin 1774.

Le peu d'épargnes qu'il pouvait faire était employé à orner l'intérieur de son église, à assister les pauvres missionnaires, à aider les habitants pour la construction des édifices religieux [10].

La Pointe-de-Lévi (Saint-Joseph) n'avait plus pour curé le bon M. Youville-Dufrost : il avait remplacé M. Marchand comme curé de Boucherville, avec le titre de grand vicaire ; et Saint-Joseph était desservi temporairement par Augustin-David Hubert, jeune prêtre plein de talent et de zèle, cousin du futur évêque, qui devint dans l'automne curé de Québec [11], et fut remplacé à Saint-Joseph par M. Berthiaume [12].

Mgr Briand était venu à Saint-Joseph l'année précédente et y avait fait la bénédiction d'une cloche le 14 juin. Depuis, on avait fait restaurer le chœur de l'église. « Il se déclara édifié de la propreté du sanctuaire, de la décence des ornements et de la richesse des vases sacrés [13] »

Saint-Joseph était encore la paroisse immense—en étendue, non en population—du décret de 1722 [14], allant de Beaumont à Saint-Nicolas, sur le fleuve, et en arrière jusqu'à Saint-Henri inclusivement : Saint-Romuald, Saint-David, Notre-Dame, Bienville, tout cela c'est de l'histoire moderne.

Beaumont était desservi par le curé de Saint-Michel, M.

---

10. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. des lettres, passim.

11. Ses lettres de curé de Québec sont du 9 oct. 1775. Signèrent comme témoins le P. Bérey, commissaire provincial des Récollets, MM. Louis Langlois, Louis Turgeon, F. Valin, D. B. Hubert, Lanaudière et Chs Voyer. M. Hubert prit possession de la cure le 12 oct., à 10 h. du matin. Il y avait plus de vingt mois que cette cure inamovible était vacante. Entre M. Dosque et M. Hubert, elle avait été desservie par M. Dézéri, d'abord, puis par M. Louis Beaumont.

12. Jean-Jacques Berthiaume, de Montréal, ordonné dans l'église des Récollets de Québec, le 19 août 1770.

13. Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 141.

14. *Edits et Ordonnanes*, t. I, p. 443, 451.

Lagroix. Saint-Charles avait toujours pour curé M. Sarault; Saint-Vallier, M. Saint-Onge; Saint-François, le bon M. Bedard, qui desservait aussi Berthier: cette paroisse n'était pas mentionnée dans l'itinéraire, probablement parce que les gens avaient été invités à aller à Saint-François, pour la circonstance.

On a dû remarquer que, d'après son itinéraire, Mgr Briand faisait la visite de Saint-Pierre le 29 juin, avant d'aller à Saint François: évidemment pour s'y trouver le jour même de la Saint-Pierre, fête patronale de la paroisse, et y officier pontificalement: si grand était son désir d'être agréable aux curés et aux paroissiens chaque fois qu'il le pouvait!

Hélas! dans le cas de Saint-Pierre, il en fut bien mal récompensé, puisque c'est dans cette paroisse, quelques mois plus tard, qu'eut lieu l'un des plus tristes épisodes de l'invasion américaine, la rencontre d'un corps de volontaires Royalistes, organisé par M. de Beaujeu, à la demande de Carleton, avec un parti de Rebelles Canadiens et Américains, « où l'on vit les pères se battre contre leurs enfants, et les enfants contre leurs pères [15], les frères égorger leurs frères, les catholiques se porter même à des voies de fait sur l'oint du Seigneur, l'abbé Bailly. Celui-ci ayant été blessé assez grièvement se fit conduire au presbytère, où le Docteur Duberger entreprit de panser sa plaie. Mais à peine avait-il commencé, qu'il se vit empoigné par un misérable, qui l'emmena prisonnier, sans lui donner le temps d'achever le pansement du pauvre blessé [16]. M. Bailly était à cette époque prêtre agrégé du Séminaire de Québec.

Nous reparlerons de cet épisode.

Saint-Pierre était desservi par M. Curot, Saint-Thomas

---

15. *Invasion du Canada*, p. 106.
16. Journal de Baby.

par M. Maisonbasse, le Cap St-Ignace, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli et l'Ile-aux-Grues par M. Hingan [17]. M. Porlier, curé de Sainte-Anne, desservait à la fois Saint-Roch et Sainte-Anne, et M. Parent la Rivière-Ouelle. Kamouraska, ou les Camouraska, comme on disait alors [18], paroisse de six lieues de front, d'après le règlement de 1722, avait pour curé M. Truteau, qui desservait aussi tous les colons échelonnés entre cette paroisse et Rimouski, sur les fiefs de Vertbois, de la Rivière-du-Loup, du Parc, de l'Ile-Verte et de la Rivière des Trois-Pistoles.

Mgr Briand, après avoir fait la visite de Kamouraska le 6 juillet, se rendit le lendemain avec son secrétaire et le curé Truteau jusqu'à Cacouna. Allait-il y fixer la place d'une chapelle? La chose est possible; mais il est certain qu'il n'y en avait pas encore de bâtie en 1784 [19]. Voulait-il, en même temps, en passant à la Rivière-du-Loup, voir où en était celle qu'il avait permis d'y bâtir quelques années auparavant [20]? Nous n'avons rien trouvé dans les archives à ce sujet. Le P. Labrosse commença dans l'automne à desservir les colons à partir de Cacouna jusqu'à Rimouski, et en descendant.

L'Evêque revint le 8 juillet de Cacouna à Kamouraska; et le lendemain il se rendit à L'Islet pour coucher chez son compatriote et ami, M. Hingan. C'est probablement dans cette visite qu'il se décida à annexer onze habitants de Saint-Roch des Aulnais à Saint-Jean Port-Joli, que desservait M. Hingan. L'annexion se fit le 12 octobre de l'année suivante. Les formalités requises avaient été observées, et il n'y aurait eu aucun trouble, sans l'esprit

17. Voir notre vol. précédent, p. 361.

18. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 448.

19. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., Mand. de M. Gravé aux Hab. de l'Ile-Verte, des Trois-Pistoles et de Cacouna, 1er août 1784.

20. Voir notre vol. précédent, p. 245.

chicanier et remuant du curé LaValinière, qui, nommé à la cure de Saint-Roch au commencement de 1777, n'eut rien de plus pressé que de soulever les gens de Saint-Roch contre cette annexion :

« Vous avez tort, Nos Très Chers Frères, leur écrit aussitôt l'Evêque, de nous écrire que vous n'avez été informés qu'à l'arrivée de M. de LaValinière de votre réunion à la paroisse de Saint-Jean. Le mensonge et la duplicité ne vous annoncent pas bien dans votre requête, et ne me préviennent aucunement en faveur de votre cause. Vous l'avez su dans le temps, et j'ai fait observer toutes les formalités nécessaires... Vous ferez mal de remuer, car c'est une affaire finie, faite avec réflexion, et dont je ne me départirai pas [21] ».

L'annexion fut en effet maintenue. Nous aurons occasion de revenir sur ce M. de LaValinière, qui avait causé cet ennui à son évêque.

Mgr Briand n'avait pas encore fait la visite de Saint-Thomas : il s'y rendit le 10 juillet. Mais avant de procéder à la visite pastorale proprement dite de la paroisse, il s'était imposé une rude tâche : consacrer la nouvelle église en pierre que les paroissiens venaient de construire après tant de discussions, de divisions et d'atermoiements, au prix de tant de sacrifices : nouvel exemple de l'admirable condescendance de Mgr Briand pour ses diocésains, du moment qu'ils faisaient preuve d'un peu de bonne volonté. M. Maisonbasse l'avait supplié de donner ce plaisir et cette satisfaction à ses paroissiens de la Pointe-à-Lacaille, qui avaient vu avec chagrin la maison de Dieu s'éloigner de leur canton.

On sait quelle longue et laborieuse cérémonie est la Consécration ou Dédicace d'une église : elle ne dure pas moins

---

21. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. C. — Reg. III des lettres, p. 631, lettre de Mgr Briand à quelques habitants de Saint-Roch, 8 mars 1777.

de cinq à six heures : les prières occupent plus de cinquante pages du Pontifical Romain. Le pieux Prélat arrivait d'un pénible voyage, accompli par des chaleurs accablantes : durant trois semaines il s'était dépensé outre mesure, suivant son habitude, au ministère de la prédication et du saint tribunal. Il était à bout de forces ; et cependant il n'hésite pas à remplir la rude tâche qu'il s'est imposée pour se rendre au désir de l'un de ses meilleurs curés.

L'église de Saint-Thomas fut consacrée dans la matinée du 11 juillet, juste à la même date que Mgr de Laval avait autrefois consacré sa cathédrale. [22] La cérémonie s'accomplit au milieu d'un immense concours de peuple accouru non seulement de la paroisse, mais de toutes les paroisses environnantes.

Cette église était la première église consacrée dans toute la côte sud. [23] Elle a disparu pour faire place à l'église actuelle, laquelle n'est pas consacrée.

La visite de la paroisse, avec tout ce qu'elle comporte, prédication, confessions, confirmation des enfants, prières au cimetière, assemblée des marguilliers et reddition des comptes de la fabrique, eut lieu le lendemain de la consécration de l'église. Puis l'Evêque reprit le chemin de Québec et rentra dans sa ville épiscopale, d'où il ne devait plus sortir pour continuer la troisième visite de son diocèse. Elle resta indéfiniment interrompue. Des infirmités précoces, des circonstances incontrôlables empêchèrent Mgr Briand de la reprendre. Il donna sa démission. Son successeur, plus âgé que lui, ne put, lui non plus, continuer la visite du diocèse. L'Eglise du Canada fut quatorze

---

22. *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 484.

23. L'église de Saint-François de la Rivière du Sud fut consacrée par Mgr Hubert le 18 août 1790.

années entières avant de revoir en tournée pastorale son premier pasteur.

Hâtons-nous de dire que la visite de Mgr Briand, commencée en 1775 sous des auspices aussi peu favorables qu'ils l'étaient à cette époque, s'accomplit néanmoins avec tout le succès qu'on pouvait attendre dans de pareilles conjonctures. Le Prélat s'était fait un devoir de ne faire allusion nulle part aux passions politiques qui aveuglaient les esprits. Le pays était emporté par un courant d'idées presque irrésistible : il n'aurait servi à rien, pour le moment, de chercher à refouler ce courant : c'était une affaire de temps, de luttes patientes, fermes et courageuses. Ce qu'il fallait avant tout, c'était de s'élever fortement contre les vices et les désordres qui ravagaient nos campagnes et attiraient sur elles la colère du Seigneur : et c'est ce que firent avec un zèle inlassable le Prélat et ses auxiliaires Lefranc et Pressart, Lefranc surtout, car Pressart, miné par la maladie qui devait l'emporter, s'en allait tout doucement vers la tombe.

Ce qu'il fallait également, c'était de fortifier l'autorité des curés, et de recommander aux fidèles le respect et la soumission aux pasteurs des âmes ; c'était surtout, pour l'Evêque, de s'entendre parfaitement avec son clergé sur la conduite à tenir par rapport au Canadiens qui favoriseraient la rébellion américaine. C'est ce qu'il fit dans le cours de sa visite et ce qu'il continua à faire après. Tous ses curés lui étaient dévoués ; tous admiraient la justesse de son coup d'œil et sa fermeté dans les principes : il n'eut pas de peine à les convaincre qu'ils devaient tous s'unir à lui pour enrayer le mouvement annexioniste et assurer la fidélité du pays à l'Angleterre.

Quelle admirable organisation que l'Eglise de Québec, l'Eglise des Laval, des Saint-Vallier et des Briand ! Comme elle parut avec éclat dans sa lutte contre le parti anglo-

américain de l'époque, ceux surtout que Carleton appelait « les têtes chaudes de Montréal, [24] » qui voulaient entraîner les Canadiens dans leur révolte [25] ! D'un bout à l'autre de la Province, dans le clergé, il n'y a qu'un cœur et qu'une âme. Dans tout ce clergé, pas une seule défection, ou à peu près : *parum pro nihilo.* Montgolfier, qui tient dans sa main celui de Montréal, s'entend parfaitement avec l'Evêque :

« Il me paraît, lui écrivait le vénérable Sulpicien, qu'il n'y a pas de difficulté, que tous ceux qui, en violant leur serment de fidélité (et même quand ils n'auraient pas fait formellement de serment) prennent les armes contre le Roi, sont hors des voies du salut, indignes de tous sacrements et de la sépulture ecclésiastique [26]. »

Il semble que M. Montgolfier, par la phrase incidente de sa lettre, ait voulu répondre à l'objection de ceux qui prétendaient n'avoir jamais prêté serment d'allégeance au Roi, et être libres par là même, dans les circonstances présentes, de prendre le parti qu'ils voulaient. — Ce n'est pas nous, disaient-ils, qui avons prêté serment, ce sont nos pères. Et encore, comment l'ont-ils prêté ? En masse, pour faire comme les autres, sans trop se rendre compte de leur acte, sous l'empire de la crainte d'être dépossédés de leurs biens, et même de perdre la vie, comme par exemple les habitants de la rivière Richelieu, qui, en 1760, à la vue de Jeffrey Amherst descendant à Montréal avec un corps d'armée, abandonnèrent leurs maisons et se sauvèrent dans les bois : il fit donner après eux, les désarma, leur fit prêter le serment

24. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 11, lettre de Carleton à Darmouth, 11 nov. 1774.

25. Nous avons une "liste des principales personnes qui ont servi les Rebelles avec ardeur". Il y a 29 noms, tous de langue anglaise, excepté un : Pélissier, des Trois-Rivières, un Français, qui était directeur des Forges de Saint-Maurice. (Ibid., Q. 13, p. 105).

26. Lettre du 9 oct. 1775.

d'allégeance, et les remit en possession de leurs maisons er de leurs terres [27]. — Les capitulations et les traités, répliquait M. Montgolfier, n'engagent-ils que la génération de l'époque où ils furent signés? Quand il serait vrai que nous n'aurions pas formellement prêté serment d'allégeance au Roi de la Grande-Bretagne, nous lui devons fidélité. Ceux qui prennent les armes contre l'Angleterre se mettent « hors des voies du salut, » et se rendent « indignes des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. »

Au dire d'un chroniqueur de l'époque, il y en avait même qui, pour tromper les Canadiens et les détourner du service du Roi, interprétaient curieusement le serment d'allégeance: « Vous avez prêté serment, disaient-ils, lors de la Conquête du Canada, de ne pas prendre les armes contre les Anglais. Les Américains sont des Anglais comme ceux de Londres: même origine, même langue. Le meilleur parti que vous avez à prendre, c'est donc de rester neutres [28]. »

Ce sont tous ces gens-là que Mgr Briand traitait de « casuistes ignorants, » et dont il disait avec raison qu'ils n'avaient d'autre moyen de rester dans la voie droite que d'écouter leurs curés.

Aux Trois-Rivières comme à Montréal, le grand vicaire Saint-Onge est en parfaite communion d'idées, de principes et de conduite avec son évêque. Il exhorte les citoyens à rester fidèles au Roi, et à repousser toutes les suggestions annexionnistes. On le prie d'ordonner des prières publiques; et immédiatement les reliques de saint Clément et de saint Modeste qui reposent dans l'église paroissiale sont descendues de leur châsse et portées en procession de la paroisse chez les Récollets et aux Ursu-

---

27. Lettre de Jeffrey Amherst au Lieut.-Général Hamilton, à Québec, datée du camp de Montréal, 9 sept. 1760. (Bibliothèque du Parlement d'Ottawa).

28. *Invasion du Canada*, p. 61.

lines, comme la chose s'est déjà faite dans les circonstances graves, afin d'implorer la miséricorde de Dieu sur le Canada pour qu'il ne tombe pas au pouvoir des révoltés américains [29].

L'union fait la force. Que ne pourra pas Mgr Briand avec un clergé si uni, si zélé, si dévoué, si attaché aux principes d'ordre et d'autorité qui sont la base de toute société civile et religieuse ?

Ah, s'il y avait eu sur les côtes de l'Atlantique une organisation religieuse comme celle de Québec, qui pourrait dire ce qui serait advenu du drapeau de l'Indépendance ? Mais là-bas, nulle Eglise, nul Chef, nulle autorité religieuse : pour en revenir au mot de Mgr Briand : « des sujets révoltés contre leur légitime souverain : » la confusion et la division partout : on semble ne plus tenir compte des principes. En voulons-nous un exemple ? Les Jésuites ou plutôt les ex-jésuites [30] de Baltimore et de Philadelphie se plaignent d'être à peine tolérés dans l'exercice du saint ministère ; et dans la crainte de perdre le peu de tolérance qui leur est laissé, ils détournent Mgr Briand d'aller confirmer leurs néophytes, malgré le désir qu'en avait exprimé le Saint-Siège : eh bien, l'un deux, John Carroll, ne craint pas de venir au Canada, au printemps de 1776, dans le but de convertir le clergé canadien aux idées américaines ! Il accompagne les trois délégués du Congrès, Charles Carroll, son frère, Benjamin Franklin et Samuel Chase, qui sont envoyés ici pour endoctriner les habitants et les rallier à la cause de l'Indépendance : singulière manière de comprendre ce qu'enseigne la morale par rapport à l'obéissance due à l'autorité légitime des Princes !

Mais n'anticipons pas sur les événements.

---

29. *Ibid.*, p. 168.

30. La Compagnie de Jésus avait été dissoute par le Souverain Pontife Clément XIV.

CHAPITRE III

—

UN INCIDENT SCANDALEUX. — AUTRES FAITS REGRETTABLES, D'APRÈS LE JOURNAL DE BABY. — LETTRE DISCIPLINAIRE DE Mgr BRIAND À M. MAISONBASSE.

Ni dans son mandement pour la troisième visite pastorale du diocèse, ni au cours de la visite elle-même qu'il venait de terminer, Mgr Briand n'avait jugé à propos de combattre directement la mauvaise disposition où se trouvaient les esprits dans la plupart des paroisses par rapport à la fidélité due à la Couronne Britannique. Il avait donné son mandement au sujet de l'Invasion des Américains au Canada, et il y avait dit tout ce qu'il fallait dire.

C'était aux curés, maintenant, à faire leur devoir. Ceux qu'il avait vus pendant la visite avaient reçu ses instructions; les autres ne tardèrent pas de les connaître, également ; et bientôt il n'y eut qu'une direction d'un bout à l'autre du diocèse par rapport à l'administration des sacrements à ceux qui prendraient une part active à la rébellion. Le curé de Repentigny, M. de Saint-Germain, qui avait demeuré quelque temps au Séminaire avec le Prélat,[1] et se piquait d'une certaine liberté de langage avec lui, lui ayant écrit pour lui exposer certaines objections que lui avaient faites ses paroissiens :

« J'ai été étonné, lui répond Mgr Briand, de toutes les

1. Voir la note 36 du chap. I.

raisons, fausses, à la vérité, mais malicieusement inventées pour donner une couleur favorable à une vraie désobéissance, qu'il n'est pas possible de qualifier ni de justifier, qu'en renversant tous les principes de la loi naturelle, de la loi évangélique, et de l'obligation du serment. Vous ne sauriez administrer aucun sacrement à ceux qui pensent de la sorte, sans trahir votre ministère et vous rendre responsable de tous les sacrilèges que feraient ces apostats du christianisme, de la loi gravée dans tous les cœurs, et des sentiments religieux que toutes les nations conservent pour les serments... » Et il ajoutait : « Je m'en rapporte à votre prudence sur la manière d'user de ces principes incontestables [2]. »

Dans l'application des principes, il y avait donc toujours quelque chose de laissé à la prudence, à la discrétion et au tact des curés.

Mgr Briand leur avait recommandé d'inviter de temps en temps quelque prédicateur de renom pour corroborer leur propre enseignement et lui donner ainsi plus d'autorité. C'est en conformité d'un conseil si sage que M. Lagroix, curé de Saint-Michel, invita le P. Lefranc, celui-là même que ses paroissiens avaient eu le bonheur d'entendre lors de la visite de l'Evêque, à donner le sermon le jour de la fête patronale de sa paroisse. Malheureusement ce sermon fut l'occasion d'un incident regrettable, qui nous donne une idée de l'excitation où étaient alors les esprits :

« Il m'est revenu, écrit l'Evêque à M. Lagroix, qu'un habitant qui était au bas de l'église le saint jour qu'on célébrait la fête du grand saint Michel, [3] avait eu l'inso-

---

2. Lettre du 20 sept. 1775.

3. La fête de saint Michel avait été une des fêtes d'obligation dans le diocèse, comme en France : " La fête séculaire et nationale, qui marquait, dans la vieille France, une des principales étapes de l'année." (Lettre de François Veuillot, dans l'*Action catholique* du 18 nov. 1916).

lence de parler dans la maison de Dieu et de dire que c'était trop longtemps prêcher pour les Anglais, lorsque le P. Lefranc leur enseignait l'obéissance due aux puissances temporelles. Il n'a pas seulement manqué en cela à son Roi, à son serment, et à la subordination, mais encore au respect dû au temple du Seigneur, où nul laïque ne doit parler, au respect dû à la parole de Dieu, et aux ministres qui l'annoncent. Il a en outre manifesté un esprit de schisme et d'hérésie contre l'ordre ecclésiastique et le divin ministère que Notre-Seigneur a établi... Il faut que vos peuples soient bien peu intelligents, s'ils ne comprennent pas qu'ils sont dans le cas de l'apostasie et de l'hérésie.

« Je vous ordonne, Monsieur, de me marquer au plus tôt quel est l'habitant qui a parlé avec tant d'impertinence, d'impiété et d'irréligion, afin que nous prenions le parti qu'il conviendra à la gloire de Dieu et de notre sainte religion, dont nous sommes résolu de soutenir les droits, au risque même de notre vie, qu'il nous serait bien glorieux de sacrifier dans pareille occasion. La matière dont il s'agit est toute morale. Les peuples doivent demander notre sentiment ; et ils se glorifient même d'y être opposés, et nous regardent, nous, comme des personnes vendues à l'iniquité. N'est-ce pas renoncer à l'Eglise et au Baptême qu'ils ont reçu de nous, et aux sacrements qu'ils nous demandent?...

« Au reste, si vous ne pouvez pas le découvrir, nous sommes résolu de jeter l'interdit sur vos paroisses et sur les voisines jusqu'à ce que cette affaire soit finie. Vous lirez notre lettre au prône dans les deux paroisses que vous desservez [4], et je vous prie d'en envoyer copie à Saint-Charles et à Saint-Vallier, afin qu'elle y soit aussi lue.

—Depuis 1744, la solennité en était renvoyée "au premier dimanche après le 23 septembre".

4. Avec Saint-Michel, M. Lagroix desservait aussi Beaumont.

« On dit que les prêtres prêchent la guerre. Non, je ne la prêche pas, mais l'obéissance et la subordination, la fidélité au serment, et à leur Roi, qu'ils ont promise. Du reste, je ne me mêle pas de leurs affaires : ils ne me consultent pas, et je ne suis pas curieux de les conseiller. Je leur reprocherai seulement leur ingratitude et leur peu de reconnaissance.

« Je viens de les visiter, avec beaucoup de peine et un travail qu'ils pourraient trouver au-dessus des forces de mon âge, s'ils le connaissaient bien. Je n'ai en vue que leur bonheur éternel, et voilà le fruit que j'en retire ! Mais qu'ils se souviennent qu'il faut mourir, qu'il y a un jugement après, et que mes paroles, qui ne leur ont point donné la vie, leur donneront par un contraste terrible la mort éternelle. J'en gémis, j'en pleure, mais mes pleurs, mes gémissements ne me rendent pas malheureux : au contraire, c'est le fonds de mes espérances. Une criminelle indifférence sur leur détestable conduite assurerait ma condamnation et présagerait ma perte éternelle [5]. »

On voit par cette lettre avec quelle résolution ferme et courageuse Mgr Briand était décidé à se faire écouter dans les choses de la religion.

Les paroisses mentionnées dans cette lettre renfermaient malheureusement plusieurs individus du même calibre que celui dont il est ici question. Ces individus jetaient du discrédit sur les cantons qui en étaient affligés : témoin, par exemple, celui qui lisait un jour à la porte de l'église de Saint-Charles une lettre du Congrès invitant les Canadiens « à continuer aux Américains leur amitié [6]. » Il faut plaindre les paroisses affligées de pareils fléaux, qui leur

---

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 585, lettre du 1er oct. 1775.

6. Journal de Baby.

font une triste réputation : les bons, malheureusement, souffrent et paient pour les méchants et les insensés : *quæ non rapui, tunc exsolvebam.* Il y avait un peu partout de ces individus, qui n'étaient autres que des agents et des espions du parti américain. Le *Journal de Baby* nous en fait connaître un certain nombre, et nous donne une idée assez exacte de l'état où se trouvait alors l'Église du Canada. Mais qu'était ce Journal de Baby ?

Quand les Américains eurent quitté le pays, et que la paix—une paix au moins relative—fut rétablie dans nos paroisses, le Gouverneur nomma des Commissaires pour faire une enquête sur ce qui s'était passé au Canada dans la triste année de l'invasion américaine, stigmatiser et punir les principaux coupables, louanger les bons, rétablir les cadres des milices, les passer en revue, en un mot remettre toutes choses dans l'ordre. Les trois commissaires nommés pour le district de Québec et une partie des Trois-Rivières, François Baby, Gabriel Taschereau et Jenkin Williams, allèrent de paroisse en paroisse, et firent sur « leur tournée » un rapport qui fut appelé *Journal de Baby* du nom du premier des commissaires, celui probablement qui le rédigea.

Il ne peut être question de citer ici tout ce Journal, si intéressant, cependant, même au point de vue religieux, et marqué au coin de la plus sévère exactitude. Contentons-nous d'en donner un aperçu, et par là même une idée aussi juste que possible de l'état vraiment désordonné dans lequel les idées américaines avaient mis nos campagnes.

On est étonné tout d'abord du nombre considérable d'habitants qui, dans chaque paroisse, sympathisaient avec la cause des Rebelles et faisaient des vœux pour leur succès. Quel travail surprenant avaient fait les émissaires américains ! Profitant de l'hospitalité proverbiale de nos

ancêtres, ils s'étaient habilement insinués partout : « On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens, écrit l'un deux. Quand vous entrez chez un paysan, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait [7]. » Les Américains payaient leurs hôtes avec de belles et séduisantes paroles en faveur de l'annexion.

Les Commissaires trouvèrent peu de paroisses auxquelles ils purent adresser des éloges pour leur fidélité au Roi. Il y en avait cependant quelques unes : à Saint-Joachim, par exemple—notons ici l'influence bienfaisante du Séminaire de Québec—ils firent une « harangue en faveur de la bonne conduite du plus grand nombre » des habitants, En parlant des Grondines : « Il ne paraît pas, dit le Rapport, que l'esprit de rébellion y ait beaucoup régné. » Également à Saint-Jean Deschaillons : « Les Rebelles n'ont envoyé aucun ordre dans cette paroisse, pendant tout le temps qu'ils ont été dans le pays. »

Les cas de grande fidélité au Roi sont peu nombreux. Les Commissaires, cependant, citent celui de Louis Gouin, de Sainte-Anne de la Pérade :

« Cette paroisse, disent-ils, n'ignore pas que par trop de zèle dans l'exécution des ordres du Roi, l'automne dernier, il s'est attiré l'indignation du plus grand nombre, qu'il a été pillé, désarmé et insulté en plusieurs occasions, qu'il monta à Montréal à la tête de vingt-deux jeunes gens de sa paroisse pour aller contre les Rebelles : en un mot, il s'est toujours montré le protecteur de ceux de cette paroisse qui étaient attachés au parti du Roi. »

Souvent, dans les campagnes, les exaltés répandaient la terreur, et empêchaient les hommes de bonne volonté de faire leur devoir. C'est ainsi qu'à l'Ile d'Orléans, lors-

---

7. *Invasion du Canada*, p. 366.

qu'on voulut mettre sur pied la milice, deux cent cinquante habitants prirent des bâtons et menacèrent d'assommer le grand Juge que le Gouverneur avait envoyé pour enrôler les volontaires. On fut obligé de remettre la partie à un temps plus favorable [8].

Les femmes, en général, étaient bien pires que les hommes. Le journal de Baby mentionne un paroissien de Sainte-Marie de Beauce, « qui tout d'abord avait montré du zèle et de l'affection pour le service du Roi. Il n'a été corrompu que par sa femme, dont l'esprit a de tout temps semé la zizanie dans la paroisse, dit mille impertinences des curés et de tous les honnêtes gens, et n'a cessé de tenir des discours séditieux dans la paroisse et les paroisses voisines. »

En quelques endroits, les habitants, qui avaient sans doute entendu parler de la célèbre Marie-Thérèse, et qui nous étonnent quelquefois par la facilité avec laquelle ils retiennent dans leur mémoire certains faits, ou certains noms historiques qui les frappent, avaient baptisé ces mégères du nom de *Reines de Hongrie.* Il y en avait une à Saint-Pierre, île d'Orléans :

« La femme d'Augustin C., surnommée ironiquement par les habitants *la Reine de Hongrie*, dit le Journal, a perverti par ses discours séditieux, en courant les maisons d'un bout à l'autre de la paroisse, presque tous les habitants. Il paraît que cette femme a beaucoup de langue, et a fait, suivant le rapport de plusieurs, beaucoup de sensation dans leurs esprits.

« A la Pointe-aux-Trembles, les femmes de Joseph et Jean G. ont été de porte en porte pour noircir ceux qui engageaient les jeunes gens, l'automne dernier, à marcher

---

8. *Invasion du Canada*, p. 319. —*Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 53.

avec M. MacLean [9], disant qu'on les menait à la boucherie. »

« A Saint-Vallier, la veuve G., surnommée *la Reine de Hongrie*, a fait plus de mal dans cette paroisse qu'aucun autre. Elle tenait souvent chez elle des assemblées, où elle présidait, tendant à soulever les esprits contre le gouvernement et à les animer en faveur des Rebelles. Pour mieux parvenir à son but détestable, elle leur faisait boire des liqueurs fortes. »

Qui aurait cru que le féminisme et le métier de suffragettes dataient de si loin dans notre pays ?

Que d'incidents scandaleux, dans cette triste période de notre histoire, où viennent se mettre à nu des sentiments de haine et d'aversion, contre le clergé surtout, qui en temps ordinaire restent à l'état latent, et n'éclatent que dans les temps de troubles ! Citons-en quelques-uns, d'après le texte même du Journal de Baby : est-ce que tout cela n'appartient pas à l'histoire de l'Eglise du Canada ?

« Le nommé L., à Saint-Joachim, a rendu aux Rebelles tous les services qui pouvaient dépendre de lui. Il a prêché la Rébellion dans toutes les paroisses où il a passé, et nommément dans celle-ci. Il avait réussi à s'y faire un parti, et comme il pensait que M. Gravé [10] et le curé Corbin nuisaient à ses projets, il les a fait traduire au Camp. En un mot, il avait été proclamé Capitaine, et en cette qualité il a répondu à la confiance que pouvaient avoir en lui les Rebelles, tant pour l'exécution de leurs ordres, que pour faire piller les Fermes des prêtres...

« A Champlain, le nommé B., boucher de la paroisse,

---

9. Le colonel MacLean commandait un corps de troupes levées en Canada. Carleton n'avait pas en lui une grande confiance. De fait, il parait avoir joué un rôle de traitre dans l'affaire du Sault-au-Matelot, et " fut mis aux arrêts ". (*Invasion du Canada*, p. 54, 110, 118).

10. Alors procureur du Séminaire de Québec.

avait eu une difficulté avec plusieurs habitants, au presbytère. Les habitants lui proposèrent d'en passer par la décision du grand vicaire ou de Mgr l'Evêque, lorsqu'il serait possible de le voir. Il répondit qu'il ne reconnaissait l'autorité de l'Evêque, ni celle du grand vicaire, et qu'il porterait ses plaintes aux commandants Bostonnais, aux Trois-Rivières.

« Au Cap-de-la-Madeleine, D., père de Michel D., baillif, paraît avoir toujours tenu de mauvais discours contre le parti du gouvernement, jusqu'à vouloir insinuer que l'Evêque de Québec et le grand vicaire des Trois-Rivières avaient été payés pour prêcher en faveur du parti du Roi.

« A Saint-Nicolas, Denis F., au sortir de l'église, l'été dernier, après avoir entendu un discours que le Curé [11] leur fit au prône touchant l'obéissance envers le Prince, dit hautement devant tout le monde : « Que veut dire « notre curé? De quoi se mêle-t-il? Ne le voilà-t-il pas « devenu Anglais, lui aussi? »

Voilà autant d'incidents regrettables, analogues à celui de Saint-Michel, et juridiquement constatés par l'enquête des Commissaires. Mgr Briand était informé de ces faits et de beaucoup d'autres, qui dénotaient un bien mauvais esprit chez bon nombre de ses diocésains. Faut-il s'étonner qu'il se soit décidé à frapper de grands coups, et à employer, pour sauver son peuple, tous les moyens que sa puissance spirituelle mettait à sa disposition? Ecoutons-le prescrivant au curé Maisonbasse, de Saint-Thomas, la conduite qu'il doit tenir par rapport à ses paroissiens qui cherchent mille prétextes pour ne pas l'écouter, et se font même aisément, pour le besoin, casuistes ou théologiens : la lettre qu'il lui

---

11. C'était alors le P. Bonaventure Carpentier, ci-devant missionnaire à la Baie des Chaleurs.

écrit est du 25 octobre 1775 : c'est une des plus intéressantes pages disciplinaires de l'histoire de notre Eglise :

« Monsieur, mon autorité n'est pas plus respectée que la vôtre : on dit de moi, comme on dit de vous, que je suis Anglais ; et ma décision ne fera pas plus d'impression que la vôtre sur ces pauvres esprits, dont l'aveuglement est digne de toute notre compassion et de nos larmes continuelles.

« Je suis Anglais, en effet ; vous devez l'être ; ils le doivent être aussi, puisqu'ils en ont fait serment, et que toutes les lois naturelles, divines et humaines le leur commandent. Mais ni moi, ni vous, ni eux ne doivent être de la religion anglaise. Voilà, les pauvres gens, ce qu'ils n'entendent pas ; ils sont sous la domination anglaise, pour le civil ; ils sont, pour leurs âmes et leur salut, sous l'aimable loi de Jésus, de son Vicaire en terre, le Souverain Pontife, et des prêtres et des évêques répandus dans toute la terre pour conduire, nourrir par la prédication de l'évangile et par les sacrements, et défendre de l'erreur le troupeau de fidèles catholiques que Notre-Seigneur s'est formé par l'effusion de son sang. Voilà la religion que nous professons, et la religion de leurs pères, qu'ils ont conservée et leur ont transmise jusqu'à ce moment, mais que leurs enfants ne conserveront pas longtemps, si déjà ils ne l'ont pas perdue ; car je juge et je soutiendrai au dépens de ma vie qu'ils sont vraiment hérétiques, dans leur conduite, au moins, et qu'ils sont vraiment imbus de l'hérésie des Bostonnais presbytériens, qui nient la hiérarchie ecclésiastique. Réfléchissez sur cette proposition : *Sacerdos non creatur, sed nascitur* [12] : principe formellement hérétique, et contradictoire à celui de l'Evangile : *Ecce ego mitto vos sicut misit me vivens Pater... Euntes docete omnes gentes... Qui crediderit,*

12. "On est prêtre de naissance, et non par l'ordination."

salvus erit; qui vero non crediderit, condemnabitur[13]. Celui qui n'écoutera pas votre doctrine et vos enseignements sera condamné, par la seule raison qu'il ne vous écoute pas, parlant et enseignant au nom de l'Eglise et sous l'autorité de leur Evêque, qui leur tient la place de Jésus-Christ, tout indigne que j'en suis. Ils sont schismatiques et hors de l'Eglise, conséquemment indignes des sacrements, que vous ne pouvez leur administrer sans pécher mortellement et vous exposer aux censures de l'Eglise en trahissant votre ministère et en transgressant les règles les plus sacrées de cette même Eglise.

« Voilà, mon cher frère, des temps difficiles, où nous devons nous préparer à soutenir la religion de Jésus-Christ et la discipline essentielle de sa sainte épouse l'Eglise, au prix même de notre vie. Préparons-nous-y par la prière, la mortification et l'exercice de toutes les vertus de notre état. Rentrons en nous-mêmes. Jusqu'ici nous n'avons éprouvé que les douceurs séduisantes de notre glorieux, mais laborieux, mais périlleux état ; nous les avons trop aimées, nous nous les sommes peut-être trop procurées, nous n'avons pas assez pensé à quoi nous étions envoyés. Vous le lirez dans l'antienne du *Magnificat* des premières vêpres des Apôtres [14]. Dieu est attaqué, il faut que nous le soyons aussi. Oublions ce que nous souffrons ou aurons à souffrir, pour ne nous occuper que du mépris que l'on fait de Dieu et de la perte des âmes qui l'abandonnent.

« Mais voilà trop prêcher une personne qui pense comme moi. Non seulement vous ne devez pas marier, mais même publier les bans de mariage, qu'on ne vous ait promis devant témoins, dont vous ferez acte, qu'on se repent de

---

13. *Matth.*, XXVIII, 19; *Marc*, XVI, 16.

14. *Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos, et ante reges et præsides ducemini propter me in testimonium illis, et gentibus.*

sa conduite passée, et qu'on est prêt à obéir : ce dont nous vous chargeons de recevoir le serment, qu'ils feront en touchant le crucifix. L'acte nous sera envoyé pour obtenir les permis de publier les bans. Voilà pour le Mariage.

« Quant aux autres sacrements, vous ne les donnerez point, pas même à la mort, sans rétractation et réparation publique du scandale, ni à hommes, ni à femmes ; et ceux qui mourront dans l'opiniâtreté, vous ne les enterrerez pas en terre sainte, sans notre permission, ou si vous les y enterrez, ce que nous ne vous défendons pas de faire absolument, vous n'y assisterez qu'en soutane, comme surveillant, et sans réciter aucune prière, et les corps n'entreront point dans l'église, que nous vous ordonnons de tenir toujours fermée, hors les temps de l'office. Vous ne recevrez aucune rétribution de messes à dire pour les défunts rebelles. Vous n'admettrez les vivants à aucune fonction ecclésiastique, ni de parrains, ni de témoins. C'est pourquoi il faut prier quelques-uns des voisins qui sont bons, de se charger de l'être, ou qu'on ne vous amène que de jeunes personnes, qui auront fait leur première communion, et qui ne sont pas encore gâtées. Vous ferez entendre à vos paroissiens que ce sont les lois de l'Eglise et que je ne puis les changer.

« Je devrais même mettre toutes les églises, et même presque tout le diocèse, en interdit. Je suspens encore, par l'espérance que j'ai qu'on ouvrira les yeux sur les malheurs et temporels et éternels auxquels mes aveugles, mes indociles, mais toujours chers enfants s'exposent, et dont ils seront victimes certainement, quelque tournure que prennent les choses.

« Je finis, j'ai été long, et je tais encore bien des choses [15]. »

Voilà la discipline grave, sévère, extraordiuaire, conforme

---

15. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 580, lettre de Mgr Briand à M. Maisonbasse, curé de Saint-Thomas, 25 oct. 1775.

toutefois aux principes de l'Eglise catholique, que Mgr Briand jugea nécessaire d'établir et de promulguer dans la paroisse de Saint-Thomas, d'abord, dont il venait — chose remarquable — de consacrer l'église, puis dans tout le diocèse, qui fut mise partout en pratique, et resta en vigueur tout le temps des troubles.

CHAPITRE IV

—

LES AMERICAINS AU FORT SAINT-JEAN, À MONTRÉAL ET À QUÉBEC.—CORRESPONDANCE MONTGOLFIER ET BRIAND.—CARLETON PRÉPARE LA DEFENSE DE QUÉBEC.

La lettre de Mgr Briand que nous venons de citer au chapitre précédent est du 25 octobre. Le parti américain commandé par Arnold s'avançait péniblement à travers les forêts de la Beauce, sans être molesté par personne, mais décimé par les fatigues et les misères d'une marche terrible. De douze cents hommes qu'il avait au début de son expédition, Arnold n'en avait plus que huit cents lorsqu'il déboucha à la Pointe-de-Lévi le 8 novembre à onze heures du matin. Ils se répandirent, pour se ravitailler, dans les campagnes environnantes, accueillis partout comme des amis et presque des sauveurs: étrange disposition de nos Canadiens, aimant mieux affamer Québec que de refuser leurs denrées à ces étrangers! Ils traversèrent ensuite le fleuve un peu au-dessus de la ville, firent quelques démonstrations plus ou moins inoffensives autour des murs, s'emparèrent, pour s'approvisionner, de tout ce qui pouvait leur tomber sous la main, dans les environs, pillèrent la plupart des riches métairies de la Grande-Allée, de Sillery, de Sainte-Foy, du Cap-Rouge [1], puis s'éloignèrent vers la Pointe-aux-Trembles, où ils devaient rencontrer

1. James LeMoine, *Monographies et Esquisses*, passim.

Montgomery, et où ils firent, paraît-il, « beaucoup de dégâts, surtout au Couvent [2]. »

Mais que se passait-il du côté de Montréal? Carleton s'y était rendu le 22 mai. Il y resta tout l'été, moins deux ou trois semaines du mois d'août qu'il vint passer au Château-Saint-Louis pour y inaugurer le nouveau Conseil Législatif établi par l'Acte de Québec. Avait-il quelque espoir d'empêcher les Américains de venir à Montréal et de s'en emparer? Nous ne le croyons pas. Que pouvait-il avec une poignée de soldats réguliers, avec des milices remplies de traîtres, sur lesquelles ils ne pouvait compter? Que pouvait-il pour sauver Montréal, une ville entourée de murailles que l'on se plaisait à appeler « les murs de Jéricho [3]? » Son seul espoir, pour conserver le pays à l'Angleterre, était Québec, reconnu comme le boulevard de la Grande-Bretagne au Canada. Il fallait cependant retarder autant que possible la marche de l'ennemi, et quoi qu'on en ait dit, c'est ce qu'il fit, suivant nous, avec tout le succès qu'on pouvait attendre de son courage, de sa prudence, et de son savoir-faire, et avec d'autant plus de merite que la mère patrie l'avait laissé presque sans secours, et semblait lui avoir dit : « Arrangez-vous comme vous pourrez. »

Du reste, nous n'avons nullement intention de raconter ici en détail les différentes phases de la guerre américaine au Canada. Le lecteur n'attend de nous que ce qui peut intéresser l'histoire de notre Eglise. M. Montgolfier tenait son évêque au courant de ce qui se passait dans son district ; et il y a dans sa correspondance des détails inédits, soit en eux-mêmes, soit dans la manière de les exposer, qu'il importe de faire connaître.

---

2. L'abbé Benj. Demers, *Quelques Notes historiques sur... la Pointe-aux-Trembles*, p. 11.
3. *Invasion du Canada*, p. 309.

Le Fort Saint-Jean était bien défendu par sa garnison composée de soldats réguliers, et de milices canadiennes sous les ordres de brillants et généreux officiers canadiens, parmi lesquels se distinguaient entre autres MM. de Belestre et Longueil. Au commencement de septembre, Montgomery, campé à l'Ile-aux-Noix, n'avait pas encore osé se présenter devant cette place, que l'on regardait avec raison comme la clef du district de Montréal. Le 18 de ce mois, nos Canadiens remportèrent sur les Américains un avantage considérable, que M. Montgolfier racontait ainsi à Mgr Briand :

« Notre armée de Saint-Jean vient de remporter aujourd'hui un avantage considérable sur celle des Rebelles, qui, au nombre de mille ou quinze cents hommes, parmi lesquels étaient un grand nombre d'habitants de Saint-Olivier, en évitant le fort Saint-Jean, étaient descendus jusqu'au Petit-Rapide pour investir le retranchement et couper la communication. Tout était dans la ville (de Montréal) dans la plus grande consternation, lorsqu'un détachement de deux ou trois cents hommes, partie soldats (réguliers), partie Canadiens, commandés par MM de Belestre et Longueil, sortis du Fort avec une pièce de campagne, ont donné sur les Rebelles, et les ont repoussés d'où ils étaient venus. On dit qu'il en est resté au moins une trentaine sur place. On a fait deux ou trois prisonniers, et nous n'avons perdu qu'un seul habitant : c'est le fils de M. Beaubien, de Québec. »

M. Montgolfier racontait ensuite à l'Evêque la malheureuse affaire du presbytère de Saint-Denis :

« Le même jour, le sieur Orillat [4], marchand de Montréal, et un nommé Léveillé, partis le 14, munis d'un brevet d'am-

---

4. Jean Orillat, ou Aurillac, originaire de Barbesieux, diocèse de Xaintes, Saintonge.

nistie accordé par M. le Général aux habitants de Saint-Olivier, s'ils voulaient rentrer dans leur devoir, s'étant arrêtés chez M. Cherrier, curé de Saint-Denis [5], où ils passèrent la nuit du 17 au 18, dès cinq heures du matin le presbytère se trouva investi par plus de cent habitants armés, partie de Saint-Olivier, partie de Saint-Charles, et de Saint-Denis même. Le curé s'étant présenté, il fut traité avec peu de respect, on dit même pris au collet, et sa soutane déchirée. On lui demanda les deux hommes qui étaient chez lui, sans quoi on mettrait le feu à sa maison. Le curé étant rentré pour communiquer l'ordre à ses hôtes, une servante mit la tête à la fenêtre, et fut tuée sur le champ par un coup de fusil. Les deux hommes qu'on demandait furent pris et conduits prisonniers par les Rebelles au camp de l'Ile-aux-Noix.

« Voilà, je crois, ajoutait M. Montgolfier, la vraie substance d'une histoire que vous entendrez peut-être raconter en bien des manières, à l'ordinaire. »

Il ajoutait encore, en post-scriptum, le lendemain :

« Pendant que je vous écrivais hier au soir tout ce que dessus, un corps de Bostonnais, qui avaient évité et laissé derrière eux le Fort Saint-Jean, s'avançait tranquillement dans toute la côte du sud. Ils ont couché cette nuit à Laprairie dans toutes les maisons des habitants, qui les reçoivent à bras ouverts. Nous nous attendons à les voir entrer aujourd'hui dans la ville, et peut-être avec la même facilité ; et ce sera sans doute dans peu de jours le sort de toute la Province. Dieu sait quelles seront les suites de cette triste catastrophe [6]... »

Le grand vicaire de Montréal adressait cette lettre à

---

5. François Cherrier, oncle de Denis-Benjamin Viger, Joseph Papineau, Côme-Séraphin Cherrier et Mgr Lartigue : prêtre vertueux et distingué, qui devint plus tard grand vicaire de Québec.

6. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 20 sept. 1775.

Mgr Briand le 20 septembre. Dans ses lettres subséquentes il se montrait un peu plus rassuré :

« Il vient, disait-il, de se faire dans l'esprit des habitants une révolution subite, qui comble de joie Son Excellence. De plusieurs paroisses on vient se présenter à l'envi pour repousser les Rebelles. On peut espérer que cette ferveur, ne fût-elle que passagère, aura un heureux effet. »

L'arrestation de Walker et autres « politiqueurs [7] » anglais de Montréal, que Carleton s'était décidé à mettre en prison comme traîtres, avait donné satisfaction aux honnêtes Canadiens désireux de faire leur devoir.

« Espérons, écrivait M. Montgolfier, qu'on finira par dissiper entièrement les Rebelles [8]. »

On sait la glorieuse affaire de la Longue-Pointe, « près de la ferme Christie [9], » où les citoyens de Montréal repoussèrent et mirent en fuite un parti considérable de Bostonnais qui s'étaient avancés jusque-là dans le dessein de s'emparer de la ville :

« Tout le monde, écrit la sœur de M. Baby à son frère, s'assembla au Champ-de-Mars ; et tous, d'une voix unanime, demandèrent à sortir ; on le leur permit. Tu as vu la réussite. La main de Dieu y est visible, et la protection de la sainte Vierge.

« Les choses ont bien changé depuis cette affaire, ajoute-t-elle, les habitants se rendent ici de presque toutes les paroisses. On commence aujourd'hui à traverser pour aller établir un camp à Longueil, afin d'y assembler assez de monde pour aller ensuite donner la chasse à nos Bostonnais et débarrasser nos messieurs de Saint-Jean [10]. »

---

7. *Invasion du Canada*, p. 303.
8. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre à Mgr Briand, 9 oct. 1775.
9. *Invasion du Canada*, p. 352.
10. *Ibid.*, p. 317, lettre de Mme Veuve Benoist à l'Hon. F. Baby, 3 oct. 1775.

« Notre armée va se mettre en mouvement demain ou après-demain, écrit de son côté M. Montgolfier, et il paraît que M. le Général veut personnellement être de la partie. Je ne doute pas que sa présence ne soit d'un grand secours ; mais s'il venait à lui arriver quelque accident, il y a lieu de craindre que nous ne tarderions pas à être tous Bostonnais. La prudence humaine à fait son cours ; c'est à la Providence à décider de notre sort [11]. »

Carleton était trop prudent pour ne pas continuer à l'être. Il n'était pas homme à aller se risquer inutilement au milieu des Rebelles de la Pointe-Olivier, de Saint-Denis et de Saint-Charles. L'affaire du presbytère de Saint-Denis et la lâcheté des gens de Laprairie qui avaient reçu les Bostonnais à bras ouverts l'avaient indigné ; et lorsqu'il apprit le 3 novembre la reddition aux Américains du Fort Saint-Jean, après un siège de quarante-cinq jours, lui qui, pourtant, affectionnait beaucoup nos populations en général, ne put s'empêcher d'écrire à Lord Darmouth :

« Tout a échoué par la corruption et la stupide bassesse des paysans Canadiens... Ni le clergé, ni la noblesse, ni la bourgeoisie n'ont pu leur persuader de faire leur devoir. Aucune force armée n'était là pour les y contraindre. Deux bataillons auraient sauvé le pays, au printemps ; je doute que vingt puissent le reprendre [12]. »

Dix jours après la reddition du Fort Saint-Jean, ce fut le tour de Montréal, avec ses « murs de Jéricho, » La ville capitula le dimanche 13 novembre, et resta Bostonnaise l'espace de sept mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin de l'année suivante. Elle eut pendant ce temps pour gouverneur David Wooster, d'abord, puis Arnold. M. Montgolfier et

---

11. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre à Mgr Briand, 26 oct. 1775.
12. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 11, lettre du 5 nov. 1775.

son clergé n'eurent guère à se féliciter du nouveau régime [13].

Carleton avait quitté Montréal deux jours avant la capitulation pour descendre à Québec, où il arriva le 13 novembre, après avoir échappé à mille dangers. Les ennemis étaient répandus un peu partout sur les deux rives du fleuve. Sorel et Trois-Rivières étaient devenues comme Montréal des villes Bostonnaises. Trois-Rivières s'était rendue à Montgomery dès le 8 novembre, le jour même qu'Arnold débouchait à la Pointe-de-Lévi avec son régiment de soldats déguenillés, hâves et mourant de faim [14]. Les deux chefs américains ne tardèrent pas à faire leur jonction à la Pointe-aux-Trembles et dressèrent de suite leur plan de campagne pour le siège de Québec, qui ne commença cependant que le premier décembre.

De son côté, Carleton se prépara incontinent à défendre la ville, qu'il regardait avec raison comme la seule chance de garder le pays à l'Angleterre. Il était plein d'espérance.

Eut-il une entrevue avec l'Evêque, son ami, son confident, aussitôt après son arrivée? La chose est bien probable; et le Prélat l'encouragea sans doute à accomplir la noble tâche qui s'imposait à lui, de défendre Québec. Mais il était lui-même sous l'empire d'une grande tristesse, en voyant la mauvaise disposition d'un si grand nombre de ses diocésains : on le voit par la lettre plein de mélancolie qu'il écrivait à M. Montgolfier quelques jours auparavant :

« La position de la colonie, mon cher grand vicaire, disait-il, me paraît tout-à-fait triste, et son sort bien incertain. La mauvaise volonté des habitants ne fait que se

---

13. *Invasion du Canada*, p. 95. — Collection Haldimand, B. 27, lettre de Moses Allen à Antill, 3 avril 1776.

14. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 406.

fortifier dans nos cantons au fur et à mesure qu'il se passe quelque excès d'insolence dans les paroisses. J'écris et je punis; mais qu'en dit-on? L'on dit que moi et les prêtres avons peur. Quelques-uns reconnaissent ou avouent leurs torts; mais ils sont dénoncés: c'est le petit nombre; ils n'osent remuer [15]. Il faudrait des troupes; elles persuaderaient mieux que la parole de Dieu que nous leur annonçons.

« Il est arrivé hier soixante hommes Ecossais, de l'Ile Saint-Jean [16]. Le vaisseau qui les a apportés annonce aussi une frégate de Londres, qui apporte de l'argent. On dit aussi qu'il a vu trois à quatre vaisseaux, qu'ils pense être des transports.

« Avant-hier, nous avons appris que les Bostonnais avaient passé du côté de la Beauce, on ne sait pas bien encore en quel nombre: les éditions sont beaucoup dissemblables. On craint avec raison que s'ils gagnent les campagnes, qui leur sont favorables, la ville ne soit bientôt affamée et obligée de se rendre. Je ne sais pas nos approvisionnements. Quoi qu'il en soit de cet avenir, notre Gouverneur travaille à se pourvoir. Si l'on est trop pressé, l'on enverra et le Collège et le Séminaire ».

Le Prélat ajoutait en post-scriptum le lendemain à six heures du matin:

« La frégate est arrivée hier soir, et l'on compte plus de cinq cents hommes, dont on pense se servir actuellement. J'ai même lieu de croire que nous pourrions avoir cet automne des troupes de Boston, et je connais celui qui le promet, celui qui se fait fort de les amener et de ramener encore le vaisseau à Boston avant que la navigation du

---

15. Ceci confirme ce que nous avons dit plus haut, du régime de terreur qui existait en beaucoup d'endroits.

16. Aujourd'hui, l'Ile du Prince-Edouard.

fleuve soit interrompue. C'est un brave homme, et un bon marin.

« L'arrivée de ces troupes, quoique en petit nombre, a fait sensation dans la ville. Je ne doute point qu'elle n'en fasse dans les campagnes. Nous ne savons encore rien de plus ce matin des Bostonnais de la Beauce [17].»

Notre gouverneur travaille à se pourvoir. Mgr Briand écrivant cela le 5 novembre, il ne peut s'agir ici de Carleton, qui n'arriva à Québec que le 13, mais de son remplaçant, le lieutenant-gouverneur Cramahé, membre du nouveau Conseil Législatif, qui, « livré à ses plaisirs [18], » ne pouvait mériter que d'une manière ironique la mention que faisait Mgr Briand de son « travail [19]. »

Carleton arrive, et se met tout de suite à l'œuvre si importante de l'approvisionnement de la ville. Les habitants des campagnes n'y apportent plus leurs denrées; ils préfèrent les vendre à l'ennemi, et semblent vouloir « affamer Québec pour l'obliger à se rendre. » Il y a dans le port quelques vaisseaux en partance pour Londres, chargés de blé et autres provisions. Par une résolution énergique, le Gouverneur met l'embargo sur ces vaisseaux, et achète leur cargaison avec l'argent qu'il vient de recevoir. Voilà Québec approvisionné pour huit mois, mais à condition qu'il n'y reste aucune bouche inutile, ni surtout aucune bouche dangereuse : les traîtres ne manquent pas à Québec, pas plus qu'à Montréal. Carleton à l'exemple de Cicéron, qui, dès le commencement de son consulat, fit sortir de Rome Catilina et ses dangereux adeptes, lance une proclamation obligeant de quitter la ville tous ceux qui refusent

---

17. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 552, lettre de Mgr Briand à M. Montgolfier, 5 et 6 nov. 1775.

18. *Invasion du Canada*, p. 109.

19. *Ibid.*, p. 110: "Le lieutenant-gouverneur Cramahé avait tout négligé."

de prendre une part active à sa défense ; et c'est alors qu'on voit sortir, à leur courte honte, un certain nombre de bourgeois, de marchands anglais, surtout [20], qui prennent le chemin de Charlesbourg et de l'Ile d'Orléans. Le chroniqueur qui nous donne ce détail ajoute :

« Dès que tous les traîtres furent sortis, le Général exhorta tous les citoyens à soutenir le siège. Il promit à tous les artisans et autres personnes qui n'avaient point de vivres de les nourrir aux dépens du Roi, ainsi que leurs femmes et enfants, pendant tout le siège. . . , ajoutant qu'il espérait que tous ceux qui étaient assez riches auraient assez de générosité pour ne pas exiger ces avantages. Tout le monde acquiesça de bon cœur à tout ce qu'il voulut. Il sut par son air affable et sa douceur gagner les cœurs des citoyens, quoiqu'ils prévissent la misère et les fatigues pénibles d'un siège qu'il fallait soutenir dans une saison rigoureuse [21]. »

L'annaliste des Ursulines nous apprend, à cette occasion, « qu'un certain nombre de citoyens, tant anglais que français, un peu à l'aise, firent la guerre à leurs frais. » Elle nous apprend également que les Religieuses, prévenant les désirs du gouverneur, renvoyèrent chez leurs parents « leurs pensionnaires, à l'exception, dit-elle, d'une quinzaine qui sont de loin, et qui restent auprès de nous pour partager nos périls et nos misères [22]. »

« Si l'on est trop pressé, avait dit Mgr Briand, l'on enverra et le Collège et le Séminaire. » On renvoya chez leurs parents les élèves pensionnaires et demi-pensionnaires du Petit Séminaire, au nombre de soixante à soixante-dix, et les classes furent fermées également pour les

---

20. *Invasion du Canada*, p. 110.
21. *Ibid.*, p. 111.
22. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 128.

externes, qui étaient plus de cinquante. La rentrée avait eu lieu le premier octobre, comme de coutume, à l'exception des écoliers de Montréal, ordinairement au nombre d'une vingtaine, qui avaient été empêchés de descendre à Québec [23]. On lit dans les registres du Conseil du Séminaire, à la date du 14 novembre, 1775 :

« A été décidé qu'il fallait renvoyer le Petit-Séminaire et fermer le Collège le 14 novembre à raison du siège : a été décidé qu'on garderait dans la maison les meubles et provisions [24]. »

Ce qui laisse entendre qu'à cet âge lointain de notre *Alma mater* les élèves pensionnaires du Petit-Séminaire devaient se pourvoir de meubles—ce que nous savons d'ailleurs par notre propre expérience—mais pouvaient même se pourvoir de leurs provisions de bouche. Si grande, à cette époque, était la pénurie d'argent !

Quant aux élèves du Grand-Séminaire, il est certain qu'ils restèrent à leurs études théologiques et à leurs pieux exercices tout le temps du siège.

Ayant éliminé de Québec tous les traîtres, d'abord, tous ceux qui sympathisaient avec l'ennemi, tous ceux qui ne se sentaient ni le courage ni la bonne volonté de se sacrifier pour la défense de la patrie, Carleton avait sous ses ordres, d'abord les montagnards Ecossais qui venaient d'arriver de l'Ile Saint-Jean, puis quelques centaines de troupes régulières qu'une providence évidente lui avait envoyées, mais surtout un corps solide de miliciens éprouvés et loyaux, décidés à combattre résolument *pro aris et focis*, et d'autant plus généreux que la plupart avait repoussé avec dédain les promesses fallacieuses de l'ennemi.

---

23. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 25 sept. 1775.

24. Arch. du Sém. de Q. — Nous devons cette citation et un bon nombre d'autres à Mgr Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire.

Soldats réguliers et miliciens formaient une garnison d'environ deux mille hommes.

Ah, le beau spectacle que devait offrir cette petite armée de défenseurs de Québec, s'entraînant nuit et jour, sous la direction d'officiers compétents, pour accomplir la noble tâche qu'ils ont assumée, ou travaillant sous les ordres du Général lui-même, à fortifier Québec pour le mettre en état de résister aux coups de l'ennemi ! Quel contraste entre ces courageux défenseurs de l'ordre, de l'autorité et de la Société, et cette « troupe de sujets révoltés contre leur légitime Souverain, » qui se sont laissé griser par les mots de liberté et d'indépendance, et croient avoir tout dit pour le bonheur de l'humanité quand ils ont prononcé ces mots, souvent vides de sens parce qu'ils n'ont aucun rapport avec la réalité des faits et des situations !

Il y a à l'entrée du havre d'une grande ville une immense statue que l'on a décorée du nom de « *Liberté éclairant le monde.* » Etrange appellation ! La liberté n'éclaire rien par elle-même ; c'est l'esprit, c'est l'intelligence, c'est le Verbe divin qui éclaire tout dans le monde,—*erat lux vera quæ illuminat omnem hominem* [25] — qui montre à l'homme la voie qu'il doit suivre, et qui lui enseigne que nulle société humaine n'est possible sans un principe d'ordre qu'il faut respecter, sans une autorité, qui a ses droits et à laquelle il faut obéir.

C'est cette obéissance à l'autorité constituée, à la hiérarchie ecclésiastique, dans l'Eglise, au Souverain et aux Princes, dans l'Etat, que Mgr Briand ne cesse de recommander à ses diocésains. Depuis longtemps il a la douleur de les voir égarés, emportés et séduits par les vains mots de liberté et d'indépendance : « Nos Canadiens me couvrent de confusion, parce que je les aime... C'est une

---

25. *S. Jean*, I, 9.

intrigue formée dans l'enfer, et dont le Seigneur a permis qu'ils fussent la victime... » Il se désole et ne voit jour à ramener la paix dans le pays que par la force armée, « qui vaudra mieux, dit-il, pour rétablir la discipline dans les paroisses que les plus touchantes prédications. »

Ah, qu'il dut être heureux lorsqu'il entrevit le jour où Québec pourrait être sauvé, grâce à ce petit noyau de bons citoyens de sa ville épiscopale qui ont résisté à toutes les folles séductions des Américains, et veulent rester Français et catholiques sous le drapeau britannique auquel ils ont promis fidélité! Québec sauvé, échappé à l'ennemi, c'est le salut de la colonie toute entière, c'est la fuite des Américains, c'est la désillusion des Canadiens, puis leur honte et leur rage de se voir abandonnés de leurs prétendus « amis », et réduites à néant tant de promesses qu'on leur a faites, c'est enfin leur conversion.

Mais cette conversion ne sera pas l'œuvre d'un jour: il faudra d'ici à longtemps, de la part de l'Evêque et de son clergé, un travail ardu pour pacifier le diocèse et le faire rentrer dans l'ordre. Mais y eut-il jamais évêque à qui fut plus familière qu'à Briand la belle parole de saint Martin: *Non recuso laborem?*

CHAPITRE V

—

1690 ET 1775.—NOS COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES PENDANT LE SIÈGE.—DÉLIVRANCE DE QUÉBEC. —TE DEUM D'ACTIONS DE GRACES

Il y a plus d'un rapprochement à faire entre le siège de Québec de 1690 et celui de 1775. Dans les deux cas, ce sont les Anglo-américains de la Nouvelle-Angleterre qui viennent assiéger notre ville, et non pas les Anglais de la Grande-Bretagne. En 1690, ils veulent se venger des expéditions foudroyantes que Frontenac a dirigées contre eux, l'hiver précédent, à Corlar, à Salmon Falls et à Casco ; ils se présentent en ennemis devant Québec avec trente vaisseaux de guerre, commandés par Phipps. Frontenac est maître chez lui : il est sûr de toute la population canadienne, et leur répond par la bouche de ses canons. Le siège ne dure que sept jours ; et Phipps [1], à sa courte honte, retourne avec ses vaisseaux à Boston d'où il est parti.

En 1775, Carleton, notre excellent gouverneur anglais, qui ressemble à Frontenac sous tant de rapports [2], est isolé dans Québec, au milieu d'un pays qui s'est donné, pour ainsi dire, aux Américains. Ceux-ci se présentent en « amis » devant notre ville, et sont d'autant plus surpris d'y

---

1. Né à Pemquid, en Acadie, il était le vingt-sixième enfant d'une pauvre famille. Il fut successivement berger, matelot, capitaine de navire, gouverneur du Massachusetts.

2. Voir notre brochure *Mgr Briand et les Gouverneurs de son temps*, Evreux, 1916, p. 14.

trouver de la résistance, que tout le reste du pays est à eux. Leur commandant, Richard Montgomery, s'oublie même jusqu'à envoyer à Carleton une sommation insultante, indigne de son caractère et de sa réputation de galant homme ; car tous les chroniqueurs de l'époque s'accordent à faire l'éloge de cet officier américain, choisi pour l'expédition par Washington lui-même :

« Cet officier, écrit une annaliste, jouissait de l'estime générale ; il était si bon, qu'il était impossible de ne pas l'aimer, l'admirer et s'attacher à lui [3] ».

Carleton, qui le connaît bien, puisqu'il a combattu à ses côtés, en 1759, sur les Plaines d'Abraham, se contente de lui répondre par le silence, en attendant de le faire, comme Frontenac, par la bouche de ses canons. Toute la colonie sympathise avec les Américains ; mais Carleton a pour lui le droit et la justice : avec le groupe de soldats intrépides qu'il a autour de lui, il soutient noblement la défense de notre ville ; et après un siège de six mois il voit les Américains se retirer découragés, s'éloigner peu à peu de Québec, puis quitter notre pays.

Qui a sauvé Québec en 1775 ? Sa garnison courageuse et intrépide, sans doute. Mais ne craignons pas de le dire, avec Mgr Briand : « Marie a conservé cette ville, qui seule restait fidèle [4]. » Et le pieux Prélat ajoutait : « Fasse le Ciel que ce bienfait signalé de la divine Providence pour une ville que nous devons tous regarder comme le dernier boulevard qui restait à la province et à la religion de nos pères, puisse dessiller les yeux à tous ceux de nos frères que l'esprit d'erreur et de mensonge avait aveuglés ! »

Marie conserva notre ville en 1775 comme elle l'avait conservée en 1690. Ceux qui ont lu la *Vie de Mgr de*

---

3. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 408.
4. Lettre aux Visitandines de Rennes, 27 sept. 1776.

Laval se rappellent peut-être les détails religieux que nous y avons donnés sur la défense de Québec par Frontenac contre Phipps et ses Bostonnais [5] : le beau mandement que Mgr de Saint-Vallier donna à cette occasion, où il disait entre autres choses : « Vous garderez en vain notre ville, si le Seigneur ne la garde ; » le geste héroïque de nos intrépides Canadiens, qui, ayant abattu le pavillon de l'amiral américain, allèrent le chercher à la nage, à la vue des ennemis stupéfaits, et l'apportèrent en triomphe à la cathédrale, où il resta suspendu à la voûte, comme témoignage de reconnaissance envers Dieu ; le geste de foi non moins admirable de Mgr de Laval, faisant arborer au haut du clocher de la cathédrale un tableau de la sainte Famille, comme un gage d'espérance ; la belle et pieuse correspondance du vénéré Prélat, écrivant entre autres choses à son ami Denonville : « Vous avez raison de qualifier ce pays du nom d'un pays de miracle : jamais Dieu n'a fait plus paraître sa puissance que cette année sur lui... ; » l'acte de reconnaissance de Mgr de Saint-Vallier, donnant à l'église de la Basse-Ville, qu'il avait commencé à bâtir, le titre de Notre-Dame de la Victoire, en souvenir de la protection de Marie sur l'Eglise du Canada. Quels grands et saints Evêques nous avons eus à toutes les périodes critiques de notre histoire : Laval et Saint-Vallier en 1690, Pontbriand en 1759, Briand en 1775, et plus tard Plessis en 1812 !

En 1775, tout se fait doucement et sans bruit, comme il convient aux circonstances, mais avec la même piété, la même confiance en Dieu et en Marie qu'en 1690. Pas de mandement de Mgr Briand à ses diocésains, cela va sans dire : il est enfermé dans la ville : nous n'avons de lui aucune corespondance durant les mois du siège : mais il

5. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 411.

est avec les fidèles de Québec, et les exhorte à la prière et à l'espérance. Au lieu qu'en 1690 les offices publics, dans les églises, continuent comme de coutume et les cloches se font entendre comme à l'ordinaire [6], en 1775 les offices solennels sont interrompus, et cela, dit Mgr Briand, « par la juste crainte d'exposer des vies qui nous sont si chères [7]. » Les cloches ne sonnent plus que pour le tocsin et les signaux de guerre [8]. Les pieuses religieuses de nos communautés, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines [9], ferment leur église, par ordre de l'Evêque, et descendent pour leurs exercices réguliers dans les voûtes de leur monastère [10], ces bonnes vieilles voûtes françaises comme il ne s'en fait plus, qui ont résisté à tant d'épreuves, et tout spécialement au siège de 1759. C'est dans ces voûtes qu'elles lèvent les mains au Ciel et appellent au secours de nos miliciens les anges tutélaires de notre ville, pour que ces esprits de lumière leur donnent la force et le courage dont ils ont besoin, et en même temps chassent les esprits de ténèbres—*spiritualia nequitiæ* [11]—qui ont obscurci la vue, ordinairement si claire et si juste, de nos populations canadiennes: milice précieuse, ces saintes filles armées du glaive de la prière, des bonnes œuvres et de la mortification, ces armes de lumière, dont parle l'Apôtre—*arma lucis* [12]. Quand elles ont fini leurs exercices spirituels, elles sortent de leurs voûtes et montent, les

---

6. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 416.
7. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 267.
8. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 132.
9. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Q.*, p. 469; *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 133.
10. Il y avait, en 1775, au monastère des Ursulines, 32 Religieuses professes et 4 novices. (*Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 125).
11. *Ephes.*, VI, 12.
12. *Rom.*, XIII, 12.

Hospitalières dans leurs salles de malades [13], pour prodiguer leurs soins aux soldats blessés, les Ursulines dans les appartements où elles s'occupent de l'éducation des quelques élèves qu'elles ont gardées avec elles, dans les parloirs où elles consolent tant de personnes affligées qui viennent leur demander avec l'aumône quelques paroles d'encouragement.

Milice non moins précieuse pour Québec, pendant le siège de 1775, non par le nombre, mais par la piété et la ferveur, les communautés d'hommes : les Franciscains, les Jésuites, le Séminaire de Québec. La plupart des Franciscains desservent les paroisses : il n'y en a qu'un très petit nombre à Québec, avec leur Père Commissaire provincial, Félix Bérey : leur monastère sert de refuge aux prisonniers américains ; et quelle bonté, quelle charitable bienveillance ne témoignent-ils pas à ces malheureux !

« Les Jésuites, enfermés avec moi dans la ville, se sont bien conduits, » écrivait après le siège Mgr Briand. Il voulait dire sans doute qu'ils ne s'étaient pas épargnés pour assister les défenseurs de Québec. On sait qu'en 1690, « Pères et Frères Jésuites s'étaient partagés dans les corps de gardes de la haute et de la basse ville pour encourager

---

13. " En 1759, nos Mères recevaient leurs malades au premier étage de l'aile orientale de la communauté, transformée en hôpital. Elles ne pouvaient disposer en leur faveur que d'une vingtaine de lits, étant trop pauvres pour rebâtir leur hôpital incendié en 1755... De 1760 à 1785, le Gouverneur s'était réservé deux étages de l'aile orientale de cette maison pour en faire un hôpital militaire, où venaient se faire traiter les officiers et les soldats malades ou infirmes de son armée... Nos Mères n'ont pas tenu le registre des militaires anglais traités à l'hôpital, parce qu'elles n'avaient à leur donner que leurs soins de jour et de nuit, n'ayant aucune dépense à faire pour eux, le loyer des chambres qu'ils occupaient étant même payé régulièrement par les autorités militaires... Ce n'est qu'en 1785 que les Religieuses eurent la libre disposition de leurs salles de malades, la réserve des gouverneurs ayant subsisté jusque-là.—Pendant 25 ans, le chiffre des n alades ordinaires reçus à l'hôpital est à peu près de quatorze cents." (Lettre de la Révde Mère Saint-André à l'auteur, 29 nov. 1916).

les soldats et les assister [14]. » Nous croyons que les seuls Pères Jésuites qui se trouvaient à Québec pendant le siège de 1775 étaient le P. de Glapion, supérieur des Jésuites du Canada, le P. du Jaunay, confesseur des Ursulines, le P. Lefranc et le P. Casot [15]. Ils étaient trop peu nombreux et presque tous trop âgés pour servir dans les corps de gardes ; mais ils firent noblement leur devoir.

Au Séminaire, outre Mgr Briand, qui y fait sa résidence, il n'y a en tout que six prêtres. Le curé de Québec et son vicaire n'y restent plus depuis 1772 ; la fabrique leur a procuré un autre logement [16]. Les six prêtres du Séminaire sont : le supérieur — procureur en même temps — M. Hubert, futur évêque de Québec, M. Pressart, premier assistant vicaire général du diocèse, M. Gravé, deuxième assistant, M. Demeulle, directeur du grand séminaire, et M. Bailly, directeur du petit séminaire, puis enfin M. Thomas-Laurent Bedard, un futur supérieur, qui vient d'être ordonné et agrégé. A ces prêtres, il faut ajouter deux jeunes ecclésiastiques français, nouvellement arrivés pour s'agréger à la maison : M. Dudevant [17], de Bordeaux, et M. Lahaille [18], de Tarbes, lui aussi un futur supérieur. Dans ce petit groupe de prêtres et d'ecclésiastiques, réunis autour de Mgr Briand, quelle piété et quelle ferveur ! quelle exactitude dans l'ob-

---

14. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 415.

15. Jean-Joseph Casot, du diocèse de Laon, avait été ordonné dans l'église du Collège de Québec le 20 déc. 1766.

16. Archiv. paroissiales de N.-D. de Q., assemblée du 5 juillet 1772.

17. Le **dimissoire** de M. Dudevant est intitulé : "*Litteræ emissoriæ D. Arnoldi Germani Dudevant.*" Il est signé par les deux vicaires généraux du Prince Ferdinand-Maximilien Meriadec de Rohan, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine : Boudin et Mont-Dauphin, et contresigné : Joly, pro-secrétaire.

18. Le **dimissoire** de Jean-Baptiste Lahaille a pour en-tête : "Michael-Franciscus Couet-du-Viviers de Lorry, Eppus Tarbiensis, Comitiorum Bigorensium ipso Sedis jure præses, Regi ab omnibus Consiliis..." Il est signé par le vicaire général DeJobal, et contresigné : Bernard Mounier, secrét.

servation du règlement ! La piété est communicative : c'est elle qui anime les élèves du grand séminaire, au nombre d'une vingtaine environ, qui rivalisent de zèle pour la perfection et la vertu, sous la conduite de leur directeur, M. Demeulle, si pieux lui-même. L'un de ces ecclésiastiques, Bernard Panet, sera le douzième évêque de Québec. Ah, que de prières ferventes, dans le Séminaire, pour la délivrance de Québec, d'abord, puis pour celle de tout le pays ! Qui croira que toutes ces prières, jointes à celles des âmes pieuses dont nous avons parlé tout-à-l'heure, n'eurent pas une heureuse influence sur le succès de l'entreprise de Carleton de sauver Québec et de le garder à la Grande-Bretagne? La piété est utile à tout : elle est l'âme du vrai patriotisme. Le Séminaire a décidé de renvoyer les écoliers chez leurs parents pour le temps du siège. Mais avant leur départ, leur directeur, M. Bailly, exhorte tous ceux qui le peuvent à se faire enregistrer dans la milice pour défendre la ville ; et en effet un certain nombre donnent immédiatement leurs noms et forment une compagnie sous les ordres du capitaine Marcoux.

Nous sommes portés à croire que quelques ecclésiastiques même, probablement à l'insu de leurs directeurs, prirent part à quelques escarmouches, puisque Mgr Briand fut obligé de demander et obtint du Saint-Siège les « Pouvoirs de dispenser de l'irrégularité pour les Ordres sacrés, en faveur des jeunes Clercs qui auraient été obligés de prendre part à la guerre de 1775 [19]. »

Bailly lui-même, n'ayant plus d'écoliers à diriger, sollicite la faveur d'aller servir comme aumônier dans le corps de volontaires royalistes organisé par M. de Beaujeu [20], à

---

19. Arch. de l'Ev. de Q., pièce du 23 fév. 1777.

20. Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde, père de cette demoiselle de Beaujeu dont nous avons mentionné le mariage dans notre vol. précédent, p. 375. Il habitait l'Ile-aux-Grues.

la demande de Carleton, dans les paroisses de la côte sud [21] pour venir au secours de Québec. Il s'agissait surtout de déloger un parti de Bostonnais qui avaient installé une batterie à la Pointe-de-Lévi, d'où ils bombardaient la ville. Avant de faire marcher tout son monde, M. de Beaujeu envoya une avant-garde de cinquante hommes, qui rencontrèrent à Saint-Pierre un parti de Bostonnais très supérieur en nombre, auxquels s'étaient joints beaucoup de Canadiens rebelles. Un combat s'engagea où il y eut trois morts et dix blessés du côté royaliste. Trente-deux autres royalistes furent cernés dans la maison du capitaine Michel Blais [22], où ils s'étaient barricadés, et on les fit prisonniers. Parmi eux se trouvaient le commandant de l'avant-garde, M. Couillard, et l'abbé Bailly, qui avait été blessé dans le combat, probablement en voulant s'interposer comme pacificateur.

Ce combat de Saint-Pierre eut un grand retentissement dans les paroisses qui avaient fourni des volontaires, et répandit la consternation dans les familles qui avaient perdu quelqu'un des leurs. On accusa les curés d'avoir été la cause de leur mort [23].

M. de Beaujeu, en apprenant le triste résultat de cette rencontre, congédia ses miliciens et alla se cacher dans son île, de peur d'être fait prisonnier lui-même [24].

Quant à la compagnie d'écoliers du capitaine Marcoux, on sait qu'elle joua un rôle important, décisif même, suivant les uns, dans l'affaire du Saut-au-Matelot, où les ennemis furent repoussés de Québec par les Canadiens. Est-ce pour

---

21. Il y avait, entre autres, 50 miliciens de Kamouraska, 4 de la Rivière-Ouelle, 27 de Sainte-Anne, et 25 de Saint-Roch. (Journal de Baby).

22. Journal de Baby.

23. *Recherches historiques*, t. X, p. 139.

24. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 61.

punir ces écoliers, que les Américains, dispersés au nord de la Rivière Saint-Charles, après le combat, incendièrent Maizerets, leur maison de campagne? Elle fut rebâtie après le siège, et agrandie d'un étage, telle que nous la voyons encore de nos jours.

En même temps que l'affaire du Saut-au.Matelot, avait lieu celle de Près-de-ville, où succomba Montgomery le dimanche matin, 31 décembre, veille du jour de l'an: « Tristes étrennes pour les Américains, cette mort inopinée de leur général, » s'écrie l'annaliste des Ursuline [25]. Montgomery n'était âgé que de quarante ans. Quelques-uns de ses officiers, prisonniers dans une des salles du Séminaire, versèrent d'abondantes larmes, lorsqu'on leur montra l'épée de leur général [26], dont ils ignoraient encore la mort.

Il y avait un mois que les ennemis bombardaient Québec; mais leurs projectiles y avaient fait peu de ravages, même sur les édifices les plus en vue. Nos Communautés religieuses, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu, les Ursulines, avaient été à peu près épargnées; et lorsque Briand disait: « Marie a conservé cette ville, » il songeait surtout à ces belles institutions: mais il ajoutait: « Les faubourgs de Québec étaient nos ennemis: aussi ont-ils été brûlés, soit par la ville, soit par les Bostonnais, ce qui a fait bien des misérables. » Et il ajoutait encore, sans pitié: « Ils portent la peine de leur désobéissance. » Les batteries de Carleton et ses canons braqués sur l'ennemi abîmaient les faubourgs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch; et ils y auraient encore fait plus de ravages, si l'excellent gouverneur n'avait pres-

---

25. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 131

26. Cette épée fut longtemps en la possession de M. Thompson, qui fut chargé d'ensevelir le général Montgomery non loin de la porte Saint-Louis, en montant vers la citadelle. Elle fut présentée au marquis de Lorne, pendant qu'il était Gouverneur du Canada. Elle est maintenant en la possession des parents de Montgomery, à New-York. (George Gale, *Quebec Twixt Old and New*, p. 100).

crit sous les peines les plus graves de respecter l'Hôpital-Général [27].

C'est ici le lieu de dire un mot de cette belle Institution, la gloire de son fondateur, Mgr de Saint-Vallier, qui joua un rôle, on peut dire vraiment providentiel, lors du siège de Québec de 1775. Située en dehors des murs, elle ne pouvait être utile que par ses prières aux nobles défenseurs de la ville. Mais de quel secours ne fut-elle pas, par la force des choses et par sa situation même, aux assiégeants ! En arrivant pour la première fois sur les Plaines d'Abraham, vers la mi-novembre, Arnold n'avait pas manqué d'apercevoir de loin cette grande maison « de belle apparence. » Il envoya aussitôt ses officiers la visiter ; et bientôt les bonnes hospitalières se virent assiégées par des centaines de soldats américains, qui s'emparèrent sans cérémonie de leurs salles. « Ces pauvres gens, écrit l'une d'elles, étaient dans un état à faire compassion : les habits en lambeaux qui les couvraient et leurs figures décharnées et misérables inspiraient vraiment la pitié. » Leur nombre augmenta encore à l'arrivée de Montgomery, qui connaissait depuis longtemps l'Hôpital-Général, ayant servi sous Wolfe en 1759. Il força les Religieuses à laisser remplir complètement leur maison et ses dépendances. Elles étaient en tout 39 hospitalières ; et tout le temps du siège, se virent très à l'étroit, ainsi que leurs dames pensionnaires et leurs élèves [28]. La charité chrétienne est admirable de dévouement, même pour les ennemis : c'est bien à elle que peuvent s'appliquer les paroles de la sainte Ecriture : *Non est distinctio Judæi et Græci ; nam idem Dominus omnium* [29]. Ah, quelle fut méritoire celle de nos hospitalières, qui, tout

27. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 407.

28. L'Hôpital-Général avait alors un pensionnat de jeunes filles : il fut aboli du temps de Mgr Baillargeon.

29. *Rom.*, X, 12.

animées qu'elles étaient du plus ardent patriotisme canadien, donnèrent leurs soins aux malades et aux blessés de l'armée américaine, « toutes gens, écrit l'annaliste, d'une grossièreté et d'une hardiesse détestable [30]. » Hâtons-nous de dire que, d'après le même témoignage, elles n'eurent qu'à se féliciter, en général, de la conduite des officiers à leur égard.

Une des plus grandes afflictions de nos hospitalières pendant ces longs mois que dura le siège, ce fut d'être privées de toute communication avec leur vénérable Evêque. Il fut toujours si bon pour toutes ses communautés, et en particulier pour son Hôpital-Général ! Cette maison avait été bien éprouvée lors du siège de 1759. Elle était restée avec des dettes si considérables, qu'elle avait été obligée, à son grand regret, de vendre sa seigneurie de Saint-Vallier. « Elle ne se soutient, écrivait un jour Mgr Briand à M. de Lacorne, que par la vigilance du confrère Rigauville, leur travail forcé, et ce que je puis leur donner [31]. » Le plus grand bienfait, peut-être, qu'il fit à l'Hôpital-Général, ce fut de lui donner pour supérieur M. de Rigauville. Ah, quel homme admirable de dignité, de vertu et de dévouement ! Pendant les longs mois du siège, surtout, comme il s'efforça de remplacer auprès de nos hospitalières le vénérable Evêque de Québec !

Ce fut pour elles un beau jour lorsqu'elles apprirent la défaite des Américains à Près-de-ville et au Saut-au-matelot; un plus beau jour encore, lorsqu'on les vit, le six mai, s'éloigner définitivement de notre ville, qu'ils désespéraient de prendre. L'Angleterre nous envoyait des secours considérables, et les vaisseaux qui les apportaient mouillèrent devant Québec le 7 mai. Carleton poursuivit les ennemis

---

30. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp-.Général*, p. 407.

31. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 537, lettre du 6 juin 1774.

une assez longue distance, puis rentra dans la ville, où il s'occupa immédiatement des pauvres malades et des blessés qu'ils avaient abandonnés, et dont quelques-uns même par frayeur s'étaient enfuis dans les bois. Il les fit rechercher et les rassembla, puis les envoya à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu, priant les religieuses d'en avoir soin comme des nôtres jusqu'à leur guérison [32].

Pendant ce temps, Mgr Briand adressait aux citoyens de Québec un mandement, qui fut lu à la cathédrale le dimanche 12 mai. Il ordonnait un *Te Deum* d'actions de grâces, qui fut chanté le soir même après vêpres:

« La juste crainte d'exposer des vies qui nous sont si chères, écrivait le Prélat, nous a porté à interrompre depuis longtemps les offices solennels: nous les reprenons aujourd'hui avec la plus grande allégresse. Les ennemis ne sont plus à nos portes, un instant les en a éloignés, le fracas de leur artillerie ne peut plus troubler votre dévotion. Ce bienfait signalé n'exige-t-il pas de notre part les actions de grâces les plus sincères et les plus solennelles envers notre Dieu, que vous avez si souvent reconnu pour être le premier auteur de nos succès. »

Le Prélat rendait ensuite hommage au Gouverneur, « dont la sagesse, disait-il, la prudence, l'activité et l'intrépidité ont confondu » nos ennemis. Il rendait aussi hommage à la valeur des officiers, de leurs soldats et de « tous nos braves citoyens. » Puis faisant allusion à tant de ses diocésains égarés: « Fasse le Ciel disait-il, que la délivrance de Québec, ce bienfait signalé de la Providence, puisse dessiller les yeux de nos frères que l'esprit d'erreur et de mensonge a aveuglés! Que le succès dont Dieu a couronné votre zèle et votre religion puisse les faire rentrer dans les sentiers de la vérité, les rendre dociles à la

32. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 415.

voix de leurs pasteurs, et plus soumis aux puissances que Dieu a établies pour les gouverner [33] ! »

Un de nos hommes publics les plus distingués parlant un jour de la délivrance de Québec en 1775, disait : « C'est la destinée de la province qui a été fixée, peut-être à jamais, sous les murs de Québec durant cette nuit du 30 au 31 décembre 1775. C'est l'avenir politique des Canadiens qui s'est dessiné aux yeux de l'histoire. La question était nettement posée : rester colons ou devenir frères des révoltés américains. Québec tombant au pouvoir de Montgomery, c'était la dernière colonie anglaise du continent américain qui échappait à la métropole. Québec sauvé, c'était le Canada échappant à la grande ligue d'Indépendance et restant sous le sceptre de Georges III [34]. »

Carleton assistait-il au *Te Deum* qui fut chanté le soir du 12 mai à la cathédrale pour la délivrance de Québec? Nous n'avons rien trouvé qui l'indique. On sait que ce bon gouverneur, tout protestant qu'il était, se montra toujours si bien disposé envers les Canadiens, que ses ennemis l'appelaient « ce diable de Catholique romain [35]. » Il n'assistait probablement que de cœur au *Te Deum* de Mgr Briand ; mais il avait donné des ordres pour que la cérémonie eût un cachet tout particulier de solennité militaire :

« Pendant le *Te Deum* chanté à la cathédrale, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, toute la milice catholique se tint sous les armes. Trois coups de canon l'annoncèrent, et trois coups de fusil le terminèrent [36]. »

---

33. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 267.

34. Henri T. Taschereau, *Centenaire de l'Assaut de Québec par les Américains*, 31 décembre 1775, p. 114.

34. *Invasion du Canada*, p. 345.

35. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général*, p. 414.

CHAPITRE VI

—

NOUVELLE TENTATIVE DE SÉDUIRE LES CANADIENS.—LES DEUX CARROLL.—DÉLIVRANCE DE MONTRÉAL—LETTRE DE M. MONTGOLFIER À MGR BRIAND—LE PÈRE FLOQUET

CARLETON avait attendu avec confiance les secours qui devaient lui venir d'Angleterre par la première flotte du printemps; et Mgr Briand avait ordonné en conséquence à tous les prêtres séculiers et réguliers de la ville d'ajouter à la messe l'oraison *pro navigantibus* à partir du 8 avril jusqu'au 15 mai [1]. L'envoi de ces secours fut annoncé au Gouverneur par une lettre qui, naturellement, ne pouvait passer que par la Nouvelle-Angleterre, et qui, par précaution, avait été adressée à M. Mongolfier pour la faire parvenir au destinataire.

Mais comment s'y prendre pour envoyer cette lettre de Montréal à Québec, en hiver, alors que les deux rives du fleuve sont occupées par les ennemis? M. Montgolfier fait venir au Séminaire deux jeunes gens de confiance, MM. Lamothe et Joseph Papineau [2], et leur demande s'ils se sentent le courage et la bonne volonté de se charger de la commission. Sur leur réponse affirmative, il leur remet la lettre destinée à Carleton. Ils la placent dans un bâton creusé en tube, dont il se servent comme de canne, et par-

---

1. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 266.
2. Père de notre grand patriote, Louis-Joseph Papineau.

tent pour Québec, à pied, allant de presbytère en presbytère demander l'hospitalité, et arrivent sûrement à Québec, remettent à Son Excellence le message dont ils se sont chargés, puis restent dans notre ville jusqu'au printemps, servant dans quelque compagnie de milice canadienne, et ne retournent à Montréal qu'après la levée du siège, lorsqu'ils peuvent le faire sans avoir rien à craindre des Américains [3].

On raconte que le jeune homme qui fut envoyé à la Cour pour annoncer la bonne nouvelle de la délivrance de Québec, au printemps de 1776, reçut une gratification de cinq cents louis sterling [4]. Il s'appelait Caldwell, et devait être le futur « receveur général » du Canada. Nous n'avons vu nulle part que Lamothe et Papineau aient rien reçu pour leur course si méritoire et si accidentée : mais quel beau geste, dans notre histoire, que ce voyage de ces jeunes gens si patriotes !

Pendant qu'ils apportaient ainsi à Carleton la nouvelle que l'Angleterre allait lui envoyer des secours, les Bostonnais, de leur côté, recevaient au Canada, dans le cours de l'hiver, plusieurs renforts de troupes. Mais ces nouvelles recrues envoyées par le Congrès ne pouvaient servir qu'à augmenter inutilement leurs dépenses ; et déjà ils ne pouvaient payer fidèlement les Canadiens qui s'étaient engagés à leur service. Moses Hazen s'en plaignait amèrement à son ami Antill :

« Ça ne fera pas, disait-il, de manquer de parole aux Canadiens ; et je sais qu'il est impossible de marcher davantage, à moins qu'ils ne soient payés [5]. »

L'échec de Montgomery, sous les murs de Québec, sem-

---

3. Jacques Viger, *Ma Saberdache.*
4. Brymner, *Rapport sur les Archives du Canada,* 1881, p. 16.
5. Archiv du Canada, Collection Haldimand, B. 27, p. 398.

blait avoir anéanti toutes les espérances de l'ennemi. Au printemps, cependant, ils essayèrent de reprendre un mouvement qui leur avait si bien réussi les années passées, le mouvement de la persuasion. Le Congrès députa au Canada trois Commissaires, avec la mission de convaincre les Canadiens des avantages qu'ils auraient à s'annexer à la nouvelle République, sous le drapeau de l'Indépendance : Benjamin Franklin, Samuël Chase et Charles Carroll de Carrollton. Les deux premiers étaient protestants ; le troisième était catholique, et s'était adjoint son frère John, ex-jésuite, le futur évêque de Baltimore, qui se chargea tout spécialement de convertir le clergé canadien.

Les Commissaires partirent de New-York le 2 avril et arrivèrent le 29 à Montréal, où ils furent reçus par Arnold, qui y commandait depuis quelques jours. Arnold s'était mis à la tête des troupes devant Québec, après la mort de Montgomery, mais il partit au commencement d'avril pour Montréal. Wooster, qui avait commandé à Montréal tout l'hiver, alla le remplacer à Québec. Moses Hazen ne fut gouverneur de Montréal qu'entre les deux commandements d'Arnold et de Wooster.

Les trois Commissaires du Congrès, ainsi que le Jésuite qui les accompagnait, ne tardèrent pas de constater qu'ils n'avaient plus rien à faire au Canada : le pays n'était plus avec eux. Franklin partit le premier et quitta Montréal le 11 mai pour se rendre à Saint-Jean, où le Père Carroll alla le rejoindre le lendemain 12 mai : ils en repartirent tous deux le 13 mai pour retourner dans leur pays.

John Carroll, à Montréal, avait dû se retirer au couvent de ses confrères Jésuites, auxquels il rendit un très mauvais service en leur communiquant ses idées, et les mettant en disgrâce auprès des messieurs de Saint-Sulpice, et surtout du vénérable Evêque de Québec, qui n'entendait pas badinage sur la question de loyauté à l'égard de la

Couronne Britannique. Il est à remarquer que Mgr Briand, dans sa lettre aux Visitandines de Rennes, disait : « Les Jésuites enfermés avec moi dans la ville se sont bien conduits. » Pas un mot de ceux de Montréal ; et nous verrons tout-à-l'heure combien M. Montgolfier semblait indisposé, lui aussi, au moins contre quelques-uns d'entre eux. Il est probable que le Père Carroll n'osa pas même parler de sa mission au clergé séculier de Montréal.

Les commissaires Charles Carroll et Samuel Chase, probablement pour faire bonne contenance, restèrent un peu plus longtemps au Canada, avec les marchands anglais, leurs amis. Le 22 mai, on les trouve à Sorel, d'où ils envoient à Montréal une escouade de quatre cents hommes. Mais tout cela, c'est pour jeter de la poudre aux yeux ; ou bien, c'est de la moutarde après dîner : l'opinion n'est plus pour les Américains :

« Leur étoile avait pâli au Canada, écrit excellemment l'annaliste de l'Hôpital-Général. Décimés par la maladie [6], poursuivis de poste en poste par les royalistes, ils durent évacuer successivement toutes les places dont ils s'étaient emparés depuis quelques mois, et le 18 juin ils étaient conduits au délà de nos frontières. »

Il y avait huit jours que Carroll et Chase avait eux-mêmes quitté Montréal [7].

M. Montgolfier qui n'avait pu correspondre avec son évêque depuis si longtemps, venait d'en recevoir un message important qui lui avait été remis par le juge Panet. Il se hâta de lui répondre le 17 juin, aussitôt après la délivrance de Montréal :

« Nous avons passé un bon hiver... Vous voilà délivrés, et nous le sommes aussi dans ce moment...

---

6. La petite vérole avait éclaté parmi les soldats du Congrès : nouvel élément de répulsion pour les Canadiens.

7. Jacques Viger, *Ma Saberdache*.

« Je ne parle pas des inquiétudes du ministère, et des chagrins personnels que nous avons eu à supporter tout le long de l'hiver. Ce n'est que dans des entretiens particuliers que nous pourrons avoir l'honneur et la consolation de rendre compte à Votre Grandeur. Mais je dois vous informer ici que l'époque de votre délivrance, au commencement de mai, a été celle de nos plus grandes persécutions. Le clergé de la ville n'a pas été personnellement insulté, mais plusieurs prêtres de la campagne ont été ignominieusement conduits et confrontés dans les camps des Rebelles [8], les marchands de la ville pillés, les menaces et les alarmes d'un incendie général à tout propos renouvelés.

« Enfin, le 15 de ce mois, à huit heures du soir, dans le plus fort de nos alarmes, nous avons été subitement et totalement délivrés par une entière évacuation de l'armée ennemie. Nous sortions de notre prière du soir au Séminaire, lorsqu'on m'apporta subitemeni les clefs de la ville, que je renvoyai sur le champ à M. Dufy, colonel de la milice, qui se tenait actuellement caché, étant recherché depuis plusieurs jours pour être envoyé comme prisonnier au Congrès [9]. C'est de sa prison qu'il a été élevé sur le trône. Il a commandé une garde bourgeoise, qui a gardé la ville pendant trente-six heures. Mais dans ce moment il vient d'entrer quatre cents hommes de troupes royales, qui prennent possession de la ville, et relèvent la garde, aux acclamations de tout le public.

---

8. Comme on avait fait à Saint-Joachim, à l'égard de MM. Gravé et Corbin.

9. Que de bons Canadiens eurent la douleur de se voir prisonniers aux États-Unis, et empêchés de servir pour la défense de Québec : Juchereau Duchesnay, De la Valtrie, de Saint-Ours, de Rouville, d'Eschambault, de Lotbinière ! "Qu'il est désagréable pour moi, écrivait Juschereau Duchesnay à son ami Baby, d'être le seul homme de Québec qui ait fait la sottise de se laisser prendre à Saint-Jean, pendant que j'avais l'occasion de défendre ma capitale et de me couvrir de gloire !" (Écrit à Albany le 31 janvier 1776, publié dans l'*Invasion au Canad* p. 324).

« Nous espérons voir entrer aujourd'hui ou demain M. le général Carleton avec une partie de son armée. Une autre partie est, je crois, à la poursuite des fuyards, pour les repousser d'où ils sont venus. La flotte royale est vers Repentigny : nous ne soupirons qu'après un coup de nord-est pour la voir paraître devant la ville. »

M. Montgolfier ajoutait :

« Votre Grandeur nous enverra sans doute bientôt un mandement pour rendre grâces à Dieu de la délivrance du pays, et sur la conduite uniforme que les prêtres doivent observer à l'égard des habitants rebelles ou indociles. »

L'objet principal du message que l'Evêque avait envoyé à son grand vicaire par M. Panet, c'était les mauvaises nouvelles qu'il avait reçues des Jésuites de Montréal, nouvelles, d'ailleurs, dont on causait partout librement. Moses Allen, qui commandait à Montréal, écrivait à Québec à son ami Antill :

« Le Père Floquet est le seul prêtre qui veuille donner l'absolution aux Canadiens. On l'appelle maintenant mon chapelain [10]. »

Arnold lui-même regardait le Père Floquet comme un des amis les plus sûrs du Congrès [11].

M. Montgolfier dans sa réponse à l'Evêque, ajoutait :

« Je viens au P. Floquet [12]. Il est certainement bien coupable, et je n'entreprends pas sa défense. On en a beaucoup dit sur son compte qu'il ne méritait pas ; mais

---

10. Archiv. du Canada, Collection Haldimand, B. 27, p. 325, lettre du 20 avril 1776.

11. Ibid., B. 147, p. 385.

12. Pierre Floquet était au Canada depuis 1740, et à Montréal depuis au moins 1768. Avant d'aller à Montréal, il avait été missionnaire à Lorette, et l'on y voit encore un moulin à farine, moulin seigneurial, qu'il fit bâtir en 1766. Il y a une inscription qui porte son nom et cette date : M. D. CC. L. XVI. — Nous devons ce détail à M. le Chanoine Lindsay. — Ce moulin en avait remplacé un autre qui avait été bâti par le P. Richer.

aussi je sais d'ailleurs qu'on a passé sous silence bien des choses qui pourraient le charger. Je l'ai averti quelquefois en ami, et j'ai été longtemps incrédule sur beaucoup de choses dont on le chargeait, jusqu'à un dernier éclat arrivé le lundi d'après la semaine de Pâques. Trois habitants qui portaient publiquement les armes au service du Congrès et faisaient sentinelle aux portes de la ville, s'étant présentés ce jour-là à la communion, à la messe de M. Brassier [13], qui les connaissait, il leur refusa la communion, qu'il présumait pascale, sous prétexte qu'ils étaient étrangers et n'avaient point de billet de leur curé. Ils répondirent publiquement qu'ils étaient de la paroisse du P. Floquet, qui les avait confessés ; et lui ayant porté leurs plaintes, il les fit entrer dans son église, et leur donna la communion.

« Instruit de ce scandale, dont chacun raisonnait, je fus moi-même trouver le Père. Il devait prêcher dans notre église le dimanche d'après. Je le remerciai pour toujours de ses sermons, au moins jusqu'à nouvel ordre, et lui déclarai que si je ne lui retirais pas entièrement vos pouvoirs, c'était par prudence, et par ménagement de sa Compagnie, que j'estime toujours ; que le temps de la pâque étant passé, je pensais bien qu'il ne serait plus dans le cas de confesser des gens d'une étoffe semblable à ceux qu'il venait de passer, qui ordinairement ne se confessent pas plusieurs fois dans l'année, et que d'ailleurs j'étais bien persuadé qu'en tout autre article il exercerait utilement son ministère. L'affaire en est demeurée là Mais au premier jour je lui intimerai vos ordres.

« Je ne suis pas tout-à-fait content du P. Huguet, missionnaire du Saut-Saint-Louis.

---

13. M. Montgolfier ayant donné sa démission comme supérieur du Séminaire de Montréal en 1788, " on choisit, pour lui succéder, M. Brassier, en conservant cependant à M. Montgolfier le titre de supérieur honoraire." (Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 376).

« Je ne connais pas assez les sentiments du P. Well, sur qui je n'ai point de soupçon.

« Le P. Gordan est toujours un excellent missionnaire, qui parle et qui agit avec droiture et prudence [14]. »

On ne peut être surpris, après ce qu'on vient de lire, que Mgr Briand, informé de tout, se soit vu obligé d'interdire le P. Floquet, malgré la haute estime et l'affection qu'il avait pour la Compagnie de Jésus. C'était l'objet principal du message que M. Panet avait été chargé de remettre de sa part à M. Montgolfier.

Comme nous l'avons dit ailleurs, le P. Floquet écrivit à l'Evêque un bon nombre de lettres d'explications et d'excuses [15]; mais il resta plusieurs mois sous le coup de l'interdit.

Il y était encore le 29 novembre, puisqu'il écrivait ce jour-là à Mgr Briand pour le supplier « de lever cet interdit qu'il s'était attiré par sa mauvaise conduite, » promettant, à l'avenir, « de faire rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

L'interdit fut levé.

Le P. Floquet mourut à Montréal, en 1782, dans la résidence des Jésuites, laquelle, d'après une de ses lettres, avait été « toute dilapidée » par les Américains durant leur séjour à Montréal.

Le P. Huguet mourut l'année suivante à la mission du Saut-Saint-Louis, qu'il desservait avec beaucoup de zèle. Mais il avait pensé mourir en 1780. Ecrivant en effet à Mgr Briand le jour de Noël de cette année, M. Montgolfier lui disait :

« Je viens de voir un billet de la main du Père Huguet, missionnaire au Saut-Saint-Louis, conçu en ces deux lignes

---

14. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 17 juin 1776.
15. *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 229.

seulement : « Je prie le P. Well de venir entendre au Saut ma dernière confession. » Le Père est parti et a abandonné en ville le grand travail de ces fêtes commencées. Je ne sais pas ce qu'il nous apprendra à son retour. »

Le P. Huguet survécut plus de deux ans à cette première attaque, et ne mourut qu'en 1783.

Ainsi s'éteignaient peu à peu les Jésuites du Canada. Le P. Gordan était mort le 30 juin 1779 :

« Ce saint et zélé missionnaire, écrivait M. Montgolfier à Mgr Briand, ce bon missionnaire, qui était propre à tout, vient de mourir à Montréal à dix heures du soir. Il n'y a que deux jours qu'on l'avait transporté de sa mission de Saint-Régis dangereusement malade de certaines fièvres malignes qui courent parmi les Sauvages des différents villages, et dont M. de Terlaie mourut il y a environ deux ans. C'est dans l'amertume de mon cœur que j'apprends cette mort à Votre Grandeur, et je ne doute pas que vous n'y soyez également sensible [16] »

Quant à la mission du Saut-Saint-Louis, le P. Well la desservit quelque temps après la mort de son confrère, mais bientôt il fallut recourir aux prêtres séculiers. La mission fut desservie quelque temps par les curés voisins ; et Mgr Briand, en 1784, put enfin y mettre un prêtre résident, M. Laurent Ducharme. Ecrivant à M. Campbell [17] :

« Je remplis enfin, lui dit l'Evêque, la promesse que j'eus l'honneur de vous donner la dernière fois que vous me fîtes le plaisir de me rendre visite. J'envoie un missionnaire au Saut-Saint-Louis. Il aura l'honneur de vous présenter cette lettre. Les bonnes dispositions que vous me fîtes apercevoir, pour aider à la subsistance de ce prêtre, et votre

---

16. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 1er juillet 1779.

17. Le major John Campbell, qui avait été nommé en 1775 surintendant des Affaires des Sauvages. (*Constitutional Documents*, p. 451).

accès auprès du Gouverneur, me font espérer beaucoup. Je pense que le Gouverneur doit seconder vos vues, fortes, humaines, généreuses et raisonnables. »

Le Prélat lui-même était d'une générosité incomparable quand il s'agissait de secourir de pauvres missionnaires. Ecrivant au curé de Longueil.

« Donnez, s'il vous plaît, lui disait-il, à M. Ducharme, missionnaire au Saut-Saint-Louis, les six cents francs de componende que je vous marquais de conserver et que je destinais pour ce pauvre missionnaire. Il vous en donnera un reçu que vous m'enverrez au plus tôt... »

Le bon Prélat ajoutait à son offrande généreuse l'encouragement de ses bonnes paroles. M. Ducharme savait encore très peu la langue sauvage :

« Je suis content de votre travail, lui écrit Mgr Briand. J'admire votre manière de prêcher hardiment dans une langue étrangère que vous n'entendez pas beaucoup. Continuez, vous le ferez avantageusement [13]. »

---

18. Arch. de l'Ev. de Q., lettres du 5 mars et du 12 avril 1784.

CHAPITRE VII

—

APRÈS LA TEMPÊTE.—MANDEMENT DE Mgr BRIAND AUX SUJETS REBELLES

L'ÉGLISE du Canada venait de passer par une terrible épreuve. Les ennemis avaient quitté le pays, mais l'avaient laissé dans un état de désordre, de désordre moral surtout, bien difficile à décrire. La comparaison d'une mer bouleversée par la tempête, pour être un peu banale, n'en est pas moins la plus propre à donner une idée de notre Province, après la guerre de 1775 ; et l'Eglise canadienne, ballotée par les flots des idées américaines, ne paraissait pas près de revoir les beaux jours d'autrefois. Le Pilote enfermé dans Québec pendant le siège, n'avait pu correspondre avec ses nautoniers. Qu'étaient-ils devenus? Comment s'étaient-ils tirés d'affaire dans leurs paroisses au milieu de tant d'embarras de toutes sortes ?

L'un des premiers à lui donner signe de vie, après la levée du siège, fut le bon curé Sarault, de Saint-Charles. Nombre de ses paroissiens, momentanément égarés, n'avaient pu faire leur pâques [1] : ce qui ne leur était peut-être jamais arrivé. Il avait hâte, sans doute, de les voir rentrer en paix avec Dieu et avec leur conscience, et de ramener dans toutes ses familles la joie et le bonheur qui s'en étaient envolés. Et que de curés, probablement, dans

---

1. Pâques, en 1776, tombait le 7 avril.

tout le diocèse, étaient dans la même situation! Mais il faut avouer que M. Sarault s'était un peu pressé:

« Il faut, monsieur, lui répond l'Evêque, en demeurer où vous êtes, et n'admettre personne de ceux ou celles qui n'ont pas fait leurs pâques, parce qu'outre le crime de la rébellion et désobéissance, il y a un tort considérable fait au Royaume et à bien des particuliers qui s'est ensuivi de ce crime. Lorsque le Roi aura accordé un pardon, amnistie, rémission, que les choses, enfin, seront pacifiées, alors on pourra agir avec plus de zèle et de sûreté. Ces pauvres gens ignorants n'ont pas voulu écouter les Docteurs de la loi que Dieu leur avait donnés, ils se sont crus plus éclairés, ils sont tombés dans le précipice et dans plusieurs malheurs temporels et éternels.

« Je ne puis entrer dans un plus grand détail; l'occasion presse. Lorsque j'aurai plus de loisir, je pourrai dire mon sentiment plus au long et d'une manière plus étendue [2]. »

Le Prélat se hâta de mettre la dernière main au mandement qu'il préparait depuis longtemps à l'adresse des « sujets rebelles durant la guerre américaine. » Il ne peut être question de reproduire ici tout au long cette pièce magistrale, si remarquable sous tous les rapports: elle n'occupe pas moins de onze pages du volume des mandements [3]; et encore cette copie semble-t-elle incomplète: il y manque la fin et les conclusions. On n'en peut dire non plus la date précise: ce qui est certain c'est que M. Montgolfier ne l'avait pas encore reçue lorsqu'il écrivit à Mgr Briand sa lettre du 17 juin.

En parcourant le mandement de Mgr Briand, la parole de l'Apôtre: *Argue, obsecra, increpa, in omni patientia et*

---

2. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 593, lettre du 11 mai 1776.

3. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 269.

doctrina [4], vient tout naturellement à l'esprit du lecteur. Jamais évêque ne parla à ses diocésains avec plus de force, de sincérité et de liberté de langage, en leur exposant leurs torts, leurs fautes, les dangers auxquels ils se sont exposés, ni avec plus de ménagement paternel, leur faisant voir combien il les aime, et ne veut que leur bien.

Il commence par leur démontrer la folie inconcevable de leur conduite. Contre qui se sont-ils révoltés?—Contre un gouvernement juste et équitable, « le plus doux et le et moins sanguinaire: la clémence et l'indulgence sont ses caractères distinctifs; il prise la vie des hommes. Vous avez dû vous en convaincre, depuis dix-sept ans que vous vivez sous le régime anglais. Il ne suffit pas d'être accusé pour être censé criminel, ni même d'être trouvé coupable pour être condamné: on aime à trouver des excuses, et la plus légère suffit souvent pour exempter de la rigueur des lois... »—Contre un gouvernement fort, qui peut leur infliger les plus rigoureux châtiments, s'ils persistent dans leur révolte: « Vous imaginez-vous qu'un aussi puissant empire que l'Empire Britannique, dont les forces maritimes sont capables de résister, pour ne rien dire de plus, à toutes celles de l'Europe réunies, en aura le démenti, et qu'il ne consommera pas son entreprise? »—Contre un Roi d'une bonté rare, et sous le gouvernement duquel ils ont singulièrement prospéré: « Personne, au temps de votre révolte, ne se sentait des malheurs de la guerre passée: quelque dérangement qu'elle ait mis d'abord dans vos affaires, il était non seulement réparé, mais encore aviez-vous de beaucoup augmenté vos fortunes, et vos possessions étaient devenues considérablement plus lucratives et plus riches [5]. »—Contre un gouvernement qui avait tellement

4. 2 *Tim.*, IV, 2.

5. Tout ceci justifie bien la parole de Cramahé à Darmouth: "J'ai trouvé partout la population prospère." (Q. 9, lettre du 22 juin 1773).

confiance en eux, qu'il avait dégarni le Canada de ses troupes régulières pour les envoyer dans les provinces rebelles : ce qui explique la triste situation où s'était trouvé Carleton : « On s'attendait, dit le Prélat, et on le devait, à vous voir prendre chaudement les intérêts et la défense d'un Roi bienfaisant, d'une Cour et d'un Parlement tout dévoués à vous, et tout occupés des projets de vous rendre heureux, riches, et florissants. Quelle a dû être la surprise de l'Angleterre, lorsqu'elle à été informée de votre défection, de votre révolte, et de votre réunion à des esprits rebelles ! »

S'ils ont manqué envers le gouvernement et leur Souverain, ils n'ont pas moins manqué envers leur Evêque :

« Souffrez, dit le Prélat, que votre Père en Dieu, que vous détestez sans qu'il vous ait jamais fait de mal, quoiqu'il n'ait voulu que votre bien, et qu'il se soit toujours, au dépens même de sa santé, de ses petites facultés et minces pouvoirs, efforcé de le procurer..., souffrez dis-je, que je vous dessille les yeux et que je vous découvre les ressorts criminels qu'on a employés pour vous perdre... Je n'y puis penser sans verser les larmes les plus amères, parce ce que je vous aime ; sans rougir de confusion, parce que je vous suis vraiment attaché et que votre honte est la mienne ; sans être indigné, parce que je hais la tromperie, et que le Seigneur lui-même a eu horreur celui qui a le cœur double. »

Et alors le pieux Prélat montre à ses diocésains combien ils ont été grossièrement trompés par les émissaires américains :

« Ils vous connaissaient pour peu instruits [6], sans aucune

6. N'oublions pas cependant ce qu'écrit M. Chauveau dans son beau livre *L'Instruction publique au Canada*, p. 56, que nous avons cité dans *le Docteur Labrie*, p. 62 : " On aurait tort de croire que la population de nos campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance

connaissance de la politique et de vos vrais intérêts..., et ils ont entrepris de vous rendre indignes des grâces qu'on vous accordait (par l'Acte de Québec), en vous portant à la révolte, à la lâcheté et à une espèce d'apostasie de la religion de vos pères... Ils vous ont promis l'exemption des rentes seigneuriales, et vous avez aimé cette injustice; et que vous ne paieriez plus de dîmes, et vous n'avez pas eu horreur de cette impie et sacrilège ingratitude envers Dieu, sans la bénédiction duquel ni vos champs ne seraient fertiles ni vos travaux ne réussiraient... » Le Prélat ajoute : « Par votre conduite vous avez anéanti et annulé la capitulation et le traité de paix et les autres déclarations du Roi par lesquelles vous aviez été agrégés à la nation anglaise et étiez regardés comme les sujets anciens, avec les droits aux mêmes faveurs et prérogatives; de façon que vous n'êtes plus maintenant qu'un peuple deux fois conquis et assujéti à toutes les volontés d'un Roi conquérant, tous vos biens confisqués à la Couronne; et vous voilà exposés à en être dépouillés sans injustice, et même à une affligeante et dure transmigration, si le gouvernement le croit nécessaire ou utile à la conservation de cette conquête. »

Après avoir montré à ses diocésains les principaux malheurs temporels auxquels ils se sont exposés en manquant de loyauté à la Grande-Bretagne, Mgr Briand passe aux dangers qu'ils ont courus pour leur religion et leur salut :

« Je n'ai pas craint, dit-il, la conquête de la colonie, pour deux raisons : parce que j'avais confiance en Dieu et en notre sainte protectrice, et parce que j'étais instruit des forces ennemies et de l'état de nos propres forces. Mais

---

absolue et abrutissante, dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens." Et par comparaison avec les Etats-Unis, jamais on ne vit au Canada rien d'analogue aux épisodes de sorcellerie qui déshonorent les premières pages de l'histoire du Massachusetts, et qui accusent un manque absolu d'éducation et d'instruction. (Cf. De-Celles, *Les Etats-Unis*, p. 63).

ce qui m'occupait, c'était votre salut, et de quelle manière je pourrais vous mettre en conscience, surtout pour la restitution. »

Et il leur rappelle que ce n'est pas tout de se confesser des crimes qu'ils ont commis, mais qu'il leur faut maintenant réparer le tort qu'ils ont fait à l'Etat et aux particuliers par leur mauvaise conduite :

« C'est surtout cet article, ajoute-t-il, qui me force à suspendre l'administration des sacrements, jusqu'à ce que les affaires soient finies, et que Sa Majesté ait accordé le pardon, la rémission et l'amnistie. »

Le Prélat leur fait voir ensuite le grand danger qu'ils ont couru pour leur religion, la religion de leurs pères, eux qui en connaissent si peu les preuves qui la rendent certaine, « et qui, d'ailleurs, comme des fanatiques et des misérables insensés et déplorables aveugles, s'étaient fait un principe de ne plus écouter la voix de ceux qui leur sont donnés pour être leurs conducteurs, leurs guides, leur lumière et les défenseurs de leur foi... Vous direz peut-être, ajoute-t-il,—faisant allusion à ceux qui avaient refusé de s'enrôler dans la milice—et en effet vous l'avez dit, qu'il n'appartenait point aux prêtres de faire la guerre ni de s'en mêler. Non, sans doute, il ne convient point à leur ministère de porter le mousquet ni de répandre le sang ; mais ne leur appartient-il pas de juger si la guerre est juste ou injuste, de juger sur l'obéissance que les sujets doivent à leur Souverain, et les services qu'ils lui doivent rendre ?... »

Il énumère ensuite les principaux péchés dont ils se sont rendus coupables : péché de désobéissance à la puissance légitime..., péché de parjure, etc. « Mais les dépenses exorbitantes de la Couronne, que votre conduite a occasionnées, mais les dommages que les particuliers ont essuyés, tout cela retombe sur vos consciences. Vous êtes coupa-

bles de vols, d'assassinats, et des incendies arrivés. Et les persécutions suscitées aux prêtres de Jésus-Christ [7], vos Pères dans la foi, ne viennent-elles pas de vous? N'y participez-vous pas, quoique vous n'ayez pas été vous-mêmes les délateurs et les accusateurs?.. Que dire de ceux qui ont insulté les prédicateurs de la parole de Dieu, et qui leur ont imposé silence?... Que dire de ces impies sacrilèges qui ont si peu respecté le sacrement de la miséricorde du Seigneur, et n'ont pas craint d'aller révéler à des hérétiques, ennemis de la religion, les avis salutaires qu'un pasteur charitable leur donnait dans le secret, et qui ont voulu contraindre leurs curés à mépriser nos ordonnances et à les enfreindre?... »

Le Prélat rappelle ensuite certains faits,—il nomme spécialement l'outrage fait à M. Bailly—accompagnés de circonstances « qui feront à jamais, dit-il, la honte de la nation canadienne, et qui la dépeindront comme une nation d'une cruauté et d'une barbarie plus que sauvage... Tous les Canadiens fidèles qui sont tombés entre les mains des ennemis se sont plaints davantage des Canadiens leurs frères dans la foi et leurs compatriotes, que des étrangers. Ce sont les Canadiens qui ont volé, qui ont pillé, assassiné, brûlé, trahi, enlevé leurs frères, qui ont incité, excité, poussé les étrangers aux maux qui ont été faits; s'ils avaient été toujours écoutés, il y en aurait eu de commis beaucoup plus encore qu'il n'y en a eu.

« Pauvre peuple, ajoute le Prélat en terminant, votre situation était glorieuse dans toute l'Europe, et tous les royaumes retentissaient de vos éloges. Vous allez passer maintenant pour le plus perfide, le plus barbare et le plus indigne. J'en rougis; j'en suis pénétré de douleur; car

---

7. Voir v. g. plus haut, celles dont parle M. Montgolfier, dans une lettre à Mgr Briand.

je ne cesse pas d'avoir pour vous un cœur de père. Je ne vous mets vos crimes devant les yeux que pour vous les faire envisager du côté de la religion, vous en faire comprendre l'énormité, afin que vous les pleuriez amèrement, et en fassiez une digne et convenable pénitence, qui vous en mérite du Seigneur un pardon entier et une totale rémission. C'est là le seul but de mes prières et de mes sacrifices. J'espère que le Seigneur les exaucera, et que vous m'en donnerez des preuves consolantes avant que mon Créateur et mon Juge m'appelle à lui... »

Le bon et saint Evêque les invite donc tous à s'approcher avec confiance du tribunal de la miséricorde : « Vous vous prosternerez, dit-il, avec un cœur contrit et humilié aux pieds des ministres de Jésus-Christ persécutés, méprisés et outragés ; vous leur confesserez avec larmes vos désordres ; revenus de vos préventions contre eux, vous les remercierez de leur fermeté, qui vous a épargné des absolutions et communions sacrilèges... Et je vous promets que vous les trouverez encore pleins de cette charité et de cette compassion dont vous avez si souvent éprouvé les effets. »

Et revenant encore sur le sujet qui lui tenait le plus au cœur, parce qu'il le regardait comme un des plus importants pour les Canadiens :

« Dieu qui sait tirer le bien du mal même, se servira de votre faute pour vous rendre dans la suite plus attachés à vos pasteurs, plus dociles, plus respectueux et plus obéissants ; car votre malheur, c'est de ne pas l'avoir été. Si vous les aviez consultés, comme vous le deviez, et que vous eussiez eu en eux la confiance que Dieu vous ordonne d'y avoir, vous n'eussiez rien éprouvé des troubles des autres colonies... »

CHAPITRE VIII

—

LES CANADIENS REVIENNENT PEU À PEU AU DEVOIR.— OBSTACLES À LA CONVERSION.—FERMETÉ ET BONTÉ DE L'EVÊQUE.—UN TE DEUM D'ACTIONS DE GRACES

QUEL fut le résultat du mandement si remarquable que nous avons cité au chapitre précédent? Fut-il immédiat? et pouvons-nous dire avec un chroniqueur: « Les habitants ne tardèrent pas à écouter la voix de leur premier Pasteur et à se repentir de leur rébellion [1]? »

Ah, que nous aimons mieux la manière de dire, bien plus simple, bien plus raisonnable, et surtout bien plus vraie, de Mgr Briand lui-même, écrivant trois mois environ après son mandement: « Les habitants se rapprochent peu à peu [2]!... » La conversion des pécheurs n'est pas ordinairement l'affaire d'un jour; à plus forte raison s'il s'agit d'un grand nombre d'habitants pervertis, obstinés dans leurs fausses idées, et qui se soutiennent les uns les autres: surtout, s'il y a des scandales à réparer, des rétractations et des restitutions à faire, des dommages à régler, cela peut prendre du temps.

« Les Canadiens, écrivait Carleton à Lord Germaine, reprendront cet esprit d'obéissance qu'ils avaient pour leur ancien gouvernement, mais ce sera une œuvre du temps,

---

1. *Les Evêques de Québec*, p. 343.

2. *Revue Canadienne*, t. VIII, lettre aux sœurs de Mgr de Pontbriand, de la Visitation de Rennes, 27 sept. 1766.

et jusqu'à ce que la chose soit accomplie d'une manière stable, il faudra une force militaire afin de soutenir l'autorité civile [3]. »

Voulons-nous avoir un exemple de l'obstination de certains Canadiens dans leurs fausses idées? Trois ans après le mandement de Mgr Briand, M. Besson de la Garde, Sulpicien, curé d'une paroisse non loin de Montréal, est appelé à aller administrer un jeune homme malade. Le père et l'aïeul de ce jeune homme sont reconnus comme des annexionistes si violents, si soulevés contre le clergé, qu'il ne peut se résoudre à aller chez eux sans être armé et accompagné de deux de ses paroissiens: et de fait, dit la chronique, « s'il n'avait pas eu sur lui un pistolet chargé, il aurait été assassiné. » M. Montgolfier, informé de tout, qnelque temps après, ne put s'empêcher d'approuver la conduite de son confrère [4].

Autre exemple du mauvais instinct de certains Canadiens de l'époque. Quelques habitants de la Rivière-Ouelle, pour se venger de leur curé, M. Parent, qui ne cesse de prêcher contre leurs tendances annexionnistes, s'emparent un jour de sa personne, et le conduisent prisonnier à Saint-Jean-Port-Joli, et rendu là le remettent en liberté [5].

Le chroniqueur que nous avons cité tout-à-l'heure déclare connaître les noms de cinq individus qui auraient été inhumés dans un champ, sans doute parce qu'ils étaient morts dans l'impénitence, indignes par conséquent de la sépulture ecclésiastique. Mais après tout, qu'est-ce que cinq pécheurs impénitents, sur toute une population?

Oui, nos Canadiens « se rapprochèrent peu à peu » de leurs prêtres, et finirent par s'en rapprocher complètement:

---

3. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 13, lettre du 9 mai 1777.

4. Archiv. du Canada, Collection Haldimand, B. 129, pièces du 22 et 25 déc. 1779.

5. *Recherches historiques*, t. VII, p. 178.

« Mais, écrit Mgr Briand, je tiens ferme, et il faut se rétracter publiquement avant d'être admis aux sacrements, même à la mort. J'espère que par la miséricorde de Dieu et la sagesse du Seigneur tout ceci tournera au bien de la religion; car mes chers enfants, que je connais presque tous, depuis trente-six ans que je suis ici — il n'y a guère d'anciens qui me soient inconnus — ces pauvres peuples, dis-je, ont de la religion, ils sont bons, mais ils avaient été séduits. Ils le voient bien à présent. On s'était surtout attaché à les prévenir contre leurs curés, leur disant qu'il ne fallait pas les écouter, qu'ils n'avaient point à se mêler de la guerre, que ce n'était pas leur métier. Par ces discours, nos instructions sont devenues inutiles, d'où est venu le malheur des habitants. »

On voit comme le pieux Prélat connaissait bien nos populations, comme il les appréciait, comme il les aimait, et n'avait jamais désespéré d'elles; et il ajoutait:

« Enfin, on peut dire que la conservation de la colonie au Roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du Clergé et de sa fidélité; car, quoique les peuples ne soient pas opposés aux Bostonnais, ils ne se sont pas joints à eux, et on n'en compte pas cinq cents qui aient suivi l'armée; encore, le plus grand nombre n'étaient que des malheureux, des gueux et des ivrognes; mais on peut dire que presque toute la colonie désirait que Québec fût pris... »

Pesons bien tous les termes de cette belle lettre, que Mgr Briand écrivait à tête reposée plusieurs mois après la levée du siège de Québec, et qu'il adressait à ses vénérables amies, les dames de Pontbriand, religieuses de la Visitation de Rennes, pour leur faire connaître les dangers auxquels venait d'échapper le diocèse si longtemps gouverné par leur digne frère. Lisons surtout cette lettre à la lumière de cet autre document si important que nous avons cité: le Journal de Baby; et nous verrons que tout en déplorant

la facilité avec laquelle un si grand nombre de nos ancêtres s'étaient laissés entraîner dans le courant des idées américaines, il ne faut rien exagérer, mais savoir rester dans les limites du vrai. « Presque toute la colonie, dit le Prélat, désirait que Québec fût pris. » De qui veut-il parler? Non pas, évidemment, du clergé, des nobles, de la classe instruite, en général, dont il constate, à maintes reprises, la parfaite loyauté envers l'Angleterre, mais uniquement des habitants de nos campagnes, de ses « chers enfants » qu'il aime, « qui sont bons, dit-il, mais ils avaient été séduits. » C'est-à-dire qu'on avait fait miroiter si adroitement à leurs yeux les mots de liberté et d'indépendance, qu'un bon nombre avaient eu le vertige et s'étaient laissés prendre au désir « que Québec fût pris. » Désir évidemment bien superficiel et inefficace: « On n'en compte pas cinq cents qui aient suivi l'armée américaine, » ajoute le Prélat. Cinq cents meneurs, qui font de sale besogne, c'est déjà trop, mais enfin c'est peu de chose sur toute une population. Les idées annexionnistes ont laissé si peu de racines dans nos campagnes, que lorsque les Commissaires nommés par Carleton y font leur tournée après la levée du siège de Québec, ils sont accueillis presque partout, nous ne dirons pas, avec enthousiasme — nos Canadiens savent ordinairement mieux garder la mesure — mais d'une manière convenable: leur visite, dans chaque paroisse, se terminait généralement par une revue de cinquante, soixante, et jusqu'à cent cinquante miliciens, et par des acclamations prolongées de: Vive le Roi [6]!

Voici comment Mgr Briand terminait sa lettre aux Visitandines de Rennes:

« Marie a conservé cette ville, qui restait seule fidèle, puisque les faubourgs eux-mêmes étaient nos ennemis:

---

6. Journal de Baby.

aussi ont-ils été brûlés, soit par la ville, soit par les Bostonnais : ce qui a fait bien des misérables. Ils portent la peine de leur désobéissance [7]. »

C'était surtout la grave question de la restitution et de la réparation des dommages, soit au gouvernement, soit aux particuliers, qui retardait la conversion d'un certain nombre d'habitants, et qui préoccupait le saint Evêque. Le curé de Sainte-Anne, M. Porlier, lui ayant écrit un jour à ce sujet, il lui répondit le 19 novembre, c'est-à-dire près de cinq mois après son mandement :

« Rien n'est décidé encore quant aux réparations du tort fait au gouvernement par l'inobéissance du peuple Canadien pour la milice. Mais j'ai parlé au Gouverneur : je l'ai informé de mes ordres, et que tous mes curés s'y conformaient ; que je croyais qu'il était maintenant bon de s'en rapporter à leur sagesse, leur attachement à la vérité et conséquemment à la Royauté, et que, réflexion faite, j'avais jugé que le meilleur moyen de rappeler les réfractaires, ce n'était plus de les éloigner des sacrements, mais au contraire de les en rapprocher, parce qu'alors mes curés, trouvant dans leurs paroissiens de meilleures dispositions, les ramèneraient doucement au devoir.

« Il en est convenu ; et j'ai déjà fait parvenir mes intentions à plusieurs de mes curés, qui s'y conforment... »

Qui n'admirerait la sollicitude paternelle du saint Evêque pour ses ouailles, et les démarches qu'il avait faites, et qu'il était disposé à faire encore pour faciliter leur retour et leur conversion ? Nous en avons sous les yeux un autre exemple, que nous ne pouvons nous empêcher de citer ici. Il s'agit des habitants de Chambly et de Saint-Olivier, qui, on s'en souvient, avaient pris une part très active à la révolution. De Saint-Olivier, surtout, M. Montgolfier

---

7. Lettre de Mgr Briand aux Visitandines de Rennes, 27 sept. 1776.

disait que « ce n'était plus qu'un nid de rebelles. » Le curé de Chambly, qui les desservait, Médard Pétrimoux, n'avait plus aucune autorité sur eux ; et comme ces paroissiens paraissaient revenir à de meilleurs sentiments, l'Evêque se décida à leur donner un autre missionnaire pour faciliter leur retour. Il nomme donc curé de Chambly et de Saint-Olivier un Français, de ses amis, un Breton, Jean-Pierre Ménard, homme distingué, en qui il a toute confiance ; et à cette occasion il adresse aux habitants de ces deux paroisses une magnifique Lettre pastorale [8] :

« Aux habitants de Saint-Joseph de Chambly et de Saint-Olivier, dit-il, Salut et Bénédiction en Jésus-Christ, le seul Sauveur des hommes. »

Puis il commence par leur rappeler ses hésitations d'autrefois à accepter le fardeau de l'épiscopat :

« Je ne l'ai accepté, dit-il, que par les vifs sentiments d'affection, de tendresse et de zèle pour votre salut, qu'un séjour de vingt-cinq ans avec vos pères pieux et chrétiens y avait gravés, et que j'y retrouve encore tout entiers, malgré les fréquents déboires que j'ai éprouvés depuis plus de dix ans que je suis votre évêque... »

Nous ne pouvons, cela va sans dire, qu'analyser cette belle lettre pastorale et en citer quelques lignes. Après leur avoir annoncé qu'il croit leur faire plaisir en leur donnant un autre curé à la place de M. Pétrimoux, dont il fait cependant le plus bel éloge :

« J'ai supplié M. Ménard, dit-il, de se charger de votre conduite, parce que j'ai espéré que peut-être vous l'écouterez avec plus de docilité que M. Pétrimoux, ce digne pasteur, dont le zèle, l'activité, la prudence, la douceur doivent vous être connus. Ce bon prêtre a demandé de

---

8. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, lettre du 19 janvier 1777.

vous laisser, et je le retire. J'aurais pu vous abandonner sans curé, mais j'ai considéré que vous êtes un grand peuple, et que « les médecins sont pour les malades [9]. »

« Un grand peuple, » mais un « peuple malade : » voilà bien le style de Mgr Briand ; et « le style, c'est l'homme : » il aimait ces associations de mots, où l'éloge est suivi de près par le reproche, où la vanité trouve de suite son antidote !

« Vous vous êtes laissé séduire, ajoute le Prélat, par les émissaires américains ; » et il leur rappelle les paroles du Prophète : « Ce peuple s'est laissé séduire par le mensonge, et il a continué de suivre la séduction sans vouloir reconnaître et suivre la verité. »

« Fasse le Ciel que vous compreniez le tort que vous ont fait ces sectaires, et que vous rentriez le plus tôt possible dans la voie de la vérité et de la loyauté d'où vous n'auriez dû jamais sortir !

« Votre nouveau Curé me connaît. Il est bon patriote. Il a vu l'ancienne France. Il peut vous dire si je suis un évêque qui aime ses peuples, et si je suis un homme à vendre mon âme pour aucun intérêt temporel. »

M. Ménard resta curé de Chambly jusqu'à sa mort, arrivée en 1792.

La lettre pastorale dont nous venons de citer quelques lignes est du 19 janvier 1777. Elle avait été précédée par un mandement, en date du 29 décembre 1776, adressé aux seuls « Citoyens catholiques de Québec, » pour « faire célébrer l'anniversaire de l'évacuation de la ville par les Américains le 31 décembre 1775. » Ce mandement d'actions de grâces clôturait donc, pour ainsi dire, une des périodes les plus agitées de l'histoire de notre Eglise.

---

9. *Matth.*, IX, 12 : "Non est opus valentibus medicus, sed maiè habentibus."

Dans ce mandement, Mgr Briand ne craignait pas d'appeler la délivrance de Québec « un vrai miracle. » Il rappelait toutes les « merveilles » que le Seigneur avait opérées en notre faveur à cette occasion ; et parmi ces merveilles il mentionnait tout spécialement la protection visible qu'il avait accordée à notre excellent gouverneur Carleton dans son voyage de Montréal à Québec, où il avait échappé à tant de dangers :

« C'est Dieu, disait-il, qui nous a rendu Son Excellence M. Carleton, c'est lui qui l'a couvert de son ombre, qui a dirigé ses pas et l'a fait échapper à la vigilance plus qu'ordinaire des sentinelles apposées de toutes parts pour le saisir et nous l'enlever. C'est Dieu qui a inspiré à notre illustre gouverneur le moyen de ranimer les cœurs, de rassurer les esprits et de rétablir la paix et l'union dans la ville. C'est Dieu lui-même qui a mis et conservé l'unanimité et la concorde parmi une garnison composée de différents états, caractères, intérêts et religions. C'est Dieu qui a inspiré à cette glorieuse et brave garnison cette constance, cette force, cette générosité, cet attachement à son Roi et à son devoir, dont elle avait besoin pour soutenir un long et pénible siège, pendant un hiver aussi rude et aussi dur que celui du Canada. »

Une grand'messe solennelle d'actions de grâces fut chantée dans la cathédrale le mardi 31 décembre 1776, après laquelle l'Evêque lui-même entonna le *Te Deum.* Tout le clergé séculier et régulier de la ville y assistait ; et le Prélat avait fait un devoir à tous les citoyens catholiques de la ville d'y assister également :

« Nous ne regarderions pas exempts de péché, disait-il, ceux qui par mauvaise volonté, esprit de critique et de désobéissance, s'en absenteraient sans aucune autre raison [10]. »

---

10. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 281.

Il faisait allusion, sans doute, à ces bourgeois opulents, imbus des idées américaines, qui avaient quitté la ville avant le siège, pour ne pas la défendre, et y étaient rentrés après, sans avoir renoncé à aucune de leurs opinions personnelles. On aurait dit que le Prélat prenait un malin plaisir à les inviter à assister au *Te Deum* de la Délivrance de Québec, à leur en faire même « une obligation. » Ce détail ne nous rappelle-t-il pas Bonaparte—*si parva licet componere magnis*—obligeant tous ses généraux, dont un bon nombre ne croyaient pas même en Dieu, à assister au *Te Deum*, à Notre-Dame de Paris, après la signature du Concordat de 1801?

CHAPITRE IX

—

TROUPES ANGLO-ALLEMANDES DISPERSÉES DANS LES CAMPAGNES.—LES ENNUIS DE M. MONTGOLFIER.—LA VALINIÈRE.—EXPÉDITION DÉSASTREUSE DE BURGOYNE AUX ETATS-UNIS.—BURGOYNE ET CARLETON

« J'AI confiance, écrivait un jour Mgr Briand, que je ne mourrai pas avant de voir la chère Eglise du Canada paisible et tranquille, et dans un état solide [1] ».

Quand il écrivait cela à son ami de LaCorne, à Paris, il venait de surmonter les grandes difficultés qu'on lui avait faites à l'occasion de la reconstruction de sa cathédrale. Il venait d'y faire son entrée solennelle ; il y avait proclamé son Coadjuteur, l'espoir et le gage de la succession épiscopale, à Québec ; et il croyait entrer dans une ère de paix durable.

Et voilà que des rivages de l'Atlantique arrive un souffle impétueux d'indépendance et de révolte qui vient bouleverser son Eglise. La tempête éclate et sévit. Les Américains envahissent le Canada. Tout est sens dessus dessous. Tout le pays devient Bostonnais, à l'exception de Québec, qui seul reste fidèle à la Couronne Britannique, et soutient victorieusement un siège de sept mois. L'ennemis est repoussé, chassé du pays.

---

1. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 357, lettre à M. de LaCorne, 6 juin 1774.

L'Eglise du Canada va-t-elle jouir enfin de cette paix solide si désirée par l'Evêque? Hélas! voici maintenant l'histoire du « Jardinier et son Seigneur [2]. » Ces dix à douze mille soldats réguliers que l'Angleterre vient d'envoyer au Canada, et qui se répandent tout-à-coup dans le champ du Père de Famille, sous prétexte d'y maintenir l'ordre, et d'empêcher l'ennemi d'y faire une nouvelle invasion, n'est-ce pas un nouveau fléau qui succède à l'autre? Ces soldats, dispersés ça et là dans nos campagnes, on force les habitants à les loger, ou à leur construire des baraques pour les loger. Ah, que de corvées odieuses au milieu de leurs travaux! que d'exactions de toutes sortes ont à souffrir nos pauvres Canadiens! Souvent, pour être délivrés d'une oppression intolérable, ils n'ont d'autres ressources que de recourir à leurs curés, qu'ils n'ont cessé de honnir et de mépriser pendant la guerre de l'Invasion américaine. C'est ainsi qu'un habitant de la Pointe-de-Lévi ayant été fait prisonnier pour avoir voulu résister aux lourdes corvées qu'on exigeait de lui ne put obtenir sa liberté que par l'entremise de son curé, M. Berthiaume.

La plupart de ces troupes étaient des soldats mercenaires provenant des principautés allemandes. « Ils avaient, dit un historien, la rudesse teutonne et l'insolence des rêtres mal appris. Aussi plus d'un colon eut-il à se plaindre des exactions qu'ils commettaient [3]. »

Le chef de ces Allemands était Riedesel, qui parlait très bien français. Sa correspondance avec Haldimand, conservée aux archives, est ordinairement en français.

Dans la troupe des « Chasseurs Allemands, » cantonnée surtout dans le district de Montréal, à Terrebonne, à Saint-Eustache, à Saint-Martin, il y avait un peu de tout, jusqu'à

---

2. *Fables de Lafontaine,* 4e du livre 4.
3. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon,* t. II.

des ecclésiastiques défroqués. Un jour, M. Montgolfier en voit arriver un au Séminaire. C'était un jeune prêtre Hongrois, qui s'appelait Lindor, mais dont le vrai nom était Jacques Enthe. Il cherchait à sortir de l'état misérable où il s'était fourvoyé. Il n'avait pas la réputation d'être un mauvais sujet : « au contraire, dit M. Montgolfier, il était regardé par ses camarades comme un ex-jésuite, qui s'étant trouvé sans ressource, avait été obligé de prendre le parti des armes. J'ai cru, ajoute le vénérable Supérieur, que la charité et l'honneur de la religion exigeaient de moi quelques démarches. Je les ai faites, et obtenu son congé. Depuis qu'il a sa liberté, je lui ai fait faire une retraite, et il me paraît dans de fort bonnes dispositions. »

Il aurait bien voulu le placer au Lac des Deux-Montagnes : c'était le désir de l'un et de l'autre. Mais il y avait déjà mis un autre sujet étranger, « de la même espèce », dont nous dirons un mot tout-à-l'heure, et il n'osait pas imposer à la mission un nouveau pensionnaire. Il se décide donc à écrire à Mgr Briand au sujet de ce prêtre hongrois :

« Votre Grandeur pourrait peut-être lui trouver dans le district de Québec un asile convenable, ou ordonner de son sort. Il n'entend presque pas le français : sans cela j'aurais peut-être tenté de le mettre au Collège [4], où il aurait pu être utile... Peut-être que dans la suite on pourra lui procurer cette ressource ; mais elle ne me paraît pas praticable pour le présent... »

Il se risque même à l'envoyer, de confiance, à Québec :

« Si on ne trouve pas bon, écrit-il, de le recevoir simplement comme un étranger, au Séminaire, on pourrait peut-être pour quelque temps le recevoir en cette qualité à l'Hôpital-Général, ou dans quelque autre pension honnête

4. Le Collège, sans doute, de M. Curatteau.

de la ville ou de la campagne. Je ferai honneur à sa dépense pour tout le temps qu'on jugera nécessaire... Je suis un téméraire de m'adresser ainsi à Votre Grandeur, ajoute-t-il, mais la charité hasarde tout [5]... »

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons rien trouvé qui pût nous faire connaître ce qu'il advint de ce jeune prêtre hongrois. Mais nous ne croyons pas qu'il ait trouvé à se placer à Québec. Mgr Briand qui connaissait l'histoire de cet autre étranger qui faisait son grand séminaire au Lac des Deux-Montagnes, et qui avait même refusé de l'admettre à faire sa théologie au Séminaire de Québec [6], n'était probablement pas d'humeur à garder dans son diocèse ce prêtre hongrois qu'il ne connaissait pas, dans un temps, surtout, où, suivant la remarque de M. Montgolfier lui-même, « un mauvais sujet était à craindre plus que jamais [7]. »

Voici maintenant l'histoire de celui qui était à la mission du Lac des Deux-Montagnes, sous la direction de M. Besson de la Garde [8]. Son nom était Antoine-Théodore Braün. Nous laisserons parler M. Montgolfier lui-même : il écrit, cette fois, au gouverneur Haldimand :

« Il y a environ dix ans [9], dit-il, qu'un jeune homme sous-diacre, du diocèse de Trèves, en Allemagne, et religieux profès dans une communauté, s'étant laissé surprendre par une inclination de tendresse, s'enfuit sécrètement de son monastère ; et avec la personne qu'il aimait il fut se réfugier en Angleterre. Là, se trouvant bientôt dans la

---

5. Lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 10 et 15 juillet 1779.
6. Ibid., 16 sept. 1779.
7. Ibid., 25 déc. 1769.
8. M. Besson de la Garde y avait remplacé en 1777 M. Mathevet.
9. Braün était donc arrivé en Canada en 1773 ou 74, et non pas en 1781, comme dit Tanguay.

misère [10], il prit le parti de s'engager dans les troupes du Roi, et fut envoyé en Canada, avec la jeune personne qui passait pour son épouse.

« Ils ont eu un enfant. Mais de nouvelles réflexions leur ayant fait prendre, d'un commun consentement, le parti de se séparer, ils ont réclamé mon assistance pour leur ouvrir quelque ressource de charité.

« J'ai placé leur enfant, qui s'élève à Montréal. La mère s'était d'abord retirée à l'Hôpital-Général à Québec, où j'ai payé sa pension pendant environ deux ans. Depuis ce temps-là, je l'ai mariée avec un habitant, à qui j'ai donné une terre, sur laquelle ils vivent très contents, et assez à leur aise [11].

« Quant au jeune homme, ayant obtenu en forme son son congé militaire de M. Carleton, alors gouverneur général de cette Province, comme son état de Religieux ne lui permettait pas de rester dans le monde, et que, de mon côté, je ne pouvais pas, avec décence, le garder dans notre maison, j'avais pris le parti de l'envoyer à notre mission sauvage du Lac des Deux-Montagnes, non pour le cacher—il n'en avait pas besoin, et il y a demeuré connu de tout le monde—mais pour le dépayser un peu, et l'éloigner de toute occasion dangereuse. Il y a appris la langue iroquoise ; et je le crois en état de tenir place de missionnaire dans cette mission ; et après avoir donné depuis longtemps des marques d'une conduite régulière et chrétienne, il demande aujourd'hui d'être élevé à la prêtrise pour pouvoir s'acquitter de cet emploi...

« Mais comme Mgr l'Evêque, crainte de déplaire à Votre

---

10. L'histoire toujours ancienne et toujours nouvelle de "l'Enfant prodigue!"

11. Voir dans notre volume *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 6, note 21, un trait analogue, où figure la grande charité d'un autre supérieur de Saint-Sulpice, M. de Belmont.

Excellence, pourrait peut-être avoir quelque peine à faire cette ordination sans votre aveu, permettez, monsieur, que je prenne la liberté de m'adresser à Votre Excellence pour en obtenir l'agrément... [12]. »

Le jeune sous-diacre de Trèves [13] fut d'abord ordonné diacre, puis reçut l'ordre de la prêtrise des mains de Mgr Briand, dans la chapelle du Séminaire de Québec, le 5 avril 1783, mais après avoir prêté serment, la veille, entre les mains du grand vicaire Gravé, qu'il resterait toujours sous la juridiction immédiate des Evêques de Québec, et travaillerait selon ses forces à l'évangélisation des Sauvages de ce pays, et particulièrement à la mission du Lac des Deux-Montagnes, sous la direction et le bon vouloir de M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, et de ses successeurs [14]. Eh bien, qu'arriva-t-il ? Au bout de quatre ans, il quittait le pays ; et à partir de cette époque nous le perdons complètement de vue.

C'était un chanoine régulier de l'Ordre des Prémontrés ; et il appartenait à l'abbaye de Vadegasse, en Lorraine, où il avait fait profession. Il n'avait que trente ans.

Nous ne pouvons nous séparer de lui sans citer la belle lettre que l'abbé de Vadegasse avait écrite à M. Montgolfier sur le compte de cet Enfant prodigue :

« Je ne puis désavouer les obligations infinies que je vous ai, monsieur, pour tant de biens dont vous avez comblé cet enfant égaré. Je lui pardonne volontiers, pourvu que, par sa constance, il réponde aux vues que vous avez sur lui, qui assurément ne sont autres que de gagner une âme de plus à Dieu. Puisse-t-il donner cette satisfaction à votre zèle !

---

12. Archiv. du Canada, Collection Haldimand, B. 185-2, p. 405, lettre du 15 février 1783.

13. Il avait été ordonné sous-diacre par Jean-Nicolas de Gontheim, évêque de Myriophitianus, suffragant de l'archevêque de Trèves.

14. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. C., p. 139 ro et suiv.

Je le regrette, il est vrai, et dans ce moment je me sens les entrailles particulièrement attendries sur ses malheurs. Mais vous me remarquez bien que jamais il ne pourra plus se reproduire dans ces pays-ci sans empirer les suites de ses égarements. Qu'il se console donc de vous avoir pour Père dans ces contrées lointaines, où, redressé par vos soins, il ne doit aspirer désormais à d'autre patrie que celle des vrais pénitents, qui seule peut réellement terminer l'exil et les calamités des mortels. Continuez-lui vos bontés, je vous en supplie instamment, en vous remerciant de celles que vous lui avez déjà témoignées, avec une reconnaissance aussi affectueuse que si j'en avais moi-même éprouvé les effets [15]. »

Qui n'admirerait la sollicitude et la charité du vénérable Supérieur du Séminaire de Montréal à l'égard de ces deux ecclésiastiques étrangers, le prêtre hongrois et le Religieux allemand dont nous venons de parler? Hélas! que n'avait-il pas, dans le même temps, à souffrir, de la part d'un de ses propres confrères de Saint-Sulpice, M. de la Valinière, curé de l'Assomption! Ce prêtre avait donné, comme le P. Floquet, dans les idées annexionnistes, et il était incontrôlable. M. Montgolfier écrivant un jour à Mgr Briand:

« J'ai eu l'honneur, dit-il, de décharger mon cœur à M. le Général Carleton à son sujet: je le crois des plus coupables, et le moins revenu de ceux qui s'étaient montrés rebelles. Son Excellence me laisse la liberté d'en user à son égard comme je le jugerai à propos. Le besoin de prêtres m'oblige de l'employer, quoique à regret. Si Votre Grandeur juge à propos qu'il soit retiré, et s'il y avait moyen de pourvoir aux besoins essentiels de cette grande

---

15. Lettre du Père Schmidt, abbé de **Vadegasse**, à M. Montgolfier, 15 mars 1779. — Cette lettre, en français, était accompagnée d'une autre, en latin, à M Braün lui-même, dans laquelle le Père abbé lui faisait mille recommandations et lui donnait des nouvelles de l'abbaye. — A ces lettres était joint le **dimissoire** accordé à Braün le 7 janvier précédent par le Général de l'Ordre des Prémontrés, G. Manoury.

paroisse [16], je n'y verrais aucun inconvénient. Mais je souhaiterais alors que le sujet fût éloigné du pays. Il est absolument volontaire, et, quoique de bonnes mœurs, il nous causerait infailliblement quelque autre chagrin [17]. »

Mgr Briand choisit un moyen terme à l'égard de M. de La Valinière : au lieu de l'éloigner complètement du pays, il se contenta de l'éloigner de Montréal, et le nomma curé de Saint-Roch des Aulnaies, où il lui causa mille ennuis, allant même jusqu'à le menacer d'un procès par rapport à cette annexion de quelques habitants de Saint-Roch à Saint-Jean-Port-Joli, dont nous avons parlé plus haut :

« Je vois, lui écrit Mgr Briand à propos de cette menace, que vous avez plus d'esprit que moi, mais je soutiendrai toujours que je suis droit et sincère... Je vous attends, et je suis prêt à me mettre sur la sellette pour vous répondre ; et je n'en aurai point honte [18]. »

Au bout d'une année, le Prélat fut obligé de le retirer de Saint-Roch, et lui confia la cure de Sainte-Anne ; mais il ne tarda pas de s'y rendre impossible comme ailleurs : c'était la dixième ou douzième paroisse qu'il mettait sens dessus dessous par ses agissements déraisonnables, fruit d'un esprit inquiet, bizarre, mal équilibré. « Il est absolument volontaire, » écrivait M. Montgolfier ; et il en citait un exemple à Mgr Briand. Sous prétexte, probablement, qu'il était Sulpicien, quand il quittait une paroisse desservie par Saint-Sulpice, un presbytère, par conséquent, aménagé par les Sulpiciens, il s'emparait tout bonnement du ménage, et le transportait avec lui dans la nouvelle paroisse où il était nommé, sans s'occuper — tellement forte était chez lui l'habitude — si la nouvelle paroisse était de celles

---

16. C'était la paroisse du fameux Walker, qui n'avait probablement pas peu contribué à " américaniser " ce pauvre La Valinière.

17. Lettre du 12 août 1776.

18. Lettre de Mgr Briand à La Valinière, 15 fév. 1778.

que desservait Saint-Sulpice. C'est ce qu'il fit en quittant l'Assomption pour descendre à Saint-Roch :

« Je dois observer ici à Votre Grandeur, écrivait à l'Evêque M. Montgolfier, que c'est le quatrième presbytère que ce monsieur nous a presque entièrement dégarni de meubles [19]. »

Tous les documents s'accordent à reconnaître que c'était un prêtre de mœurs irréprochables. C'est la tête plutôt que le cœur qui faisait défaut chez lui : et cela nous rappelle la réflexion d'un écrivain distingué sur un Prélat français du dix-septième siècle, que l'on accusait de favoriser un peu le Jansénisme :

« C'était, dit-il, un de ces hommes rares, respectables et désolants, qui font plus de mal avec leurs vertus que d'autres avec leurs vices [20]. »

Haldimand, qui n'avait la patience ni de Carleton, ni de Mgr Briand, ni de M. Montgolfier, obligea La Valinière à quitter non seulement Sainte-Anne, mais le pays, et le fit passer en Europe [21].

Nous ne suivrons pas ce pauvre missionnaire dans ses nombreuses pérégrinations, qui le firent surnommer le « Juif errant » du Canada. Qu'il nous suffise de dire que quelques années plus tard on le trouve aux Illinois, faisant du ministère dans la mission de Caokia, et faisant en même temps la guerre à son voisin [22], le missionnaire des Kaskaskias. Plus tard, encore, il revient au Canada, au grand désespoir de M. Montgolfier et des Sulpiciens, qui ont toujours raison de redouter quelque esclandre de sa part, au

---

19. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 10 fév. 1777.

20. D'Avenel, *Les Evêques et Archevêques de Paris,* dans le *Correspondant* de 1877, t. IV, p. 598.

21. Archiv. du Canada, B. 140, lettre de Haldimand, 24 oct. 1779.

22. Un abbé Saint-Pierre, dont nous avons mentionné le nom dans notre précédent volume, p. 340.

grand désespoir, également, de l'Evêque de Québec, qui, écrivant à son grand vicaire :

« Que faire, dit-il, mon cher grand vicaire, de cet homme ? Oh, qu'il est bien tel que M. Montgolfier l'a dépeint dans la lettre qu'il a écrite à Son Excellence : inquiet, turbulent, etc [23] ! »

La Providence, cependant, voulant sans doute récompenser ce qu'il y avait de bon en lui, permit qu'il passa les dernières années de sa vie, retiré et tranquille, dans cette même paroisse de l'Assomption, qu'il avait autrefois tant remuée et agitée. Il y mourut à l'âge avancé de 76 ans [24].

Mais revenons aux troupes anglo-allemandes qui occupent le pays. Une partie de ces troupes est destinée à y rester pour y maintenir l'ordre :

« De 1776 à 1784, ce fut un mouvement continuel de détachements militaires dans toutes les paroisses de la rive sud. Des postes furent établis à la Beauce, à Saint-Antoine, à Saint-Nicolas, à la Pointe-de-Lévi, à Saint-Michel. Des patrouilles parcouraient sans cesse les bords du Saint-Laurent ou les rives de la Chaudière pour surveiller les habitants et arrêter les suspects. C'est ainsi que toute la région de Lauzon et la vallée de la Beauce furent occupées militairement pendant huit longues années [25]... »

L'autre partie des troupes, la plus considérable, était destinée à une expédition contre les Américains, dans leur pays. M. Montgolfier, dans sa correspondance, tenait Mgr Briand au courant de tous les travaux préparatoires à cet expédition. Il n'y avait pas moins de dix chantiers, dans le district de Montréal, pour la construction de bateaux dont on avait besoin pour traverser le lac Champlain [26].

---

23. Lettre de Mgr Desglis à M. Gravé, 25 juillet 1785.
24. *Recherches historiques*, t. VII, p. 178 ; t. X, p. 129, 161.
25. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 125.
26. Il parait qu'on n'en construisit pas moins de sept cents.

Il fallait ouvrir des chemins de communication au Fort Saint-Jean ; il y avait une foule de travaux à faire : et tout cela se faisait par corvées, au grand désespoir de nos pauvres Canadiens, qui auraient préféré s'occuper de la culture de leurs terres.

Burgoyne, le favori du ministère d'alors, et de Lord Germaine, en particulier, avait reçu le commandement exclusif de l'armée. Carleton dut se contenter de l'administration civile du pays, gardant seulement trois mille hommes pour le protéger contre toute invasion et y maintenir l'ordre. Burgoyne avait environ neuf mille soldats sous ses ordres. Il n'y eut que cent cinquante Canadiens qui voulurent prendre part à cette expédition. Les habitants en général avaient décidé de garder une stricte neutralité ; et rien ne put les ébranler dans cette résolution, pas même les appels de la France, ceux du comte d'Estaing, en particulier. La France, en effet, venait d'embrasser la cause de l'Indépendance américaine ; et si l'on en croit l'annaliste des Ursulines, « l'espoir de retourner à la France s'était réveillé au fond des cœurs Canadiens, à l'intervention de notre ancienne mère patrie dans les affaires d'Amérique [27]. » Nous croyons, cependant, avec Garneau, que les appels de la France « n'eurent aucun écho dans les chaumières canadiennes [28]. » Rien n'indique, du reste, que Mgr Briand soit intervenu, cette fois, pour engager les Canadiens à s'enrôler dans les troupes de Burgoyne et à prendre part à son expédition.

Nous n'avons rien trouvé, non plus, dans les documents, qui implique le clergé canadien dans une intervention quelconque en faveur de la France. Haldimand fit beaucoup d'in-

---

27. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 156.
28. *Hist. du Canada*, t. III, p. 29.

sinuations [29], mais se garda bien de les appuyer sur des faits. Au contraire, écrivant un jour à Mgr Briand, il lui dit : « Je connais très bien la bonne conduite du Clergé du Canada envers le Gouvernement [30]. » S'il y eut des curés qui firent du zèle, comme Porlier, par exemple, à Saint-Ours, Martel à Sorel, Saint-Onge aux Trois-Rivières, ce fut en faveur de l'Angleterre.

Dans une lettre en date du 12 juin 1777, M. Montgolfier informait Mgr Briand que les troupes de Burgoyne allaient bientôt se mettre en marche :

« Des missionnaires, ajoutait-il, accompagnent tous les détachements canadiens. »

De ces missionnaires, nous n'en connaissons qu'un, Jean MacKenna, prêtre irlandais, récemment arrivé d'Irlande [31]. Il accompagnait le corps expéditionnaire, qui devait, sous les ordres du colonel Saint-Léger, faire une diversion pour dérouter l'ennemi, se rendre au Fort Stanwix, en passant par Oswégo, s'emparer de ce Fort, pour aller rejoindre l'armée du général Burgoyne du côté d'Albany.

MacKenna [32] était un prêtre du diocèse de Meath, venu au Canada avec d'excellentes lettres de recommandation de son évêque, et les plus amples pouvoirs de la Propagande :

« Il m'a paru, disait l'Evêque de Meath, d'une vie éprouvée, d'excellentes mœurs, d'une doctrine saine, et je n'ai pas hésité à lui donner de grands pouvoirs dans mon diocèse, où il a desservi les Ecossais, les Irlandais, les Anglais,

---

29. Archiv. du Canada, B. 55, passim, lettres de Haldimand à Germaine, 14 sept. 1779, 25 oct. 1780, 5 juillet 1781.

30. Ibid., B. 66, lettre du 13 juin 1780.

31. Il repassa en Europe l'année suivante (1778), en même temps qu'un abbé Munro, dont nous ne connaissons que le nom, mais qui était peut-être attaché, lui aussi, aux troupes de Burgoyne.

32. Encore un dont le nom ne se trouve ni dans Tanguay, ni dans Noiseux.

et même les Allemands, avec beaucoup de zèle, de prudence, de succès, et à notre grande consolation. A la vue de ses mérites, et plein de reconnaissance à son égard, nous le recommandons à tous les évêques et archevêques et autres Prélats auxquels il pourra s'adresser [33]... »

Du Fort Stanwix, ou, plus précisément, d'un endroit appelé Wood Creek, M. MacKenna écrivait le 10 août une belle lettre en latin à M. Montgolfier, dans laquelle il lui annonçait que trois jours auparavant le colonel Johnson ayant attaqué les Bostonnais à trois lieues du Fort, en avait tué deux cents, parmi lesquels étaient leur général Harkiman et plusieurs de leurs principaux officiers. La victoire avait été complète :

« M. de Saint-Léger, ajoutait-il, est à la tête des troupes qui assiègent le Fort. Tous nos Canadiens, MM. Roy, Well, Stones, De Salaberry, Vasal, Bazin, sont bien. Nous sommes tous de bonne humeur. Seulement, il m'est bien difficile de dire la messe tous les jours, à cause de la guerre. »

M. MacKenna priait ensuite M. Montgolfier de présenter ses saluts à tous les messieurs du Séminaire, et aussi au P. Well, de la Compagnie de Jésus [34].

Hélas ! quelques jours après, tous les Sauvages, au nombre de plus de cinq cents, que commandait M. de LaCorne Saint-Luc, l'abandonnaient et prenaient la fuite. Saint-Léger lui-même était en déroute avec tout son corps d'armée :

« M. de Saint-Léger est de retour à Montréal, écrit M. Montgolfier à Mgr Briand ; le reste de sa troupe, nue et épuisée de misère, est encore à Lachine [35]. »

Le désastre de Saint-Léger n'était que le prélude de ce

---

33. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., pièce du 12 août 1776.
34. Ibid., lettre du 10 août 1777.
35. Ibid., lettre du 16 sept. 1777.

qui attendait là-bas le général Burgoyne. On connaît l'affaire de Bennington, où la plupart de nos cent-cinquante Canadiens furent faits prisonniers et envoyés à Boston, l'affaire encore plus désastreuse de Saratoga, où cinq mille huit cents hommes du général Burgoyne se rendirent au général Gates et allèrent rejoindre nos Canadiens prisonniers à Boston. M. Montgolfier annonçant à Mgr Briand cette défaite de Burgoyne :

« Les Rebelles, dit-il, avaient une embuscade, qu'on prétend avoir été d'environ cinq mille hommes, qui ont enveloppé le parti Royal, dont ils ont fait un grand carnage... Bien des familles Canadiennes sont dans la consternation. Chacun craint pour les siens... Il y a à cette occasion une grande déroute dans l'armée. Presque tous les Sauvages se retirent. MM. de Saint-Luc et de la Naudière sont arrivés hier à midi à Montréal. Ils ne disent point de détails ; mais ils partent aujourd'hui pour Québec [36]... »

A quelque chose malheur est bon. LaCorne Saint-Luc était en guerre depuis assez longtemps avec le bon curé de Longueil, le Père Claude Carpentier, pour quelques paroles inconsidérées que celui-ci aurait dites contre lui, et qui lui auraient fait grand tort. D'après une lettre de Mgr Briand, le Père n'était pas exempt, au moins, d'une grosse faute d'imprudence, et le Prélat l'exhortait à faire toutes les démarches possibles pour la réparer. Il lui rappelait d'ailleurs qu'il était un des rares curés qui avaient été accusés de déloyauté à la Couronne Britannique :

« Faites vos réflexions, mon cher et ancien ami, lui écrivait le Prélat, sur l'avis que je vous donne. J'ai fait mon possible pour persuader ce monsieur que je vous connaissais et ne pouvais vous croire coupable, que vous étiez un bon prêtre et un excellent curé : tout a été inutile...

---

36. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 26 août 1777.

« Je ne comptais pas, ajoute-t-il, comment un homme d'esprit et de mœurs comme vous, avez pu donner la plus petite occasion de soupçonner votre fidélité à votre Souverain, et vous en rapporter à ces bruits d'habitants. Enfin, monsieur, ce n'est pas une petite affaire. J'avais, dès l'année dernière, de grandes plaintes. J'ai besoin, en outre, de prêtres. Si je perdais vos services, j'en gémirais, pour plusieurs raisons, et pour vous, et pour mon diocèse, et pour moi-même, car je vous aime toujours très tendrement [37]. »

De son côté, M. Montgolfier écrivant à Mgr Briand au sujet des imprudences du curé de Longueuil vis-à-vis de LaCorne Saint-Luc :

« Quant à celui-ci, disait-il, il n'est pas possible de lui faire entendre raison, et lorsqu'on lui parle à ce sujet, il se met dans des furies étonnantes ; et si par hasard ils venaient à se rencontrer en face, je ne doute pas qu'il n'arrivât quelque insulte [38]... »

Mais voilà que Saint-Luc revient de son expédition au Fort Stanwix tout confus, tout humilié de sa déconfiture, de son abandon par les Sauvages : on l'accuse même, quoique injustement, d'avoir été la cause du désastre éprouvé par Saint-Léger [39]. Il n'y a rien comme l'humiliation pour adoucir un arrogant, quand il est susceptible de bons sentiments et de vertu [40]. Peu de temps après, M. Montgolfier avait le bonheur d'apprendre à Mgr Briand la parfaite réconciliation de M. de LaCorne avec son curé [41]. Le pieux

---

37. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 27 juin 1777.

38. Ibid., lettre du 10 juillet.

39. Garneau, *Hist. du Canada*, t. III, p. 29.

40. N'oublions pas que LaCorne Saint-Luc était le frère du vénérable Doyen du Chapitre, M. de LaCorne.

41. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 11 sept. 1777.

Prélat sentant bien, cependant, que le séjour du Père Carpentier à Longueuil pourrait être pénible à l'un et à l'autre, offrit au bon missionnaire la cure de Verchères, devenue vacante par le décès de M. Mercereau ; et il l'accepta volontiers.

Quant à Burgoyne, dont la suffisance avait été la cause principale de tous ses malheurs, il n'était pas homme, après le désastre de Saratoga, à dire comme le Prophète : « *Bonum mihi quia humiliasti me.* » On prétend même que, de retour en Angleterre, apprenant que Carleton avait demandé son rappel, il se figura qu'il pourrait bien être nommé à sa place, et écrivit à Lord Germaine pour le prier de lui permettre de décliner cette nomination [42]. Elle ne lui fut jamais offerte.

Celui qui aurait eu le plus de raison de se réjouir des malheurs de Burgoyne, c'était le gouverneur Carleton, à qui on avait fait l'injure de lui préférer ce général pour le commandement de l'expédition d'Albany. Mais il était trop noble pour s'abandonner à de pareils sentiments. Il se contenta de demander son rappel, et écrivit dans ce sens une lettre pleine de fierté au Secrétaire d'Etat, avant même le départ de Burgoyne pour son expédition [43].

Haldimand fut nommé pour remplacer Carleton, mais trop tard pour qu'il pût se rendre au Canada dans l'automne de 1777. L'administration si heureuse et si bienfaisante de Carleton fut donc continuée jusqu'au printemps de 1778.

« Le départ de M. Carleton est-il complètement assuré, écrivait M. Montgolfier à Mgr Briand le 16 septembre 1777 ? Convient-il que je me rende auprès de lui ? »

Il n'eut pas besoin de descendre à Québec. Ayant appris,

---

42. *Documents Constitutionnels*, note, p. 454.
43. Archiv. du Canada, Q. 13, lettre du 27 juin 1777.

quelques jours après, que le gouverneur était monté à Saint-Jean, il s'y rendit aussitôt :

« J'ai eu l'honneur, écrit-il à l'Evêque, de voir vendredi dernier Son Excellence à Saint-Jean, où il m'a fait l'honneur de me recevoir avec sa bonté ordinaire, et de m'assurer de sa protection partout où il pourra être utile au vrai bien. Il espère, avant de descendre à Quebec, de passer par Montréal, et je crois que son retour n'est pas éloigné. »

En effet, huit jours plus tard, l'excellent gouverneur rendait à M. Montgolfier sa visite :

« Son Excellence est arrivée hier soir de Saint-Jean, écrit à l'Evêque le vénérable Supérieur. Il nous fait l'honneur de manger aujourd'hui la soupe chez nous, au Séminaire, où il s'est invité ; et il doit partir demain matin pour Québec [44] »

Etait-il possible de rêver des rapports plus cordiaux entre un gouverneur protestant d'une province récemment soumise à la Grande-Bretagne, et le clergé catholique canadien ?

---

44. Lettres du 29 sept. et du 6 oct. 1777.

CHAPITRE X

—

CARLETON, L'ACTE DE QUÉBEC, LES INSTRUCTIONS DU ROI AU GOUVERNEUR,—ET L'EGLISE DU CANADA

En parcourant avec attention le texte final [1] de l'Acte de Québec de 1774, et aussi les Instructions Royales données à Carleton, en date du 3 janvier 1775, à l'occasion de cet Acte et de sa mise en opération au Canada, il est facile de constater l'intention bienveillante que l'on avait eue de faire plaisir aux Canadiens français et de leur rendre justice. La loi avait été adoptée malgré l'opposition d'un grand nombre de parlementaires distingués, Lord Chatham, par exemple; mais le Roi, en la sanctionnant, n'avait pu s'empêcher de dire hautement combien il était heureux de le faire:

« Cette loi, dit-il, est fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et je ne doute point qu'elle ne calme l'inquiétude et n'accroisse le bonheur de mes sujets canadiens [2]. »

Le ministère de Lord North qui proposa et fit passer l'Acte de Québec était très fort [3]. Il ne réussit cependant

---

1. *Documents Constitutionnels*, p. 376. — Il y eut plusieurs projets de loi, avant l'adoption définitive de l'Acte de Québec. Ces projets et les mémorandas qui furent rédigés pour les faire modifier n'occupent pas moins de 25 pages du vol. *Documents Constitutionnels.*

2. Garneau, *Hist. du Canada*, t. II, p. 438.

3. Il est un des ministères anglais qui ont duré le plus longtemps: de 1770 à 1782. Il avait succédé à un ministère qui ne dura que trois ans,

qu'à force d'habileté à le faire adopter. Il fallut toutes les ressources du premier ministre, et de ses collègues Darmouth, Thurlow et Wederburne pour triompher des objections des adversaires de la mesure. Mentionnons aussi le Juge en Chef du Royaume, Lord Mansfield, dont le concours, pour l'adoption de la loi, fut très précieux.

Comme nous l'avons écrit quelque part, « l'Acte de Québec, sans être parfait, nous affranchit du moins de l'odieux régime que l'Angleterre, par une aberration inconcevable, nous avait imposé dix ans auparavant, nous rendit nos lols civiles françaises, assura à notre langue ses droits, substitua au serment du test une formule plus acceptable aux catholiques, et donna généralement satisfaction aux Canadiens français. »

Faut-il être étonné de l'esprit protestant qui respire dans ces pages officielles, en dépit des bonnes intentions qui y percent également? Mais ne devons-nous pas tenir compte de la mentalité de ceux qui les rédigèrent? Ils étaient essentiellement protestants, attachés à leur église nationale, opposés à toute intervention étrangère, celle de Rome, surtout, dans leurs affaires religieuses.

Nous avons cru qu'il était important, et même nécessaire, dans un ouvrage comme celui-ci, de reproduire textuellement certains passages de l'Acte de Québec et des Instructions à Carleton [4], relatifs à la question religieuse, pour faire voir combien ils nous étaient défavorables. On n'en appréciera que mieux le grand mérite de notre excellent gouverneur Carleton, qui sut interpréter ces documents, et surtout les mettre en pratique, de manière à nous

---

celui de Lord Grafton, de 1767 à 1770; et il fut suivi de trois ministères qui vécurent à peine un an chacun: Marquis de Rockingham, le comte de Shelburne et le duc de Portland; jusqu'à ce qu'enfin Pitt arriva au pouvoir en 1784.

4. *Documents Constitutionnels*, p. 397.

les rendre le plus acceptables possible. « Après tout, se disait Carleton, qui avait vu à l'œuvre le Roi, ses ministres, les membres du Parlement, que veut l'Angleterre? Se faire agréer des Canadiens, leur rendre aussi supportable que possible le nouveau régime auquel ils sont soumis, se les attacher par un bon gouvernement, afin qu'ils soient pour elle une force et un appui au delà des mers, plutôt qu'une source de difficultés et de faiblesse. Les Instructions qu'elle nous donne ne peuvent avoir d'autre but : prenons-les donc dans ce sens. »

Carleton, plein de droiture et de bon sens, était naturellement porté à la bienveillance ; et tout le temps de son administration il n'eut en vue que de procurer le bien de notre Province, laissant souvent de côté la lettre de ses Instructions pour n'en prendre que l'esprit, au risque même, quelquefois, de se créer bien des misères de la part des exagérés et des intransigeants du parti anglais, dont il dérangeait les calculs.

On assure qu'avant de revenir au Canada, porteur de l'Acte de Québec, qu'il avait gagné au prix de tant de travail, d'habileté et de luttes courageuses, « il avait exprimé le désir d'être laissé à lui-même autant que possible à l'égard des arrangements ecclésiastiques [5]. » C'était bien prudent, de sa part ; et c'est en mettant ce désir à exécution qu'il sut se rendre si aimable, si conciliant et si heureux dans ses rapports avec le Chef de l'Eglise canadienne. Jamais il n'y eut plus d'harmonie entre l'Eglise et l'Etat au Canada que sous son administration.

Dans l'Acte de Québec proprement dit, il n'y a, à vrai dire, qu'un mot qui sonne mal à une oreille catholique : le mot « Suprématie » : nous en avons parlé dans notre volume précédent [6]. La loi accordait aux catholiques « le libre

5. *Documents Constitutionnels*, note, p. 377.
6. *L'Eglise du Canada après la Conquête: première partie*, p. 229.

exercice de la religion de l'Eglise de Rome, sous la Suprématie du Roi [7]. » Quelle étrange association de mots! Quelle absurdité! Deux chefs, en matière religieuse: le Pape et le Roi: le Pape, à qui Jésus-Christ a dit: *Pasce agnos meos, pasce oves meas* [8], soumis au Roi, qui réclame la suprématie même dans les choses spirituelles! Comment un catholique pourrait-il admettre une pareille doctrine? Mais, d'un autre côté, croit-on qu'un Roi d'Angleterre pourrait facilement renoncer à cette suprématie, qui est aussi une doctrine pour son Royaume? Croit-on, par exemple, que George III lui-même, si religieux, pourtant, et précisément parce qu'il était très religieux, à son point de vue, aurait consenti à renoncer à sa suprématie en fait de religion?

« Jamais l'Acte de Québec n'aurait passé sans ce mot « Suprématie », disait Carleton à Mgr Briand. Fermez les yeux là-dessus, considérez le mot comme non-avenu. C'est la chose qu'il vous faut, c'est-à-dire l'indépendance en matière religieuse, et vous l'aurez. Jamais le Roi ne se mêlera de vos affaires ecclésiastiques, et n'exercera sur vous cette suprématie. »

Les Instructions à Carleton renfermaient beaucoup plus de choses sur lesquelles il fallait fermer les yeux. On recommandait au Gouverneur, « à l'égard des affaires ecclésiastiques », de s'efforcer de donner satisfaction aux nouveaux sujets, « sans perdre de vue toutefois qu'ils ne doivent jouir que de la tolérance » dans la pratique de leur religion. Ainsi, dans un pays où les catholiques sont l'immense majorité, disons la presque totalité des habitants, leur religion n'est que « tolérée »; elle n'a aucun des privilèges d'une église « établie »: et cependant, par une heureuse inconsé-

---

7. *Documents Constitutionnels*, p. 380.
8. *Jean*, XXI, 15.

quence, l'Acte de Québec alloue « à la personne chargée du contrôle de l'Eglise Romaine », c'est-à-dire à l'Evêque, une gratification annuelle de deux cents louis sterling [9]; il reconnaît également aux titulaires d'une paroisse « le droit de recevoir les dîmes » des habitants, les protestants exceptés.

Disons, en passant, que la gratification annuelle de deux cents louis sterling, accordée à l'Evêque par l'Acte de Québec, lui était toujours exactement payée [10].

A notre Eglise catholique simplement « tolérée », Carleton montra toujours autant de considération que si elle avait été une Eglise établie. On ne cite pas un cas où il aurait manqué d'égards au plus humble missionnaire :

« Rendons grâces à Dieu, écrivait un jour Mgr Briand, de nous avoir donné un Gouverneur si bien prévenu en faveur des ecclésiastiques et si favorable à notre sainte religion. »

« Son Excellence, écrit-il encore, s'adresse à moi en toute occasion, quand il s'agit de quelque chose qui regarde MM. les Curés... » Et il ajoutait : « Je ne fais rien contre le sentiment de M. Carleton ; je connais combien est utile au bien public la bonne harmonie entre l'Eglise et l'Etat [11]. »

« Le général Carleton, écrit l'annaliste de l'Hôpital-Général, procure une liberté très grande d'exercer notre religion publiquement et avec agrément. Il exige des protestants un grand respect lorsqu'ils se rencontrent à quelqu'une de nos cérémonies. Les processions se font dans les rues comme du temps des Français, avec la milice sous les armes [12]... »

---

9. *Documents Constitutionnels*, p. 411.

10. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de Mgr Desglis à M. Hussey, V. G., à Londres, 2 déc. 1784.

11. Lettre de Mgr Briand à M. Cuthbert, 13 oct. 1776, Rég. III des lettres, p. 605.

12. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 427.

Dans ses Instructions à Carleton, le Roi parlait encore de sa « juste suprématie en matière ecclésiastique comme en matière civile ; » il interdisait « sous des peines très graves toute correspondance avec une puissance étrangère, » et par conséquent avec Rome. Personne ne pouvait être « promu aux ordres sacrés ni prendre charge d'âmes, sans avoir obtenu au préalable la permission du Gouverneur. » L'Evêque n'avait droit de nommer aux cures que des « Canadiens de naissance. » Dans une paroisse où il y avait des protestants, ceux-ci étaient exemptés de la dîme ; mais le contraire n'avait pas lieu : dans un endroit où les protestants étaient en majorité, ou au moins assez nombreux pour avoir à leur tête un ministre, les catholiques devaient lui payer dîme. Tout bénéficiaire ecclésiastique devait prêter serment à l'autorité civile ; le Gouverneur, assisté de son Conseil, pouvait le destituer ou le suspendre de ses fonctions, s'il était convaincu d'attentat criminel, ou de quelque acte contraire à la paix et à la sécurité du gouvernement. Tout prêtre pouvait « embrasser le saint état du mariage [13], » sans avoir à redouter aucune peine « émanée du siège de Rome », l'autorité civile s'engageant à l'en « relever ». Liberté entière « d'inhumer dans les églises et les cimetières les chrétiens de toute croyance sans distinction. »

Que d'exactions de tous genres, que d'exigences tyranniques auraient occasionnées ces Instructions, — dont nous ne donnons qu'une courte esquisse,— si l'on eût eu au Canada un Gouverneur peu bienveillant, mal intentionné, attaché à la lettre de ses Instructions plutôt qu'à leur esprit, n'ayant en vue que de faire son chemin et de servir ses propres intérêts, et croyant les servir plus sûrement par la

---

13. Nous ne connaissons que le récollet Veyssière qui ait apostasié et "embrassé le saint état du mariage" ! Cela eut lieu avant Carleton. Nous en avons parlé au vol. précédent, p. 134, 138, 251.

persécution que par la conciliation ! Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à Carleton pour avoir compris le rôle magnifique qu'il avait à remplir au Canada, et s'être persuadé qu'il servait mieux ses véritables intérêts, ceux de sa gloire, ceux de sa réputation dans l'histoire, en s'efforçant de s'attacher les Canadiens par de bons procédés, de leur faire aimer le nouveau régime auquel ils étaient soumis, en respectant surtout leurs sentiments par rapport à ce qu'ils avaient de plus cher : leur nationalité et leur religion !

Exigea-t-il, conformément à ses Instructions, qu'avant de conférer les Saints Ordres aux séminaristes on lui en demandât la permission ? exigea-t-il que personne ne pût avoir charge d'âmes ou être nommé à une Cure avant d'avoir obtenu son consentement ? De tout cela, nous n'avons trouvé trace nulle part : nous n'avons pu même trouver de preuve que le serment fût exigé de ceux qui étaient nommés à un bénéfice ecclésiastique ; et pourtant il y a des cas, — celui de La Valinière, par exemple, — où la chose eût été assez naturelle. Le Gouverneur avait en Mgr Briand une confiance parfaite, et cette confiance était réciproque. Sitôt que ces deux hommes se connurent, ils s'apprécièrent l'un l'autre, ils se lièrent l'un à l'autre, pour le plus grand bien de la colonie et de l'Eglise du Canada. L'Evêque, comprenant la position difficile et délicate du Gouverneur, évitait autant que possible tout ce qui aurait pu lui causer inutilement des ennuis. Que de fois, sans doute, il aurait aimé à correspondre directement avec le Saint-Siège, auquel il était si attaché ! Il évitait ordinairement de le faire, pouvant correspondre facilement avec Rome par l'intermédiaire du Nonce du Pape, à Paris, ou de ses grands vicaires, M. de l'Ile-Dieu et M. de Villars [14]. On lit dans une de ses lettres à M. de Villars :

14. M. de Villars, à Paris, fut nommé grand vicaire le 17 oct. 1777 pour remplacer M. de l'Ile-Dieu, qui ne mourut cependant qu'en 1780 :

« Je n'écris point à Rome, par discrétion.... Je vous prie de le faire pour moi, ou de rendre visite à Mgr le Nonce, et de l'assurer que tout est à l'ordinaire, assez bien. La religion et le clergé sont protégés. Je suis considéré et écouté. M. le Gouverneur paraît m'estimer et même m'aimer. Il se fait toujours quelques conversions[15]... »

Remarquons qu'à la date de cette lettre, 1781, c'était Haldimand, et non plus Carleton, qui était gouverneur du Canada: entre Mgr Briand et Carleton, les relations étaient beaucoup plus intimes : ils se rencontraient et se visitaient souvent, se communiquaient l'un à l'autre leurs vues, leurs projets pour le bien de la religion et du pays. Il est probable que le Prélat, à Québec, et M. Montgolfier, à Montréal, ne faisaient pas de nominations importantes sans en parler au Gouverneur; mais Carleton était trop délicat pour imposer ses volontés à ce sujet: « J'ai déchargé mon cœur à M. Carleton au sujet de La Valinière, écrit M. Montgolfier; Son Excellence me laisse la liberté d'en user à son égard comme je le jugerai à propos. » A plus forte raison Carleton était-il trop délicat pour obliger les curés à inhumer les protestants dans leurs cimetières catholiques, ou bien pour visiter les Séminaires et les Communautés religieuses dans le but de leur « imposer des directions et des règlements », comme le lui prescrivaient ses Instructions[16]. S'il faisait visite au Séminaire, c'était pour encourager les élèves, surtout aux séances de fin d'année, et leur donner des prix. S'il visitait les Communautés religieuses, — et il le faisait souvent avec Lady Carleton —

"M. l'abbé de l'Ile-Dieu n'est plus en état de suivre cette correspondance à cause de ses infirmités et de son grand âge, qui est de près de 91 ans. M. l'abbé de LaCorne, non plus, parce qu'il est, aussi, infirme, et qu'il fait sa résidence dans le Berry et la Touraine." (Lettre de M. de Villars au Card. Castelli, 9 nov. 1778).

15. Lettre de Mgr Briand à M. de Villars, 9 nov. 1781.

16. *Documents Constitutionnels*, p. 405.

c'était pour témoigner l'intérêt qu'il portait à leurs œuvres de charité et de bienfaisance. L'annaliste des Ursulines ne cesse de faire son éloge. Voici ce qu'elle écrit, par exemple, à l'occasion de son départ :

« Il a montré bien de la conduite, de la prudence et de la grandeur d'âme dans les circonstances critiques où il s'est trouvé. Sa bonté pour le peuple à été constante ; mais ce qui l'a rendu surtout cher à ce pays, ce sont les bons procédés dont il a usé à l'égard de Monseigneur et du Clergé, ne leur ayant fait aucune peine au sujet de la religion [17]. »

L'historien distingué de l'Hôtel-Dieu, l'abbé Casgrain, parlant de Carleton, ne craint pas de l'appeler « le plus habile homme d'Etat que la Grande-Bretagne ait eu dans cette colonie. Par sa prudence et son esprit conciliant à l'égard des Canadiens, ajoute-t-il, il valut à l'Angleterre plus qu'une armée, et l'on peut dire que si Wolfe a conquis le Canada, c'est Carleton qui l'a conservé. Nommé gouverneur du pays à quatre époques différentes [18], il y a laissé une réputation que le temps n'a pas fait oublier [19]. »

Nous avons vu que d'après les Instructions Royales données à Carleton, l'Evêque ne pouvait nommer aux Cures que des « Canadiens de naissance. » Sur ce point, le gouvernement anglais était d'une intransigeance absolue. Les prêtres français étaient impitoyablement exclus du pays ; on ne tolérait que ceux qui y étaient déjà. Et cependant, dans un de ces entretiens familiers que le bon Gouverneur aimait à avoir avec les chefs de notre Eglise,

---

17. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 147.

18. Ceci n'est pas tout-à-fait exact. Carleton ne fut nommé que deux fois gouverneur : en 1766 et en 1786 ; mais il passa une fois en Angleterre durant son premier gouvernement ; et il y passa même deux fois durant son deuxième gouvernement : de sorte qu'il vint cinq fois au Canada.

19. *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, Québec, 1878, p. 469.

l'Evêque, à Québec, le grand vicaire, à Montréal, M. Montgolfier, qui voyait avec peine s'éteindre peu à peu les prêtres de son Séminaire, sans espoir de pouvoir les remplacer, obtint de Carleton la permission de faire venir deux Sulpiciens du Séminaire de Paris, à condition, lui dit le gouverneur, qu'ils viennent « en habit séculier. » Hélas ! il n'eut pas plus tôt donné son consentement, qu'il songea à la consigne sévère qu'il avait reçue de Londres, et regretta amèrement d'y avoir manqué. Revenu à Québec, il voulut coûte que coûte retirer la permission qu'il avait donnée ; mais n'osant pas désobliger lui-même M. Montgolfier, il confia à Cramahé cette tâche ingrate [20]. M. Montgolfier comprit la position du gouverneur, et l'excusa, se doutant bien qu'il n'agissait ainsi qu'à regret, et qu'il devait être très mortifié de lui causer ce chagrin. Il se décida donc à attendre quelque circonstance plus favorable et crut l'avoir trouvée dans l'automne de 1776. Il manda alors en France pour faire venir au Canada deux de ses amis le printemps suivant [21]. Ce ne fut cependant qu'en 1783 que le Séminaire de Paris put lui envoyer deux prêtres. Mais à peine furent-ils arrivés à Québec, qu'ils durent repartir. Haldimand tenait alors les rênes du gouvernement canadien ; et nous verrons quels rudes procédés il employa pour les faire repasser en France. C'est un des plus fâcheux épisodes de l'époque, un de ceux qui firent le plus regretter le départ de Carleton ; car on aime à croire que le bon gouverneur eût réussi à arranger les choses d'une manière un peu plus convenable.

Dans un autre entretien, cette fois avec l'Evêque lui-même, il fut question « d'une inquiétante restriction » que

20. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 6 nov. 1775.
21. Lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 21 oct. 1775.

faisait l'Acte de Québec « pour les ordres religieux et les communautés : »

« Qu'il soit décrété que tous les sujets Canadiens de Sa Majesté dans la Province de Québec, à l'exception seulement des ordres religieux et des communautés, pourront conserver la possession et jouir de leurs propriétés et de leurs biens avec les coutumes et usages qui s'y rattachent et de tous leurs autres droits civils[22]... »

M. Montgolfier avait fait part à Mgr Briand des inquiétudes bien fondées que lui causait ce passage de la loi ; et il lui avait envoyé une adresse au gouverneur, lui demandant humblement des explications à ce sujet. Dans l'entretien dont nous parlons, le pieux Prélat présenta cette adresse à Carleton ; puis il écrivit à M. Montgolfier le résultat de sa démarche :

« J'ai communiqué, dit-il, votre adresse à Son Excellence, et l'ai appuyée de mon mieux. Je lui ai représenté la peine qu'avait causée à tous les prêtres du Séminaire, surtout, et à moi-même cette inquiétante restriction. Sa réponse a été : 1° qu'on n'entreprendrait point de détruire les maisons et communautés, et qu'on n'y pensait pas, et qu'on laisserait Récollets et Jésuites s'éteindre doucement ; 2° qu'au reste, ni lui, ni le Conseil, ni le Roi, ni le Parlement de la Grande-Bretagne ne pouvaient interpréter une loi, une fois portée ; que cela regardait les douze Grands Juges de l'Empire Britannique ; que le Roi et le Parlement pouvaient bien retirer leur loi, leur bill, et en faire d'autres, qu'ils pouvaient choisir de meilleurs termes, de meilleures phrases, moins équivoques et plus claires, mais non déterminer le sens de ceux ou de celles qui avaient été une fois énoncés.

« Après une telle réponse, ajoutait Mgr Briand, vous con-

---

22. *Documents Constitutionnels*, p. 381.

cevez qu'il n'y a plus rien à faire, et qu'il faut prendre un autre biais [23]. »

On sait que le Séminaire de Paris se dessaisit en faveur de celui de Montréal de tous les biens qu'il possédait au Canada, et que le Séminaire de Montréal en conserva la jouissance et la propriété, pour le plus grand bien de notre Eglise.

Le dernier article des Instructions de Carleton touchant la question religieuse recommandait au gouverneur de bien faire observer les lois « contre le blasphème, les jurements, l'adultère, la fornication, la polygamie, l'inceste, la profanation du jour du Seigneur, les imprécations et l'ivrognerie... » Il se terminait par les lignes suivantes :

« Pour extirper le mal davantage, et encourager la pratique de la vertu et de la pureté des mœurs..., vous ne devez permettre à qui que ce soit dont la mauvaise réputation et la mauvaise conduite peuvent causer du scandale, d'occuper un poste de confiance ou d'en exercer une charge [24]. »

Que de fois, en parcourant les documents des archives, n'avons nous pas remarqué la force et l'assurance énergique avec lesquelles Mgr Briand, dans certaines circonstances où la morale était en jeu et où l'autorité ecclésiastique était évidemment méconnue, ne craignait pas de frapper un grand coup et de prononcer des arrêts foudroyants qu'on n'oserait peut-être pas exécuter aujourd'hui ! C'est ainsi, par exemple, qu'on le voit, en plusieurs rencontres, chasser du Banc d'œuvre des marguilliers indignes et scandaleux, qu'il a excommuniés, dont il a flétri la conduite, qui se sont obstinés dans le mal, les destituer de

---

23. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 618, lettre de Mgr Briand à M. Montgolfier, 24 mars 1777.

24. *Documents Constitutionnels*, p. 406.

leur charge, ordonner l'élection d'autres marguilliers pour les remplacer. Personne, alors, n'ose trouver à redire à ces actes d'autorité ; du moins, rien dans les documents ne l'indique. Et pourquoi ? C'est que le Prélat, qui d'ailleurs n'était pas homme à abuser de son pouvoir, se savait et se sentait appuyé par le Gouverneur, et que celui-ci ne faisait, en le soutenant et en l'appuyant, qu'exécuter les Instructions si précises qu'il avait reçues du Roi :

« Vous ne devez permettre à qui que ce soit dont la mauvaise réputation et la mauvaise conduite peuvent causer du scandale, d'occuper un poste de confiance ou d'exercer une charge. »

La chose était si bien connue, que souvent les gens qui se sentaient coupables, indignes d'occuper la place où ils étaient, n'attendaient pas qu'on les en délogeât, mais se retiraient d'eux-mêmes. C'est ce qui arriva un jour dans une paroisse où un marguillier quitta de lui-même le Banc d'œuvre. Le Curé en ayant averti l'Evêque :

« J'approuve fort la retraite de votre troisième marguillier, lui répond Mgr Briand. Le Banc d'œuvre est une place trop honorable pour un homme qui ne fait point de pâques [25].. »

25. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, lettre de Mgr Briand à M. Verreau, curé de Saint-Roch des Aulnaies, 20 déc. 1783.

CHAPITRE XI

—

L'ABBÉ BAILLY, PRÉCEPTEUR DES ENFANTS DE CARLETON. —IL EST NOMMÉ CURÉ DE LA POINTE-AUX-TREMBLES. — BIEN QU'IL Y FAIT AVANT SON DÉPART. — M. DEMEULLE DESSERT SA PAROISSE

DANS un de ces entretiens familiers, en tête-à-tête, qu'affectionnait Carleton, avec les chefs spirituels de notre Eglise, il s'ouvrit un jour à M. Montgolfier, au Séminaire de Montréal, et lui fit part d'un projet qui paraissait lui tenir beaucoup au cœur :

« Est-ce que vous ne pourriez pas, lui dit-il, parmi tant de vos bons jeunes gens, m'en choisir un qui pourrait être comme le gouverneur et le précepteur de mes enfants ? Je serais flatté que vous vous occupiez de la chose... »

M. Montgolfier, pris au dépourvu par la soudaineté de la proposition, ne sut d'abord que répondre. Puis, après un moment de réflexion :

« Excellence, lui dit-il, la fonction dont vous parlez est bien délicate, surtout par rapport à la religion.

« — Cet article ne me touche guère, répliqua Carleton. Ce que je voudrais, ce serait un jeune homme de mœurs et de manières, capable de retenir mes enfants, de s'en faire aimer et respecter, et de les former comme il faut à la langue française... »

Nous avons déjà dit quelque part que Carleton parlait lui-même admirablement le français.

« Du reste, ajouta-t-il, vous comprenez parfaitement que rien ne presse. Prenez votre temps, pensez-y, et vous me communiquerez plus tard le résultat de vos réflexions. »

M. Montgolfier écrivant tout cela à Mgr Briand :

« Je ne vois personne ici, disait-il, qui puisse être présenté pour cette place. Il faudrait un homme sûr dans sa foi, et habile pour en jeter adroitement les semences dans ces jeunes cœurs. Il en est peu de capables, et ceux qui le seraient auraient peut-être bien de la peine à accepter la commission, ou à se faire goûter.

« Son Excellence, à cette occasion, ajoutait-il, sent et éprouve combien il serait à propos qu'on pût faire venir ici de bons maîtres d'Europe. Il se propose d'en conférer avec Votre Grandeur.

« Si ces enfants étaient plus âgés, le meilleur parti serait peut-être de les mettre au Collège, et de leur y donner un répétiteur ; mais il n'y a pas à y penser, à leur âge [1]... »

En effet, le plus âgé devait avoir alors au plus cinq ans. Carleton avait épousé la fille du comte d'Effingham, dans son dernier voyage en Angleterre ; et l'on se rappelle la belle lettre de félicitations que Mgr Briand lui avait écrite à Londres en 1773 à l'occasion de ce mariage [2].

Ces enfants, du reste, étaient, paraît-il, très intéressants et très aimables. Les Sauvages du Lac des Deux-Montagnes, qui les avaient vus, nous ne savons en quelle rencontre, en raffolaient ; et l'on sait avec quelle finesse ils caractérisaient par des noms de leur cru telle ou telle personne. Ils avaient donc donné des noms aux trois petits garçons de Carleton ; et l'abbé de Terlaie, leur missionnaire, ayant écrit au Gouverneur pour les lui expliquer, tout en lui envoyant quelques présents de la part de ces

---

1. Lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 1776.
2. Voir mon vol. précédent, p. 222.

pauvres sauvages pour ses enfants, le Gouverneur lui répondit :

« J'ai reçu vos lettres, et en même temps les raquettes, et le collier, le sac, et le détail des noms qui ont été donnés aux enfants par de bons sauvages. Je vous remercie, vous et eux, de toutes vos attentions pour moi.

« Je vous prie de vouloir bien avoir la bonté de me commander vingt paires de souliers pour les enfants. Les moyens et le petit de ceux que vous m'avez envoyés ne peuvent servir ; le plus grand seulement va au plus petit des enfants. Ainsi, faites-en faire pour lui de cette grandeur, et à proportion pour celui du milieu et l'aîné [3]. »

L'entretien de Carleton avec M. Montgolfier eut lieu en 1776, probablement dans l'automne ; et il n'y avait encore rien de décidé au printemps suivant.

A quelle date et à quelle occasion Mgr Briand se décida-t-il à permettre à l'abbé Bailly de passer en Angleterre comme gouverneur et précepteur des enfants de Carleton ? Il est certain, en effet, que le choix ne fut pas de Mgr Briand, mais du Gouverneur lui-même, qui désirait avoir un prêtre pour cette fonction, et à qui Bailly, dont l'ambition commençait déjà à poindre, avait offert ses services [4].

Bailly avait trente-six ans, et paraissait encore plus jeune que son âge [5]. Il était un des directeurs du Sémi-

---

3. Archiv. du Canada, Collection Haldimand, lettre du 11 fév. 1777.

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 422.

5. Charles-François Bailly de Messein était né à Varennes le 4 nov. 1740 du mariage de François-Auguste, riche marchand de l'endroit, et de Marie-Anne De Goutin :

(" De Goutin, et non Des Goutins, m'écrit M. Placide Gaudet. Mathieu De Goutin, ajoute-t-il, la souche de cette famille en Acadie, arriva à Port-Royal en 1688, où l'année suivante il épousa une acadienne du nom de Jeanne Thibodeau, qui lui donna douze enfants. Ce Français était avocat. C'était un fort mauvais coucheur, et un grand dénigreur de prêtres... J'ai compulsé les archives de Port-Royal, et c'est là que j'ai constaté que le bisaïeul maternel de l'abbé Bailly signait De Goutin. Il décéda à Louisbourg en 1714, et Jeanne Thibodeau, sa veuve, le suivit dans la tombe, aussi à Louisbourg, le 7 avril 1741. ").

naire de Québec, où il était revenu, guéri de sa blessure, après la malheureuse affaire de Saint-Pierre dont nous avons parlé ; et il avait repris dans l'automne de 1776 ses fonctions de directeur du Petit Séminaire. Mais voilà qu'au printemps de 1777 le Gouverneur parle de quitter bientôt le Canada. Il a demandé son rappel, et sa démission a été acceptée. Il va donc partir pour l'Angleterre, et on ne lui a pas encore nommé de précepteur pour ses enfants, qui y sont déjà rendus avec Lady Carleton. Mgr Briand vit habituellement au Séminaire avec l'abbé Bailly. Sans être précisément son admirateur [6], il le connaît pour un homme rangé, pieux, de bonnes mœurs et de bonnes manières, un peu trop mondain, peut-être, un peu trop anglais, surtout, quoiqu'il ait étudié en France ; mais cela ne peut être qu'agréable à un gouverneur anglais. Il sait que Bailly est *persona grata* auprès de Carleton, et qu'il sera enchanté d'aller en Angleterre comme précepteur de ses enfants. Il lui propose donc la chose, et il est entendu qu'il partira pour Londres avec le Gouverneur.

Carleton est heureux d'emmener avec lui le prêtre de son choix, un homme qui appartient à l'une des bonnes familles bourgeoises du pays, un homme qui connaît bien le Canada : il a été missionnaire dans les provinces maritimes : il a résidé à Halifax : que de renseignements utiles ne pourra-t-il pas lui donner, dans l'occasion, sur les endroits qu'il a parcourus, sur les peuples qu'il a visités dans l'accomplissement de son ministère ! Il veut un précepteur « qui forme ses enfants comme il faut à la langue française : » que peut-il trouver de mieux qu'un Canadien qui a fait ses études au Collège Louis-le-Grand, à Paris ?

6. " Il m'a fait une sotte protestation, dans une occasion où je nommais un neveu de M. Marchand, digne sujet, chanoine et curé de Québec, ce qui a empêché celui-ci d'adhérer à sa nomination. " (Lettre de Mgr Briand à M. de La Corne, 6 juin 1774).

Le Séminaire ne peut s'opposer aux désirs de l'Evèque et du Gouverneur. C'est avec regret, cependant, qu'il fait le sacrifice d'un de ses prêtres : il en a si peu ! Et puis, il va perdre à la fois deux autres de ses directeurs : M. Pressart, qui vient de partir pour l'Hôpital-Général, où il va mourir dans le cours de l'automne ; M. Hubert, qui va quitter le Séminaire, de son côté, pour ne plus y revenir, envoyé par l'Evêque au pays des Illinois pour une mission importante [7].

Sur les entrefaites, la nouvelle arrive et se confirme que le terme d'office de Carleton est prolongé d'une année, son successeur ne pouvant venir au Canada que l'année suivante. Les plans et les préparatifs de l'abbé Bailly sont quelque peu dérangés ; mais il a fait ses adieux au Séminaire et n'y restera plus ; et lorsque, dans le cours de l'automne, l'Evêque lui offre la cure de la Pointe-aux-Trembles de Neuville, devenue vacante, [8] il est heureux de l'accepter, avec la promesse que le bénéfice lui restera pendant son absence en Angleterre, que sa cure sera administrée par un prêtre de confiance, et qu'il la reprendra lorsqu'il reviendra de Londres.

M. Bailly en prit possession dans l'automne de 1777. C'était à cette époque une immense paroisse, s'étendant dans les profondeurs de la seigneurie de Neuville jusqu'au Cap-Santé. Il y a dans ces profondeurs deux rangées d'habitations [9], qui s'appellent encore le Grand et le Petit Capsa, du nom de l'évêché *in partibus infidelium* de Mgr Bailly, évêque de Capse, lequel, même après son élévation à l'épiscopat, demeura curé de la Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa mort.

---

7. Voir mon vol. précédent, p. 338.

8. Par le départ de M. de Lotbinière, nommé à la cure de Sainte-Foy et à celle de l'Ancienne-Lorette.

9. Elles font aujourd'hui partie de la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, Pont-Rouge.

Cette paroisse, lorsqu'y arriva M. Bailly, était dans un triste état de malaise et d'agitation. Il y avait là depuis longtemps des difficultés de toutes sortes, mais surtout des difficultés suscitées par les chantres et les enfants de chœur. Nous n'avons nullement intention d'entrer dans le détail de ces misères, qui n'ont aucun intérêt général, précisément parce qu'elles sont à peu près les mêmes partout où elles éclatent : et quelles sont les paroisses un peu anciennes qui n'ont pas eu leur petite révolution de chœur, de jubé de l'orgue, et de sacristie?

M. Bailly était bien l'homme de conciliation et de bons procédés qu'il fallait pour ramener l'ordre et la paix dans la paroisse. Souvent nous avons entendu faire son éloge par un de ses successeurs [10] d'après le témoignage des anciens qui l'avaient bien connu et en parlaient toujours très avantageusement.

« La piété est utile à tout [11]. » C'est le moyen qu'il employa dès le commencement pour assagir et renouveler sa paroisse. La Congrégation de la sainte Vierge, qui y était établie depuis près d'un siècle (1680), la dévotion à saint François de Sales, patron de la paroisse, la dévotion à sainte Anne, et bien d'autres encore : tout cela avait été un peu négligé ; mais tout cela reprit une nouvelle vie sous sa direction. A la dévotion à saint François de Sales, il ajouta la dévotion à sa fille spirituelle, sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, et obtint de l'Evêque, pour sa paroisse, [12] la permission de célébrer sa fête, chaque année, comme une « fête de grande dévotion [13]. »

---

10. Louis-Edouard Parent (frère d'Etienne Parent), curé de la Pointe-aux-Trembles de 1846 à 1877 : 31 ans. Son prédécesseur, M. de Courval, l'avait été de 1794 à 1846 : 52 ans ; et c'est lui qui avait succédé à M. Bailly. Quels magnifiques piliers de tradition !

11. I. *Tim.*, IV, 8.

12. La supplique des paroissiens était signée : J. Garneau, J. Gingras, Louis Gingras, Thierri Delisle, Pierre Lafrance. (Reg. C., p. 305 vo).

13. L'abbé Benj. Demers, *Quelques notes historiques sur la Pointe-aux-Trembles*, Québec, 1915, p. 12. Charmante brochure de 24 pages.

Il y a à la Pointe-aux-Trembles une chapelle dédiée à sainte Anne, où l'on avait coutume d'aller en procession dans l'octave de la fête de cette grande sainte, et d'y célébrer la messe. Il demande à Mgr Briand la permission de reprendre cette coutume tombée en désuétude :

« C'est aussi dans cette chapelle, dit-il, que Mgr de Pontbriand avait permis de réciter l'office de la sainte Vierge et de tenir les autres assemblées de la Congrégation. De plus, le 2 octobre, dans une des chapelles de l'église, dédiée au saint Ange-Gardien, on chante une grand'messe, après laquelle on donne la bénédiction du Saint-Sacrement ; et c'est pour honorer les saints Anges-Gardiens, parce que cette Côte s'appelait anciennement la Côte-Saint-Ange, et pour remercier Dieu de ce que les travaux de la récolte ont été heureusement terminés.

« Ces différents usages, ajoute l'excellent curé, subsistent depuis 1720. Je crois bien qu'ils n'ont point été établis sans la permission de l'Ordinaire, que je pense perdue l'année du Siège, ainsi qu'une partie des registres[14]. J'espère que Votre Grandeur me mettra dans le cas de continuer avec autorisation ces pieux usages de cinquante et quelques années[15]. »

Répondant aux différentes demandes qne lui avait faites M. Bailly, Mgr Briand écrivit aux paroissiens de la Pointe-aux-Trembles. Sa lettre est un admirable monument de piété, qui mérite, croyons nous, de trouver place dans cet ouvrage :

---

14. Les Anglais, en 1759, sous le commandement de Guy Carleton, notre futur gouverneur, avaient fait une descente à la Pointe-aux-Trembles, et il y avait eu une escarmouche entre eux et un certain nombre de Sauvages, qui leur tuèrent plusieurs hommes.

15. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 306 20.

« Nous regardons, Nos Très Chers Enfants, ces différentes demandes comme le fruit d'une foi vive, d'une religion pure et d'une singulière piété. Et elles nous sont trop agréables pour ne les pas entériner. C'est pourquoi nous confirmons par les présentes ces louables et religieuses coutumes ; nous vous exhortons à les observer avec fidélité et ferveur, et nous prions Notre-Seigneur de toujours exaucer vos vœux toutes les fois que vous recourerez à ces saints protecteurs, soit dans les besoins spirituels, soit dans les temporels. Mais ne vous contentez pas de les honorer aux seuls jours désignés, honorez-les tous les jours dans vos familles. C'est le plus sûr moyen d'en être secouru dans le besoin.

« Nous vous exhortons encore à continuer les assemblées de la Congrégation, depuis longtemps établie chez vous, et dont nous n'attribuons le relâchement qu'aux malheurs des temps et aux guerres dont cette pauvre colonie a été le théâtre depuis bien des années. Croyez-moi, Nos Très Chers Enfants, et pensez que Dieu ne vous a tirés du néant ni pour posséder des biens périssables, ni pour rechercher de vains honneurs, ni pour jouir des fades plaisirs de ce monde. Il vous a destinés à une fin plus noble. Ce qu'il a prétendu faire de vous, c'est que vous fussiez ses enfants et ses serviteurs. C'est pour la même fin que son Fils s'est fait homme et qu'il est mort sur une Croix. Or le moyen le plus sûr de devenir les Enfants de Dieu, c'est de se faire enfant et serviteur de Marie. Aussi ne trouve-t-on personne un peu jaloux de son salut qui ne soit enrôlé dans quelqu'une des Confréries érigées en l'honneur de la Mère de Dieu.

« Que je souhaite ardemment que tous les pères de famille, surtout, se consacrent au culte de Marie ! J'en exigerais autant de toutes les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe. Si nos vœux s'accomplissent, je suis assuré

que bientôt je pourrais vous proposer à tout mon diocèse comme un exemple de régularité, de religion, de piété, de ferveur et de christianisme parfait. On ne trouverait point chez vous d'ivrognes, d'impudiques; les haines, les divisions, les médisances et les calomnies, les danses et les assemblées, soit du jour, soit de la nuit, où l'on ne se rend que pour le pur motif du plaisir, et si contraires à l'esprit de l'Evangile et à celui dont doit être pénétré un adorateur d'un Dieu cruxifié, seraient entièrement bannies de votre paroisse. Fasse le Ciel que j'aie cette consolation avant de mourir [16] ! »

Ah, l'heureuse paroisse, celle que le saint Prélat jugeait digne de recevoir et d'entendre une exhortation si pieuse, si paternelle et si touchante! Elle avait pu, comme bien d'autres, avoir ses moments d'erreur, de vertige, d'agitation et d'oubli: mais que de ressources pour le bien dans cette paroisse chrétienne, fondée par les prêtres du Séminaire de Mgr de Laval, les Germain Morin, les Basset, les Pinguet! Disons mieux: que de ressources pour le bien dans toutes nos paroisses canadiennes, au fond si religieuses, si pleines de foi et de charité, surtout lorsqu'elles ont à leur tête des hommes de désintéressement et de zèle éclairé, des hommes au cœur doux et humble!

« Soyons humbles, écrivait Mgr Briand à un de ses curés, du côté de Montréal, qui avait eu quelques difficultés avec le seigneur de sa paroisse, et s'était réconcilié avec lui. Je suis très content que vous ayez suivi mes avis au sujet de M. Cuthbert. Dès qu'il ne s'agit que de s'humilier, un prêtre, un ministre de Jésus-Christ humilié devant Pilate et Hérode, n'y doit avoir de répugnance. C'est pour cela que le Souverain Pontife se qualifie de serviteur des serviteurs de Dieu, et que Notre-Seigneur instruisait ses Apôtres de

16. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 306 vo, lettre du 28 juin 1778.

la nécessité qu'ils avaient de se rendre humbles, et doux, et timides, simples et innocents comme de petits enfants. Car, comme il le dit ailleurs : « Je ne vous envoie pas pour dominer sur les autres : c'est le fait des chefs de nations [17]. » Ne perdons point de vue cette leçon ; soyons humbles dans le ministère, lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu, soyons humbles et petits dans les autres occasions. Sans doute qu'il ne faut point de bassesse, mais elle se trouve plus dans la hauteur, l'orgueil et la suffisance, que dans l'humilité et la petitesse chrétienne [18]... »

Au même curé, qu'il voulait changer de paroisse, il écrivait encore :

« J'espère que vous vous conduirez avec plus de circonspection que vous n'avez fait, et que vous vous souviendrez de la réponse de Notre-Seigneur à ses Apôtres : « Laissez croître l'ivraie jusqu'à la moisson, de crainte qu'en l'arrachant vous n'arrachiez aussi le bon grain. Les coups de force, mon cher fils, ne conviennent ni aux jeunes gens, ni aux plus anciens qui entrent nouvellement dans une paroisse. Il faut commencer par se faire estimer, aimer, afin de mériter la confiance [19]... »

Mais revenons à M. Bailly.

Après avoir mis tout sur un bon pied dans sa paroisse, il se hâta de faire ses derniers préparatifs de voyage en Angleterre. Combien de temps allait durer son absence ? Il pouvait conjecturer qu'elle serait longue. Mais il a le bonheur de laisser sa cure et sa maison entre les mains d'un ami, d'un confrère du Séminaire, qui quitte, lui aussi, l'institution dont il est un des directeurs, M. Demeulle, l'ancien curé de Belœil, dont nous avons parlé dans notre

---

17. *Matth.*, XX, 25.

18. Archiv. de l'Ev. de Q. Rég. III des lettres, p. 601, lettre de Mgr Briand à M. Dubois, curé de Saint-Cuthbert, 28 août 1776.

19. Ibid., lettre du même au même, 20 sept. 1776.

précédent volume. On se rappelle l'estime qu'avait Mgr Briand pour ce jeune prêtre de Québec, si pieux, si désintéressé. Après avoir desservi Belœil l'espace de deux ans, il était revenu à Québec, s'était agrégé au Séminaire, et y exerçait depuis trois ans la charge importante de directeur des ecclésiastiques. S'étant décidé à quitter le Séminaire au printemps de 1778, Mgr Briand lui demanda s'il ne consentirait pas à desservir la Pointe-aux-Trembles durant l'absence de M. Bailly. Il y consentit volontiers, à condition—détail touchant et qui peint l'homme—de ne pas quitter son grand séminaire avant la fin de l'année académique, le 15 août. M. Bailly partit pour l'Europe en même temps que le gouverneur, le 30 juillet (1778). Entre son départ et l'arrivée de M. Demeulle, sa paroisse fut desservie temporairement par le curé de Saint-Augustin, M. Bériau, et par M. Lefebvre, « premier vicaire de Québec. »

M. Demeulle desservit la paroisse de M. Bailly avec un désintéressement sans pareil, s'acquittant avec soin de toutes les fonctions parochiales, mais sans chercher à faire mieux que celui qu'il remplaçait temporairement, ni à diminuer son ami dans l'estime de ses paroissiens, n'ayant à cœur qu'une chose : garder sa paroisse comme un dépôt qui lui a été confié, sans aucune arrière-pensée d'y attacher son nom : les quatre années de desserte de M. Demeulle, si pleines de mérite, sont à peine mentionnées dans les annales de la paroisse.

En remettant la Pointe-aux-Trembles à M. Bailly, à son retour de Londres en 1782, le 23 juin, il fut nommé à Longueuil, où Mgr Briand lui écrivait un jour :

« Vous savez que je vous ai toujours aimé ; vous ne faites, par votre ministère, que me confirmer tous les jours de plus en plus dans le doux sentiment avec lequel je veux mourir et mourrai sans doute, mon cher Demeulle. »

CHAPITRE XII

AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC. — MORT DE M. PRESSART. — DÉPART DE M. HUBERT. — LA MISSION DE DÉTROIT

PRESSART, Bailly, Demeulle, Hubert : quatre prêtres, non seulement agrégés, mais directeurs, qui quittent le Séminaire de Québec dans l'espace de deux ans, de 1776 à 1778 ! Quelle épreuve pour cette Institution, si nécessaire, si essentielle à notre Eglise, à l'époque, surtout, dont nous parlons !

« On aurait bien besoin de sujets au Séminaire de Québec, écrivait Mgr Briand à M. de Villars[1] en 1781 ; on y est à l'étroit. L'œuvre se fait, mais on est surchargé. Aucun de nos messieurs n'a de la santé. Je me porte le mieux d'entre eux[2]. »

Pressart, arrivé de France en 1748[3] avec M. Lalane, est un Breton, originaire de Saoüet, dans le diocèse de Quimper. Il a toujours resté au Séminaire depuis cette date : homme vraiment supérieur, très précieux pour la maison, qui s'est accoutumée à le regarder comme un membre nécessaire ;

---

1. M. de Villars écrivait en 1778 au Card. Castelli : "J'ai passé douze années révolues dans le Séminaire des Missions-Etrangères de Québec, et depuis plus de vingt ans je suis chargé du soin de ses affaires en France." (Archiv. de la Propagande, 9 nov. 1778).

2. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 9 oct. 1781.

3. D'après les archives du Séminaire de Québec, et non en 1741 comme dit Tanguay. — Nous devons à Mgr Amédée Gosselin, l'archiviste du Séminaire, cette rectification, et beaucoup d'autres, pour lesquelles nous le prions d'agréer notre reconnaissance.

caractère doux, humeur toujours égale[4]; ayant des connaissances sur tout, non seulement celles qu'on s'attend de trouver dans tout prêtre distingué, mais une foule d'autres, connaissances légales, par exemple : on sait qu'il fut un des quatre jurisconsultes[5], qui, à la demande de Murray, après la Conquête, préparèrent ce recueil des Lois françaises qu'on a appelé l'*Extrait des Messieurs*, qui fut d'un grand secours à notre Gouverneur anglais dans les premières années du nouveau régime : ouvrage aujourd'hui très rare. Pressart était la lumière non seulement du Séminaire, mais de tout le Clergé canadien : on s'adressait à lui de toutes les parties du diocèse, et ses décisions étaient généralement acceptées comme finales[6].

Il y a quelque part, dans la correspondance de Mgr Briand, une indication qui ferait croire que le Prélat, tout d'abord, avait eu quelque prévention contre lui ; mais il était devenu, par la force des choses, son homme de confiance, son homme indispensable ; il l'accompagnait dans ses visites pastorales ; il était, depuis quelques années, son vicaire général[7], à la satisfaction universelle. Malheureusement les hommes de ce mérite, précisément parce qu'ils se dépensent sans compter, s'usent vite. Frappé de paralysie pendant le siège de 1775, M. Pressart se fit transporter à l'Hôpital-Général aussitôt que furent ouvertes les portes de la ville. Il se remit bientôt du premier coup qui l'avait frappé, non pas entièrement, mais assez pour se rendre encore utile à l'œuvre du diocèse, comme vicaire général,

---

4. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 157.

5. Cugnet, Juchereau, Pressart, et un autre dont le nom n'est pas donné.

6. Arch. de l'Ev. de Q., lettre de Mgr Briand à M. Porlier, 19 nov. 1776.

7. Ses lettres de grand vicaire sont du 18 oct. 1774. M. Pressart était alors "professeur de Théologie au Séminaire de Québec". (Rég. C.).

mettant à profit pour les autres ses grandes qualités de sagesse et de prudence, sans s'oublier lui-même. L'annaliste de l'Hôpital-Général raconte à ce propos une scène des plus touchantes. Se sentant frappé une seconde fois par la maladie, d'une manière assez grave, sans perdre toutefois l'usage de ses facultés, M. Pressart se fait transporter à l'église vers les trois heures du soir, et demande le saint Viatique. Il le reçoit des mains de M. de Rigauville :

« Nous n'avions pas encore été témoins de pareilles cérémonies, dit-elle, et je vous assure qu'on ne peut rien voir de plus touchant. Tous les spectateurs en furent dans un saisissement qui leur rendit le teint à peu près semblable à celui de ce vénérable ministre du Seigneur, dont la chevelure blanche, qui ne se distinguait presque pas d'avec la pâleur de son visage, inspirait un respect des plus grands, et un saint frémissement d'admiration pour cette fermeté d'âme avec laquelle il semblait recevoir, au pied du saint autel, l'arrêt prononcé contre lui par le souverain Juge[8]. »

M. Pressart vécut encore un mois, et mourut le 27 octobre 1777. Il n'avait que cinquante-quatre ans. Il s'était tellement attaché aux pauvres de l'Hôpital, qu'il aimait à la manière de Mgr de Saint-Vallier, et qu'il ne cessait de combler de faveurs et d'encourager par ses doux entretiens, qu'il supplia les religieuses de lui accorder la sépulture dans leur cimetière : ce qui explique que ses restes mortels sont demeurés là, et ne sont pas au Séminaire, qu'il avait servi durant trente-six ans.

Le départ de M. Bailly, au printemps de la même année 1777, celui de M. Demeulle, dans l'été de 1778, tout regrettables qu'ils étaient, ne laissaient pas de vides aussi difficiles à remplir que celui de M. Pressart. On gardait au Séminaire M. Thomas-Laurent Bedard, qui avait été

---

8. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp.-Général de Q.*, p. 428.

agrégé en même temps que M. Demeulle, et ce digne prêtre eut bientôt avec lui, avec la permission de l'Evêque, son frère Paul-Ambroise, nouvellement ordonné, jeune homme plein d'espérances, « un des plus pieux et des plus savants de mes jeunes prêtres », disait de lui Mgr Briand [9]. Le Prélat l'avait nommé curé du Cap-Saint-Ignace ; mais il y éprouva tant de déboires, qu'il demanda à se retirer au séminaire avec son frère. Hélas ! il y avait à peine un an qu'il y était, qu'il mourut en 1780, à la veille d'être agrégé.

La Providence, cependant, veillait sur l'œuvre de Mgr de Laval. Au printemps de 1777, avaient été agrégés deux jeunes Français, M. Dudevant, diacre du diocèse de Bordeaux, et Jean-Baptiste Lahaille, diacre du diocèse de Tarbes, un futur supérieur.

Le Séminaire était à la veille de faire une grande perte, presque égale à celle de M. Pressart : nous voulons parler du départ de M. Jean-François Hubert, qui devait être plus tard le neuvième évêque de Québec. Il était à la fois supérieur et procureur du Séminaire, et remplissait admirablement ces importantes fonctions. Comme procureur, surtout, il était très remarquable. M. de Villars lui écrivant un jour, de Paris :

« Je vois, lui disait-il, que le Séminaire est mieux pour le temporel qu'il n'a jamais été, et par là vous êtes plus en état de faire du bien, surtout aux pauvres élèves. »

Mais la vie sédentaire du séminaire convenait peu à son tempérament robuste et sanguin. Il se plaignait que sa santé en souffrait, et commença par demander à être déchargé de la procure. Sa demande fut agréée, et M. Gravé devint procureur à sa place. La raison de santé en cache souvent une autre, qu'on n'avoue pas tout d'abord. Bientôt M. Hubert déclara qu'il désirait beaucoup aller en mis-

---

9. Lettre aux habitants du Cap-Saint-Ignace, 5 sept. 1781.

sion, reprendre surtout l'ancienne mission des Tamarois qui remontait au temps de Mgr de Laval, et à laquelle le Séminaire avait renoncé définitivement en 1768. Comme procureur, il savait que le Séminaire y possédait encore quelques propriétés qu'il était à propos de conserver. Ne pourrait-il pas s'en occuper dans son voyage, et rendre ce service au Séminaire qu'il quittait, sans cesser de l'aimer?

Qui sait aussi—car on ne sait jamais tout—si Mgr Briand, qui avait besoin d'un visiteur de confiance pour aller aux Illinois tenir une enquête secrète sur la conduite de son grand vicaire Gibault, accusé de choses très graves, [10] n'était pas le principal auteur de la détermination de M. Hubert de partir pour la mission des Illinois et des Tamarois? Il se rendit à Montréal vers la fin de l'année académique. Le 21 août 1778, on lui donnait un passeport, « en français et en anglais », daté de Montréal, et adressé « à M. Hubert allant aux Illinois [11]. »

Il était encore supérieur du Séminaire. De Montréal, le 12 août, il écrivit à ses confrères qu'il se démettait purement et simplement de la Supériorité. On élut M. Gravé à sa place; mais on lui conserva son titre de directeur, dans l'espoir sans doute qu'il reviendrait peut-être au séminaire après son retour de voyage.

Ce voyage, on se le rappelle, eut pour résultat l'interdiction du pauvre Gibault.

M. Hubert revint à Québec au printemps de 1779; mais au lieu de reprendre sa place au séminaire, comme on l'avait espéré, il accepta la cure de la Sainte-Famille [12], qui était devenue vacante par le décès de M. Eudo, et fut

---

10. Voir mon vol. précédent, p. 338.

11. Archiv. du Canada. Collection Haldimand, B. 62.

12. Il fut curé de la Sainte-Famille de mai 1779 à septembre 1781 (Note du curé L.-J. Gagnon, d'après les archives de la paroisse, à l'auteur).

nommé en même temps vicaire général du diocèse. Puis le 27 juillet, il écrivit au Séminaire pour lui annoncer sa détermination de n'y plus retourner, et de se consacrer entièrement au saint ministère, renonçant purement et simplement à son agrégation :

« Les missions, disait-il, étaient autrefois l'œuvre du Séminaire, et cela aurait pu m'engager à y rester ; mais voyant aujourd'hui que la bonne œuvre à laquelle le Séminaire, pour la plus grande gloire de Dieu, se donne tout entier et uniquement, est bien différente, et qu'elle ne convient nullement ni à mon inclination ni à ma santé, j'ai pris le parti de travailler au saint ministère...

« Je croirais manquer envers le Séminaire, ajoutait-il, si je ne le prévenais pas de ce parti, surtout à la veille des élections. Quoique je ne sois plus membre du Séminaire par engagement, je me ferai toujours un honneur et un devoir d'y appartenir par le lien de la charité, par le profond respect, l'inviolable attachement et la plus parfaite reconnaissance [13]... »

On ne pouvait quitter le Séminaire plus franchement, plus honnêtement et plus loyalement.

En allant aux Illinois et en revenant, M. Hubert avait passé par Détroit : c'était le chemin ordinaire. Il avait été enchanté de l'endroit, et de la mission, qui faisait encore partie de l'Eglise de Québec : elle n'en fut détachée de droit, ainsi que la Louisiane et les missions Illinoises, que par la création de la Préfecture apostolique de Baltimore, dont la juridiction s'étendait « sur tout le domaine temporel de la nouvelle république des Etats-Unis, » reconnue par le traité de 1783 : ce dont l'Evêque de Québec, cependant, ne fut informé officiellement que par une lettre de la Propagande à M. de Villars en date du premier mars 1788 [14].

---

13. Hist. mss. du Sém. de Q.
14. Voir mon vol. précédent, p. 340.

Lorsque M. Hubert y passa en 1778 et 1779, la mission de Détroit était desservie avec beaucoup de zèle par deux anciens missionnaires, le Père Louis-Antoine Potier, jésuite, et le Père Simple Bocquet, récollet. Mais tous deux étaient très vieux. Gibault, qui les vit en 1775, écrivait que « le P. Bocquet était sur le bord de la fosse. » Mais Gibault n'était pas prophète : le bon Père récollet ne mourut qu'en 1787. Gibault était plus généreux pour le P. Potier, qui l'avait peut-être accueilli avec plus de faveur : et cependant le P. Potier mourut bien avant l'autre, en 1781, par suite d'une chute, qui lui fracassa le crâne : il avait la réputation d'un saint[15]. Il venait de mourir, lorsque M. Hubert arriva à Détroit.

Potier et Bocquet ne demeuraient pas ensemble : il avaient chacun leur résidence et leur église : le P. Jésuite résidait sur la côte sud de la rivière, à Sandwich, et desservait l'église de l'Assomption ; le P. Récollet, en dedans du Fort, desservait l'église Sainte-Anne. Du reste nous avons décrit la mission de Détroit dans un de nos volumes précédents[16] et n'avons pas à y revenir. Elle comptait en 1776 quinze cents colons de race blanche[17].

A part les deux églises que nous venons de mentionner, il y avait aussi, sur la ferme de Jacques Campeau, sur les bords de la rivière, une petite chapelle de dévotion, appelée la chapelle Rouge, où la messe ne se disait qu'à de rares intervalles. Le missionnaire Frichette, l'un des successeurs de M. Hubert à Détroit ; y célébra en 1787. La famille Campeau, qui l'avait bâtie, formait à elle seule tout une tribu, à Détroit : nous y avons compté trente-trois familles de ce nom[18].

---

15. Silas Farmer, *History of Detroit*, p. 530.

16. *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 332.

17. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 12, lettre de Hamilton, lieut.-gouverneur de Détroit, à Darmouth, 29 août 1776.

18. Silas Farmer, *History of Detroit*, p. 992.

Le P. Potier correspondait peu avec son Evêque, probablement parce qu'il n'était que le second à Détroit; c'est le Père Franciscain qui avait les pouvoirs de grand vicaire. Il se contentait d'écrire pour son ami, le P. de Bonnécamps, d'abord, pour lui-même ensuite, quelques notes toutes personnelles, une espèce de journal, généralement sans beaucoup d'intérêt: nous en avons cité quelques bribes ailleurs. Le P. Bocquet écrivait assez régulièrement à Mgr Briand; et ses lettres nous font connaître l'état religieux de Détroit, à cette époque.

Il était loin d'être parfait: ce qui d'ailleurs n'a pas lieu de nous surprendre, la mission de Détroit étant si éloignée de son premier chef spirituel. Le gouverneur protestant de l'endroit, étant plus près, en profitait pour s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, les dispenses de parenté pour le mariage, par exemple, la publication des bans; et les missionnaires, un peu faibles, subissaient cet état de choses. Mgr Briand écrit un jour au P. Bocquet:

« J'ai reçu, depuis ma réponse à votre première et l'envoi de la dispense pour le sieur Legras, vos deux lettres en date du 27 avril, et une du 30 juin, ensemble copie de prétendue dispense, ou ordre de publier, donné par le Commandant.

« Vous ne pouvez ignorer que le Commandant ne pouvait accorder cette dispense; et vos doutes m'ont étrangement surpris. J'eusse mieux aimé qu'usant d'épikie, vous eussiez pris sur vous de dispenser, et cela eût été plus raisonné et plus sensé. Dieu soit béni! J'espère que vous ne tomberez plus en pareille faute. J'en ai parlé à M. Carleton, qui a blâmé l'officier, et qui m'a promis d'en écrire à M. Gage [19]. Or, pour vous instruire, il faut que vous sachiez que le roi d'Angleterre n'exerce que par l'archevêque, ou plutôt qu'il

---

19. Gage, commandant des forces anglaises en Amérique, et résidant à New-York, avait juridiction sur tous ces commandants locaux.

ne fait aucune fonction ecclésiastique par lui-même ; et les fît-il, donnât-il ses pouvoirs à exercer par ses officiers, les reconnaîtriez-vous, en bon catholique ?

« Quant aux mariages faits devant notaires, lorsqu'il n'y a point de prêtres, et qu'il est impossible d'y recourir dans un temps raisonnable, l'on doit toujours les réhabiliter en face de l'Eglise ; et quant au mariage du sieur Legras, vous devez le regarder comme nul et le réhabiliter avec les formalités ordinaires, en leur faisant comprendre leur crime, qui tient de l'abjuration... »

Le P. Bocquet lui avait parlé des annonces qu'on exigeait quelquefois qu'il fît, soit aux prônes, soit à la porte de l'église :

« Il en est, lui répond l'Evêque, que vous ne devez pas opiniâtrément refuser, surtout lorsqu'il s'agit de l'avantage de votre peuple ; d'autres qui sont indécentes à votre ministère. Quand vous serez embarrassé, vous pourrez m'écrire, et même à M. Gage, si on vous molestait, mais avec prudence, choix, vérité et discernement. »

Le pieux Prélat termine sa lettre par un mot d'encouragement pour ce bon missionnaire, si éloigné, si isolé des siens, et qui brilla toujours, dans sa très longue carrière, par la pureté de ses mœurs :

« Quoique j'aie blâmé votre conduite sur un seul point, dit-il, n'allez pas croire que j'en aie moins d'affection pour vous et moins de reconnaissance pour les services que vous rendez à mes diocésains[20]. »

Il s'adresse ensuite à ses diocésains eux-mêmes, les paroissiens du P. Potier, en particulier ; et après leur avoir dit combien il regrette de ne pouvoir aller les visiter, il les exhorte à la pratique fidèle de la vraie religion :

« Prenez bien garde, dit-il, que par de mauvaises mœurs

---

20. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 333, lettre du 7 août 1767.

vous ne vous attiriez pour vous et pour votre postérité la perte de la vraie foi, parce que vous n'en suivreriez pas les lumières. Ce don précieux, cette faveur incomparable, que tant de peuples n'ont point encore reçue et que tant d'autres ont perdue, peut vous être enlevée, et le sera certainement si vous n'en profitez pas.

« Nous avons appris avec peine que plusieurs d'entre vous ne sont point dociles à la voix du pasteur que le Seigneur vous a conservé, point fidèles à payer les dîmes et les offrandes que l'Eglise ordonne pour la subsistance de ses ministres, dont la loi naturelle même vous découvrirait l'étroite obligation, si vous l'écoutiez ; point zélés pour l'ornement de la maison de Dieu, et si peu que l'on a été obligé de vendre la terre de l'église pour satisfaire aux frais de la bâtisse d'une petite chapelle, et que le R. P. Potier est obligé de faire les dépenses du vin et du luminaire. Je vous avoue, Nos Très Chers Enfants, que ces tristes nouvelles m'ont rempli le cœur d'amertume. Ignorez-vous donc que c'est Dieu qui fait croître le blé dans vos champs, qui fait réussir vos projets, que sans lui vos soins, vos travaux, votre vigilance, votre activité seraient inutiles, et que vous n'en retireriez aucun avantage ; que tout est malheureux, enfin, dès qu'il retire sa bénédiction[21] ... »

C'est le P. Bocquet, avons-nous dit, qui avait, à Détroit, les pouvoirs de grand vicaire ; mais l'intention de l'Evêque était qu'il les communiquât largement au P. Potier :

« C'est assez d'un grand vicaire dans ces contrées, dit-il. Vous pouvez vous-même, et décemment vous le devez, donner au P. Potier les pouvoirs d'absoudre des cas et censures réservées.

« Je n'ai point encore eu de ses nouvelles. A-t-il de la santé ? J'en suis inquiet, et de la vôtre aussi, quoique votre style

---

21. Ibid., p. 381.

paraisse toujours d'un homme qui n'a rien perdu de son ancienne vigueur. »

Puis il lui souhaite de rester toujours en bons termes avec l'autorité civile, comme il l'est avec Carleton :

« Tâchez de faire toujours bon ménage avec le Commandant et tous les Anglais, et jusqu'à l'autel ne leur cédez point en politesse et affabilité. Nous jouissons ici d'une paix profonde sous le gouvernement d'un des plus aimables hommes, et la religion s'y exerce avec pleine liberté et plus de ferveur en plusieurs que jamais. Nous n'avons d'autre affliction que la crainte de le perdre[22] ... »

Mgr Briand était effrayé à la vue de l'immensité de son diocèse, s'étendant de la Nouvelle-Orléans à Détroit, et de Détroit à Halifax. On sait qu'il avait cherché tous les moyens de se débarrasser de la Nouvelle-Orléans :

« La difficulté de gouverner de si loin, écrivait-il un jour, d'y avoir des personnes de confiance, les troubles qu'y ont toujours excités les Capucins, leur mauvaise conduite, leur désobéissance, leur opiniâtre résistance depuis vingt trois ans à l'Ordinaire, toutes ces considérations m'ont si fort dégoûté et effrayé que j'ai une opposition extrême à me charger de cette partie... » Et il ajoutait l'année suivante : « Jamais l'on n'a pu venir à bout de ces bons Pères. C'est pourquoi je me suis déchargé de la Nouvelle Orléans[23] ... »

Pour les missions Illinoises, au contraire, tout éloignées, également, qu'elles étaient, la présence d'un seul prêtre le rassurait, parce que c'était un homme de confiance :

« Oui, écrit-il un jour au P. Meurin, votre présence dans ces lieux me comble de consolation... Je serai tranquille pour ce coin de mon diocèse tant que vous vivrez... »

---

22. Ibid., p. 441, lettre du 3 sept. 1768.
23. Ibid., p. 523, 561.

C'était la même confiance qu'il avait dans le bon Père franciscain, Simple Bocquet, pour la mission de Détroit :

« Vous m'embarrasseriez bien, lui écrit il un jour, si le courage ou la vie vous manquaient. Je ne pense pas que le Commissaire entreprît de vous rappeler sans ma participation, et je n'y consentirais pas. »

C'est au P. Bocquet qu'il écrivait généralement, parce qu'il était le grand vicaire. Mais il n'oubliait pas le P. Potier ; il l'aimait, il avait aussi en lui parfaite confiance, et s'intéressait à sa santé, comme à celle du Père franciscain :

« J'ai appris avec douleur, écrit-il un jour à celui-ci, que votre santé est fort dérangée, et celle du P. Potier... Ah, si les Canadiens avaient plus de goût pour les missions éloignées !... J'espère, cependant, vous envoyer quelques jeunes prêtres... Je prie le Seigneur de vous rendre la santé à tous deux. Je me recommande à vos saints sacrifices. Si je savais que ma présence pût faire du bien à ces chères âmes du Détroit..., malgré mon âge et la longueur de la route [24], je m'y transporterais, surtout ayant maintenant un Coadjuteur. Dites-leur donc de ma part, à vos habitants de Détroit, d'aimer leurs âmes, que Jésus-Christ a aimées jusqu'à mourir pour elles, de ne pas négliger et perdre une couronne, qui est le prix du sang d'un Dieu, d'éviter le péché, et s'ils tombent, de recourir à la pénitence [25]... »

On voit par ce qui précède, qu'en allant à Détroit, comme il se décida à le faire quelques années plus tard, M. Hubert remplissait un des vœux les plus chers à Mgr Briand. Le Prélat se représentait de loin tant de bonnes familles canadiennes, dont il avait connu probablement un bon

---

24. On mettait environ deux mois à se rendre de Québec à Détroit. Le P. Crespel, en 1729, avait mis 70 jours à faire le voyage. (Silas Farmer, p. 530).

25. Lettre de Mgr Briand au P. Bocquet, datée de Montréal, le 24 avril 1773.

nombre, qui étaient allées se fixer là, loin de tout contrôle un peu gênant, dans un endroit magnifique, au sol très riche, au climat enchanteur, vivant pour la plupart dans une grande aisance, mais aussi avec un laisser-aller regrettable, et très exposées à perdre au milieu de l'opulence de la vie le désir des biens célestes. Le P. Bocquet, qui lui écrivait de temps en temps, n'avait pas toujours des choses consolantes à lui apprendre. Voici, par exemple, un juge, au nom bien canadien, Philippe De Jean[26], qui lui cause bien des ennuis à propos de certains honneurs auxquels il prétend dans l'église, en sa qualité de Juge de Paix :

« Il n'a, en sa qualité de juge, écrit Mgr Briand, aucun droit honorifique. Je le lui ai dit, dans ma chambre, et que ce n'était pas l'usage. Je ne lui ai point dit qu'on ne le croyait point catholique, ni qu'on me l'eût écrit. C'est une insigne fourberie, s'il l'a avancé. Comme jusqu'ici il n'y a que les protestants qui possèdent cette charge,[27] je lui demandai s'il était catholique, et il me répondit : Oui. Je lui repartis : « Comment donc pouvez-vous occasionner des difficultés qui ne peuvent que nuire à la religion ? » Il me parut soumis et poli ; et je le renvoyai avec beaucoup d'honnêteté et de politesse. Voilà le fait.

« Je passe à votre lettre sur son compte. Vous avez bien fait de ne le point accepter pour syndic. Ce que vous m'en écrivez me donne lieu de juger que ce n'est point un grand chrétien, et que sa catholicité n'est pas bien assurée, ou qu'il y entre de la politique. Conséquemment, autant que vous le pourrez, sans scandale et sans blesser les règles de la prudence, ne l'admettez point, et ne souffrez point qu'on

---

26. C'était un Canadien d'une certaine importance. Il accompagna, en qualité de secrétaire, le gouverneur Hamilton dans son expédition à Vincennes, en 1778, et fut fait prisonnier avec lui et emmené en Virginie. Hamilton fait de lui les plus grands éloges.

27. A cause du serment du test, que les catholiques ne pouvaient prêter.

l'introduise trop avant dans les affaires de l'église. Comme elles doivent vous ressortir, il ne me plairait point d'avoir à traiter de si loin avec ce monsieur. »

Ce magistrat était canadien de naissance : on avait voulu le nommer syndic pour la construction d'une nouvelle église à Détroit, et le P. Bocquet s'y était opposé. Il refuse également, et pour de bonnes raisons, un Français qui veut être marguillier :

« Je loue votre conduite, lui écrit Mgr Briand, au sujet du sieur de Marsac, fils d'un indigne père, qui, se vantant d'être d'une extraction noble, n'en a pas les sentiments, et paraît ignorer en quoi consiste la vraie noblesse. Vous n'admettrez point le dit sieur Louis de Marsac au marguillage, non à cause de lui-même, puisque vous m'en parlez avantageusement, mais à cause des scandales de son père, que je vous défends d'admettre à être parrain ni témoin dans aucun acte ecclésiastique, comme, par exemple, un mariage ; et dites-lui de ma part que s'il sait si bien les Ordonnances de Louis, il ne doit pas ignorer celle qui défend d'épouser sa concubine, et que s'il ne renvoie celle qu'il retient, sous le prétexte de l'instruire, il vous est ordonné, comme en effet je vous l'ordonne par celle-ci, de procéder à l'excommunication, que vous fulminerez contre lui, après les trois monitions juridiques... »

Comme il s'agissait de reconstruire l'église de Sainte-Anne, à Détroit, Mgr Briand rappelait au P. Bocquet que les formalités à remplir étaient absolument les mêmes que sous le régime français. « C'est mal à propos, disait-il à cette occasion, qu'on s'imagine que le gouvernement anglais ne favorise pas la religion. »

Puis revenant sur le sujet des scandales et des concubinages, alors si communs, surtout dans les missions éloignées comme Détroit :

« Ne souffrez point, je vous prie, de scandales, écrit-il

au P. Bocquet... Tout concubinaire est infâme, selon les lois civiles, et par les Canons. Il est dans le cas d'être excommunié. Il ne faut pas épargner ces scandaleux. J'aime mieux qu'ils se damnent hors de l'Eglise que dans son sein... »

Il s'attaque ensuite au luxe et à la vanité, ces tares des parvenus, qui engendrent si facilement le scandale :

« Ces messieurs du Détroit, dit-il, font beaucoup de bruit : depuis trente-deux ans, je n'entends parler que de leur luxe, faste et vanité, et de leurs richesses : les dames et les demoiselles, paraît-il, vont en fontange et falbalas traire leurs vaches ; et je ne trouve en eux que mesquinerie et gueuserie quand il s'agit de Dieu, de l'Eglise et de la religion. J'en suis affligé, car ce sont mes enfants en Notre-Seigneur. Je les aime et désire leur salut si ardemment, que si je n'étais pas si vieux, je m'y transporterais.

« Présentez mes respects à votre Commandant[28], ajoutait le Prélat en terminant sa lettre. Votre ministre M. Montgomery est un excellent caractère : je l'estime beaucoup, faites-lui bien mes compliments de ma part[29]. »

La correspondance entre Mgr Briand et ses missionnaires de Détroit cesse à partir de cette date (1774) : cela s'explique, d'abord par le siège de Québec, puis par les nouvelles que lui apporta de Détroit le grand vicaire Gibault, puis ensuite par celles qu'il reçut de M. Hubert lui-même au retour de son voyage aux Tamarois. De son côté, le Prélat profita sans doute du voyage de M. Hubert pour lui confier les instructions qu'il avait à envoyer aux Pères Potier et Bocquet.

Nous avons mentionné le passeport qu'avait reçu M.

---

28. C'était alors (1774) le major L. B. Lernoult. (Silas Farmer, p. 227).

29. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, p. 495, lettre du 11 mai 1774.

Hubert lors de son passage à Montréal en route pour les Illinois. Il était accompagné d'une lettre de recommandation. Quelle preuve plus évidente que cette lettre, de la protection, dont parle souvent Mgr Briand, que le gouvernement accordait à la religion ?

« A tous les Officiers commandant aux différents Postes établis sur les Lacs et dans les pays d'en-haut.

« Le Commandant en Chef ayant accordé son passeport à Messire Hubert, prêtre et missionnaire du Séminaire de Québec, qui se rend aux Illinois, il lui plaît également de recommander de la manière la plus expresse à tous les Officiers commandant aux Postes par où il doit passer, en cette occasion et toutes les autres occasions qui se présenteront dans le cours de sa mission, de lui donner toute protection et assistance en leur pouvoir, tant pour ses voyages que pour l'exercice de ses saintes fonctions parmi les Sauvages et parmi tous les sujets catholiques Romains de Sa Majesté [30]. »

Rendu à Détroit, M. Hubert se hâta d'écrire à Haldimand, à qui il devait son passeport et sa lettre de recommandation :

« Je suis arrivé à Détroit, lui dit-il, après avoir exercé mon ministère au milieu des marins de l'Ile Carleton. Les habitants de Détroit ne profitent pas du bon sol et du beau climat de ce pays ; ils s'adonnent plutôt à la chasse qu'à l'agriculture. Le prix élevé du blé portera remède à cette erreur. »

Le gouverneur lui répondit l'année suivante de la manière la plus encourageante et la plus amicale, et lui promit même de lui envoyer M. Payet et un serviteur « pour l'aider dans son ministère. »

M. Hubert se livra aux travaux apostoliques de sa mission avec tout le zèle et l'entrain que faisait augurer le désir

---

30. Collection Haldimand, lettre du 21 août 1778, datée de Montréal.

qu'il avait eu d'y aller. Il passa quatre années entières à Détroit, ayant pour assistant M. Louis Payet, qui fut plus tard curé de Chambly et de Verchères. Construction d'une église et d'un presbytère, œuvre de la prédication, dans laquelle il excellait, encouragement aux habitants de Détroit, par ses conseils et par ses exemples, en vue de leurs intérêts temporels, mais surtout soins assidus et empressés pour le salut des âmes : voilà ce qui occupa le digne missionnaire tout le temps de son séjour à Détroit : et c'est au milieu de ces labeurs apostoliques que lui arriva en 1784 la nouvelle de sa nomination comme Coadjuteur de Québec.

Nous dirons encore un mot du missionnaire de Détroit, lorsque nous aurons à parler de l'évêque.

CHAPITRE XIII

—

LES MISSIONS DE L'ACADIE

On raconte que Mgr Briand, dans la longue et pieuse retraite qu'il fit aux Missions-Etrangères de Paris pour se préparer prochainement à sa consécration épiscopale, fut quelquefois surpris versant d'abondantes larmes. Ce n'est pas l'épiscopat en lui-même qu'il redoutait : il l'avait accepté de bon cœur pour le bien de notre Eglise ; mais il s'affligeait à la vue du petit nombre de missionnaires dont il pouvait disposer pour son immense diocèse : et il nous assure lui-même que c'est surtout en pensant à ses bons Acadiens, destitués de tous secours religieux, qu'il pleurait. Depuis la mort de M. Maillard, décédé à Halifax deux ans après la Conquête, et le départ du P. Charles Germain de la Rivière Saint-Jean, il n'y avait plus un seul prêtre en Acadie, à l'exception du bon Père franciscain, Bonaventure Carpentier[1], qui résidait à la Baie des Chaleurs.

Manach, qui était passé en France, avait eu peur du fanatisme protestant et n'était pas revenu. Il avait eu pourtant intention de le faire, puisqu'en partant il avait laissé ses ornements d'église et ses vases sacrés entre les mains d'un de ses paroissiens. Celui-ci les avait en sa possession depuis si longtemps, qu'il s'était accoutumé à les regarder comme sa propriété : tellement que plus tard il refusait de les rendre à un missionnaire envoyé par Mgr Briand :

---

1. Le futur curé de Saint-Nicolas.

« Le sieur Manach, écrit le Prélat à ce missionnaire, a agi contre les Canons, en léguant à un laïque les ornements et vases sacrés. Le sieur A. ne peut les garder en sûreté de conscience. Vous ne pouvez l'admettre (aux sacrements), qu'il ne vous les ait rendus. Vous les renverrez ensuite au Séminaire, qui s'en chargera avec obligation de les remettre lorsque l'Evêque en aura besoin pour les Acadiens[2]. »

Ceux qui ont lu notre volume précédent se rappellent que la première lettre pastorale de Mgr Briand, une fois arrivé dans son diocèse, fut pour les Acadiens. « En la parcourant, dit un historien, ne croirait-on pas lire un épître des Apôtres[3] ? » Le Prélat les exhortait à la patience et leur promettait de leur envoyer un missionnaire le plus tôt possible.

Depuis longtemps les Micmacs en demandaient un aux autorités civiles d'Halifax. Elles ne se pressaient pas d'agir, et les Micmacs menaçaient de se soulever. Enfin le gouverneur Campbell se décida à écrire à Carleton pour avoir un missionnaire pour l'Acadie ; et si l'on en croit le lieutenant-gouverneur Franklin, qui remplaçait souvent Campbell durant ses absences, l'abbé Bailly fut « expressément ordonné par l'Evêque de Québec pour cette mission[4]. »

D'après Franklin, sur une population de quinze mille habitants de race blanche, dans toute l'Acadie, il y avait en 1768 deux mille catholiques romains dispersés sur une étendue de deux cents milles carrés.

Bailly, ordonné à Québec le 10 mai 1767, partit en octobre

---

2. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 417, lettre à M. Bourg, missionnaire à Cocagne, 8 nov. 1773.

3. L'abbé Casgrain, *Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Ecosse*, p. 13.

4. Lettre à Lord Hillsborough, Secrétaire d'Etat pour les colonies, 1768.

pour la Rivière Saint-Jean, où il passa son premier hiver et se rendit en juillet 1768 à Halifax, où il remit à Franklin une lettre d'introduction de la part de Carleton. Franklin le reçut poliment, et lui permit de desservir toutes les localités où il y aurait des Acadiens.

« L'abbé Bailly, écrit M. Placide Gaudet, commença le 21 juillet 1768 un registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures. Ce vieux registre est conservé aux archives de l'église de Caraquet, au sud de la Baie des Chaleurs. On y trouve la visite qu'il fit au Cap-de-Sable, à la Baie Sainte-Marie et à Annapolis, au mois d'octobre 1769. Ce fut la seule fois qu'il y vint. On trouve également dans ce vieux registre des actes faits à Birch Cove, Eastern Passage, Arichat, Windsor, Memramcook, Rivière Saint-Jean, Passamaquoddy, Népisiguit (Bathurst). Le dernier acte inscrit par l'abbé Bailly sur ce registre fut fait à Népisiguit le 4 octobre 1772. Le missionnaire était arrivé en cette localité au mois de juin en route pour Québec. Il avait quitté Halifax au mois de mai précédent. Les ministres presbytériens, à Halifax, lui avaient fait essuyer bien des ennuis[5]. »

Ecrivant à Mgr Briand :

« Votre Grandeur, disait l'abbé Bailly, jugera elle-même, en voyant les gazettes de Boston, ce qui s'écrit contre moi... Le gouverneur continue de m'honorer de sa protection, ainsi que les principaux ; mais dans un gouvernement d'Amérique, ce sont les membres, et non la tête, qui commandent. Tous sont bien intentionnés pour la religion catholique, mais la populace est fanatique... »

Il finit par suggérer au Prélat de donner au P. LaBrosse,

---

5. *Un ancien missionnaire de l'Acadie,* dans les *Recherches historiques,* vol. XIII, p. 245. — Honneur à M. Gaudet, si bien renseigné sur toutes les choses de l'Acadie, que l'on est si heureux de consulter, au Bureau des archives.

qui avait remplacé le P. Bonaventure à la Baie des Chaleurs, le pouvoir de desservir toutes les missions de l'Acadie : c'est ce qui fut agréé, en attendant mieux. Il revint au Canada [6] ; et le P. LaBrosse, avec les facultés de grand vicaire pour toute l'Acadie, rendit aux Acadiens tous les services qu'il put leur rendre.

Mais voilà que dans l'automne de 1772 arrive à l'Ile Saint-Jean un nouveau missionnaire, à la tête d'un parti considérable d'Ecossais catholiques, qui viennent coloniser ce magnifique domaine. James MacDonald à reçu de la Propagande les pouvoirs les plus étendus et les recommandations les plus obligeantes. Avec une déférence qui fait contraste avec la conduite des missionnaires de la Louisiane, la première chose qu'il fait en mettant le pied sur le sol canadien, c'est d'envoyer tous ses papiers à l'Evêque de Québec, qui en est si satisfait qu'il les lui retourne immédiatement, en y ajoutant des lettres de grand vicaire pour toute l'Acadie [7].

Et voilà que dans le même automne de 1772 arrivent à Québec deux des jeunes Acadiens du nord de la France, que l'abbé de l'Ile-Dieu faisait étudier pour les missions de l'Acadie : Jean Bro et Jean-Mathurin Bourg. Ces jeunes ecclésiastiques ne sont pas encore prêtres : Mgr Briand les ordonne, puis les laisse au Séminaire, afin de mieux les connaître ; et l'année suivante il leur assigne leur poste, à chacun : M. Bro s'en va desservir le groupe acadien qui donnera naissance à la belle paroisse de Saint-Jacques de

---

6. " Bailly resta toujours profondément attaché de cœur aux missions de l'Acadie. Il envoya plusieurs fois des présents aux églises. Par son testament il légua au P. Jones, curé d'Halifax, pour les missions de la Nouvelle-Ecosse, mille louis sterling qu'il avait déposés à la Banque d'Angleterre. " (*Ibid.*, p. 249). C'étaient probablement les honoraires, ou au moins une partie des honoraires qu'il reçut pendant son séjour à Londres comme précepteur des enfants de Carleton.

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. C., p. 278 vo, 21 oct. 1772.

l'Achigan ; M. Bourg part pour les missions de l'Acadie, où il rencontre M. MacDonald et s'entend avec lui pour la desserte des différents postes acadiens ; et au bout de quelque temps il écrit à Mgr Briand pour lui rendre compte de ses travaux : la lettre est accompagnée d'un quart d'huîtres, — mets non moins apprécié à Québec que les belles poires que M. Montgolfier envoie chaque automne de Montréal[8].

L'année suivante (1774), M. Bourg devient vicaire général de toute l'Acadie, avec recommandation de s'occuper spécialement du Nouveau-Brunswick. Voilà donc qu'à cette date il n'y a pas moins de trois grands vicaires, missionnaires en Acadie : et quels admirables missionnaires ! Le P. LaBrosse, James MacDonald et M. Bourg. LaBrosse a tout un continent à desservir : au sud, à partir de Cacouna en descendant ; au nord, tous les postes, également en descendant, à partir de Tadoussac. C'est même dans ce dernier poste qu'il mourra en 1782, dans l'exercice du saint ministère, et il y sera remplacé quelque temps après par M. Parent, l'ancien curé de Beaumont. James MacDonald, le dévouement, le zèle, la dignité personnifiée, le grand missionnaire écossais dont on parle encore dans les provinces maritimes ! Sa carrière, malheureusement trop courte, finit en 1785 ; il meurt, après avoir abrégé ses jours par un travail incessant au service de ses compatriotes écossais et des Acadiens. M. Bourg reste seul, vicaire général pour toute l'Acadie, « où il fait beaucoup de bien, » écrit l'Evêque à l'abbé de l'Ile-Dieu[9]. Il attend, d'année en année, les deux autres Acadiens qui ont étudié avec lui et M. Bro au collège de Saint-Servan ; mais il ne viennent pas, empêchés sans doute de passer au Canada par la poli-

8. Voir mon vol. précédent, p. 55.
9. Rég. III des lettres, p. 535, lettre de 1774.

tique anglaise, qui ne peut rien souffrir de ce qui vient de France.

Cependant M. de Villars, sachant par Mgr Briand le grand besoin qu'il y a de prêtres au Séminaire de Québec, se décide un jour à les envoyer en Angleterre. De Londres, ils tâcheront de se rendre au Canada. Ils sont trois : MM. Aubert et Gambieu, l'un tonsuré, l'autre encore laïque, tous deux dans leur dernière année de philosophie ; puis le jeune Duchène, neveu de Mgr Briand, minoré, et dans sa deuxième année de théologie : celui-ci écrit de Londres à son oncle :

« Nous avons été adoptés par M. de Villars, très digne et très respectable grand vicaire de Québec, pour travailler suivant notre capacité et la volonté de nos supérieurs, dans le Séminaire de Québec... Puissions-nous être déjà à même de profiter de vos leçons et des leurs ! Nous ne serions plus dans l'attente et la détention, au milieu d'un peuple qui nous est étranger par son langage, que nous tâchons cependant de nous approprier...

« Sortis de Paris le 3 mars, nous sommes à Londres depuis le 8 du même mois. Le changement survenu dans le ministère anglais a différé jusqu'ici notre départ, et nous ne savons jusqu'à quand il le sera encore, si pis n'arrive qu'il soit totalement empêché... »

M. de Villars leur avait donné une lettre de recommandation pour M. Gabriel Clermont, riche négociant à Londres :

« Il s'occupe, écrit le jeune Duchène, de nous obtenir notre passeport, dans la vue de rendre service au Séminaire de Québec... Si nous arrivions enfin à Québec, nous avons une lettre d'adresse de M. de Villars à M. Dufau, négociant, pour descendre et demeurer chez lui, jusqu'à ce que vous, monseigneur et très cher oncle, ou le Séminaire, veuillez nous réclamer. Un ballot de livres, ajoute le jeune homme,

arrivera sans doute à Québec avant nous. Tous les livres ne sont pas neufs, mais tous sont d'assez bons choix... »

Hélas! nos trois jeunes gens ne purent obtenir leur passeport pour le Canada. Ils durent retourner en France, où le jeune Duchène reçut la réponse de son oncle :

« Je suis fâché, mon cher neveu, que vous ayez fait une tentative inutile pour venir en Canada cette année. Vous vous seriez épargné la peine que vous en avez ressentie, si, selon mon projet, vous eussiez attendu mes ordres au bout de deux ans et demi ou de trois ans de théologie. Je loue pourtant votre attachement pour moi et l'empressement que vous avez de venir à Québec. Il pourra y avoir lieu de reprise dans des circonstances plus favorables[10]... »

Ces circonstances ne se présentèrent jamais, il n'y eut jamais lieu de se reprendre, ni pour le jeune Duchène, ni pour ses deux compagnons acadiens, ni pour l'autre neveu de Mgr Briand, Jean-Olivier Duchène, son filleul, qui étudiait, lui aussi, au Séminaire du Saint-Esprit, en vue de venir à Québec :

« Doué d'un bon jugement, écrivait son frère aîné, et d'une très heureuse mémoire pour reprendre ce qu'il était en danger de perdre à cause de l'âge assez avancé où il a commencé d'apprendre le latin, il ne lui manque que la conduite et l'étude, dont ma très chère tante[11] me rend bon témoignage toutes les fois qu'elle me fait l'honneur de m'écrire. J'oubliais de faire remarquer qu'à seize ou dix-sept ans il est en cinquième[12]... »

Six ans plus tard, on retrouve les deux Duchène dans la correspondance de leur oncle Mgr Briand : l'aîné est

---

10. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 28 oct. 1784.

11. Catherine, sœur de Mgr Briand, dont il a été question dans notre précédent volume, p. 145.

12. Lettre de J.-F. Duchène à Mgr Briand, datée de Londres, 6 avril 1784.

aumônier de l'Hôpital-Général, à La Rochelle, et le Prélat lui envoie une traite de quatre cents francs ; le filleul, Jean-Olivier, étudie encore au Séminaire du Saint-Esprit ; et le Supérieur des Missions-Etrangères, M. Hody, est chargé de lui remettre deux cents francs de la part de son oncle [13].

Mais revenons à l'Acadie et à ses missionnaires. Comment M. LeRoux, vénérable prêtre breton, ami et compatriote de Mgr Briand, réussit-il à passer en Acadie et à débarquer à Halifax, au commencement d'août 1785, l'année même de la mort de M. James MacDonald ? Il semble que la Providence voulait remplir de suite le vide laissé par ce grand missionnaire. Comment M. Le Roux réussit-il à déjouer la mauvaise volonté du ministère anglais, qui paraissait décidé à ne laisser passer aucun prêtre français au Canada ? Tout est prodigieux, tout est miracle,—si nous osons ainsi parler—dans ces âges héroïques de l'Eglise acadienne.

M. LeRoux arrivait muni des meilleures recommandations de M. de LaCorne, et de l'archevêque de Tours qui l'avait employé dons son diocèse, où il avait été supérieur d'une institution ecclésiastique. C'était un homme vraiment apostolique, qui, malgré son âge, avait consenti à s'exiler pour répondre aux désirs de son ami Mgr Briand, qui l'avait appelé au secours de la portion la plus délaissée de ses ouailles. Il devint l'un des ouvriers évangéliques les plus zélés et les plus actifs de l'Acadie.

Lorsque M. LeRoux arriva dans la Nouvelle-Ecosse, le vicaire général de l'Acadie, M. Bourg, venait de recevoir une lettre importante du grand vicaire de Québec, M. Gravé. En la parcourant, il nous semble voir se dessiner les grandes lignes de la future métropole des provinces

---

13. Lettre de Mgr Briand à M. Hody, 25 oct. 1790.

maritimes. M. Bourg était à Tracadièche, dans la Baie des Chaleurs, lorsque cette lettre lui fut remise :

« Mgr l'Evêque de Québec a reçu des lettres de la part des Anglais catholiques d'Halifax, qui lui demandent un prêtre avec les plus grandes instances.

« Trop malade pour vous écrire, il m'ordonne de vous enjoindre de sa part de vous transporter à Halifax, d'examiner les choses par vous-même, et de lui en rendre compte. Y a-t-il beaucoup de catholiques dans la ville et aux environs? Dans la Nouvelle-Ecosse? Y bâtira-t-on avec liberté une église et une maison presbytérale? Quels moyens a-t-on avisés de faire subsister un prêtre? et autres choses semblables...

« Monseigneur désirerait beaucoup que vous y fîssiez votre résidence. M. LeRoux vous succèderait à la Baie des Chaleurs, jusqu'à nouvel ordre, avec l'étendue de juridiction que vous lui assignerez selon votre volonté.

« Les raisons qu'a Sa Grandeur de désirer cet arrangement, c'est qu'Halifax va devenir un des premiers postes du diocèse. Ce sera probablement la résidence du Vice-Roi de l'Amérique Britannique ; car c'est sous ce titre qu'on nous annonce le général Carleton[14]. De plus, les catholiques d'Halifax paraissent une peuplade bien respectable, puisqu'ils ont obtenu du Parlement, en faveur de la religion catholique, des privilèges que bien d'autres n'auraient seulement pas osé demander. Or, monseigneur ne voit personne qui puisse mieux que vous remplir cette honorable place. Vous savez parfaitement la langue, vous êtes son grand vicaire, et de plus vous avez toute sa confiance.

« Vous direz à ces braves catholiques que monseigneur

---

14. De fait, nous ne croyons pas que Carleton, devenu Baron Dorchester, ait jamais pris ou reçu le titre de Vice-Roi. (*Constitutional Documents*, p. 552.),

ne les oublie pas, qu'il est très content du zèle qu'ils ont pour leur religion ; qu'il a en vue leurs intérêts spirituels ; qu'il travaillera de tout son pouvoir à les secourir, et qu'ils peuvent en toute occasion s'adresser à lui avec pleine confiance[15]. »

Evidemment l'œuvre de Dieu s'accomplissait là-bas, peu à peu, mais d'une manière admirable. Ne fallait-il pas cependant que le diable—*necesse est enim ut veniant scandala*[16]—fît la contre-partie de l'œuvre divine et cherchât à la détruire? M. Gravé terminait sa lettre à M. Bourg par ce postscriptum :

« Vous n'ignorez pas qu'un certain Frère lai, apostat des Récollets[17], nommé Berthiaume, de la paroisse de Sainte-Foy, près Québec, et Juniper de religion, demeure avec les Sauvages de la Rivière de Pentagouët. Vous ferez tout ce que vous pourrez pour le faire chasser de leur village ; car on dit qu'il a la hardiesse de confesser et de dire la messe, ou du moins la messe en blanc. »

M. Montgolfier avait déjà écrit quelques années auparavant à Mgr Briand au sujet de ce Frère franciscain qui s'était enfui, à la dérobée, du couvent de Montréal, en compagnie de deux ou trois sauvages. On avait couru après lui, on avait fait partout d'actives recherches, surtout au Saut-Saint-Louis, pour le retrouver et le ramener au bercail, mais sans résultat[18]. Et voilà qu'on le retrouvait, au bout de trois ou quatre ans, parmi les sauvages de l'Acadie, continuant là l'œuvre diabolique qu'il avait commencée ailleurs ! Nous n'avons pu retracer la suite de l'histoire de ce malheureux.

---

15. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, lettre du 16 juillet 1784.

16. *Matth.*, XVIII, 7.

17. Il y eut deux apostats chez les Franciscains, après la Conquête : celui-ci, et le nommé Veyssière, qui fut le premier ministre protestant des Trois-Rivières.

18. Lettre du 9 déc. 1779.

M. Bourg se préparait donc à se rendre à Halifax pour y fixer sa résidence principale, en conformité de la lettre du grand vicaire de Québec que nous venons de citer, lorsqu'il apprend tout-à-coup l'arrivée d'un nouveau personnage ecclésiastique, envoyé en Acadie par un évêque d'Irlande, à la demande du nouveau grand vicaire, M. Hussey, que l'Evêque de Québec vient de nommer à Londres.

Cette nomination d'nn grand vicaire à Londres fut un des premiers actes de Mgr Desglis, successeur de Mgr Briand, après sa prise de possession du siège épiscopal. Voyant qu'il ne pouvait avoir de prêtres français pour son diocèse, à cause de la mauvaise volonté du gouvernement anglais, il s'était dit: « Mon grand vicaire à Londres réussira peut-être à m'envoyer, du moins, des prêtres de langue anglaise parlant français. » M. Hussey réussit en effet à en obtenir quelques-uns de l'évêque de Cork, et à les faire passer à Halifax. Mais la nomination d'un grand vicaire à Londres fut très mal vue à la Cour: si grande était la susceptibilité du gouvernement anglais par rapport à l'influence catholique! L'Evêque de Québec crut devoir en prévenir M. Hussey:

« Une chose que la prudence m'oblige de vous dire, écrit-il, et que je ne vous dis cependant qu'avec beaucoup de peine, c'est que le Ministère Britannique trouve mauvais que vous serviez le diocèse de Québec. Je l'ai su par la voie de Lord Dorchester, qui d'ailleurs proteste qu'en son particulier il est rempli d'estime et de vénération pour vous. Cet avis me paraît de mauvais augure pour la religion [19]. »

Quoi qu'il en soit, un prêtre remarquable, M. Jones, envoyé et recommandé par l'évêque de Cork, venait d'ar-

---

19. Lettre de Mgr Desglis à M. Hussey, 20 oct. 1787.

river à Halifax, et Mgr Desglis se hâta de lui écrire pour lui souhaiter la bienvenue. Il se félicite d'avoir un nouveau pasteur à donner à ses brebis acadiennes, « cette remarquable partie de mon troupeau », dit-il ; et il ajoute :

« Sous vos soins, elles vont faire de grands progrès dans la voie du bien. On ne tardera pas de faire de cette nouvelle Eglise le même éloge que saint Paul faisait de l'Eglise de Thessalonique. Sans mon grand âge et mes infirmités, j'irais moi-même visiter cette Église ; mais j'espère que mon Coadjuteur, une fois consacré, ne tardera pas à remplir cette fonction épiscopale [20].

« En attendant, je vous exhorte et vous enjoins de vous rapprocher le plus que vous pourrez des usages de mon diocèse [21]. »

Quelle recommandation sage et importante ! Les usages, la discipline d'un diocèse, c'est une chose sacrée, c'est la beauté des Eglises particulières ; mais n'est-ce pas aussi ce qu'il est bien difficile de maintenir dans les lieux où il y a mélange de races ?

Mais que va devenir M. Bourg, à qui l'Evêque de Québec vient d'écrire de se rendre à Halifax pour y fixer sa résidence ? Avec des missionnaires de cette trempe, qui ne se recherchent pas eux-mêmes, mais avant tout le bien de l'Eglise, il n'y a rien à craindre. M. Bourg restera le vicaire général de toute l'Acadie, mais il partagera ses pouvoirs avec M. Jones, et le laissera, du reste, s'installer à Halifax, s'il le désire :

« Les évêques d'Irlande, et celui de Cork en particulier, lui écrit Mgr Desglis, paraissant disposés à fournir des missionnaires pour la Nouvelle-Ecosse, nous avons donné à

---

20. Mgr Hubert ne se rendit jamais qu'à la Baie des Chaleurs, et seulement en 1795.

21. Lettre de Mgr Desglis à M. Jones, 23 oct. 1785.

M. Jones, missionnaire à Halifax, un pouvoir spécial,—sans toutefois vous ôter la prééminence—pour gouverner en chef, sous notre autorité, toutes les missions où il jugera à propos de placer quelqu'un de ces prêtres. Il est de même nation qu'eux, parle la même langue, les connaît pour la plupart, et sera par conséquent plus en état que personne de juger de leurs talents, et de leur répondre, dans l'occasion, d'autant qu'il n'y a plus lieu d'espérer que le diocèse de Québec puisse fournir par lui-même un nombre suffisant d'ouvriers pour tous ces cantons, qui augmentent considérablement.

« Bien entendu, néanmoins, que M. LeRoux et M. Girouard continuent de relever de vous.

« M. Girouard doit faire son principal domicile à Bonaventure, parce que les habitants de Tracadièche m'écrivent qu'ils n'ont point de chapelle [22]. »

Antoine Girouard était un jeune acadien qui avait terminé ses études au Séminaire de Québec en 1782, et que l'Evêque venait d'ordonner pour son pays natal. M. Bourg lui confia les missions de la Baie des Chaleurs. Nous voyons donc en Acadie, à la date de 1787, trois missionnaires de langue française, parlant parfaitement l'anglais : MM. Bourg LeRoux et Girouard. Il y en a même un quatrième, du nom de Le Dru [23], « qui s'est installé curé à la Baie Sainte-Marie et au Cap-Sable ». Mais c'est un intrus :

« Cest un religieux canoniquement ordonné, écrit l'Evêque de Québec à M. Bourg, mais qui ne montre point de permission de ses supérieurs qui l'autorise à aller de tout

---

22. Lettre de Mgr Desglis à M. Bourg, à la Baie des Chaleurs, 15 oct. 1787.

23. Ne serait-ce pas ce Père Le Dru, carmélite, mentionné dans notre précédent vol. (p. 340), qui travaillait en 1783 dans les missions illinoises ?

côté. Vous ne devez plus l'employer ; vous devez regarder comme nuls les actes de juridiction qu'il pourrait faire par la suite ».

Ce religieux, sans aucune autorisation, avait parcouru l'Ile Saint-Jean, et collecté cinq cents dollars.

Depuis la mort de M. James MacDonald, il n'y avait pas de missionnaire à l'Ile Saint-Jean ; et en attendant qu'il y en eût un, le grand vicaire de Québec, M. Gravé, avait autorisé un brave Acadien de l'endroit, Jean Doucet, qui demeurait à Racico, « à baptiser, par toute l'Ile, et à recevoir le consentement de mariage... Vous exercerez ces pouvoirs, lui disait-il, jusqu'à ce que vous ayez un autre missionnaire, ou la visite de M. Bourg, qui vous les continuera s'il le juge à propos [24] ».

M. Jones, qui s'était installé à Halifax, était un prédicateur remarquable, ce qui lui donnait beaucoup de prestige parmi ses fidèles de langue anglaise. L'Evêque de Québec, écrivant à M. Hussey, lui donnait à ce sujet un singulier détail : ce n'était pas tant la vertu et la piété que l'on prisait dans un missionnaire, que l'éloquence, la science et la richesse :

« Répandus pour la plupart parmi les Protestants, ils ont pris beaucoup de leurs préjugés. Ils n'estiment les missionnaires que quand ils sont prédicateurs insignes, et versés dans toutes les sciences. Suivant M. Jones, ajoutait le Prélat, il faudrait pour ces contrées des Ecclésiastiques versés dans la langue irlandaise, remarquables par leur science et leur éloquence, et qui fussent assez riches pour se passer du secours temporel des peuples. Je sens qu'il est difficile de trouver des missionnaires de cette trempe. Si cependant vous pouviez leur en procurer quelqu'un, soit par vous-même, ou par le moyen de l'évêque de Cork, je

---

24. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., pièce du 6 oct. 1785.

vous en aurais la plus vive obligation. Pour cet effet, je charge M. Jones de vous rendre un compte détaillé de l'état de sa mission, afin que vous puissiez plus facilement prendre des mesures en conséquence[25]... »

M. Jones eut bientôt avec lui trois autres prêtres de langue anglaise : MM. Phelan, Power et Grace. Tous furent employés dans les missions acadiennes.

Il en arriva deux autres, qui reçurent une autre destination : l'Evêque de Québec écrivant à M. Hussey :

« J'ai reçu, dit-il, avec reconnaissance MM. les abbés Burke et McDonnell, que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai payé le passage du premier, suivant vos désirs. Il reste au Séminaire de Québec pour enseigner la philosophie. L'autre rejoindra probablement, en qualité de missionnaire, sa troupe écossaise, qui va s'établir à Catarakoui. »

Voyez-vous se dessiner les premières lignes d'une future métropole catholique, dans le Haut-Canada ?

L'arrivée de M. Burke au Séminaire répondait à une demande spéciale de l'Evêque de Québec à Mgr Butler, évêque de Cork :

« Si vous nous envoyez des prêtres, ils ne seront pas de trop, s'ils veulent se consacrer au service de la jeunesse dans le Séminaire de Québec. Il faudrait pour cet emploi savoir le français, ou avoir une facilité à le bien apprendre. Les sciences tombent ici à vue d'œil. Les humanités, la rhétorique ne sont plus rien ; la philosophie dégénère beaucoup ; la théologie même a beaucoup besoin qu'on l'aide.

« La vie de ce Séminaire est une vie aisée, et quoique ceux qui s'y lient par une espèce de contrat, dont toutes les clauses sont en leur faveur, à moins qu'ils ne cessent d'y

---

25. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de Mgr Desglis à M. Hussey, 19 sept. 1786.

vivre sacerdotalement, ne puissent prétendre à aucune fortune, cependant on n'y manque absolument de rien, ni en santé, ni en maladie. On y vit en un mot avec plus d'abondance qu'on ne fait d'ordinaire dans aucun séminaire de France ; et l'Evêque lui-même y vit en commun, ne mangeant jamais en ville, excepté chez le gouverneur et les principales personnes.

« Vous observerez sans doute, monseigneur, que des hommes qui se destinent à cet emploi, qui est le fondement de tout le bien qui peut se faire dans mon diocèse, doivent être non seulement des hommes de vertu et de science, mais encore d'un caractère doux et sociable [26]. »

Si la description de la vie matérielle du Séminaire de Québec, telle que donnée ici, était bien engageante, celle des études ne l'était guère ; et quand on se rappelle les noms de quelques-uns de ceux qui venaient de terminer dans ce Séminaire leur cours classique : Pierre Bedard, Louis Bourdage, Poulin de Courval, Louis Lelièvre, Lefèvre Duchouquet, Jean-Baptiste Perras, Jean-Joseph Roy, Joseph-Octave Plessis, on est porté à croire que cette description, où tout était représenté comme s'en allant à la décadence, ne rendait pas tout-à-fait justice à l'institution [27].

---

26. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de Mgr Desglis à Mgr Butler, évêque de Cork, 23 oct. 1785.

27. On lit dans la *Gazette de Québec* du 4 oct. 1787 : "Le premier octobre commença au Séminaire de Québec la classe de Mathématique. Les jeunes gens Français et Anglais y pourront assister gratis. Les leçons commencent par les éléments d'arithmétique jusqu'au 15 octobre, puis les éléments d'algèbre, qui dureront, y compris le calcul des Radicaux, les proportions, les équations, etc, jusqu'au premier janvier. Puis les éléments de géométrie, de trigonométrie, des sections coniques et de leurs usages, surtout par rapport au système physique du monde selon les principes de M. Newton, jusqu'au 15 mars. Les leçons commenceront à 8 heures du matin jusqu'à 10, et à 2 heures P. M. jusqu'à 4, en français, expliquées sommairement en anglais. A cette époque, commenceront depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 seulement des leçons de nautique et de tout ce qui la concerne, jusqu'au 15 août, en anglais, et sommairement expliquées en français. Il n'y aura point de leçons les dimanches et fêtes, non plus qu'un autre jour par semaine, qui sera ordinairement le jeudi."

Quoi qu'il en soit, M. Burke, arrivé à Québec en 1787, y enseigna la philosophie durant trois ou quatre ans, mais ne paraît pas s'être beaucoup attaché à la maison. Il se sentait évidemment appelé, lui aussi, à une vie moins sédentaire, à une vie de courses et de missions. Dès 1791, on le trouve curé de Saint-Pierre et Saint-Laurent, île d'Orléans ; mais il n'y est pas longtemps. En 1794, il est à Halifax, et l'année suivante le voilà dans le Haut-Canada, à la Rivière-aux-Raisins. Deux ans plus tard, il est rendu à Niagara, inaugurant sans doute quelque nouvelle mission. Il ne cessera de voyager que lorsqu'il deviendra vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse, résidant à Halifax. C'est là que nous le retrouverons plus tard.

CHAPITRE XIV

—

HALDIMAND ET L'ÉGLISE DU CANADA

Nous avons vu dans un chapitre précédent que les relations de Carleton avec Lord Germaine [1], secrétaire d'État pour les Colonies dans le cabinet de Lord North, étaient devenues si tendues, surtout après l'injure qu'on lui avait faite de lui préférer Burgoyne pour commander l'expédition d'Albany, qu'il crut devoir demander son rappel. Sa démission fut acceptée, avec prière, cependant, de rester au Canada jusqu'à l'arrivée de son successeur. Haldimand, qui fut nommé pour le remplacer, était Inspecteur des forces anglaises dans les Indes Occidentales. Il se hâta de partir, aussitôt qu'il fut informé de sa nomination; mais il était encore à Plymouth le 9 octobre, « à cause des vents contraires. » Impossible, à cette date, de songer à aller plus loin. Le vieux célibataire, qui avait soin de sa santé, était probablement bien aise de prolonger son séjour en Europe; il alla passer l'hiver « aux Bains d'Iverdun [2], » et ne reprit le chemin du Canada qu'au printemps de 1778. Il arriva à Québec le 27 juin après huit semaines et demie de traversée [3].

---

1. Il s'appelait d'abord Lord Sackville. La belle avenue Sackville, à Dublin, rappelle son souvenir; et dans cette rue s'élève un monument à la mémoire d'O'Connell. (Mon Journal de voyage).

2. Iverdun, petite ville d'environ 6,000 âmes, dans le canton de Vaud, en Suisse, à 9 ou 10 lieues de Lausanne, capitale de ce canton, et tout près du lac de Neuchatel.

3. Collection Haldimand, B. 66, lettre du 9 oct. 1777.

C'était un Suisse, officier de fortune au service de l'Angleterre depuis nombre d'années. Il était connu d'avance en Canada, où il avait été gouverneur des Trois-Rivières, puis de Montréal, au lendemain de la Conquête. C'est des Trois-Rivières qu'il écrivait un jour à son ami Gage, à Montréal :

« Je voudrais que nous fussions débarrassés de toutes les Croix de Saint-Louis et de tous les prêtres [4]. »

Son « œil malin » était resté légendaire ; sa personne et son caractère n'avaient laissé que des sentiments assez vagues dans les cœurs. L'annaliste des Ursulines notant sa première visite au monastère :

« Deux jours après son arrivée à Québec, dit-elle, le nouveau Général est venu nous faire visite, accompagné seulement de M. de LaCorne Saint-Luc, son aide de-camp, et d'un autre officier. Rien ne fut plus poli et plus gracieux ; mais c'est avec le temps, ajoute-t-elle, que l'on connaît son monde [5]... »

Il était en excellents termes avec Carleton, et lui avait écrit du Bic pour le prévenir de son arrivée. Il acheta tout son ménage [6], et lorsque notre excellent gouverneur partit pour Londres, il lui remit pour son ami le général Budé [7] une lettre dans laquelle il disait de Carleton :

« Ne soyez pas repoussé par sa froideur : c'est un parfait gentilhomme et un des meilleurs officiers au service du Roi [8]... »

---

4. Ibid., B. 2-2, p. 9, lettre de Fred. Haldimand au général Gage, 15 avril 1764. — C'est ce Gage qui écrivait un jour au même Haldimand, lors de la suppression de la Compagnie de Jésus : "We may now say it truly, that the Jesuits are gone to the Devil, for the Pope has formally annulled their order." (B. 5, p. 189, lettre du 14 sept 1773). On voit le respect que ces gens avaient pour le clergé catholique !

5. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 147.

6. Journal intime d'Haldimand.

7. Un Suisse, du pays de Vaud, comme Haldimand.

8. Coll. Haldimand, B. 66, lettre du 9 oct. 1777.

Avec l'arrivée d'Haldimand, finissait le premier gouvernement de Carleton : il avait duré douze ans. Comme Frontenac, Carleton aura un deuxième terme d'office, et nous reviendra au bout de huit ans avec le titre de Lord Dorchester.

Il demeura encore un mois avec Haldimand, et ne quitta définitivement le Château Saint-Louis que le 30 juillet. Voici en quels termes la *Gazette de Québec* du jeudi 6 août annonçait son départ :

« Jeudi dernier, vers une heure après-midi, Son Excellence le général Carleton sortit du Château Saint-Louis et se rendit à la place d'embarquement, accompagné de Son Excellence le général Haldimand, du Lieutenant-Gouverneur [9], des Conseillers, Magistrats, et des principaux citoyens de cette ville. Les troupes de la garnison et les miliciens britanniques et canadiens étaient sous les armes et formaient une haie depuis le Château jusqu'au bord de l'eau. Une multitude de spectateurs de l'un et de l'autre sexe suivaient en foule et se trouvaient sur son passage, dont une partie fondait en larmes et témoignait sa tristesse. Son Excellence, avec cet air de bonté et de politesse qui lui était si ordinaire, saluait indistinctement tous ceux qui s'offraient à sa vue et semblait les assurer qu'il les quittait avec regret.

« Aussitôt que leurs Excellences et les autres messieurs qui les accompagnaient à bord furent embarqués dans la chaloupe, il fut tiré des salves d'artillerie des remparts et des vaisseaux. Il embarqua à bord de la frégate *Le Montréal*, qui fit voile le même jour pour l'Angleterre.

« Le départ de ce vertueux gouverneur a occasionné un grand deuil. Sa mémoire sera toujours chère aux habi-

---

9. C'était encore Cramahé.

tants de cette Province, qui le regardaient comme leur Père et leur Protecteur.

« Son Excellence le général Haldimand et plusieurs messieurs qui l'ont accompagné jusqu'au Trou-Saint-Patrice, revinrent le soir [10]... »

Remarquons que tout cela s'écrivait, pour ainsi dire, sous les yeux d'Haldimand, qui d'ailleurs avait été témoin lui-même, puisqu'il accompagnait Carleton, des adieux touchants que la population lui avait faits. La *Gazette de Québec*, dont l'autorité était déjà très grande [11], en faisant un si bel éloge de Carleton, ne semblait-elle pas dire à son successeur : *Inspice et fac secundum exemplar?* Et remarquons aussi qu'il n'y avait pas un mot de trop dans cet éloge. Carleton était vraiment « le Père et le Protecteur » des Canadiens ; et ceux ci le « regardaient » comme tel. Toutes les chroniques de l'époque s'accordent à dire qu'il n'avait pas de plus grand plaisir, lorsqu'il en avait le temps et l'occasion, que d'aller voir nos habitants chez eux, dans leurs habitations, sur leurs fermes, dans leur village. Il aimait les Canadiens, il s'intéressait à eux, à leurs travaux,

---

10. La *Gazette de Québec* ajoutait : " Plusieurs transports et vaisseaux partirent sous convoi de la frégate : à bord desquels sont passagers Pierre Livius, écuyer, docteur ès Lois, avec sa famille ; le brigadier général Maclean, colonel commandant des Royaux Montagnards Emigrants ; MM. Munro, Bailly et McKenna, prêtres ; Guillaume Gordon, écuyer ; M. Lizot, marchand, et sa famille ; M. Gregory Grant, marchand ; le capitaine David-Alexandre Grant, du régiment Royal Américain ; plusieurs officiers militaires, etc. "

L'abbé Bailly ne fit donc pas la traversée sur le même vaisseau que Carleton, mais sur un des navires qui accompagnaient la frégate. Il eût été peu convenable qu'il se séparât de ses confrères Munro et McKenna, que Carleton, de son côté, n'était probablement pas bien aise de prendre avec lui.

11. Elle était la propriété de William Brown, oncle de John Neilson, qui n'avait alors que deux ans, étant né en Ecosse en 1776, et qui fut, comme on sait, le grand ami des Canadiens français. Fondée en 1764, la *Gazette de Québec* est " la doyenne de la presse de l'Amérique Britannique ". Ele était publiée en anglais et en français. (Chauveau, *L'Instruction publique au Canada*, p. 315).

il les traitait toujours « avec cet air affable et cette politesse » dont parle le journal que nous venons de citer. Faut-il s'étonner qu'on en ait vu quelques-uns « fondre en larmes », sur son passage, lors de son départ ?

« Des personnes dignes de foi, décédées parmi nous ces années dernières, écrit l'annaliste des Ursulines, nous ont assuré qu'il aimait à tel point les habitants de nos campagnes, qu'il se rendait au milieu de nos bourgades catholiques pour voir de plus près ce peuple dont il voulait être le père et l'ami. Le village de Saint-François du Sud qu'il honorait ainsi un jour de sa présence, ne trouvant pas de salle assez vaste pour les populations qui accouraient de toutes parts vers ce gracieux gouverneur, fit la réception sous un pavillon champêtre orné de sapins, dressé en face de l'église paroissiale [12] ».

Voilà qui nous donne une idée de la popularité que s'était acquise Carleton, sans la rechercher, mais tout naturellement, par sa bonté envers les Canadiens.

On raconte de la Reine Victoria, que lorsque le premier ministre Lord Melbourne vint lui annoncer qu'elle était devenue reine d'Angleterre par la mort de son oncle Guillaume IV, la première parole qu'elle prononça fut celle ci : « Je veux être bonne. » Et elle le fut en effet pendant toute la durée de son long et admirable règne (1837-1901), s'efforçant toujours d'exercer pour le bonheur de ses sujets l'influence que pouvait lui laisser son rôle de Reine constitutionnelle.

La bonté, voilà aussi la note caractéristique de Carleton ; et c'est ce qui manquait surtout à Haldimand. Jamais un historien n'osera l'appeler « le Père et le Protecteur du peuple », sans se couvrir de ridicule. On ne peut citer, dans les six années de son administration, un seul trait de

---

12. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 269.

bonté de sa part envers les Canadiens. Son grand malheur, pour nous, c'est qu'il n'était pas anglais : c'était un Suisse, un étranger, qui n'avait aucun intérêt à faire de nous de bons sujets anglais, mais qui était intéressé au contraire à nous faire passer pour pires que nous n'étions, afin d'avoir occasion de faire montre de son zèle pour les intérêts britanniques.

Parcourez sa correspondance avec les secrétaires d'Etat pour les colonies : elle n'est qu'un tissu d'insinuations perfides contre la loyauté des Canadiens, contre celle de notre clergé, en particulier : jamais un fait bien avéré, jamais une preuve à l'appui de ces insinuations : rien que des soupçons, des bruits qui courent, des frayeurs qui hantent son esprit. Il commence ses lamentations le premier automne après son arrivée. La France vient de prendre parti pour l'Indépendance américaine : « il a peur » que cela réveille des sentiments de rébellion chez les Canadiens. Le printemps suivant : « C'est l'opinion générale, dit-il, qu'une flotte française va venir et remonter le Saint-Laurent dans le cours de l'été... « Je crains » beaucoup que nos Canadiens la voient arriver avec plaisir... « J'appréhende » une insurrection générale contre nous [13]... »

Hélas ! nos bons habitants des campagnes, tout occupés à leurs travaux — ceux du moins qui ne le sont pas aux corvées d'Haldimand — ne songent nullement à l'insurrection, ni à l'annexion aux Etats-Unis : l'affaire de 1775 les a assagis. Si les Français nous arrivent, si Bougainville, si Lamothe-Piquet se montrent à Québec, on les verra avec plaisir : qui pourrait nous en faire un crime ? Mais la volonté, chez les Canadiens, de prendre part à une insurrection contre le gouvernement, où en est la preuve ? Et

---

13. Coll. Haldimand, lettres d'Haldimand à Lord Germaine, 15 oct. 1778 ; 18 juin 1779 ; 14 sept. 1779.

si Mgr Briand avait eu cette preuve, — aucun n'était plus à même que lui de l'avoir — croit-on qu'il n'aurait pas été le premier à élever la voix, comme il le fit en 1775 ? Mais ce n'est plus lui qui parle à son clergé, qui dicte aux curés leur devoir, c'est Haldimand ! Ecrivant à l'un d'eux :

« Faites comprendre à vos paroissiens, lui dit-il, leur devoir envers leur prince [14]. »

On attribue à Rochambeau le projet de venir par le Saint-Laurent reprendre le Canada pour la France, « lui tout seul, sans le secours des rebelles [15]. » Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? évidemment parce qu'il n'était pas sûr du concours des Canadiens ; et puis, les Américains, qui avaient contribué en 1759 à enlever le Canada à la France, auraient-ils été bien aises de revoir de nouveau la France s'établir à côté d'eux ? Quel cas les Canadiens firent-ils de la Proclamation que le comte d'Estaing fit afficher à la porte des églises, les invitant à s'unir à la France et aux Américains contre l'Angleterre ? Aucun, que nous sachions : ils se tinrent tranquilles. Le curé Porlier, qui s'était rendu impossible à Sainte-Anne de la Pocatière par son zèle exagéré pour le recrutement des volontaires de M. de Beaujeu, était rendu à Saint-Ours, et continuait à y faire du zèle en faveur des Anglais : il avait intérêt à le faire, espérant obtenir nous ne savons quelle mission de la part d'Haldimand ; mais le P. de Bérey passa avant lui [16]. Porlier ayant vu la Proclamation de D'Estaing à la porte de son église, n'eut rien de plus pressé que de la porter au commandant de Sorel, Saint-Léger, pour la faire remettre au gouverneur. Et le commandant écrivant à Haldimand :

---

14. Coll. Haldimand, B. 66., lettre d'Haldimand au curé de Saint-Ours, 5 juin 1779.

15. Ibid., B. 137, lettre de Riedesel à Haldimand, 4 mars 1782.

16. Ibid., B. 66, lettre d'Haldimand au curé Porlier : " Je vous l'aurais donnée (cette mission), si une offre antérieure n'avait pas été faite par le P. de Bérey. "

« Je lui ai demandé, dit-il, ainsi qu'aux curés de Saint-Denis et de Saint-Antoine [17], de faire tout en leur pouvoir pour découvrir la personne qui l'a affichée [18]. »

Mais personne n'était bien aise de se faire mouchard pour plaire au gouverneur. Celui-ci en est indigné :

« Aucune autre copie de cette Proclamation, écrit-il à Lord Germaine, ne nous a été apportée, quoique « probablement » beaucoup d'habitants, et certainement la plupart des curés en ont eu connaissance... »

Et comment peut-il en être certain ? Avec le mot « probablement » on peut aller très loin. Une fois lancé dans la voie des insinuations contre le clergé, il ne sait plus s'arrêter : « Depuis l'alliance des Français avec les colons rebelles, dit-il, le clergé canadien, qui s'est si bien comporté en 1775 et 76, est bien refroidi à l'égard des intérêts britanniques... Cette alliance, ajoute-t-il ailleurs, a certainement opéré un grand changement dans l'esprit du clergé ; et ce changement a eu une grande influence sur tout le peuple... Je sais bien, ajoute-t-il encore, la bonne conduite du clergé, lors de l'invasion de 1775 ; mais « je sais » aussi que depuis l'alliance de la France avec les colonies, depuis la proclamation du comte d'Estaing, depuis la circulaire adressée par M. de La Fayette aux Canadiens et aux Sauvages, beaucoup de prêtres ont changé d'opinion, et « je crains » beaucoup qu'advenant une autre invasion, ils suivraient un autre système de conduite [19]... »

Eh bien, pour appuyer ses insinuations contre le clergé canadien, il n'a pas un autre nom à apporter en preuve que celui de La Valinière. Voilà le seul cas dont il peut

---

17. François Cherrier et Michel Gervaise.

18. Coll. Haldimand, B. 136, lettre du 7 mai 1782.

19. Coll. Haldimand, lettres d'Haldimand à Lord Germaine, 14 sept. 1779 ; 25 oct. 1780.

disposer : aussi le répète-t-il trois ou quatre fois. Les Sulpiciens et l'Evêque en ont disposé avant lui ; ils ont laissé le gouverneur libre d'agir comme il l'entendra à l'égard de ce prêtre ; et nous avons vu qu'il se hâta de le faire passer en Europe, après avoir prié Mgr Briand « de le faire venir à Québec avec tout son bagage [20]. »

Par ses insinuations perfides contre le clergé canadien, par son insistance à vouloir le faire passer, à la Cour, comme tout dévoué à la France et hostile aux intérêts britanniques, Haldimand fit plus de mal à notre Eglise que par la persécution ouverte. Et remarquons qu'il a bien soin de ne jamais mettre en cause Mgr Briand : tant il a peur que le Prélat ne dénonce son jeu perfide ! Il parle, au contraire, « de ses bonnes dispositions, » de sa « probité. » L'Evêque « désire recruter ses prêtres dans les séminaires de France, dit-il ; il subit l'influence des Jésuites ; mais il est lui-même honorable [21]. » Ecrivant un jour à Mgr Briand lui-même, qui a cru devoir lui communiquer une requête des habitants de la Rivière-Ouelle contre leur curé, il se montre juste et convenable à son égard :

« Je vous renvoie, dit-il, la pétition des habitants de la Rivière-Ouelle, et j'en désapprouve le style. La décision, pour la partie spirituelle de la plainte contre le curé, est du ressort de l'évêque. J'ai ordonné au capitaine de milice de venir immédiatement rendre compte de sa conduite irrégulière et indécente en avertissant le curé, à la demande des habitants, de quitter le presbytère. Je connais trop bien, ajoute-t-il, la bonne conduite du clergé du Canada envers le Gouvernement, pour permettre aucune insolence,

---

20. Ibid., B. 66, lettre d'Haldimand à Mgr Briand, 14 oct. 1779.

21. Ibid., B. 55, lettre d'Haldimand à Lord Germaine, 5 juillet 1781 ; B. 56, à Lord North, 20 juin 1783 ; B. 57, à Lord North, 19 juin 1783.

et j'ai trop confiance dans l'Evêque pour permettre à qui que ce soit d'empiéter sur ses droits et de désobéir à ses ordres [22]... »

La tactique d'Haldimand est donc évidente : écrivant à l'Evêque, il n'a que des éloges pour « la bonne conduite de son clergé envers le gouvernement ; » écrivant à la Cour, il n'a que défiance et insinuations perfides à l'adresse de ce même clergé, qu'il représente d'ailleurs comme très ignorant :

« Les prêtres canadiens, dit-il, viennent pour la plupart de la plus basse classe du peuple : ils sont aussi ignorants et aussi dénués de principes que ceux dont ils viennent [23]. »

Et remarquons que ce n'est pas de sa part une simple boutade, il revient sur le même sujet l'année suivante : « Beaucoup de paroisses, dit-il, étant devenues vacantes par la mort de leurs curés, l'Evêque s'est vu obligé de conférer les Ordres à des étudiants qui n'avaient été au Séminaire que trop peu d'années et n'étaient pas qualifiés pour la prêtrise... Le Séminaire de Québec, ajoute-t-il, dont la plupart des membres venus de France sont morts, a été obligé de les remplacer par plusieurs de ces Canadiens, fils d'artisans, forgerons, charpentiers, etc, qui n'ayant jamais eu eux-mêmes beaucoup d'éducation, ne peuvent pas en donner aux autres ; de sorte que les prêtres qui vont se succéder, dans la suite, deviendront de plus en plus ignorants [24]... »

Est-ce pour faire pièce au gouverneur qu'on lui envoya un jour une lettre marquée « très secrète », dans laquelle il était dit que les bruits couraient que « le Pape avait émis une Bulle déliant les Canadiens de leur serment d'allé-

---

22. Ibid., B. 66, lettre du 13 juin 1780.

23. Ibid., lettre d'Haldimand à Lord Germaine, 14 sept. 1779.

24. Ibid., lettre du même au même, 25 oct. 1780.

geance au Roi d'Angleterre, à condition de reporter cette allégeance à la France? » Haldimand prit la chose tellement au sérieux, qu'il envoya la lettre à Lord Germaine, ajoutant à la fin de sa propre dépêche : « Ces bruits sont-ils vrais ou faux, ils n'en ont pas moins leur effet [25]. »

Il va sans dire que nous n'avons ici à parler, dans cet ouvrage, que des rapports d'Haldimand avec l'Eglise du Canada. Laissons aux historiens du pays en général la tâche de raconter les gestes, devenus d'ailleurs légendaires, d'Haldimand emprisonnant les Canadiens sur de simples soupçons de déloyauté : Mesplets, Jautard, Laterrière, et une infinité d'autres, ou bien les déportant tout simplement dans une autre Province, comme D'Abadie, par exemple, qu'il envoie à Halifax, parce qu'il passe pour être très attaché à la cause de l'Indépendance, ou Voyer, qu'il envoie à Londres, sur « une simple probabilité qu'il est porteur de quelque message américain [26]... » Les démêlés de DuCalvet et autres personnages du même acabit avec le gouverneur n'appartiennent nullement à l'histoire de notre Eglise.

Haldimand reçut un jour, à propos de sa manière d'agir, une bonne leçon de Lord Germaine :

« Je crois à propos de vous faire remarquer, lui écrit le Secrétaire d'Etat, que le fait de déporter quelqu'un en Angleterre sans avoir une preuve certaine de sa culpabilité, et sans nous transmettre en même temps cette preuve, ne peut avoir d'autre résultat que de faire soupçonner la faiblesse du gouvernement. Personne, dans ce pays, ne doit être mis en prison, à moins d'être convaincu de crime vérifié par un ou plusieurs témoins dignes de foi [27]... »

---

25. Ibid., lettre du 5 mars 1782.

26. "It is probable he is the Bearer of some message, or employed to spread Reports to our disadvantage..." (Lettre d'Haldimand à Lord Germaine, 1er nov. 1779).

27 Coll. Haldimand, lettre du 17 mars 1780.

Les recommandations du ministre Shelburne étaient encore plus précises, et durent lui faire d'autant plus mal au cœur que le noble Lord paraissait établir un contraste entre son administration et celle de Carleton :

« Je ne puis trop vous recommander, lui écrit il, d'administrer votre gouvernement de manière à vous assurer l'affection de votre peuple, et en montrant à vos Canadiens beaucoup de bonté et d'égards pour leurs droits et leurs libertés, leur faire justement apprécier les grands avantages dont ils jouissent pour la parfaite sécurité de leurs personnes et de leurs biens, en comparaison des habitants des colonies rebelles qui ont rompu leur allégeance à la Couronne de Sa Majesté [28]... »

Mais la plus verte leçon qu'il reçut de la Cour lui vint encore de Lord Germaine, qui lui était pourtant tout dévoué ; et voici à quelle occasion : il avait eu à se plaindre de Sir Johnson, le surintendant des Sauvages ; et ayant eu connaissance d'une lettre envoyée à Londres par ce fonctionnaire, il commit la faute impardonnable de l'ouvrir pour voir ce qu'elle contenait, et — chose peut-être plus grave encore — il entreprit de justifier sa conduite :

« La doctrine que vous émettez dans votre lettre privée, lui répond Lord Germaine, est vraiment extraordinaire, et encore plus extraordinaire le procédé dont vous entreprenez de vous justifier. Depuis que j'occupe la charge de secrétaire d'Etat, vous êtes le premier qui ait osé prendre sur lui d'ouvrir une lettre qui m'était adressée. A Dieu ne plaise qu'aucun officier de la Couronne, quel que rang qu'il occupe, ose présumer de son autorité pour empêcher d'arriver à la connaissance de Sa Majesté les sujets de plainte et de mécontentement, fût-ce du plus humble et du dernier de ses sujets !... En réponse donc à la doctrine

28. Ibid., lettre du 22 avril 1782.

que vous osez énoncer, je n'ai que ceci à vous dire : le Roi vous ordonne expressément de ne jamais retenir ou supprimer une lettre quelconque, adressée au Secrétaire d'Etat, qui peut tomber entre vos mains, ni l'ouvrir, sous quelque prétexte que ce soit, si elle est scellée [29] ».

C'en était trop pour la vanité et la suffisance de ce pauvre Haldimand : il en fit une maladie ; et cette maladie, compliquée des suites d'une chute qu'il avait faite nous ne savons où ni comment, l'engagea à écrire à Shelburne, dans l'été de 1782, pour avoir un congé d'absence qui lui permît d'aller subir un traitement à quelque station de Bains Chauds, pour se refaire. Il espérait que Carleton, qui était alors à New-York, se ferait un plaisir de venir le remplacer quelque temps à Québec. Mais Carleton était-il bien aise de venir prendre sa place, à cette époque, même pour un temps limité ? A quelqu'un qui lui écrivit sans doute de la part d'Haldimand :

« Il m'est impossible, répond-il, d'aller dans votre Province cet automne, et très peu probable que j'y aille en aucun temps. Je n'ai pas quitté ce gouvernement pour y retourner ».

Et à Haldimand lui-même il écrit quelques semaines plus tard :

« J'ai fait savoir à Votre Excellence par une lettre du 6 septembre que je ne me proposais nullement d'aller au Canada, et que je ne prévoyais aucune occasion qui pût m'engager à y aller. J'ai aujourd'hui à vous informer, d'après une dépêche de Londres, que je ne dois plus entretenir cette idée, et qu'aucune occasion ne pourra me faire passer au Canada. Vous devez donc renoncer vous-même à votre projet d'obtenir un congé temporaire d'absence [30] ».

---

29. Ibid., lettre du 8 août 1780.
30. Ibid., lettre de Carleton à Haldimand, New York, 26 oct. 1782.

Haldimand dut se résigner à rester à Québec. Il avait encore deux hivers à y passer. Il en profita, comme il nous l'apprend lui-même, pour mettre en ordre ses papiers :

« Je suis enterré, écrit-il à son ami Riedesel, dans une masse de papiers, que j'ai résolu de mettre en ordre avant le printemps [31] ».

Voilà sans doute l'origine de cette admirable collection de documents qui porte son nom : source inappréciable de renseignements pour notre histoire religieuse, civile et militaire. Ces documents, copiés à Londres, forment près de deux cent cinquante énormes volumes in-folio : trésor incomparable, déposé dans nos archives : monument impérissable — espérons-le, du moins — élevé à la mémoire de celui dont il consacre le nom et rappelle les services.

N'allons pas croire, en effet, que si ce gouverneur se montra, en général, peu sympathique et peu juste à l'égard de notre Eglise, son administration fut sans résultat pour le bien de notre pays. Lui et Carleton se trouvèrent ici dans une des périodes les plus critiques de notre histoire, et remplirent, chacun à sa manière, leur devoir envers la Couronne. Pour ne parler ici que d'Haldimand, par son énergie, par son travail et sa vigilance, par son activité inlassable, il sut maintenir l'ordre dans nos campagnes, prévenir et empêcher toute nouvelle invasion américaine, conserver le pays à l'Angleterre. Il mit sans doute dans tous ses procédés les défauts de son caractère soupçonneux, autoritaire, despotique ; mais il fit preuve, aussi, de grandes qualités d'ordre, de fermeté et de prévoyance. Qualités d'ordre : c'est lui qui fit revivre la loi française obligeant les curés de paroisses à envoyer au Secrétariat de la Province un double de leurs Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures. Mgr Briand, de grand

---

31. Ibid., B. 139, lettre du 11 déc. 1782.

cœur, lui donna son concours, et fit sienne l'ordonnance du gouverneur [32]. Qualités de prévoyance : il a lieu de craindre que les Américains, faisant une nouvelle invasion au Canada, ne s'emparent des récoltes des habitants et n'affament le pays : il ordonne aux cultivateurs, en janvier 1781, de se hâter de battre leurs blés : les capitaines de milices et des commissaires fidèles leur laisseront tout ce qu'il faut pour leur subsistance, et leur tiendront honnêtement compte du reste. Cette fois encore il a recours à Mgr Briand et obtient son concours pour une mesure qui paraît sage et nécessitée par les circonstances [33]. Même concours des deux autorités pour enrayer un fléau qui menace de se propager et de rendre impossibles toutes relations sociales dans certaines paroisses, fléau que les chroniques de l'époque désignent sous le nom de *Maladie de la Baie-Saint-Paul* [34].

Si Haldimand manquait de ces dons du cœur qui font l'homme bon et aimable, et le rendent cher à la mémoire des peuples, il avait de brillantes facultés d'esprit. C'était un homme très cultivé, d'une intelligence vive et pénétrante, très adonné aux choses de l'éducation. On ne voit pas, il est vrai, qu'à l'exemple de Carleton il ait encouragé par ses visites et par des prix les études au Séminaire de Québec ; mais les Sœurs de la Congrégation de Montréal lui écrivent un jour pour le remercier « de sa libéralité à leur égard [35] ; » les religieuses de l'Hôpital-Général de Québec en font autant ; et il est probable que dans ses visites assez fréquentes aux Ursulines il avait un mot d'encoura-

---

32. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 309, *Circulaire au sujet des Registres*, 27 nov. 1784.

33. *Ibid.*, p. 302, *Circulaire au sujet des Blés*, 17 janv. 1781.

34. *Ibid.*, p. 303, *Circulaire au sujet de la Maladie de la Baie-Saint-Paul*, 9 fév. 1783.

35. Coll. Haldimand, B. 219, lettre du 7 mars 1781.

gement pour l'œuvre de l'éducation à laquelle elles se dévouent. Il aime à encourager les communautés religieuses qui s'appliquent aux œuvres de charité en les exemptant du fardeau des taxes; et lorsque les Sœurs Grises de Montréal, qui ont fait l'acquisition de la Seigneurie de Châteauguay, lui demandent la remise du droit d'amortissement dû au Roi, en compensation d'une cession de terrain qu'elles ont été obligées de faire aux Sauvages du Saut-Saint-Louis, pour avoir la paix, Haldimand leur accorde volontiers cette grâce, « pour récompenser, dit-il, les bons services que ces dames religieuses ont rendus et rendent journellement au public par l'asile que leur maison donne aux infirmes et pauvres des deux sexes, ainsi qu'aux enfants trouvés [36] ». Il encourage ça et là l'établissement d'écoles anglaises, ayant toujours soin d'exiger que les Canadiens n'en soient pas exclus, s'ils désirent y aller [7]. Mais c'est surtout à l'établissement de bibliothèques publiques à Québec et à Montréal qu'il consacre ses efforts [38]; et s'ils ne furent pas couronnés d'un succès durable, ils donnèrent du moins aux choses de l'esprit un élan, qui, avec le temps, pouvait produire de bons résultats.

Par une curieuse coïncidence, — avons-nous besoin de dire qu'il n'y eut que coïncidence? — les deux bibliothèques, sources de lumières, furent inaugurées en 1785, l'année de la *Grande noirceur*, qui, à deux reprises, le 3 et le 15 octobre, enveloppa tout le pays, et y répandit une terreur difficile à décrire, presque à l'égal du tremblement de terre de 1663.

Les deux derniers volumes de la Collection Haldimand

---

36. Brymner, *Rapport sur les archives canadiennes* pour 1889, p. XXIV. — Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 358.

37. *Ibid.*, p. XXII.

38. Coll. Haldimand, B. 66, lettre du 17 mars 1779.

sont occupés par son « Journal intime, » qu'il commença à Londres le premier janvier 1786. Il y a de tout dans ce Journal ; et il y mentionne une infinité de personnages, depuis sa cuisinière, qu'il traite de « très mauvais sujet, » jusqu'au Roi, dont il vante les « gracieusetés » à son égard, jusqu'au Pape [39], qui a fait présent à un de ses amis d'un petit tableau en mosaïque : « C'est assurément, dit-il, la plus belle chose que j'ai vue dans le genre. »

Nous n'avons nullement intention d'analyser ce journal. Contentons-nous d'en citer quelques petits extraits qui peuvent donner une idée de la manière de l'auteur.

Dès les premiers mots, on voit qu'il était revenu du Canada, aigri contre les chefs de notre Eglise, qui pourtant ne lui avaient fait aucun mal :

« L'Evêque et Gravé, dit-il, se sont très mal conduits. »

Nous verrons plus tard ce qui probablement avait donné lieu à cette boutade.

Du reste, il n'a pas l'air, non plus, bien enchanté de l'Angleterre, son pays adoptif :

« Plus je connais ce pays, dit-il, et plus je m'aperçois que c'est la dernière des duperies de se fier sur la générosité de la Nation : les services rendus sont oubliés dans le moment qu'on n'a plus besoin de nous ».

Même note de désenchantement dans les lignes suivantes :

« Saint-Ours et le capitaine Scott ont dîné chez moi [40]. Le premier nous a donné une fort mauvaise idée du gouvernement français : le Roi, fort absolu, et la Reine, fort galante : le Roi toujours de mauvaise humeur. Il est en France comme chez nous : tout est par esprit de parti, et par l'influence de quelques personnes au pouvoir... »

---

39. C'était alors le Pape Pie VI, qui occupa le trône pontifical de 1775 à 1799.

40. D'après Brymner, il aimait à recevoir les Canadiens de passage à Londres (*Rapport* de 1889, p. XXV).

Il voit assez souvent des Canadiens, et il est bien aise d'avoir par eux des nouvelles de son ancien gouvernement, aujourd'hui aux mains de Dorchester :

« Le lieutenant Deschambeault arriva de Québec, et m'apporta des lettres du Colonel Hope [41], Mabane et Mathews, qui me donnent une idée de la confusion qui règne en Canada. Il paraît que Hope s'est très bien conduit... Le Chef de Justice [42] s'est démasqué comme un sot, et Lord Dorchester observe un silence si profond que les meilleurs amis du gouvernement ne savent qu'en penser... Cependant tous les Canadiens, voyant l'Acte de Québec en danger, se sont réunis à M. Hope et aux vrais amis du gouvernement : ce qui a emporté la balance... »

Ceci était écrit au mois de juillet 1788 ; et c'était un tableau fidèle de la situation politique au Canada à cette date [43]. Carleton est le véritable auteur de l'Acte de Québec : il y a des Canadiens qui demande son abrogation et un changement de constitution : Mgr Briand n'a pas voulu se joindre à eux. Carleton assiste impassible à la discussion. L'Acte de Québec est maintenu pour le moment ; mais avant longtemps il fera place à celui de 1791.

Çà et là, dans le Journal, un mot qui peint les mœurs de la haute société anglaise de l'époque. Voici, par exemple, pour les dîners et leur suite :

« Dîner chez Lord Sydney... Après dîner, je lui dis que Roubeau était dans la dernière des misères... On peut obliger les Jésuites de lui payer la pension qu'ils ont consentie, avec les intérêts, et même les intérêts des intérêts. Il l'avoua, *et s'endormit.* »

---

41. Henry Hope, qui avait succédé à Hamilton comme lieutenant gouverneur de Québec.

42. Le Juge en Chef William Smith.

43. Voir *Constitutional Documents*, p. 588.—Au Conseil, "Mabane, Fraser et Hope votaient toujours avec les Canadiens".

Voici maintenant pour *la passion du jeu* :

« Passé la soirée chez Lady Amherst, où il y avait un mauvais concert, et beaucoup de monde où plusieurs s'ennuyaient, parce qu'*on n'y joue pas...* »

Vers la fin de son Journal, Haldimand nous apprend qu'il est à faire construire à Londres une immense voiture, « propre à transporter un bateau en Suisse. » Ceci nous porte à croire qu'il avait intention d'aller finir ses jours dans son pays natal, revoir le beau lac Léman, celui de Neuchatel, et s'y promener encore comme il avait fait sans doute bien des fois dans son jeune âge. Il y a à Lausanne une rue qui porte son nom. Lausanne, cette ville si pittoresque, ne serait-elle pas le lieu de naissance de notre quatrième gouverneur [44] sous le régime anglais? *Lausanna me genuit.*

---

44. Il y en a qui persistent à ne lui donner que le titre de "lieutenant-gouverneur". Il suffit pourtant de regarder dans les *Constitutional Documents*, p. 474, pour constater qu'il était "gouverneur-en-Chef" de la Province de Québec.

CHAPITRE XV

—

HALDIMAND ET L'ÉGLISE DU CANADA (*suite*)

Un des plus mauvais services qu'Haldimand rendit à l'Eglise du Canada, ce fut de se refuser obstinément aux demandes réitérées de Mgr Briand et de M. Montgolfier de faire venir quelques prêtres de France pour leurs Séminaires, qui en avaient un extrême besoin. Il est vrai que ses Instructions, comme celles de Carleton, ne lui permettaient de laisser nommer aux cures que « des Canadiens de naissance. » Pour les prêtres Français, on ne tolérait que ceux qui étaient déjà au Canada. Mais les Instructions royales ne parlaient que des cures, et non pas des Séminaires. Mgr Briand espérait pouvoir se passer d'étrangers pour ses paroisses ; mais il en avait besoin pour son Séminaire de Québec, et M. Montgolfier, également, pour le sien, à Montréal ; et ni l'un ni l'autre ne voulaient pour leurs Séminaires d'autres prêtres que des Français ou des Canadiens. Ne fallait-il pas conserver à ces Institutions, si chères à notre pays, l'esprit de leur fondation ; et cet esprit, n'est-ce pas à sa source qu'il fallait aller pour l'entretenir et le fortifier, c'est-à-dire à Saint-Sulpice de Paris pour le Séminaire de Montréal, aux Missions-Etrangères pour le Séminaire de Québec? Mais ces idées, d'un ordre tout spirituel, étaient-elles à la portée d'Haldimand, élevé dans un des cantons les plus fanatiques de la Suisse, le canton de Vaud, et n'ayant nullement pris en Angleterre le véritable caractère anglais, si généralement ouvert à tout ce qui est noble et juste?

Sait-on ce qu'il avait imaginé pour fournir des prêtres à Mgr Briand ? N'allons pas croire en effet qu'il était homme à se contenter de son titre de « Gouverneur en Chef de la Province de Québec. » Il s'était constitué fournisseur de prêtres pour l'Église du Canada, et poussait même la générosité jusqu'à ne vouloir que des prêtres de bonnes mœurs et de langue française. Mais comme il avait en horreur tout ce qui venait de France et dépendait, comme il disait, de la Maison de Bourbon, il allait chercher ses prêtres dans le duché de Savoie, qui touchait à la Suisse et appartenait alors à la Sardaigne [1]. Écoutons-le plutôt exposant ses vues à Lord Germaine quelques semaines seulement après son arrivée à Québec :

« Pour recruter le clergé, qui s'éteint à vue d'œil, j'ai repassé dans mon esprit les endroits d'où on pourrait tirer quelques prêtres, et je crois que le duché de Savoie, où il y a abondance de Nobles dans la pauvreté, pourrait nous en fournir. Nous pourrions nous assurer de leur caractère et de leurs principes par notre ambassadeur en Sardaigne. Cette mesure aurait pour résultat de créer une louable émulation parmi les Canadiens et les engagerait à faire tous leurs efforts pour mériter la faveur du gouvernement [2]. »

Haldimand n'ayant pas été rebuté après cette première ouverture, revient à son projet l'année suivante :

« Plus je considère, dit-il, l'état du clergé dans ce pays, plus je me convainc de l'avantage qu'il y aurait à envoyer au Canada un certain nombre de prêtres appartenant à quelqu'une des nations catholiques d'Europe qui ont le moins de rapport avec la France, comme je l'ai dit dans une lettre précédente... »

---

1. La Savoie n'appartient à la France que depuis 1860.
2. Coll. Haldimand, lettre du 14 sept. 1779.

Viennent ensuite ses insinuations ordinaires contre la loyauté du clergé canadien : il est ignorant, d'ailleurs, sans éducation, et ne se recrute que dans la classe des artisans, forgerons, charpentiers, etc. Le clergé va devenir de plus en plus ignorant :

« Le moyen de remédier à cela, écrit-il à Lord Germaine, ce serait de faire venir de la Savoie cinq ou six prêtres de bonnes mœurs et de bonne éducation. J'ai toute raison de croire que le Séminaire de Québec les prendrait, car les directeurs de cette maison comprennent le besoin qu'ils ont de professeurs pour l'éducation de la jeunesse. Mais s'il ne les prenait pas, on pourrait facilement leur procurer des cures, où ils auraient environ deux cents louis de revenu par année. Leur nombre pourrait être augmenté d'année en année, suivant que l'occasion le demanderait, ou que l'expérience prouverait la chose utile au service du Roi ou au peuple de la Province. Je n'ai pas été à même de me procurer un état exact et précis du revenu des différentes paroisses. En général, les cures au Canada valent cent louis par année. Quelques-unes vont jusqu'à cinq cents louis, et beaucoup valent de deux à trois cents louis par année [3] ».

En voyant tant de sollicitude de la part d'Haldimand pour le Séminaire de Québec et pour le diocèse en général, en le voyant surtout si au fait du revenu des curés, on est à se demander qui était le plus évêque, de lui, ou de Mgr Briand, et quel est celui des deux qui disposait des bénéfices ecclésiastiques. Lord Germaine lui répondit le printemps suivant :

« Lord Hillsborough [4] n'a eu rien de plus pressé que de faire application pour avoir des prêtres Savoyards pour le

3. Lettre du 25 oct. 1780.
4. Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères.

Canada. La principale difficulté était de savoir quel était le revenu des bénéfices que vous vous proposiez de leur donner : vous nous l'avez fait connaître. J'espère que nous aurons des prêtres à vous envoyer par la flotte de l'automne prochain [5] ».

Ce ne fut cependant que l'année suivante que l'on put en racoler deux. Mais hélas ! — triste contretemps pour eux —ils furent faits prisonniers sur un vaisseau ennemi, dans le trajet de la Savoie au Canada [6].

On chercha en Angleterre à se reprendre ; et Lord Sydney écrivant à Haldimand au printemps de 1784 :

« J'attends de jour en jour, lui dit-il, les quatre prêtres que nous avons demandés il y a quelque temps en Savoie, et s'ils viennent, je ne perdrai pas un instant avant de les envoyer au Canada. J'ai insisté pour que dans le choix de ces messieurs on n'acceptât que des gens de bon caractère, doués de talents et d'une bonne éducation, et j'ai confiance que je ne serai point désappointé à ce sujet [7] ».

Ces quatre prêtres Savoyards furent-ils réellement envoyés en Angleterre ? Ce qui est certain, c'est qu'ils ne vinrent jamais au Canada. La Providence épargna à Mgr Briand l'ennui de les placer. Il est probable que le rappel d'Haldimand, déjà décidé à cette date, mit fin à toute cette affaire ; et comment ces prêtres auraient-ils été accueillis à Québec par le successeur d'Haldimand, alors qu'il était bien connu que leur présence n'y était désirée ni par l'Evêque, ni par M. Montgolfier, ni par personne ?

On commençait en effet à s'inquiéter, surtout à Québec et à Montréal, des démarches peu autorisées d'Haldimand pour faire venir ici des prêtres étrangers, sans l'aveu de

---

5. Lettre de Lord Germaine à Haldimand, 12 avril 1781.
6. Lettre de Lord North à Haldimand, 8 août 1783.
7. Lettre de Sydney à Haldimand, 8 avril 1784.

l'Evêque, des Séminaires, du clergé en général. De quoi se mêlait-il? N'avait-il pas assez de gouverner le pays, et fallait-il encore qu'il mît la main aux affaires de l'Eglise? S'il ne voulait pas de prêtres Français au Canada, qu'il laissât donc l'Evêque administrer son diocèse avec les éléments que la divine Providence laissait à sa disposition.

Ce qui mit le comble au mécontentement de tous les honnêtes gens du pays, non seulement des catholiques, mais même des protestants, surtout ceux de Montréal, c'est la manière dont il avait traité deux excellents prêtres Français, deux Sulpiciens de Paris, qui étaient arrivés à Québec au printemps de l'année précédente, le 22 mai 1783, et qu'il avait renvoyés immédiatement en Europe avec un sans-gêne vraiment outrageant. Nous avons déjà dit un mot de ce triste épisode; mais il convient d'en raconter du moins les principaux détails.

De l'aveu d'Haldimand lui-même, ni Mgr Briand, ni M. Montgolfier ne savaient rien d'avance de l'arrivée de ces deux prêtres [8]. On se rappelle que le vénérable supérieur du Séminaire de Montréal avait demandé à Carleton la permission de faire venir deux prêtres de France. Il avait écrit à Paris dans l'automne de 1776. Personne n'était venu, probablement parce qu'il avait donné contreordre, en voyant les mauvaises dispositions d'Haldimand et du gouvernement. Mais le Séminaire de Paris n'avait pas oublié sa demande; il connaissait les besoins du Séminaire de Montréal; et lorsqu'au printemps de 1783 MM. Ciquart et Capel manifestèrent l'intention d'aller au Canada, le Supérieur de Paris les encouragea beaucoup dans leur généreuse résolution. M. Ciquart était un Auvergnat [9]; M.

8. "I have the satisfaction that neither the Bishop, nor Mr. Montgolfier, had any knowledge of the matter previous to their arrival..." (Lettre d'Haldimand à Lord North, 19 juin 1783).

9. Il était né à Vie-le-Comte, non loin de Clermont-Ferrand. Il avait deux ans de prêtrise.

Capel, un Lyonnais : tous deux, des ecclésiastiques d'une vertu éprouvée. Ils arrivèrent à Québec « en habits séculiers, » comme l'avait recommandé Carleton la première fois qu'on lui avait parlé de la chose, allèrent présenter leurs hommages à Mgr Briand, sans songer à Haldimand — crime abominable aux yeux de celui-ci, — puis se hâtèrent de monter à Montréal.

Mais laissons Haldimand raconter lui-même ses faits et gestes par rapport à ces bons prêtres. Il écrit à Lord North, et commence par lui redire son éternelle marotte : faire venir des prêtres de Savoie :

« C'est le moyen vraiment efficace, dit-il, de détruire l'influence française dans le clergé, chose que le gouvernement ne devrait jamais perdre de vue. Mon attention vient d'être attirée sur ce sujet par une tentative qui a été faite d'introduire deux prêtres français dans le Séminaire de Montréal. Ils sont arrivés ce printemps, en habit séculier, sur un vaisseau marchand. Je suis en état de dire que ni l'Evêque, ni M. Montgolfier n'en savaient rien d'avance : seulement, l'Evêque, retenu à sa chambre depuis plusieurs mois par la maladie, leur a permis de monter à Montréal sans qu'ils se soient même présentés à moi, comme c'était pourtant leur devoir de le faire. M. Montgolfier m'informa immédiatement de leur arrivée, me priant de la manière la plus énergique de leur permettre de rester et de s'agréger au Séminaire. Malgré mon grand désir de l'obliger — car je n'ai en général que des éloges à faire de sa conduite — j'ai cru de mon devoir d'insister pour qu'ils retournent immédiatement en Europe. J'espère que ce sera la dernière tentative d'introduire des prêtres de France au Canada.

« L'Evêque, ajoute-t-il, désire beaucoup que les Séminaires de Québec et de Montréal recrutent leurs membres en France. Mais il y a à cela plusieurs objections. L'Evêque est vieux et très infirme. Il a subi longtemps l'in-

fluence des Jésuites: l'un d'eux est son confesseur; et quoiqu'il soit un homme trop probe pour agir contrairement à son devoir envers le gouvernement, son grand zèle pour l'orthodoxie en matière de religion peut l'engager à favoriser l'influence française par l'introduction de prêtres de la France en ce pays. Les Jésuites sont le seul ordre de prêtres réguliers qui ont montré de l'attachement aux Rebelles dans le cours de la guerre. Ils sont vieux et peu nombreux: autrement il serait peut-être prudent de nous en débarrasser complètement. Le gouvernement de ce pays doit veiller plus que jamais contre les machinations de la France et du Congrès américain. J'insiste donc pour un envoi de prêtres au Canada, soit de la Savoie, soit de n'importe quel pays d'Europe qui ne soit pas sous la dépendance de la Maison de Bourbon. Pourvu que le gouvernement assure aux Canadiens le libre exercice de leur religion, il doit leur être indifférent que leurs prêtres viennent de tel ou tel pays [10]. »

La chose ne leur était pas du tout indifférente; et ils allaient bientôt le montrer, à Haldimand, d'abord, puis au gouvernement anglais lui-même.

Mais n'avons-nous pas eu raison d'affirmer, en citant textuellement, du reste, sa correspondance, que rien n'était plus insidieux et plus nuisible à notre Eglise que les insinuations perfides du gouverneur?

S'il faut en croire Haldimand, M. Montgolfier, en lui annonçant l'arrivée de ses confrères, lui aurait promis de ne pas leur permettre de porter l'habit ecclésiastique ni de faire aucune fonction de leur ministère, avant d'avoir reçu ses ordres. Aussi entra-t-il en fureur lorsqu'il apprit qu'ils avaient assisté à une procession religieuse, à Montréal, et que l'un d'eux avait même prêché. Nous avons le

10. Lettre d'Haldimand à Lord North, 19 juin 1783.

prétendu sermon de M. Ciquart, il figure dans la collection Haldimand. Est-ce Haldimand lui-même qui l'y a mis, pour sa propre honte? Ce n'est nullement un sermon, dans le vrai sens du mot. C'est tout simplement une courte allocution du bon missionnaire, venant dire aux citoyens de Montréal, de la part de Saint-Sulpice de Paris, que le Séminaire ne les avait pas oubliés, qu'il les gardait dans son cœur, et qu'il s'efforcerait toujours de leur être utile et bon dans la mesure de ses forces. Haldimand ignorait-il que c'étaient les Sulpiciens qui avaient fait Montréal ce qu'il était, qui s'étaient toujours associés à ses progrès, qui l'entretenaient, qui le desservaient, qui le comblaient de bienfaits? S'il l'ignorait, il n'avait qu'à écouter ce que les Anglais eux-mêmes de Montréal lui firent dire par M. Brassier, qui descendit à Québec pour accompagner ses confrères. Il n'avait qu'à lire attentivement la pétition que lui envoyèrent les citoyens par leurs députés, MM. Mézières et Adhémar, le priant de leur laisser les deux bons prêtres, que son aide-de-camp était venu chercher à Montréal comme des malfaiteurs.

Voilà donc MM. Ciquart et Capel de retour à Québec, après avoir passé dix jours à peine avec leurs confrères de Montréal. M. Brassier a beau représenter au gouverneur que les Anglais eux-mêmes réclament leur maintien dans le pays : « Ils vous font dire expressément, ajoute-t-il, que si les Américains s'étaient emparés du Canada, ils n'auraient pas craint, eux, de laisser le Séminaire avoir autant de prêtres de France qu'il l'aurait désiré. » — « Ce sont des incendiaires, réplique Haldimand ; ils sont les ennemis de leur Roi et de leur pays ; ils désirent entraîner les Canadiens et le Séminaire de Montréal dans une mauvaise affaire, qui leur sera fatale à eux-mêmes et à la religion. »

Même réponse à Mézières, avocat Canadien, et à Adhémar, riche marchand de Montréal : « Mézières, dit-il, homme

loyal; Adhémar, caractère suspect;» et pourquoi donc? « parce qu'il a fait un voyage en France en 1777 [11] ! »

Les deux Sulpiciens sont embarqués sur un vaisseau, avec l'aide-de-camp. Mais comme l'un d'eux, M. Ciquart, se dit malade, l'aide-de-camp a ordre de le laisser débarquer à la Malbaie.

M. Ciquart en profite pour demander la permission de dire la messe aux habitants de l'endroit, qui seront si heureux de l'avoir, n'étant desservis qu'à de rares intervalles par le curé des Eboulements et de l'Ile-aux-Coudres, M. Compain [12]. La messe dite, M. Ciquart, en bon Auvergnat qui ne craint ni dangers ni fatigues, aidé d'ailleurs par les habitants, prend la fuite, et se sauve à travers les bois vers Montréal.

Que devint pendant ce temps M. Capel? Haldimand a oublié de nous le dire. Mais à peine le gouverneur a-t-il apprit la fuite de M. Ciquart, qu'il envoie à Montréal son autre aide-de-camp [13], M. de Saint-Ours, courir après,—triste commission pour un Canadien qui se respecte—et le réclamer de M. Montgolfier. Celui-ci, obéissant au gouverneur, remet son confrère à l'aide-de-camp, qui le ramène à Québec:

« Il est maintenant au Bic, écrit Haldimand à Lord North le 15 juillet, persistant à ne pas parler de M. Capel, et il y attend le départ de la frégate le *Pandore* [14] avec les

---

11. Le fait de n'avoir jamais été en France était, aux yeux d'Haldimand, la meilleure des recommandations. Voici ce qu'il écrit quelque part de M. Hubert: "He has the peculiar advantage over other Canadians who may be thought to possess equal merit, that he has never been in France..." (Lettre à Lord Sydney, 5 oct. 1784).

12. C'est lui qui, en 1784, fut chargé de faire le recensement des paroisses de la Petite-Rivière, Baie Saint-Paul, Ile-aux-Coudres, Eboulements et Malbaie.

13. Le premier était le major Breton.

14. C'est cependant sur le *Bull Dog* que M. Ciquart fit la traversée. On dirait que tout est à l'avenant, dans ce triste épisode, jusqu'aux noms des navires.

transports sur lesquels doivent s'embarquer les troupes étrangères.

« Le dessein de M. Ciquart était probablement de s'enfuir aux Etats, en attendant le bon plaisir du Roi, comme l'avait proposé M. Montgolfier, et comme je l'avais demandé moi-même.

« J'ai raison, ajoute-t-il, de n'être pas du tout satisfait de la conduite de M. Montgolfier. J'ai fais faire des recherches dans la valise du prêtre fugitif : d'après son sermon qu'on y a trouvé, et quelques autres circonstances, j'incline à croire que le Séminaire de Montréal avait demandé cet envoi de prêtres, et que, nonobstant l'acte de donation ou de séparation de biens entre les deux maisons, celle de Paris et celle de Montréal, il existe entre elles une union plus intime qu'on ne pense.

« Les citoyens de Montréal, dans leur pétition, m'ont exprimé leur intention de s'adresser à sa Majesté pour qu'Elle leur permette d'avoir des prêtres de France. J'ai été très explicite dans ma manière de voir à ce sujet.

« C'est mon indispensable devoir de vous représenter, pour l'information de Sa Majesté, le très grand danger qu'il y aurait pour son service, à laisser subsister l'influence française dans le clergé de ce pays. Si la Grande-Bretagne espère garder cette Province, il faut beaucoup de vigilance et de fermeté de la part du gouvernement pour se prémunir non seulement contre les partisans de la France, mais encore contre les émissaires qu'ont les Américains parmi les Anglais établis dans ce pays [15] ».

Mézières et Adhémar, en présentant à Haldimand l'adresse des citoyens de Montréal qui insistaient pour garder chez eux les deux Sulpiciens, n'avaient pas manqué de lui dire qu'on allait envoyer une députation en Angleterre

---

15. Lettre d'Haldimand à Lord North, 15 juillet 1784.

pour aller déposer au pied du Trône les plaintes des Canadiens et demander qu'il fût permis à notre clergé de se recruter non pas en Savoie, mais en France, le pays de nos ancêtres. La députation nommée fut bientôt prête à partir, et l'adresse au Roi signée par un grand nombre d'anciens et et de nouveaux sujets, comme on appelait alors les Anglais et les Canadiens.

Dans le magnifique mémoire qui accompagnait l'adresse [16], il était dit qu'il y avait dans le pays cent trente mille catholiques, et environ soixante-quinze paroisses dénuées de curés.

Les députés étaient au nombre de trois : MM. Adhémar, Powell [17] et Delisle. Ils partirent pour Londres dans l'automne de 1783, et ne revinrent qu'en 1785.

Malheureusement, aux yeux de plusieurs, surtout dans le clergé, à la question religieuse qui devait faire l'objet principal de l'adresse et du mémoire, on mêla de la politique, et l'on profita de l'occasion pour demander à la Cour un changement dans la Constitution du pays. Il y avait déjà deux partis au Canada, sans compter les nuances entre les deux : ceux qui étaient contents, en général, de l'Acte de Québec, et désiraient son maintien ; et ceux qui auraient voulu qu'outre le Conseil Législatif nommé par la Couronne, il y eût dans la Province une Assemblée élective. Tout le monde faisait des vœux pour qu'il fût permis aux Séminaires de se recruter en France : quelques personnages importants, toutefois,—Mgr Briand lui-même était du nombre—s'abstinrent de signer l'adresse, pour ne pas paraître s'inféoder à un parti politique plutôt qu'à l'autre. Nous verrons comment le Prélat sut expliquer plus tard sa conduite.

---

16. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D.-E., p. 12 ro.

17. Celui-ci ne paraît avoir été mis là que pour la forme : on ne parle jamais que d'Adhémar et Delisle.

La mission des députés, du reste, n'eut aucun résultat pour la question religieuse. Haldimand avait tellement préjugé la Cour contre tout ce qui venait de France, qu'elle refusa absolument de permettre qu'on fît venir des prêtres français au Canada; et c'est précisément à cette époque que le neveu même de Mgr Briand, le jeune Duchêne, ne put obtenir de venir assister son oncle.

Ah! l'ironie des choses humaines! Nous sommes en 1784: la Grande-Bretagne—son gouvernement, du moins, a une peur terrible de la Maison de Bourbon: elle a peur des ecclésiastiques français, et les éloigne impitoyablement du Canada. Dix ans à peine plus tard, tout est changé: les Bourbons sont en exil: les prêtres français émigrent en foule en Angleterre, et sont reçus à bras ouverts dans les Châteaux des grands Seigneurs: c'est à qui leur donnera l'hospitalité. L'Evêque de Québec renouvelle l'ancienne demande d'en recevoir un certain nombre dans son diocèse, et sa demande est accueillie presque comme une faveur. Plus de quarante prêtres français viennent en Canada, sans y causer aucune révolution...

Tempora mutantur, et nos mutamur in illis!

Mais n'anticipons pas sur les faits.

CHAPITRE XVI

—

MONSEIGNEUR BRIAND ET HALDIMAND.—UNE LETTRE DE L'ÉVÊQUE À CARLETON.— DÉPART D'HALDIMAND

On aurait pu croire que la conduite odieuse qu'avait tenue Haldimand à l'égard des deux Sulpiciens de Paris lui aurait attiré au moins quelque désapprobation de la Cour: au contraire, il en fut loué. Dès le 8 août 1783, Lord North lui écrivait:

« Vous avez envoyé en Angleterre les deux prêtres français que l'Evêque et M. Montgolfier avaient essayé d'introduire dans le Séminaire de Montréal: pour bien des raisons qu'il n'est pas nécessaire de mentionner, c'est ce que vous deviez faire, et le Roi approuve votre conduite [1]. »

Le nouveau secrétaire d'Etat, Lord Sydney, enchérissait encore sur cette approbation:

« J'ai toutes les raisons possibles, disait-il, d'approuver la manière dont vous vous êtes conduit à l'égard de ces deux prêtres que M. Montgolfier avait fait venir de France pour son Séminaire de Montréal. M. Montgolfier, aussi bien que M. Brassier, paraissent avoir agi très imprudemment au cours de cette affaire. Il faut les avertir que la répétition d'une pareille conduite engagera Sa Majesté à enlever au Séminaire la protection qu'Elle serait disposée à lui accorder, s'ils se conduisaient mieux à l'avenir [2]. »

---

1. Coll. Haldimand, lettre du 8 août 1783.
2. Ibid,. lettre du 2 avril 1784.

Dans son aversion pour ceux qui contrecarraient ses vues, Haldimand avait prévenu la Cour contre les députés canadiens Adhémar et Delisle, et les avait représentés sous des couleurs telles qu'ils ne purent pas même être admis à déposer au pied du Trône l'adresse des citoyens de Montréal, et durent la laisser entre les mains du secrétaire d'Etat. Ils allèrent en France, obtinrent de Saint-Sulpice de Paris trois jeunes ecclésiastiques pour le diocèse de Québec, mais ne purent gagner de les faire passer au Canada.

Haldimand jubile, en recevant ces nouvelles de Lord Sydney ; son contentement rayonne dans la réponse qu'il lui fait :

« J'ai reçu, dit-il, le 12 de ce mois votre lettre du 2 avril, et je suis heureux de voir que vous approuvez comme Lord North ma conduite à l'égard des deux prêtres envoyés ici par le Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Veuillez assurer Sa Majesté que je veillerai à empêcher l'entrée au Canada de prêtres venant de pays qui dépendent des Princes de la Maison de Bourbon. Le zèle indiscret qu'ont montré les citoyens de Montréal à avoir des prêtres du Séminaire de Paris, en confiant cette tâche à MM. Adhémar et Delisle, rend plus nécessaire que jamais cette précaution. Je ne manquerai pas de communiquer aux messieurs du Séminaire de Montréal les ordres de Sa Majesté et ce qu'Elle pense de leur conduite. On a fait l'impossible pour induire le clergé en erreur, dans toute cette affaire, et à l'indisposer contre moi ; et si l'on a fait intervenir les anciens sujets du Roi, c'etait dans l'espérance qu'ils seraient plus facilement exaucés à la Cour. Votre Seigneurie a compris les vrais desseins de ceux qui ont signé l'adresse envoyée en Angleterre : j'en éprouve une grande satisfaction [3]. »

Haldimand ne fut pas si satisfait d'apprendre vers le

3. Coll. Haldimand, lettre du 29 juin 1784.

même temps que le Roi n'approuvait pas l'administration civile de son gouvernement, et sa manière d'agir à l'égard du Conseil Législatif [4]. Il fut encore moins satisfait de recevoir, dans l'automne, le congé d'absence qu'il avait demandé deux ans auparavant : il n'y pensait plus. Il dut donc se préparer à partir. Henry Hamilton, nommé lieutenant-gouverneur de Québec deux ans auparavant, était chargé de le remplacer [5].

On a dû remarquer le silence qu'avait toujours gardé Mgr Briand vis-à-vis des faits et gestes d'Haldimand. Il sait ses insinuations perfides, mal.eillantes, injustes contre son clergé ; il sait son intrusion vraiment odieuse dans les affaires de son Eglise, cherchant à lui imposer des prêtres étrangers dont il ne veut pas, s'opposant au contraire à ceux qu'il voudrait avoir ; il vient d'être témoin de l'acharnement inqualifiable avec lequel il a chassé du diocèse deux prêtres magnifiques qui venaient pour lui rendre service et s'agréger à l'un de ses séminaires : et cependant il garde le silence. Ecrivant un jour à M. de LaCorne, l'un de ses grands vicaires, à Paris, le pieux Prélat disait : « La patience est mon fort [6]. » Ah, qu'il le prouve bien, restant imperturbable en présence des impertinences d'Haldimand ! Plein de confiance en la Providence, il sait que tôt ou tard elle fera tourner les événements à l'avantage de son Eglise. Il reste donc, non pas impassible, mais patient.

Non seulement il ne dit et fait rien contre le gouverneur, mais il lui donne même en quelques circonstances—nous l'avons vu—son concours, quand il le juge nécessaire ou utile au bien du pays. Il tient à rester en bons termes

---

4. *Constitutional Documents*, p. 487.
5. *Ibid.*, p. 527.
6. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 537, lettre du 6 juin 1774.

avec lui, parce ce qu'il aura peut-être bientôt besoin lui-même de son concours, lorsqu'il donnera sa démission, et qu'il faudra s'occuper de trouver un coadjuteur à son successeur : et en effet, malgré ses préventions contre le clergé, Haldimand conserve de l'estime et du respect pour Mgr Briand ; il fait son éloge à plusieurs reprises dans ses lettres à la Cour ; et le Prélat de l'ignore pas : écrivant un jour à M. de Villars, à Paris :

« Le Gouverneur, dit-il, semble m'estimer, et même m'aimer [7]. »

L'occasion où il lui fut le plus pénible de garder la réserve qu'il s'était imposée, ce fut lorsqu'on vint le prier de signer l'adresse que MM. Adhémar et Delisle s'en allaient porter en Angleterre : nous avons vu qu'il crut devoir s'abstenir, par prudence, et aussi, comme il le dit lui-même, à cause de l'effervescence où étaient alors les esprits contre la politique du Gouverneur. Mais son cœur en fut vraiment chagrin, car il savait la peine qu'il allait causer à son clergé et à beaucoup de ses meilleurs diocésains. Il se hâta de réparer aussitôt qu'il le put ce qu'il regardait presque comme une faute. Citons ici la belle lettre qu'il adressa lui-même à Londres à M. Adhémar : elle est du 5 novembre 1784 : Haldimand était à la veille de quitter le pays ; et nos députés auraient peut-être la chance de la lui montrer là-bas, pour lui faire voir l'estime et la confiance qu'il avait en eux :

« Monsieur, j'ai donné ordre à M. de Villars de vous faire compter douze cents livres tournois ; peut-être les avez-vous déjà reçues. C'est un faible témoignage du contentement que m'a causé la conduite sage et prudente que vous avez tenue dans la députation à laquelle votre mérite vous a fait nommer par vos concitoyens.

---

7. Ibid., lettre du 9 oct. 1781.

« Si l'année dernière je ne joignis pas ma signature à celle de mon peuple, qui demandait, par l'adresse dont vous étiez chargé, un secours de prêtres, ce n'est pas que je ne sentisse le besoin que j'en ai pour les Séminaires, les Collèges, les Communautés religieuses et les missions sauvavages — car je n'en veux point pour les Cures, auxquelles les prêtres canadiens ont plus de droit, et ils peuvent suffire, — mais je ne crus pas qu'il convînt que je parusse dans un moment d'effervescence, où l'on pouvait, quoique faussement, attribuer à aigreur et à vengeance les projets que formait la ville de Montréal.

« C'est de cette manière que j'ai eu l'honneur d'en écrire à M. Carleton, pour le prier de s'intéresser à cette affaire : s'il veut vous employer, je vous prie de vous prêter à toutes ses intentions ; et s'il était utile de faire une adresse en mon nom et au nom de mon clergé, je vous autorise par les présentes à la dresser. Celle de l'année dernière m'a beaucoup plu, et je voudrais que vous ne vous écartiez pas de son objet. Cette seule pétition de prêtres, à mon choix, d'où je pourrai les tirer, et de la loyauté desquels je suis responsable, voilà tout ce que je demande ; et je déclare hautement que ni moi ni mon clergé n'entrons pour rien dans toute autre affaire civile. Nous faisons profession de donner à tous l'exemple de l'obéissance et de la docilité à tout système de gouvernement légalement établi.

« Dans toutes ces affaires, vous voudrez bien consulter MM. Hussey et Burke, auxquels je présente mes très humbles respects et les témoignages de ma reconnaissance. Mais dans la diversité d'opinions, vous suivrez toujours celle de M. le général Carleton [8]. »

Ah, le beau témoignage en faveur de nos deux députés

---

8. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. III des lettres, lettre de Mgr Briand à M. Adhémar, à Londres, 5 nov. 1784.

canadiens Adhémar et Delisle ! Comme il dut les consoler des représentations calomnieuses d'Haldimand contre leur caractère [9] ! Qu'il continue, s'il lui plaît, maintenant qu'il est hors d'office, son œuvre détestable de dénigrement, il pourra nuire peut-être encore davantage à la mission de nos députés, mais la postérité se rappellera toujours la belle parole de Briand à leur adresse : « Je suis content de la conduite sage et prudente que vous avez tenue dans la députation à laquelle votre mérite vous a fait nommer. »

Elle se rappellera également les rapports vraiment admirables d'amitié et de confiance qui s'étaient établis depuis longtemps, et ne devaient jamais se rompre, entre ce grand Evêque et notre illustre gouverneur Carleton. Ici encore, il faut citer textuellement la lettre que Mgr Briand lui écrivit dans l'été de 1784, quelques mois seulement avant sa démission : elle n'a pas besoin de commentaires :

«Mon illustre général, l'occasion favorable de M. Gordon [10] me fait faire un effort aujourd'hui, car voilà plus de huit mois que je n'ai pu écrire que mon nom, où il le fallait. Trois lignes de suite m'occasionnent des douleurs que je ne puis presque soutenir.

«J'espère que le Seigneur me fera la grâce de vous marquer par moi-même les assurances du respect profond, de l'attachement sincère et constant, et—ne vous fâchez pas—de la plus tendre, de la plus parfaite amitié dont mon âme est pénétrée pour Votre Excellence, pour Milady, votre digne et très respectable épouse, [11] et pour vos chers et chérissa-

---

9. "...From your representation of their character..." (Lettre de Lord Sydney à Haldimand, 8 avril 1784).

10. Probablement William Gordon, greffier de la Couronne, à Québec, qui mourut deux ans plus tard, et fut remplacé par William Pollock. (*Constitutional Documents*, p. 567).

11. "Dès son arrivée, Lady Carleton était venue visiter les Ursulines, et leur avait fait part de son projet d'envoyer sa fille ainée au couvent pour y recevoir des leçons de français, ainsi que pour ap-

bles enfants [12]. Permettez encore que je vous fasse mémoire des vœux que je fais pour que le Seigneur répande sur cette illustre famille les plus abondantes bénédictions et spirituelles et temporelles. Voilà mon cœur content. Je vous ai ouvert mon âme et j'ai tâché de me dépeindre tel que je vous suis dans la vérité. Le reste ne me touche que peu. Dieu m'appelle, et le Créateur me redemande mon âme [13]. Je n'en suis point affligé, quoique j'aie lieu de craindre son jugement : les devoirs d'un chrétien, d'un prêtre, d'un évêque sont terribles : il est bon, notre Juge, et miséricordieux : voilà ma ressource, et ce qui fonde mon espérance.

«Les députés ont dit que Votre Excellence avait été surprise que je n'eusse pas paru dans le Mémoire, et que c'est pour cela que le gouvernement n'avait point octroyé leur demande. On a pensé que c'était par crainte du gouverneur. Oh ! non. De ma vie, je n'ai craint homme. Je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable Juge. J'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence. Je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou : les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. La conduite du Gouverneur, dont on trouve des exemples à la Chine et au Japon [14], et point à Constantinople, avait causé de la fermentation dans le laïque et dans

---

prendre à broder et à travailler sur écorce... Cette dame s'occupe beaucoup. Elle est très gracieuse et polie, montre en tout une belle éducation. Elle parle très bien français." (*Les Ursulines de Québec,* t. III, p. 182).

12. Leur précepteur, M. Bailly, était revenu à Québec le dimanche 23 juin 1782. (*Gazette de Québec* du 27 juin 1782). Ils eurent plus tard un autre précepteur, dans la personne de M. Pierre Gazel, un des bons prêtres français émigrés au Canada. (Dionne, *Les Ecclésiastiques français réfugiés au Canada,* p. 187).

13. Le pieux Prélat se sentait si malade qu'il croyait mourir. Il vécut encore dix ans.

14. Le Japon d'alors ne ressemblait guère à celui d'aujourd'hui.

le clergé. J'écrivis [15] pour en détruire, ou au moins pour en affaiblir l'odieux. On n'y eut pas assez d'égard. On alla en avant, et je ne crus pas qu'il me convînt d'approuver une démarche que je croyais trop précipitée et avoir un air d'humeur. L'objet était bon. Je l'approuvais. Je l'approuve encore, et je vous supplie de le fovoriser, de le soutenir de toute votre influence, et de faire sentir à la Cour que c'est le seul moyen de maintenir la paix et la tranquillité dans la colonie.

«L'idée de Son Excellence M. Haldimand de faire venir des prêtres savoyards et étrangers n'est pas bien calculée. Ce ne seront jamais que des mercenaires, qui se retireront dès qu'ils auront fait une collecte suffisante pour bien vivre dans leur pays, et qui d'ailleurs coûteront beaucoup au gouvernement; et tels étaient ceux que l'on envoyait dernièrement : je le sais de M. Bailly. Mais dans le plan proposé, il n'en coûtera à l'Etat que la peine d'approuver et de faire rendre le serment à ces prêtres. Les Séminaires en répondront, et l'Evêque aussi; et il sera toujours très intéressé à ne pas mécontenter le gouvernement, lequel, de concert avec l'Evêque, et l'Evêque, avec l'appui du gouvernement, pourront toujours mettre hors d'état de nuire les esprits mauvais, brouillons, scandaleux.

«Le diocèse n'a pas besoin d'étrangers pour les cures. Il en aura assez du pays, si nos collèges sont bien entretenus de bons professeurs; et le clergé était mécontent qu'il en vînt d'Europe pour les paroisses, craignant que ceux-ci ne leur fussent préférés pour les cures les plus lucratives. Il ne faut donc que des professeurs de rhétorique, philosophie et théologie, qui n'aient d'autre objet en venant au Canada que celui de se sacrifier à l'enseignement, et des directeurs pieux, fervents, qui aient le goût de vivre en

15. Nous ne savons à quelle lettre Mgr Briand fait ici allusion.

retraite et en communauté pour former les ecclésiastiques à la piété et leur donner l'esprit de l'état qu'ils se disposent à embrasser.

«Voilà, mon illustre, respectable et très cher Général, ce que je pense de meilleur. Telle a été la forme du gouvernement ecclésiastique depuis plus d'un siècle en Canada. Et vous savez si les prêtres Français ont manqué à leur devoir, et s'ils n'ont pas été les plus fidèles!

«Je commence à me repentir de la longueur de ma lettre. Vos affaires vous permettront-elles de la lire? Qu'importe: j'aurai toujours la consolation de m'entretenir avec Votre Excellence pendant quelques moments, que je trouve bien précieux, en attendant que je puisse le faire avec un autre vous-même, qu'on nous fait espérer. Qu'il vienne donc vite, afin qu'après l'avoir embrassé je meure en paix, et dans la réflexion douce et consolante que je laisse le diocèse sous le gouvernement d'un frère qui l'aimera et protègera la religion et le clergé, comme vous l'avez fait, tandis qu'il a eu le bonheur trop court de vous posséder[16].»

Carleton, «protecteur de la religion et du clergé au Canada:» quel beau titre! et pouvait-il lui être donné par une personne plus autorisée que l'Evêque lui-même? La *Gazette de Québec* l'avait déjà proclamé le «Père et le Protecteur du peuple.» Que Guy Carleton figure donc dans notre histoire avec cette double auréole!

On ne savait pas encore au Canada, et personne ne le savait, que c'était lui qui reviendrait ici pour remplacer Haldimand; mais on mentionnait le nom d'un autre personnage, d'un caractère semblable à celui de Carleton[17]. «Qu'il vienne donc vite,» ne peut s'empêcher d'écrire Mgr Briand. Parole significative, de la part d'un Prélat qui

16. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, lettre du 30 juin 1784.
17. Quel était ce personnage? Nous n'avons pu nous en assurer.

s'était toujours montré si patient, si endurant vis-à-vis Haldimand : sa patience était évidemment à bout, et il avait hâte que le pays fût débarrassé de ce gouverneur.

Haldimand s'embarqua pour Londres le 15 novembre au matin. Son départ eut lieu quasi à l'improviste, presque à la dérobée, sans être annoncé d'avance : la plupart des citoyens n'en furent informés que par le bruit du canon des Remparts. Pour tromper le public, on avait même fait savoir qu'il présiderait ce jour-là une séance du Conseil. Quel était son but ? Evidemment il se rappelait le départ quasi triomphal de Carleton, six ans auparavant, et il craignait avec raison de ne pas rencontrer sur son passage, à son départ, les mêmes sympathies et les mêmes regrets que son prédécesseur. Voilà pourquoi il partait presque à la dérobée. Eh bien, qui le croirait ? Il fit l'étonné et le scandalisé de ne pas voir au Château Saint-Louis, à son départ, certains personnages qui devaient y être, suivant lui, pour lui rendre leurs hommages d'adieu, qui y seraient allés en effet, s'ils avaient su l'heure de son départ, mais qui l'ignoraient complètement. Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans raconter la scène qu'il fit en partant à l'Evêque et aux prêtres du Séminaire : cet incident achève de dépeindre son caractère.

Parmi ceux qu'il aurait aimé voir au Château, à son départ, et qui n'y sont pas, il y a l'Evêque, il y a les Directeurs du Séminaire de Québec. Il excuse l'Evêque, qu'il sait malade, et incapable de sortir. Mais les Directeurs du Séminaire, pourquoi ne sont-ils pas venus ? N'y a-t-il pas là un manque d'égards incroyable ?

A peine est-il rendu à bord du vaisseau qui doit l'emmener en Angleterre, qu'il députe au Séminaire le colonel Hope et le juge Mabane pour se plaindre à l'Evêque de la conduite de ses prêtres.

Sans perdre de temps, il se rendent donc chez Mgr Briand,

et lui disent qu'ils sont chargés par le gouverneur de lui présenter ses compliments ; qu'il n'a pas été surpris de ne pas le voir avant son départ, le sachant malade, mais qu'il l'a été beaucoup du manque d'attention de ses prêtres à son égard. Le supérieur, M. Bedard, ainsi que M. Gravé sont là ; ils s'excusent, en disant qu'ils ignoraient complètement l'heure du départ du gouverneur. — Vous deviez vous en informer, réplique le colonel Hope ; vous deviez vous tenir aux aguets pour être là quand il partirait. Nous ne sommes pas venus, d'ailleurs, pour raisonner avec vous, mais pour vous apporter un message : le voici par écrit. Si vous avez une réponse écrite, nous nous en chargerons, comme nous nous sommes chargés du message [18].

Voici la teneur du message d'Haldimand, transmis et signé par Pope et Mabane, tel qu'il se trouve aux archives :

« Nous sommes chargés de la part de Son Excellence le général Haldimand de dire à Monseigneur qu'il était très surpris du manque d'attention et de respect que le Séminaire de Québec a témoigné à l'occasion de son embarquement pour l'Europe ; que Son Excellence en acquitte Monseigneur, par rapport à sa maladie et infirmité ; mais qu'il a trouvé convenable de lui conseiller de se retirer d'une maison qui ne sait pas ses devoirs. (signé) Henry Pope, colonel commandant ; A. Mabane, commissaire pour exécuter l'office de Juge en Chef. Québec, le 16 novembre 1784 [19]. »

Le supérieur du Séminaire, M. Bedard, et ses deux assistants, MM. Gravé et Lahaille, crurent devoir faire à ce message une assez longue réponse d'excuses. Nous n'avons pas à les juger ; mais le silence n'aurait-il pas été

---

18. Archives du Canada, Coll. Hald., B. 75-II, p. 249, lettre de Mabane à Haldimand, 16 nov. 1784.

19. Coll. Hald., B. 75-I, p. 237, Hope et Mabane, 16 nov. 1784.

préférable? n'étaient-ils pas assez vengés par le conseil vraiment inqualifiable d'Haldimand à l'Evêque?

« Retirez-vous donc d'une maison qui connaît si peu ses devoirs! »

Voici cette réponse des vénérables Directeurs du Séminaire:

« Très illustre Général, Le clergé doit au peuple l'exemple de la soumission, du respect et de l'honneur dû aux Puissances qui gouvernent: elles représentent le Roi; et le Roi représente Dieu lui-même.

« Nous ne croyons pas qu'on puisse reprocher au Séminaire de Québec d'avoir manqué jusqu'à ce jour à un devoir dont il est si jaloux.

« Mais aujourd'hui nous sommes très confus du reproche que Votre Excellence nous fait faire par M. le colonel Hope et par M. Mabane, de ne nous être pas trouvés au Château pour rendre à votre illustre personne et à Sa Très Gracieuse Majesté qu'elle représente, nos hommages les plus respectueux.

« Nous prions Votre Excellence de croire que c'était là notre dessein, conformément et aux sentiments de nos cœurs et aux avis que nous en avait donnés Mgr l'Evêque.

« Nous protestons encore à Votre Excellence que nous avions constamment entendu dire de toutes parts qu'Elle ne voulait point annoncer son départ.

« Le seul étranger au Séminaire que nous avions vu aujourd'hui nous avait dit que vous assembliez votre Conseil: nouvelle preuve, ce nous a semblé, que Votre Excellence avait des affaires importantes qui l'arrêteraient encore.

« Le seul canon des remparts nous a appris avec surprise qu'Elle était embarquée.

« Nous vous prions humblement, Très illustre Général, de vouloir bien agréer ces respectueuses excuses.

« Nous sommes dans la plus grande affliction, non pas

d'avoir mérité les reproches qu'on nous fait, mais de ce que nos obligations intérieures nous rendent quelquefois si sédentaires que les faits les plus publics et les plus intéressants échappent à notre connaissance.

« Nous voulions nous venger de notre malheur en faisant des reproches à nos amis de ce qu'ils ne nous avaient pas avertis du départ de Votre Excellence; mais nous apprenons tout maintenant que plusieurs des Conseillers même n'ont appris son départ qu'en La voyant partir.

« Nous nous réservons de prier Dieu, qui dirige les vents, de conserver votre illustre personne pendant tout le voyage... (signé) Bedard, ptre, supérieur; Gravé, directeur, vicaire Général, Lahaille, ptre. Québec, 16 novembre 1784 [20]. »

---

20. Coll. Haldimand, B. 75-II, p. 254, lettre de MM. Bedard, Gravé et Lahaille à Haldimand, 16 nov. 1784.

———

CHAPITRE XVII

—

L'EGLISE DU CANADA EN 1784

La démission de Mgr Briand suivit de près le départ d'Haldimand. On aurait dit qu'il n'attendait que ce départ pour la remettre entre des mains amies, sympathiques à l'Eglise. Mais avant de parler de cette démission, jetons un coup d'œil sur l'Eglise du Canada au moment où le pieux Prélat va en laisser l'administration à son successeur.

Il y avait neuf ans qu'à cause de ses infirmités et de la situation fâcheuse où se trouvait la Province, il n'avait pu faire la visite de son diocèse : et encore la dernière qu'il avait faite, en 1775, n'avait été que partielle : de la Pointe-de-Lévi à Cacouna. Son Coadjuteur avait fait celle de l'Ile d'Orléans en 1778, et donné même un mandement, à cette occasion [1] ; M. Gravé venait de faire la visite de la Baie Saint-Paul, et donné, lui aussi, un mandement, à la place de Mgr Briand [2]. Il est probable que l'Evêque lui-même allait de temps en temps à Montréal : mais nous n'en avons la certitude que pour l'hiver de 1778, alors qu'il se rendit chez les Sauvages du Saut-Saint-Louis [3].

L'impossibilité où il était de visiter son diocèse, d'en parcourir les campagnes et de voir ses curés chez eux, est

---

1. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 297, mand. de l'Ev. de Dorylée pour la visite des paroisses de l'Ile d'Orléans, 6 juin 1778.

2. Reg. C., mand. du 16 juin 1784.

3. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 305.

une des choses qui l'affligeaient le plus. Mais de ce qu'il ne pouvait faire la visite pastorale de son diocèse, cela ne veut pas dire qu'il ne le connaissait pas. Nul n'était plus au fait que lui de tout ce qui s'y passait, et jamais évêque ne put répéter avec plus de vérité que lui la parole du Sauveur : «Je connais mes brebis, et elles me connaissent[4].» Non seulement il connaissait parfaitement ses curés, leur valeur à chacun, leurs qualités, leurs vertus, leurs défauts, mais il connaissait aussi parfaitement ses paroisses, le caractère distinctif de chacune d'elles : il est remarquable, en effet, que toutes, même les plus rapprochées, ne se ressemblent pas toujours : le caractère, les mœurs, les habitudes de nos habitants varient souvent d'une paroisse à l'autre : telle paroisse, par exemple, sera plus généreuse, plus docile, plus civilisée même que sa voisine ; et cela peut venir de bien des causes, mais la plupart du temps de ceux qui en furent les pionniers ou les fondateurs, ou bien de leurs premiers missionnaires, qui les formèrent naturellement selon leurs aptitudes, et leur imprimèrent une excellente ou moins bonne direction. En général, Mgr Briand était content de son diocèse, de ses Canadiens. Ecrivant un jour à M. de Villars, à Paris : « Rendez visite, lui disait-il, à Mgr le Nonce, et assurez-le que tout ici est à l'ordinaire, assez bien[5]. »

Non seulement il connaissait bien toutes ses paroisses, le bon et le mauvais côté de chacune, mais nous voyons par sa correspondance qu'il connaissait personnellement un bon nombre de citoyens, dans chaque localité, les principaux, les seigneurs, les bienfaiteurs des églises, comme aussi les scandaleux : souvent il les nomme par leurs noms, soit pour les louanger, s'ils le méritent, soit au contraire pour

---

4. *Jean*, X, 16.
5. Reg. III des lettres, lettre du 9 oct. 1781.

les retirer de l'abîme, à l'exemple du Bon Pasteur, qui, d'après l'Evangile, « appelle ses brebis par leur nom, et les fait sortir du précipice[6]. »

Les Protestants sont encore peu nombreux au Canada : treize mille, d'après le recensement de 1784. Les conversions, naturellement, sont aussi peu nombreuses : il y en a quelques-unes cependant[7] ; et comme le pieux Prélat est heureux, à leur occasion, de pouvoir dire encore avec le Bon Pasteur : « J'ai des brebis qui ne sont pas de cette bergerie, et il faut que je les amène[8] ! » Il écrit un jour à M. de Villars :

« Il se fait toujours quelques conversions : j'ai même donné le voile, cette année, à une Anglaise, dont le père est protestant et paie bien sa dot. Il a assisté à la cérémonie, et n'a fait que pleurer : cela n'a pas fait la plus petite sensation. La sœur cadette s'est faite aussi catholique.

« Depuis huit jours, j'ai été forcé d'en admettre une autre à l'abjuration, toutefois secrète, après avoir longtemps hésité, à cause de ses parents, que je savais un peu fanatiques. Mais elle a tant protesté qu'elle était prête à mourir, et à quitter son pain plutôt que d'apostasier, que, à la fin, je me suis rendu à ses désirs. Ce sont, mon cher grand vicaire, vos filles Ursulines—M. de Villars avait été longtemps leur directeur—qui ont fait ces conversions récentes, et bien d'autres auparavant[9]. »

Nous venons de mentionner le Recensement de 1784 : il fut fait avec soin ; et c'est une des choses qui honorent l'administration d'Haldimand. Le recensement des trois villes, Québec, Trois-Rivières et Montréal, fut fait, « sui-

---

6. *Jean*, X, 3 : "*Vocat eas nominatim, et educit eas.*"

7. Nous trouvons, entre autres, celle de Jean Ross, à Rimouski, en 1787, et celle de Jean-Henri Ferdinand, à L'Islet, en 1784.

8. *Jean*, X, 16.

9. Rég. III des lettres, lettre du 9 oct. 1781.

vant l'usage, » par des Juges. C'est le juge Panet qui fit celui de Québec, assisté de M. Sheppard [10].

Voici les noms des recenseurs pour les différentes parties de la Province :—Neveu-Sevestre, colonel des milices, pour les paroisses de la partie nord du district de Montréal, y compris les Isles au nord du fleuve Saint-Laurent ; le lieutenant-colonel Saint-George-Dupré, pour les paroisses de la partie sud du district de Montréal, y compris les Isles au sud du fleuve Saint-Laurent ;—le notaire Badeaux, pour tout le district des Trois-Rivières ;—le notaire Riverin, pour le district de Québec à l'ouest de la ville, et pour les paroisses à partir de la Pointe-de-Lévi, jusqu'à Rimouski inclusivement ;—M. Launière, pour les paroisses de la Beauce, Saint-Henri et Saint-Charles ;—M. Boisseau, pour les paroisses de l'Ile d'Orléans ;—le notaire Crespin, du Château-Richer, pour les paroisses de la côte Beaupré ; le curé Compain, pour les paroisses de la Petite-Rivière, Baie-Saint-Paul, Ile-aux-Coudres, Eboulements et Malbaie.

Les capitaines et autres officiers de milices de chaque paroisse avaient reçu ordre du Gouverneur de prêter leur concours pour l'œuvre du recensement. Voici, comme exemple, celui que reçurent les capitaines du district de M. Launière :

« Il est enjoint et ordonné aux Capitaines et autres officiers des milices des paroisses respectives d'accompagner le sieur Launière de maison en maison, chacun dans leur paroisse, afin qu'en l'aidant de leurs connaissances et de tout ce qui dépendra d'eux, il puisse faire cette opération avec la plus scrupuleuse exactitude et sans perte de temps. Il sera nécessaire d'ajouter au bas du recensement le nom du curé et celui du maître d'école, s'il y en a un dans la paroisse [11]. »

---

10. Coll. Hald., lettre d'Haldimand au juge Panet, 24 sept. 1784.
11. Ordre donné au Château Saint-Louis, à Québec, 27 juin 1784.

François Baby, dont le nom se trouve attaché à tant d'œuvres utiles et importantes de l'époque, avait été chargé de la surveillance générale du recensement. C'est lui qui fournissait les formules à remplir par les recenseurs. C'est lui également qui fit le « Dénombrement général de l'Etat ecclésiastique et des communautés religieuses » de la Province [12]. Outre les deux évêques, dont l'un, Mgr Briand, logeait au Séminaire de Québec, l'autre, Mgr Desglis, était resté à son presbytère de Saint-Pierre, île d'Orléans, il y avait seize prêtres de Séminaire, six à celui de Québec, dix au Séminaire de Montréal. Il n'y avait plus en Canada que quatre Pères Jésuites, sans aucun Frère lai. Il y avait encore quatorze Récollets dans le pays: sept Pères et sept Frères. Le nombre des prêtres séculiers employés dans le ministère paroissial dans tout le diocèse était de quatre vingt dix-neuf.

Pour les communautés religieuses de femmes, on comptait soixante Ursulines : trente-neuf à Québec, vingt et une aux Trois-Rivières. Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec étaient au nombre de trente-deux ; celles de l'Hôpital-Général, trente-trois. Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal étaient au nombre de trente-deux ; les Sœurs Grises, au nombre de dix sept ; les Sœurs de la Congrégation, soixante en tout, dont douze à Québec, savoir quatre dans la ville et huit en mission, puis quarante-huit à Montréal, dont six en mission.

Le recensement de 1784 donnait en tout cent treize mille âmes pour le Canada, appelé alors Province de Québec [13], dont quinze mille protestants.

Mgr Briand n'avait pas attendu le recensement officiel pour faire le sien : sa « Liste des paroisses et curés du diocèse

---

12. *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1889*, p. 29.

13. Le Recensement de 1790 porta la population à 161, 311, dont 14,000 pour la ville de Québec et 18,000 pour Montréal.

de Québec » est datée du mois de juin 1784, et signée de son nom. Elle renferme non seulement les noms de toutes les paroisses ou missions existant alors, et les noms des curés qui les desservaient, mais aussi le nombre de communiants dans chaque paroisse, et la quantité de minots de dîme de blé, d'avoine et de pois, reçus chaque année, en moyenne, par les différents curés. La dîme la plus considérable dans tout le diocèse était celle de blé ; celle de pois l'était aussi dans certaines paroisses, comme par exemple Saint-Roch des Aulnaies, Saint-Charles, Saint-François du Lac, Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Saint-Laurent, Saint-Vincent de Paul, l'Assomption. On payait aussi la dîme d'orge et de blé d'inde, mais c'était peu de chose. Détail intéressant : le curé de Montréal, M. Montgolfier, recevait annuellement quatre à cinq cents minots de dîme, une partie de la future métropole, évidemment, étant encore en culture ; le curé des Trois-Rivières, M. Mailloux, en avait environ cent quarante minots, et le curé de Québec, M. Hubert, quatre-vingt.

Il va sans dire que les revenus d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, étaient inégaux : les uns avaient plus, les autres moins ; mais le pieux Prélat semblait heureux que tous eussent de quoi vivre honorablement. Il savait d'ailleurs que ceux de ses curés qui avaient surabondance de revenu l'employaient généralement pour faire le bien. Il donne lui-même l'exemple d'un désintéressement incomparable ; il n'a rien à lui, il donne tout ce qu'il a, tout ce qui lui vient du gouvernement, du Clergé de France, des componendes. Le clergé imite sa générosité : il y a au Séminaire tant de pauvres écoliers qui font leurs études, et qui serviront plus tard l'Eglise, dans le sacerdoce, ou l'Etat, dans les professions libérales[14] : qui paie pour eux et qui

14. Voir à ce sujet le chapitre V, *Le Séminaire de Québec,* dans le *Docteur Labrie,* p. 69.

les entretient? sinon, généralement, les curés de leurs paroisses. Il y a encore peu d'écoles régulièrement organisées dans nos campagnes ; et cependant il y a partout des mères de familles qui savent parfaitement lire, qui, outre une excellente éducation, ont même une certaine instruction, qu'elles ont puisée aux Ursulines de Québec ou des Trois-Rivières, ou dans quelque couvent de la Congrégation : qui les a envoyées et entretenues là, sinon, la plupart du temps, leurs curés? « Il n'y a pas à douter, écrit quelque part l'annaliste des Ursulines, du zèle constant de la population canadienne pour l'éducation des enfants[15].» Dans presque toutes les paroisses, il y a un certain nombre d'habitants qui savent lire et écrire[16] : dans presque toutes les maisons, il y a quelques bons livres : encore aujourd'hui on y trouve quelquefois de très vieilles éditions des *Cantiques de Marseille*, de l'excellent livre *L'Instruction de la Jeunesse*[17], du *Psautier de David*, du *Catéchisme de Bossuet*, de *l'Office divin*, des *Heures Royales* : nous en avons vu nous-même. Mais ces livres supposaient des lecteurs ; et ces lecteurs supposaient des éducateurs. Il y avait, à défaut d'écoles régulièrement organisées, des professeurs ambulants que les curés encourageaient, qu'ils payaient au besoin. Ah, que de bonnes œuvres de toutes sortes auxquelles nos anciens missionnaires employaient le surplus de leur revenu! Que de travaux de colonisation, de défrichements, d'ouverture de chemins auxquels ils ont dû concourir pour encourager leurs paroissiens ! Nous nous souvenons nous-même d'en avoir vu à l'œuvre, dans notre jeune âge. Oui, ils ont bien mérité de l'Eglise et de la Patrie, la plupart de ces

---

15. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 217.

16. *Le Docteur Labrie*, p. 43.

17. Les Ursulines seules en faisaient venir huit douzaines en 1777 (*Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 220).

curés dont on lit les noms sur la liste de Mgr Briand en 1784.

Et puis, la plupart ont deux, trois, et jusqu'à quatre paroisses ou missions à desservir. M. Compain [18] en a trois : l'Ile-aux-Coudres, les Eboulements et la Malbaie; M. Gagnon dessert à la fois la Baie Saint-Paul et la Petite-Rivière ; M. Derome, Sainte-Anne de Beaupré et Saint-Féréol ; M. Hubert, l'Ange-Gardien et le Château-Richer ; M. Bailly, les Ecureuils et la Pointe-aux-Trembles ; M. Huot, Champlain, Batiscan et Sainte-Geneviève ; M. de Saint-Germain, Repentigny et Saint-Sulpice ; M. Lemaire, Saint-Martin et Sainte-Rose ; M. Racine, la Pointe-aux-Trembles et la Longue-Pointe ; M. Fortin, le Saut-au-Récollet et la Rivière-des-Prairies ; M. Denaut, futur évêque de Québec, Soulanges, l'Ile Perrot et la mission de Saint-Régis ; M. Conefroy, de la Pointe-Claire, et M. Besson, de Sainte-Geneviève, sont aussi chargés de la paroisse Sainte-Anne ; M. Brassard dessert Nicolet et la Baie-du-Febvre ; le Père Louis Demers, Saint-Jean des Chaillons et Saint-Pierre les Becquets ; M. Gatien, Sainte-Croix et Lotbinière ; M. Verreau, qui avait à desservir les trois paroisses de la Beauce, Sainte-Marie, Saint-Joseph et Saint-François, a maintenant un aide pour Sainte-Marie, M. Jean ; M. Berthiaume dessert à la fois la Pointe-de-Lévi et Beaumont ; M. Garault, Saint-Vallier et Berthier ; M. Bedard, Saint-Pierre et Saint-François.

Des inconvénients, il y en avait, certes, à surcharger ainsi certains curés, et pour les paroisses, et pour les curés eux-mêmes. Mgr Briand aimait mieux, cependant, subir ces inconvénients, que de confier les cures à ces prêtres

---

18. Il était fils d'un médecin de Montréal, et un peu médecin lui-même. C'est lui que le curé Jolivet aurait voulu avoir pour desservir Bonsecours, et que Mgr Briand, à son grand regret, ne put lui donner. (Voir mon vol. précédent, p. 389).

Savoyards que voulait lui imposer Haldimand : « Ce ne seront jamais que des mercenaires, disait-il, qui ne viendront ici que pour faire fortune, qui ne s'attacheront jamais à nos habitants, dont ils n'ont ni l'esprit, ni les habitudes, ni les mœurs, et qui s'en iront le plus tôt qu'ils pourront. Laissons nos paroisses à nos bons prêtres Canadiens, qui y dépenseront en bonnes œuvres le surplus de ce qu'on leur donnera pour vivre. » Et en effet combien de nos anciens curés vivent encore, pour ainsi dire, et vivront encore longtemps dans la mémoire des peuples par les œuvres admirables qu'ils ont fondées !

La liste des paroisses dressée par Mgr Briand en 1784 commençait par Kamouraska, immense paroisse que desservait encore M. Trutaut, et qui allait jusqu'à la Rivière-du-Loup inclusivement. M. Trutaut avait même desservi longtemps les colons jusqu'à Rimouski. Le Père La Brosse l'avait remplacé ; il desservait Rimouski, les Trois-Pistoles, l'Ile-Verte et Cacouna. Il mourut en 1782, et de 1782 à 1783 ces endroits furent desservis « sous forme de mission par le prêtre résidant à Tadoussac, » M. Parent[19]. En 1783, Adrien Leclerc fut nommé missionnaire résident à l'Ile-Verte, mais avec charge de desservir Rimouski, Trois-Pistoles et Cacouna. Il y eut certaines difficultés de la part des Trois-Pistoles, et M. Gravé les régla par un mandement :

« Les habitants des Trois-Pistoles, dit-il, veulent introduire de nouvelles coutumes qui ne sont en usage nulle part : ils consentent à venir à l'Ile-Verte chercher le curé, pour leur dire la messe, mais ils ne veulent pas le ramener ensuite, et exigent que les habitants de l'Ile-Verte retournent le chercher. Ils ne daignent pas assister aux offices

---

19. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. D. E., mand. de M. Gravé, 1er août 1784.

à l'Ile-Verte. Ceux de Cacouna, au contraire, viennent régulièrement à la messe à l'Ile-Verte. Ils vont même aux Trois-Pistoles quand les chemins sont praticables. »

M. Gravé règle alors que le service divin « pour les trois cantons » se fera ordinairement à l'Ile-Verte; que M. Leclerc pourra cependant annoncer de temps en temps qu'il se fera aux Trois-Pistoles, mais que toujours les cantons qui viendront chercher le curé seront obligés de le ramener chez lui.

M. Leclerc allait aussi de temps en temps à Rimouski; et les habitants de l'endroit s'occupaient d'y bâtir une église pour remplacer une vieille chapelle qui ne pouvait plus décemment servir au culte. Ils en avaient même fait approuver un plan par Mgr Briand; mais les moyens étaient bien précaires:

« Faites ce que vous jugerez à propos, écrit le bon Prélat à M. Leclerc, et soyez persuadé que je ne désire rien tant que d'épargner l'argent et les travaux de ces chers enfants [20]. »

Hélas! pour plusieurs, il n'y avait pas seulement défaut d'argent, il y avait aussi manque de bonne volonté; il y avait même quelque chose de pire. Figurons-nous ce que peut produire l'ennemi du genre humain dans des cantons éloignés, isolés, privés de la surveillance continuelle du prêtre. Indigné de la conduite d'un certain nombre, M. Leclerc se vit obligé d'en avertir l'Evêque, qui adressa « aux habitants de Rimouski » une de ses dernières lettres pastorales avant sa démission. Citons-en quelques passages:

« Lorsqu'en 1741, dit-il, je suis arrivé au Canada, on ne parlait que de la piété et de la religion des seigneurs et des habitants de Rimouski. En effet, il en est sorti un prêtre

---

20. Lettre du 27 mars 1784.

distingué par son esprit et par sa vertu [21], et plusieurs religieuses ferventes, que j'ai connues et conduites. Il y avait encore un certain ermite, dont on parlait avec beaucoup d'édification [22]. Aussi les missionnaires qu'on leur envoyait alors étaient écoutés, chéris, respectés, et on ne négligeait rien pour leur adoucir le séjour d'un endroit séparé du reste des hommes, et pour les dédommager de l'espèce d'exil auquel ils se condamnaient volontairement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Tels étaient vos pères, Nos Très Chers Enfants : ils craignaient Dieu, aimaient la religion et voulaient se sauver. C'étaient là les principes qui les dirigeaient, les sentiments qui les animaient... »

La suite de la lettre pastorale semble un commentaire de ce vers du poète :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

« Il y a longtemps, Nos Chers Enfants, — nous vous le disons les larmes aux yeux — que vous avez perdu ces saints, ces religieux sentiments. Le P. Ambroise [23] nous le disait quelque temps avant sa mort ; le P. LaBrosse nous l'a répété plusieurs fois, et de toutes les missions dont nous l'avions chargé, la vôtre lui paraissait la plus dérangée, la plus indocile, la plus indifférente pour la religion...

« Quelle triste différence des premiers habitants de votre paroisse avec ceux d'aujourd'hui ! Vous vous en apercevez, anciens et vertueux chrétiens, petit reste des enfants de Dieu, qui avez su conserver votre innocence au milieu d'un

---

21. Le chanoine Louis Lepage, qui fut longtemps curé de Terrebonne. (*L'Eglise du Canada sous Mgr de Saint-Vallier*, p. 292).

22. Toussaint Cartier, l'ermite de Saint-Barnabé. (Voir Tanguay, *A travers les Registres*, p. 152).

23. Le P. Récollet Amable-Ambroise Rouillard, qui se noya au Cap à l'Orignal, en descendant des Trois-Pistoles à Rimouski, en juillet 1768.

peuple corrompu. Vous voyez le désordre, vous en gémissez amèrement et dans le silence, parce que vous n'osez élever la voix contre l'iniquité trop générale, et qui a pris le dessus. »

Le Prélat cite ensuite une lettre de leur missionnaire, M. Leclerc, qui déclare que « tous les vices, les vices les plus honteux, règnent à Rimouski. » Ces mauvais chrétiens n'ont plus le moindre respect pour leurs personnes, qui est le temple de Dieu : comment en auraient-ils pour le temple matériel qu'il daigne habiter?

« Ce qui fait voir, dit-il, le dernier degré d'impiété, qu'on ne trouverait ni chez les Protestants, ni chez les Turcs, ni chez les idolâtres même, c'est la mauvaise volonté que l'on a pour la maison de Dieu : il y pleut partout, les ornements de l'église s'y perdent ; le Saint-Sacrement même est exposé aux injures du temps ; et l'on ne s'en met pas en peine. »

Le pieux Evêque adjure ensuite tous ces malheureux de revenir à de meilleurs sentiments et de se convertir, s'ils veulent se sauver :

« Nous sommes bien déterminé, dit-il, si l'on ne fait pas attention à notre présente lettre, qui est un avertissement charitable, de retrancher du nombre des fidèles et d'excommunier généralement tous ceux et toutes celles qui persévèreront dans leur conduite scandaleuse. Et si l'on ne met pas au plus tôt en bon ordre l'église et le cimetière, de défendre à votre curé de célébrer les saints mystères dans cette mission, d'y laisser le Saint-Sacrement, et d'administrer à qui que ce soit le saint Viatique. Il ne pourra dans ce cas donner aux mourants que les sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction. »

En terminant sa lettre pastorale, le Prélat priait « le seigneur de Rimouski et autres gens distingués comme lui par leur piété, leur zèle et leur sagesse, » de lui donner les

noms et surnoms des familles pécheresses, « afin, dit-il, que nous les consignions dans nos Registres comme un témoignage éternel de leur impiété [24]... »

M. Leclerc continua à desservir Rimouski, Trois-Pistoles, l'Ile-Verte et Cacouna jusqu'en 1790; mais sa résidence était à l'Ile-Verte.

Du reste, aucune de ces missions n'est sur la « liste de 1784 : » Tadoussac, non plus, la plus ancienne mission du Canada, desservie par les Récollets de 1615 à 1628, et par les Jésuites, de 1634 à 1782. M. Parent y avait remplacé en 1782 le P. La Brosse; mais il venait de mourir à Nataskouan, lorsque cette liste fut dressée.

De Kamouraska à la Pointe-de-Lévi, les paroisses sont les mêmes que lors de la visite pastorale de 1775; mais il y a quelques changements de curés : les uns ont disparu par la mort, comme, par exemple, M. Parent, curé de la Rivière-Ouelle, qui a eu tant à souffrir de la part de quelques-uns de ses paroissiens : il méritait plus d'égards : Mgr Briand l'estimait beaucoup, et faisait l'éloge de son zèle et « du soin qu'il prenait de cultiver assiduement la Vigne du Seigneur [25]. » Allant un jour à Québec, il mourut en chemin à Saint-Vallier, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, comme si la Providence n'avait pas voulu le rendre à ses paroissiens. Il fut remplacé à la Rivière-Ouelle par M. Bernard-Claude Panet, futur évêque de Québec, qui fut d'abord coadjuteur de Mgr Plessis et construisit cet immense presbytère en pierre, que nous avons vu, et qui paraissait fait plutôt pour un séminaire que pour la résidence d'un simple curé.

Jacques Panet, frère cadet de Bernard, avait remplacé à

---

24. Reg. D. E., p. 26 ro à 29 ro, lettre pastorale du 1er septembre 1784.

25. Reg. III des lettres, p. 629, lettre de Mgr Briand à M. Parent.

L'Islet le bon M. Hingan, décédé lui aussi, qui avait desservi jusqu'à trois paroisses à part la sienne : ces paroisses avaient aujourd'hui chacune leur curé résidant.

Au Cap Saint-Ignace, M. Hingan avait enfin réussi à construire l'église ; mais que de difficultés avaient surgi depuis dans cette paroisse ! Contentons-nous pour le moment de signaler une affaire de pain-bénit. Un des seigneurs de la paroisse refusait de le donner. Le nouveau curé, M. Pâquet, en ayant écrit à l'Evêque :

« Je suis fort surpris, lui répond Mgr Briand, que le seigneur Gamache refuse de donner le pain-bénit. Je pourrais peut-être l'y forcer, conformément aux ordonnances du Roi et du Conseil Supérieur de cette Province. Mais puisque ces messieurs ne connaissent pas l'honneur qu'il y a à donner le pain-bénit, ils n'en sont pas dignes. Ainsi, laissez-les tranquilles là-dessus. Au reste, le marguillier en charge pourra exposer cela au jugement de M. Panet, quand il fera sa tournée. »

Nous avons déjà plusieurs fois, au cours de cette ouvrage, mentionné cette tournée annuelle des Juges dans nos campagnes, qui rappelle un peu ce qui se faisait autrefois en France, et tout spécialement la belle institution des *Grands Jours d'Auvergne*, si bien décrite par Fléchier. Quelle facilité cette tournée annuelle des Juges, annoncée d'avance dans la *Gazette de Québec*, ne donnait-elle pas aux habitants de nos campagnes pour faire régler sans beaucoup de frais une foule de petits litiges ! Mgr Briand ne cessait de recommander à ses curés d'en profiter pour faire résoudre leurs difficultés avec leurs paroissiens. Mais souvent il était obligé d'intervenir lui-même, comme il le fit, par exemple, l'année même de sa démission, pour les réparations du presbytère de Saint-Thomas. Il avait toujours eu, ce semble, une prédilection pour cette paroisse, dont il avait consacré l'église. M. Maisonbasse, son ami de cœur, était

mort en 1780 ; il avait été remplacé par M. Perreault, qui, ne pouvant venir à bout de faire faire à son presbytère des réparations urgentes, crut devoir recourir à l'Evêque. On aimera à lire les dernières recommandations de ce bon Prélat—*novissima verba*— à ses chers enfants de Saint-Thomas : il est souffrant ; il peut à peine tenir une plume ; et cependant il veut leur écrire lui-même : ce qu'il n'a pu faire depuis près de deux ans :

« Une trop grande confiance en votre affection pour votre Evêque, dit-il, et votre compassion pour l'état de souffrances où le Seigeeur l'a réduit dans sa miséricorde pour lui faire expier ses péchés, et votre reconnaissance pour ce que j'ai eu de contradictions à soutenir de la part d'un certain nombre d'entre vous, dont je n'ai pas même cherché à retenir les noms, m'avait enhardi et fait espérer que vous ajouteriez foi à M. votre curé, et qu'il n'était besoin que je donnasse de mandement ; et d'ailleurs je n'étais pas alors en état d'écrire même deux mots.

« J'apprends avec douleur que j'ai trop présumé de vos favorables dispositions à mon égard...

« Je vais d'abord vous parler humainement, et aux anciens. Quand de vieux pères et mères, qui ont bien travaillé pour élever, nourrir, établir leurs enfants, s'en voient méprisés, que ces enfants ne les écoutent plus, disant d'une façon et faisant toujours à leur tête, combien cette conduite leur est-elle sensible, dure et amère ! La bâtisse de votre église, qui certainement doit vous plaire, m'a beaucoup coûté de peine et d'embarras, et tous, je le crois, doivent être maintenant joyeux et satisfaits.

« Et voilà que vous me donnez encore de nouvelles difficultés à surmonter. En ce temps-là, j'étais jeune ; à présent je suis vieux, et moins en état de souffrir les tracasseries. Si vous les continuez, ce ne sera plus à votre évêque. Je remettrai l'affaire ou à mon grand vicaire, ou à

la Justice séculière, et vous n'entendrez plus la voix de votre père ; car bon gré mal gré je le suis, et nommé par Jésus-Christ, et j'ose assurer que j'en ai les sentiments, le cœur, l'affection, le zèle et la tendresse.

« J'aurais encore, Nos Très Chers Frères et tendres Enfants en Notre Seigneur, bien des choses à vous dire, mais les forces me manquent, et je ne sais si je pourrai aller jusqu'au bout. Cependant il faut bien que nous ordonnions, et que nous déclarions notre volonté par écrit, puisque vous n'avez voulu l'écouter lorsqu'elle vous a été notifiée et intimée par M. Perreault...

« A ces causes, nous ordonnons 1° qu'il soit annoncé une assemblée..., qu'on y détaille les réparations à faire au presbytère, et qu'on délibère sur les moyens de les faire...

« 2° Qu'on redouble les planchers de haut et de bas. Depuis quarante-trois ans que nous sommes en Canada, nous avons perdu plusieurs prêtres—mais vous ne le savez pas—par les douleurs et incommodités que leur ont causées les presbytères mal fermés.

« 3° Il faudrait une autre cheminée, parce qu'à votre connaissance celle qui existe actuellement ne peut servir.

« Que seront ces dépenses, qui plairont à Dieu et serviront à expier vos péchés? Et combien en faites-vous de plus considérables, qui offensent Dieu, vous font perdre la grâce, et vous jettent dans la route de l'enfer ! N'aurez-vous donc jamais soin de vos âmes, et toujours de vos corps, qui pourriront? »

———

CHAPITRE XVIII

—

L'EGLISE DU CANADA EN 1784 (*suite*)

En parcourant la liste des curés du diocèse, telle que donnée par Mgr Briand en 1784, en s'arrêtant un instant à chacun de ces prêtres, les uns vétérans du sanctuaire, les autres encore jeunes et commençant leur carrière sacerdotale, on est indigné en songeant que c'est ce clergé si vénérable, si méritant, si généralement distingué, et dont pourrait s'enorgueillir n'importe quel diocèse d'aujourd'hui, qu'Haldimand traitait d'ignorant, de gens sans éducation. Prenons quelques-uns de ces prêtres, au hasard. — Ignorants, sans éducation, les deux Panet, frères et fils de Juges, appartenant à l'une des premières familles de robe de notre pays! l'un d'eux sera choisi par l'illustre Plessis pour son Coadjuteur *cum futurâ successione.* — Ignorants, étrangers aux choses de l'éducation, Bedard et Sarault! Bedard, fondateur de l'un des premiers couvents de la Congrégation de Notre-Dame à la campagne: Sarault, fondateur de plusieurs pensions au Séminaire de Québec, créateur d'une paroisse qu'il gouverna près d'un demi-siècle et qui fournit un grand nombre de prêtres à notre Eglise. Mgr Briand n'avait pas de plus grand plaisir que d'aller visiter ce digne prêtre chez lui; il s'en faisait une fête surtout « lorsque le pont prenait devant la ville, » et il aimait à causer avec ce vétéran du sanctuaire[1]. — Ignorant, son

---

1. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, lettre de Mgr Briand à M Sarault, 22 fév. 1782.

neveu Jean-Joseph Roy, dont Mgr Briand lui-même prenait la peine de faire l'éloge à son oncle ! « Votre neveu, écrit-il, s'est distingué dans ses Humanités. Il a brillé dans sa Philosophie, et il conserve le même rang dans la Théologie. Il est exact aux exercices du Séminaire. Il passe pour être pieux et d'un bon caractère. Il est studieux. Il sait les Rubriques jusqu'au point de les enseigner, et est au fait de toutes les cérémonies. » — Ignorants, étrangers aux choses de l'éducation, M. Brassard, curé de Nicolet ! M. Noiseux, curé de Belœil, qui, le premier peut-être, s'occupa de l'histoire de notre Eglise[2] ! M. Demeulle, M. Bailly, ci-devant prêtres du Séminaire ! M. Robert, qui, à peine nommé à la cure de Berthier, regrette ses chères études, et écrit à l'Evêque pour demander d'y retourner ! et le Prélat, trop heureux de lui répondre : « Votre lettre ne peut qu'augmenter la grande opinion que j'avais déjà de vous. Je consens avec beaucoup de joie que vous laissiez la cure de Berthier pour aller au Séminaire, étant bien persuadé que vous y serez très utile pour former des sujets capables d'instruire et d'édifier mes diocésains. » M. Robert devint plus tard Supérieur du Séminaire de Québec. — Ignorant, M. Denaut, futur évêque de Québec ! . .

Nous n'en finirions pas si nous entreprenions de repasser chacun des membres du clergé de l'époque pour en faire voir le mérite. Ils n'avaient pas tous, sans doute, la même valeur, mais en général tous faisaient honneur à l'Eglise canadienne ; et les jeunes rivalisaient de zèle avec les anciens. « Gens sans éducation, fils d'artisans ! » disait Haldimand. Mais l'illustre Plessis, qui n'était pas encore prêtre, il est vrai, en 1784, mais qui déjà, simple ecclésiastique, rendait de grands services à l'Evêque, qui, simple

---

2. Noiseux, *Liste chronologique des Evêques et des Prêtres du Canada*. Imprimé à Québec en 1833.

diacre, recevait la permission de prêcher dans tout le diocèse[3] et donna un jour à la cathédrale un sermon fort remarqué, n'était-il pas le fils d'un simple forgeron de Montréal? L'évêque Denaut, cet homme si renommé par sa politesse, son éducation et ses belles manières, n'était-il pas le fils d'un maçon de la même ville? La plupart des jeunes curés que l'on voit sur la liste de Mgr Briand : les deux Panet, Lefebvre, Perreault, Rinfret, Labadie, Vézina, Durouvray, Guichaud[4], Kimber, Griault, Pâquet, Hamel, Leclair, Hubert, étaient nés à Québec, et avaient pu faire leurs études, comme externes, au Séminaire ; un bon nombre étaient nés à Montréal : mais nés à la ville ou à la campagne, Mgr Briand les estimait tous suivant leur mérite et leurs vertus. Ah, que d'encouragements ne leur donne-t-il pas dans sa correspondance ! et probablement aussi lorsqu'il a le plaisir de les voir au Séminaire ; mais malheureusement nos archives n'ont rien conservé de ces visites et de ces entrevues, qui d'ailleurs devaient être assez rares, nos curés, si occupés à leur ministère, à cette époque, ayant peu de temps pour venir souvent à la ville. Que de bonnes paroles à ses prêtres l'on trouve dans les lettres de Mgr Briand ! Nous en avons déjà cité un grand nombre, au cours de cet ouvrage. Ecrivant un jour à M. Payet :

« Hélas ! lui dit-il, qu'il y a de gens qui parlent, sans avoir charge de parler ! Qu'il y en a qui se recherchent ! L'Apôtre disait, dès le berceau du Christianisme : *Omnes quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi.* Devons-nous nous étonner qu'il s'en trouve à présent ?

---

3. Rég. C., 28 juin 1785.

4. Jacques-Olivier Guichaud, curé de la Sainte-Famille, île d'Orléans, fils d'un riche marchand de Québec. Une de ses sœurs épousa en premières noces M. Fargues, et fut la mère du célèbre docteur Fargues, puis en secondes noces l'Honorable Thomas Dunn, administrateur du Canada de 1805 à 1807, l'ami dévoué de Mgr Plessis. (*Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 226).

« Soyez constant, mon cher Payet, ne vous étonnez pas. Cherchez Dieu, sa gloire, et l'accomplissement de sa volonté, qui est le salut des peuples : *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra*[5]. »

Voyez maintenant les bons conseils qu'il donne à M. Poujet, curé de Berthier, homme d'expérience, par rapport à son jeune voisin, Dubois, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Cuthbert :

« Je crains que vous ne soyez prévenu un peu contre M. Dubois, quoique je ne sois pas trop content de sa conduite jusqu'ici. Vous le savez sans doute, car les voisins sont toujours assez disposés à se communiquer les sujets de peine qu'ils croient avoir contre leur évêque. Il a fait de fières étourderies, qui m'ont surpris et dont je ne le croyais pas capable. Mais je ne les lui ai pas dissimulées. Vous me paraissez instruit aussi bien que moi, et il faut qu'il marche droit, s'il veut se fixer dans cette paroisse, car je n'entendrai point raillerie. Cependant, soyez bon, et donnez-lui de bons conseils, réprimez son impétuosité, et apprenez-lui à être doux et humble de cœur, à servir Dieu avec ferveur, et à gagner les autres par la douce persuasion et le bon exemple, à n'avoir point de prévention, et à ne pas éteindre, par un faux zèle, le lumignon qu'on peut encore rallumer[6]... »

S'il recommandait aux autres « d'aller droit », il en donnait lui-même l'exemple, et s'efforçait, dans sa conduite, d'éviter toute acception de personnes. A Saint-Ours, il a marqué la place d'une église ; et on lui écrit pour tâcher de lui faire rendre une décision plus conforme aux désirs de certains personnages influents de l'endroit :

« Les églises, répond-il, sont aussi bien pour les pauvres

---

5. Rég. III des lettres, p. 511.
6. Ibid., lettre du 23 fév. 1779.

que pour les habitants aisés ; et si quelques-uns méritent la préférence, ce sont les premiers, qui peuvent moins se procurer des moyens de se transporter à une église éloignée. « Mais, dira-t-on, les pauvres ne pourront bâtir... » C'est ici que la charité chrétienne doit se faire connaître. Ce sont les vues et les motifs qui m'ont dirigé, et non de favoriser le moulin de M. de Saint-Ours[7]... »

Les affaires de construction d'églises, la décision qu'il fallait prendre pour en marquer la place lui causaient ordinairement tant d'ennuis, qu'apprenant un jour que les choses se sont passées tout autrement à Saint-Eustache, il adresse une lettre pastorale aux habitants de l'endroit pour les féliciter sur « le bon esprit » qu'ils ont montré par rapport à la construction de la maison de Dieu[8].

Hélas ! vers le même temps, que de chagrins n'éprouve-t-il pas de la part d'une nouvelle paroisse près de Québec, Saint-Henri, où il s'agit précisément de construire une église ! Les habitants ne s'entendent pas entre eux, et un bon nombre montrent de la mauvaise volonté. Parmi les plus entêtés, il y a des habitants de Saint-Charles, qui font maintenant partie de la nouvelle paroisse. Mgr Briand a été obligé de se montrer sévère à leur égard, et de défendre d'admettre aux sacrements ceux qui ne veulent pas faire leur devoir. Mais il y a des gens osés, qui font les braves, ou plutôt les rodomonts : « L'Evêque tonne fort, disent-ils, mais son tonnerre ne nous fera pas de mal. — Vos habitants sont orgueilleux et entêtés, écrit l'Evêque au curé, M. Vézina, et n'ont que très peu de religion pour la plupart : au lieu de faire leur devoir par religion et pour Dieu, ils sont assez insensés pour ne vouloir agir que par la force civile. Or, elle ne manquera pas ; et vous pouvez dire à

7. Ibid., lettre à M. Vienne, 13 mars 1779.
8. Ibid., lettre du 4 juin 1779.

vos syndics de faire promptement leur répartition, et de ne pas s'embarrasser du reste. La queue du nuage dans le tonnerre est quelquefois plus terrible et plus dangereuse que la tête[9]. »

Il y avait à Saint-Henri un de ces Français prétentieux, nouvellement arrivés dans le pays, qui font la loi et en imposent aux pauvres gens. Mgr Briand apprenant qu'il est au fond de tout le trouble prend le parti de lui écrire une de ces lettres foudroyantes dont il a le secret : citons-en quelques passages :

« J'avais ordonné à M. Vézina, dit-il, de prendre par écrit les dépositions des rapports qui me parviennent sur votre compte depuis deux ans, vos dires et vos propos tenus même publiquement, en toutes occasions, soit au sortir de la messe, soit dans les noces et festins. Vos entretiens particuliers sont des plus insolents vis-à-vis votre Evêque. Je n'en suis pas surpris, et n'y suis pas sensible. Je suis un pécheur ; mais ce qui me touche, c'est de vous trouver impie, puisque vous parlez contre Dieu ; c'est de vous trouver scandaleux, puisque vous pervertissez les simples, et que vous vous efforcez de les détourner de l'œuvre de Dieu.

« A qui vous adressez-vous ? A des gens simples, ignorants, qui, vous sachant Français, croient que vous êtes savant et vous écoutent comme un oracle. Il est vrai qu'en général les Européens out plus de connaissances ; et quand je les ai trouvés bons et religieux, ils m'ont aidé en bien des occasions. Mais aussi, quand ils se sont trouvés mauvais, comme cela arrive le plus souvent, parce que le plus grand nombre sont le rebut des familles, qui tâchent de les dépayser pour n'en être pas déshonorées, je les ai toujours rencontrés opposés à l'obéissance et à la docilité, parce qu'ils

---

9. Ibid., lettre du 22 fév. 1782.

s'imaginaient sottement qu'ils s'acquièreraient de la gloire et de la réputation auprès des habitants...

« M. Hubert et quelques autres personnes m'avaient parlé sur un ton différent, il y a quelques années. On m'avait dit du bien de vous, et j'espérais que vous feriez impression aux habitants en prenant le bon parti. J'ai été trompé, et je n'en ai pas honte : vous êtes un mauvais sujet, vous vous faites gloire de retarder l'édifice d'un temple au Seigneur, et de résister à votre Evêque. Continuez, je n'ai besoin ni de votre travail, ni de vos lumières. Comme l'on ne prie ni le démon ni ses suppôts, je ne vous prie pas non plus de cesser vos mauvais discours, ni vos menées secrètes et malignes. L'ouvrage se fera sans vous ; c'est l'œuvre de Dieu, qui est plus fort que tous les diables ensemble. Vous n'y aurez point de part, et peut-être ne la verrez-vous pas achevée, ou, si vous la voyez, votre dépit ne la renversera pas. Quelles que sottises que vous ayez vomies contre moi, je n'ai pas oublié que Dieu m'avait chargé de votre âme, et ordonné de travailler, sans me rebuter, à votre salut. C'est ce qui m'a engagé, avant d'aller plus loin, à m'humilier devant vous, et à vous écrire cette lettre : exemple que vous ne retrouverez point en France, peut-être, d'aucun évêque vis-à-vis d'un homme de votre trempe : auprès de moi, l'âme du plus simple habitant est aussi précieuse que celle du plus grand et du plus redoutable monarque. Si cela vous touche et vous engage à réparer le tort et le scandale que vous avez occasionnés, j'en bénirai Dieu, et je ne vous en voudrai pas. Si au contraire votre cœur indocile et orgueilleux a honte de reconnaître sa faute et sa méchanceté, et de montrer de la repentance, sachez que j'userai de tous les pouvoirs que Notre Seigneur Jésus-Christ m'a communiqués, et que je vous déclarerai publiquement déchu de la noble qualité d'enfant de Dieu et de l'Eglise, vous, toute votre famille, et tous ceux qui opiniâtrément

adhéreront et demeureront attachés à votre rébellion et à vos sentiments.

« Je pense bien que vous n'en serez pas effrayé : il faut avoir de la religion pour craindre Dieu et l'Eglise, l'enfer et les censures qui y conduisent ; et votre conduite ne me laisse pas lieu de penser que vous en ayez. Mais les châtiments ne sont pas pour les désespérés, ils ne sont que pour fortifier les faibles, édifier les bons, ramener les pervertis et empêcher de tomber les indifférents et les mauvais à demi ; et de mon côté je ne prends ce parti que pour satisfaire à mon devoir et pour éviter le reproche que pourrait me faire au jour redoutable du Jugement mon Maître Jésus-Christ, de n'avoir pas repris le pécheur et de l'avoir laissé périr dans son iniquité, faute de l'avoir instruit, repris et menacé.

« Voilà, mon frère, des sentiments qui sortent du cœur et qui doivent vous prouver mon affection sincère pour vous. »

Et le Prélat ajoutait en postcriptum :

« Nous ordonnons à M. Vézina de vous lire cette lettre en présence des marguilliers, syndics, et anciens de la paroisse. Si elle ne vous touche pas, on la lira publiquement au prône pendant trois dimanches, et il nous en enverra certificat, signé, et de votre conduite : après quoi nous procèderons ainsi que de raison [10]. »

Quelle fut la suite de ce document ? Nous n'en trouvons trace dans les archives. Mais pour la construction de l'église de Saint-Henri, les choses traînèrent en longueur. Il n'y avait encore rien de réglé le 11 août de l'année suivante, puisque ce jour-là l'Evêque adressait une lettre pastorale « aux rebelles » de la paroisse, pour les exhorter à revenir à de meilleurs sentiments : « Le curé et les syndics, disait-il, vont faire une répartition. Mais j'aurais mieux aimé

10. Reg. III des lettres, lettre du 6 sept. 1782.

vous voir tous contribuer à la bâtisse de votre église de vous-mêmes et de bonne volonté, plutôt que par force et en esclaves[11]. » Du reste, le Prélat, dans la même lettre, rendait hommage aux bonnes dispositions de la majorité des paroissiens :

« Le grand nombre, disait-il, est docile, fervent, religieux... Je trouve dans les bons chrétiens un vrai soulagement au milieu des chagrins que nous cause le redoutable ministère de l'épiscopat, auxquels l'âge et les infirmités nous rendent encore plus sensible. Mais la douleur que je ressens de trouver tant d'esprits revêches, indociles, sans piété, sans religion... me rend souvent la vie ennuyeuse : *Tædet animam meam vitæ meæ*[12]... »

Pour les habitants de Saint-Charles qui avaient été annexés à Saint-Henri, et dont un certain nombre, comme nous l'avons vu, montraient de la mauvaise volonté pour la construction de l'église, il y avait chez eux une certaine disposition d'esprit assez commune chez nos Canadiens : pour eux, le vieux curé Sarault, qui était à Saint-Charles depuis vingt-cinq, trente, quarante ans, qui les avait baptisés, instruits, mariés, n'était pas seulement le prêtre, c'était le père : il y avait chez eux, dans l'ordre religieux, comme une espèce d'esprit de famille. M. Sarault les avait ménagés et protégés tant qu'il avait pu[13]. Mais à la fin il dut leur lire une lettre de l'Evêque, leur disant que désormais « le curé de Saint-Henri seul pourrait les admettre aux sacrements[14]. »

Le même esprit de famille ne se faisait pas remarquer, au moins d'une manière aussi frappante, à Saint-Gervais, autre nouvelle paroisse qui s'organisait à peu près en même

---

11. Ibid., lettre du 11 août 1783.
12. *Job*, X, 1.
13. *Le Docteur Labrie*, p. 35.
14. Reg. III des lettres, lettre du 22 fév. 1782.

temps que Saint-Henri, et qui était formée d'une division territoriale de Saint-Charles. Là, au lieu de retarder la construction de l'église, on se pressait de la commencer, un peu contre la volonté de Mgr Briand et le désir de M. Sarault :

« Je suis surpris, écrit le Prélat au curé de Saint-Charles, qu'une aubaine de quatre cents francs ait enthousiasmé les habitants de Saint-Gervais au point de songer à bâtir une église. Je ne suis aucunement d'avis qu'ils fassent une telle entreprise à présent :

« 1° Je n'ai point de curé à leur donner [15]; et si par hasard vous manquiez, ils seraient probablement desservis longtemps par le curé de Saint-Charles ;

« 2° En ce cas, le presbytère tel qu'il est leur suffit ;

« 3° Il vaut mieux attendre que les trois concessions dont vous me parlez soient plus riches et plus peuplées ;

« 4° Les frais de cette entreprise augmenteraient en ce qu'il faudrait bâtir en un autre endroit que celui où est le presbytère actuel : 1° parce qu'il est placé, contre mon intention, à la première concession, tandis qu'il devrait être au moins à la deuxième ; 2° enfin, parce qu'il est sur un sol que je sais par mes propres observations être très mauvais. Les habitants ont de plus refusé de faire le fossé que M. de Rigauville leur avait demandé. »

Voilà donc deux visites à Saint-Gervais que nous apprend cette lettre : une de Mgr Briand lui-même ; l'autre, du chapelain de l'Hôpital-Général, député à Saint-Gervais par l'Evêque, en vue de fixer la place de l'église.

Mais qui pressait la construction de cette église, malgré M. Sarault, malgré l'Evêque, et qui avait même souscrit dans ce but la mesquine somme de quatre cents francs?

---

15. M. Jean, qui les desservait depuis 1780, restait chez M. Sarault, et lui servait en même temps de vicaire. M. Sarault lui-même desservit Saint-Gervais de 1783 à 1787.

Brassard-Deschenaux, le vicaire de Mgr Desglis à Saint-Pierre d'Orléans, à qui appartenait la seigneurie de la Livaudière. Et il réussit, en dépit des objections de M. Sarault, en dépit même de la décision de Mgr Briand, grâce à la complaisance du nouvel évêque de Québec, Mgr Desglis, dont il avait été le vicaire et le secrétaire. Et voilà pourquoi l'église de Saint-Gervais se trouve dans la baisseur relative où elle est aujourd'hui, au lieu de s'élancer sur la magnifique colline de la deuxième concession, d'où elle dominerait tous les alentours.

Nous avons dit que cet esprit de famille qui attachait à M. Sarault les habitants de Saint-Charles annexés à Saint-Henri, n'existait pas, au moins au même degré, à Saint-Gervais. C'est que cette paroisse, comme on sait, fut colonisée en partie par un bon nombre d'Acadiens qu'y attira Brassard-Deschenaux et sur lesquels M. Sarault ne pouvait guère exercer d'influence. C'est à cause de ces Acadiens répandus dans la paroisse, qu'on appela longtemps les concessions de Saint-Gervais *première Cadie*, *deuxième*, *troisième*, *quatrième Cadie*.

Dans sa lettre pastorale « aux rebelles » de Saint-Henri, Mgr Briand, tout courageux qu'il était, ne pouvait s'empêcher de s'écrier avec le saint homme Job : « Mon âme est dégoûtée de la vie. » Et dans sa lettre au gouverneur, quand il lui annonce la résolution qu'il a prise de se démettre de son évêché, nous verrons qu'il allègue pour une de ses raisons, qu'il n'a plus la vigueur nécessaire pour s'opposer « au torrent du vice » dans son diocèse. Citons deux ou trois faits bien propres en effet à chagriner et accabler le saint Evêque.

Sainte-Anne de Beaupré, ce lieu sanctifié par tant de prières et de vertus surnaturelles, ce théâtre des bienfaits de la grande Thaumaturge du Canada, était aussi assez souvent témoin de scènes bien regrettables. Ce que fut le

scandale arrivé dans cette paroisse au mois de mai 1778, nous en ignorons les détails, mais il suffit pour en connaître la gravité de mentionner la pénitence que Mgr Briand crut devoir imposer à toute la paroisse :

« Après nous être prosterné devant le Seigneur, dit-il, nous avons ordonné et ordonnons par ces présentes que le lundi de la Pentecôte [16] le curé [17] à genoux au bas de l'autel, après avoir lu notre présente lettre en chaire, entonnera sur un ton lugubre, le *Miserere*, qu'on continuera de chanter à genoux, et ensuite le trait *Domine non secundum peccata nostra*. Ensuite il chantera les quatre oraisons qui sont à la suite des Litanies des Saints, le *Sub tuum præsidium*, une antienne à sainte Anne avec les oraisons de la Vierge et de cette Sainte. Dans chaque maison, après le souper, on récitera tout haut et en commun cinq *Pater* et *Ave* pendant huit jours, dans un esprit de componction et de crainte. Malheur à ceux, dit le Prélat, qui ne s'en acquitteront pas avec assez de zèle pour toucher le cœur du Seigneur, ou qui mépriseront notre présente ordonnance, que la seule charité pour vous nous a inspirée [18]. »

Quatre ans plus tard, nouveau scandale dans la même paroisse. Il s'agit cette fois d'un vieillard, qui, dans une assemblée de fabrique, « a pris à la gorge » son curé et l'a battu. Mgr Briand adresse alors à M. Hubert [19], curé de la

---

16. Le lundi et le mardi de la Pentecôte, de même que le lundi et le mardi de Pâques, étaient à cette époque fêtes d'obligation.

17. Jacques Derome, qui venait d'être ordonné prêtre.

18. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre pastorale aux habitants de Sainte-Anne de Beaupré, 1er juin 1778.

19. Pierre-René Hubert, frère de l'Evêque.—Il y eut quatre Hubert : Jean-François, qui fut le neuvième évêque de Québec, Pierre-René, qui mourut en 1797 curé du Château-Richer, et Louis-Antoine, qui mourut aux Grondines en 1794 ; puis Augustin-David, curé de Québec, qui se noya près de l'Ile d'Orléans en 1792. Ils descendaient tous de René Hubert, huissier, greffier en chef de la Prévôté de Québec en 1712, dont la famille était de Sainte-Geneviève des Ardents, à Paris. D'après

paroisse voisine, le Château-Richer, une sentence d'excommunication contre ce vieillard, accompagnée d'une lettre aux paroissiens de Sainte-Anne, et le charge de leur lire lui-même en chaire la lettre et la sentence d'excommunication :

« Je me suis plaint amèrement à mon Dieu, disait le Prélat, de la peine que les paroissiens de la plus ancienne église de mon diocèse, consacrée à sainte Anne, son aïeule, me causaient depuis vingt-deux ans passés que je gouverne ce pays... Je n'étais que grand vicaire quand, à la bâtisse du presbytère, j'essuyai les grossièretés les plus révoltantes. A mon arrivée en ce pays [20], l'effronterie fut encore plus grande, et je me vis obligé de vous retirer le curé... »

Les paroissiens de Sainte-Anne venaient d'avoir une retraite : le Prélat le leur rappelle, leur disant qu'elle avait été très fructueuse, contrairement à ce qu'il en espérait, « connaissant depuis plus de quarante ans, ajoute-t-il, le caractère des habitants de votre paroisse. »

Puis il prononçait la sentence d'excommunication :

« Nous déclarons excommunié et retranché de l'Eglise la personne qui a pris à la gorge M. Derome, curé de Sainte-Anne [21]. »

Tout en excommuniant ce vieillard, le pieux Prélat avait prié M. Hubert de travailler à sa conversion ; et le bon curé ayant réussi parfaitement, Mgr Briand lui écrivit pour l'en féliciter, et consentit à lever sans retard la sentence, moyennant certaines pénitences publiques et privées de la part du coupable.

A Sainte-Croix, le premier jour de l'an 1780, deux

Tanguay (t. I, p. 310), "la famille Hubert occupait en France un des premiers rangs dans la magistrature".—Augustin-David, curé de Québec, était cousin de l'Evêque du 2 au 3.—Réné-Arthur-Richard Hubert, protonotaire à Montréal, était frère de l'Evêque.

20. En 1666, après sa consécration épiscopale.

21. Reg. D.-E., 5 et 9 nov. 1783.

personnes, ou plutôt, disait l'Evêque dans sa lettre aux habitants de la paroisse, « deux bêtes féroces, furieuses et enragées, » s'étaient battues dans l'église :

« La pernicieuse et basse coutume que l'on a dans ce pays, ajoutait le Prélat, de boire dans toutes les maisons où l'on va faire les souhaits du premier jour de l'an... Je dis « basse coutume, » car une bête ne boit pas, dit-on, quand elle n'a pas soif.

« Vous avez, ajoutait-il encore, un cabaret dans votre paroisse, où cependant, selon les arrangements de M. Carleton, il ne devrait point y en avoir, non plus que dans les paroisses voisines. Ce sage Général connaissait les maux que causent dans les paroisses ces sortes de maisons où l'on va vendre au démon son âme...

« Il y a pourtant des bons, disait-il, dans cette paroisse de tout temps mauvaise. » Et il invitait tout le monde à faire pénitence, ordonnant un jeûne général le premier vendredi après la lecture de sa lettre, « en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus outragé, » et interdisant « tout chant dans l'église jusqu'au quatrième dimanche du Carême, pas même aux enterrements [22]. »

L'année suivante, au Cap Saint-Ignace, « une horrible scène, » encore dans l'église, qui en a déjà vu tant d'autres. Les détails ne sont pas donnés dans la lettre que l'Evêque écrit aux habitants le 5 septembre. Nous lisons seulement à la fin de la lettre :

« Si le scandale n'est pas réparé au plus tôt, si l'impie sacrilège ne demande pas pardon à Dieu et au peuple, je prendrai les mesures convenables pour exécuter ce que je vous ai marqué. »

Hâtons-nous de dire que les faits regrettables que nous venons de mentionner sont de rares exceptions dans le

---

22. Lettre pastorale aux habitants de Sainte-Croix, 13 janvier 1780.

diocèse. Aucun incident de ce genre n'est signalé pour le district de Montréal dans la correspondance de M. Montgolfier, ni dans celle de M. Saint-Onge pour le district des Trois-Rivières. Les faits que nous venons de rapporter se passent dans le district de Québec, à peu de distance relativement de la ville épiscopale, la Providence le permettant pour mieux éprouver le saint Evêque. L'état de l'Eglise du Canada, en général, est consolant : il y a même çà et là des œuvres qui dénotent un esprit de religion plus qu'ordinaire. Nous en citerons une en terminant ce chapitre.

Ceux qui ont visité notre Beauce — elle rappelle celle de France sous bien des rapports — ont dû remarquer dans la belle paroisse de Sainte-Marie, sur les bords enchanteurs de la rivière Chaudière, à une demi-lieue environ de l'église paroissiale, une élégante chapelle en pierre, qui a plutôt les proportions d'une église ; et s'ils ont demandé aux gens des alentours quelle était cette église, on a dû leur répondre : « C'est notre chapelle Sainte-Anne. »

En effet, ce bel édifice religieux, construit en 1891, est l'œuvre de la paroisse de Sainte-Marie. C'est la fabrique qui en a fait les frais. La chapelle est strictement paroissiale. Mais quelle est son origine ? Qui le premier eut l'idée de bâtir à cet endroit une chapelle à la Bonne sainte Anne, et mit cette idée à exécution ? Une ancêtre du cardinal Taschereau, notre premier cardinal canadien. Protégée par l'intercession de sainte Anne, elle fit bâtir à ses frais et sur son propre terrain, en 1777, après en avoir obtenu la permission de Mgr Briand, une petite chapelle où elle plaça la statue que l'on voit encore au-dessus du maître-autel de l'église actuelle :

« La piété des fidèles, écrit un chroniqueur, se développant sous l'influence des nombreux miracles que sainte Anne accomplissait dans cette humble chapelle, on dut la remplacer par une autre plus spacieuse et plus capable de satis-

faire la dévotion des fidèles qui accouraient de toutes les parties de la Beauce et de Dorchester. Pendant un demi-siècle le sanctuaire de Ste-Anne à Ste-Marie fut le lieu de pèlerinage de toutes les paroisses environnantes ; cependant, subissant l'épreuve du temps, la chapelle fut fermée parce qu'elle menaçait ruine, et sainte Anne vit s'arrêter le flot de pèlerins qui venaient chaque année recevoir ses bienfaits et s'instruire à ses exemples [23]. »

Elle fut reconstruite vers 1828, avec le concours des offrandes des paroisses voisines qui y venaient en pèlerinage ; et elle dura jusque vers 1890. Alors, comme elle menaçait de crouler et que les gens n'osaient presque plus y entrer, il y eut un mouvement des paroissiens de Sainte-Marie en faveur de sa reconstruction. Encouragés par Son Eminence le cardinal Taschereau, qui affectionnait beaucoup le sanctuaire de sainte Anne, ils décidèrent de le rebâtir. La Fabrique se chargea des dépenses ; et l'on vit s'élever la chapelle actuelle, dont les paroissiens ont raison d'être si fiers [24]. Elle fut terminée complètement en 1903, enrichie d'un orgue et d'un chemin de croix.

Chose remarquable, la première chapelle Sainte-Anne, à Sainte-Marie, était à peu près du même âge que celle du Petit-Cap à Saint-Joachim ; et elle donna lieu, comme celle du Petit-Cap, à un beau mandement que l'Evêque adressa « aux habitants de la Beauce, » le 27 juillet 1778, à la veille, par conséquent, du départ de Carleton pour l'Angleterre. Ecrivant à M. Taschereau, qui le lui avait demandé :

« Je suis un peu pressé, lui disait le Prélat, à cause du

---

23. *L'Action catholique* du 9 juillet 1917.

24. Elle mesure 90 pieds de longueur sur 45 de largeur ; le chœur, 25 sur 20 ; et la sacristie, 25 sur 18. Tout est proportionné, évidemment, en vue de pèlerinages.

départ de Son Excellence M. Carleton, et j'ai peine à trouver le temps de l'écrire. »

Il le fit néanmoins presque aussitôt : en voici quelques lignes :

« Madame Taschereau et son fils, disait-il, ont obtenu de nous la permission de bâtir sur leur terrain, et à leurs frais, une chapelle, qu'ils désirent consacrer à Dieu sous l'invocation de la grande et bienheureuse sainte Anne.

» On ne peut pas toujours aller à Sainte-Anne accomplir les vœux de pèlerinage. On pourra le faire ici...

« Le terrain doit être aliéné à toujours, parce qu'étant une fois consacré à Dieu, et la chapelle surtout devant être bénie, puisqu'on veut que la messe y soit dite au moins une fois par an, ce terrain ne peut plus rentrer en possession ni usage laïques.

« Dans le cas que par vétusté la chapelle vînt à tomber, le terrain donné doit appartenir à la Fabrique, à moins que le seigneur ne la fasse rétablir. »

Quelle bénédiction, non seulement pour la paroisse Sainte-Marie, mais pour toutes celles d'alentour, cette chapelle si pieuse, si délicieuse, ce sanctuaire autorisé pour les pèlerinages à l'aïeule du Sauveur des hommes, la grande bienfaitrice des Canadiens ! et en même temps quel beau souvenir historique, puisque son origine remonte à Mgr Briand, l'un des plus grands Evêques du Canada, et à l'époque du premier gouvernement de Carleton, le « Père et le Protecteur du peuple Canadien ! »

CHAPITRE XIX

—

Mgr BRIAND SE DÉMET DE L'ÉVÊCHÉ DE QUÉBEC.— Mgr DESGLIS LUI SUCCÈDE.—M. HUBERT EST NOMMÉ COADJUTEUR.

A la date de sa démission, fin de novembre 1784, Mgr Briand était à la veille d'entrer dans sa soixante-dixième année. Il était doué d'une forte et solide constitution, qui aurait pu triompher de bien des maladies, s'il avait eu une vie moins sédentaire. Ecrivant en 1776 à ses bonnes amies, les Dames de Pontbriand, de la Visitation de Rennes, il leur disait : « Ma santé est meilleure que jamais. » Mais presque en même temps il écrivait à son ami M. de LaCorne, à Paris, et lui parlait de « sa sciatique, qui lui rendait la montée et la descente des escaliers un peu laborieuse. » Trois ans seulement avant sa démission, il écrivait à Paris à M. de Villars : « Aucun de nos messieurs du Séminaire (de Québec) n'a de la santé : je me porte le mieux d'entre eux. »

Mais voilà que l'année suivante (1782) — nous laissons parler ici l'annaliste des Ursulines, — « il est attaqué d'une maladie extraordinaire que personne ne connaît, et qui menace de nous l'enlever d'une heure à l'autre... » Et un peu plus loin : « Il est malade d'une goutte, dit-on, remontée. Lorsque les accès reviennent, il en est saisi dans la poitrine et les bras, sans pouvoir agir, et éprouve une sueur excessive. Ces accidents nous donnent lieu de tout craindre...

Nous ne nous permettons point de réfléchir sur les suites d'une telle perte, dans les circonstances présentes [1]. »

Dans sa lettre à Carleton, en date du 30 juin 1784 : « Voilà plus de huit mois, disait Mgr Briand, que je n'ai pu écrire que mon nom, où il le fallait. Trois lignes de suite m'occasionnent des douleurs que je ne puis presque soutenir... » Et dans sa lettre à M. Sarault, du 5 septembre 1783 : « J'aurais bien voulu vous écrire moi-même, mais à peine puis-je écrire deux lignes. »

Il est en effet facile de voir que dans sa correspondance pour les deux dernières années de son administration, ce n'est pas lui qui tient la plume, c'est un jeune ecclésiastiques très bien doué, et d'un grand avenir, qu'il a pris pour son secrétaire ; mais ce n'est plus le Père, ce n'est plus celui dont on pouvait dire avec tant de vérité : « Le style, c'est l'homme. » Heureux ceux qui, comme les habitants de Saint-Thomas, ont pu recevoir ses dernières paroles — *novissima verba* —, celles qui étaient bien de lui, puisqu'il leur disait : « Les forces me manquent, et je ne sais si je pourrai aller jusqu'au bout. »

Quoi qu'il en soit, il est évident que le mauvais état de de sa santé fut au moins pour Mgr Briand une des raisons déterminantes qui, dans l'automne de 1784, le décidèrent à se décharger du fardeau de l'épiscopat. Mais ce n'était pas la seule, comme nous le verrons dans sa lettre à Hamilton ; et nous n'hésitons pas à dire que s'il attendit si tard pour donner sa démission, c'est qu'il ne voulait pas en cette circonstance avoir affaire à Haldimand. On attendait son départ d'un moment à l'autre ; on espérait que si Carleton ne venait lui-même le remplacer, il tâcherait de nous faire donner pour gouverneur un homme sympathique, un autre « lui-même, » comme on disait : Qu'il vienne donc

---

1. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 158.

vite, écrivait Mgr Briand à Carleton, afin qu'après l'avoir embrassé je meure en paix. » On se contenta, pour le moment, de confier les rênes de la Province à un lieutenant-gouverneur, Henry Hamilton, et sitôt qu'il fut en fonctions le vénérable Prélat lui adressa du Séminaire la lettre suivante :

« Monsieur, Je me ferais un reproche si je ne vous donnais avis d'une détermination fixe que j'ai prise et que je ne puis plus tarder d'exécuter.

« Une maladie de deux ans, à laquelle les médecins[2] ne voient aucun remède, m'oblige de me démettre sans délai de mon titre de l'Evêché de Québec entre les mains du digne Coadjuteur que Sa Très Gracieuse Majesté a bien voulu me donner, et que j'ai consacré moi-même il y a douze ans avec la permission de M. Cramahé, lors lieutenant-gouverneur.

« J'ai conservé depuis vingt-cinq ans les peuples de mon diocèse dans la fidélité au Roi, en des temps bien critiques ; et de ce côté-là j'ose ne rien craindre des jugements de mon Dieu, entre les mains duquel je sais qu'il est terrible de tomber. J'ai insinué partout, et par écrit et de paroles, qu'on ne peut être chrétien, et à plus forte raison vrai catholique, sans être fidèle à ses serments, et sans être soumis aux Puissances que la Providence de Dieu détermine par ses décrets.

« Mais il est un autre compte que je dois rendre à Dieu. Ce sont les fonctions épiscopales que je n'exerce pas depuis deux ans. C'est le torrent du vice dans mes diocésains

---

2. Le médecin ordinaire de Mgr Briand était celui du Séminaire, Jean-Baptiste Chrétien, qui le fut de 1773 à 1794. Dans les grandes circonstances, on appelait un médecin extraordinaire. C'est ainsi qu'en avril 1784 le Séminaire de Québec paya vingt-cinq guinées au célèbre Docteur Badelard "pour soins, avis, pansements et opérations dans la maladie de Mgr Briand". (Archives du Séminaire de Québec).

auquel je ne m'oppose pas. C'est en un mot le bien que je ne fais pas.

« Jusqu'ici je me suis rassuré sur l'espérance de ma guérison. Mais enfin je sens que je n'ai plus droit de m'appuyer de ce prétexte. Il ne me reste donc plus qu'à me décharger de mon fardeau sur mon Coadjuteur.

« Autre motif non moins urgent qui doit intéresser la bonté attentive du gouvernement : c'est de tranquilliser l'esprit de près de cent mille catholiques de cette Province ; car ils voient d'un côté leur Evêque, dont ils savent qu'ils sont tendrement aimés, réduit à sa dernière maladie, et de l'autre un Coadjuteur qui doit lui succéder, et qu'ils estiment, parvenu à sa soixante-quinzième année. Ce double péril de la perte simultanée de l'un et de l'autre les effraie. Le seul moyen d'apaiser leur crainte, c'est que je me démette entre les mains de mon Coadjuteur, qui aura le droit, que je n'ai pas, de se pourvoir lui-même promptement d'un successeur.

« J'ose vous recommander cette affaire comme la dernière et la plus importante dont le succès puisse m'intéresser [3]. »

Qui n'admirerait la dignité de cette lettre? Le Prélat annonce sa détermination fixe de se démettre de « son titre de l'Evêché de Québec. » Où est le temps qu'il était obligé de se faire consacrer évêque, à la dérobée, presque à l'insu du gouvernement? Où est le temps où on ne lui reconnaissait officiellement que le titre de « Surintendant de l'Eglise de Rome? » Si le Canada est resté fidèle à l'Angleterre, il ne craint pas de s'en attribuer le mérite ; et avec quelle assurance ! « J'ai conservé depuis vingt-cinq ans les peuples de mon diocèse dans la fidélité au Roi . . . » Il ne craint pas, non plus, s'adressant à un gouverneur protestant, de faire la distinction entre « le vrai catholique »

3. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. D.-E., p. 29 vo.

qu'il est, lui évêque, ainsi que tous ceux qui sont en communion avec lui, et le simple « chrétien » qu'est le protestant. Voilà certes un Evêque digne des temps apostoliques, un Evêque dont les Canadiens devaient être fiers.

La réponse, en français, qu'Hamilton lui adressa le lendemain au Séminaire est très belle et tout à son honneur :

« La lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire et que je reçus hier soir, m'a causé la peine la plus sensible, principalement comme c'est de l'état de votre santé que vient la détermination que vous avez prise de vous démettre d'une charge que vous avez si dignement remplie.

« La Province en général, j'en suis très persuadé, regrettera votre retraite, rendant en même temps témoignage à la patience et à la fermeté avec lesquelles vous avez soutenu une maladie obstinée et douloureuse.

« Je ne tarderai pas à transmettre au ministre d'Etat la lettre de Votre Seigneurie, et je me ferai l'honneur de vous en communiquer au plus tôt le résultat.

« Les dispositions bienfaisantes de Votre Seigneurie m'étant connues particulièrement, je vous supplie de me croire bien intéressé à votre repos. Souhaitant donc que vous puissiez jouir dans la retraite de cette tranquillité à laquelle vous avez tant contribué, j'ai l'honneur d'être, monseigneur, avec la vénération la plus sincère et le plus profond respect, votre, etc, HENRY HAMILTON. »

Hamilton et Mgr Briand n'étaient pas étrangers l'un à l'autre, et se connaissaient depuis longtemps. Avant d'être lieutenant-gouverneur à Québec, Hamilton l'avait été à Détroit, qui appartenait encore au diocèse de l'Evêque, et les catholiques n'avaient eu qu'à s'en féliciter. En sa qualité de lieutenant-gouverneur de Québec, Hamilton était Président du Conseil Législatif, et le Conseil venait de prendre une décision qui avait fait grand plaisir à l'Evê-

que. Dans l'année qui précéda son départ de Québec, Haldimand avait reçu ordre de la Cour de faire décréter par le Conseil que la loi d'*Habeas Corpus* s'appliquerait désormais aux Canadiens. Le Conseil avait rendu une ordonnance à cet effet ; mais par une étrange restriction il excluait du bénéfice de la loi « les personnes qui avaient prononcé des vœux dans les Couvents de la Province. » Les Communautés religieuses se récrièrent contre cette odieuse exclusion, et, par l'entremise de M. Gravé, adressèrent respectueusement à M. Hamilton, président du Conseil, des « Observations pour être communiquées par Sa Grâce à tous les honorables membres du Conseil Législatif, et qu'ils sont priés de prendre en considération. » Le Conseil amenda son ordonnance par laquelle il avait mis en force la loi d'*Habeas Corpus* au Canada, et rendit justice aux Communautés religieuses ; puis le Greffier adressa à Mgr Briand la lettre suivante :

« Monseigneur, il m'est ordonné par les honorables membres du Conseil Législatif de vous faire passer un article, dans lequel les communautés et les maisons religieuses de cette Province se trouvaient concernées, et qui a été retranché de l'ordonnance au désir de leurs représentations. Votre Grandeur jugera par elle-même des intentions et des motifs que renfermait cet article. J'ai l'honneur, etc. *Williams, G. du C. L.* »

Le Prélat, d'autant plus heureux de cette décision que la grande majorité du Conseil était anglaise et protestante, répondit le même jour au Président :

« Rien n'est plus flatteur pour moi que la politesse dont vous venez de m'honorer en m'envoyant un article dans lequel les Communautés et les maisons religieuses de cette Province se trouvaient concernées, et qui a été retranché de l'ordonnance, au désir de leurs représentations.

« Je vous suis infiniment redevable d'avoir bien voulu les

écouter. Si je désire quelque relâche à mes maux, c'est pour continuer à m'user au bien de la Province, à retenir toutes les Communautés et les peuples que Dieu m'a confiés dans l'obéissance au Roi et à son auguste Parlement.

« J'ose vous prier de consigner dans vos Registres ce présent témoignage de mon dévouement à Sa Très Gracieuse Majesté, de mon éternelle reconnaissance pour vos faveurs, et du profond respect avec lequel je suis, monsieur et messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur, J.-Ol., Evêque de Québec[4]. »

Mgr Briand donna formellement sa démission le 29 novembre 1784. Les notaires Berthelot d'Artigny et Antoine Panet en dressèrent l'acte, dans lequel il était constaté que l'Evêque, « malade depuis plusieurs années de corps, était néanmoins très sain d'esprit, de mémoire, d'entendement et de jugement. » Mgr Desglis était présent et signa l'acte de démission, ainsi que Mgr Briand lui-même et les deux notaires.

Détail curieux et caractéristique, qui montre combien on était sur ses gardes contre tout ce qui aurait pu faire soupçonner le moindre manque de loyauté à la Couronne : il était dit dans l'acte de démission que Mgr Briand se démettait de l'Evêché « en faveur de son Coadjuteur, qui, de l'agrément de Sa Majesté, et par l'autorité du Souverain Pontife Clément XIV, a dès ci-devant obtenu la Coadjutorerie *cum futurâ successione*, et peut actuellement être le seul Evêque en Canada qui puisse exercer les mêmes fonctions que Mgr Briand. »

« Sa Majesté : » mais quelle Majesté ? celle de France, ou celle d'Angleterre ? Pour nous, il nous semble qu'il ne pouvait y avoir le moindre malentendu à ce sujet. Eh bien, il fut décidé de mander de nouveau les deux notaires

---

4. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D.-E., p. 8 ro.

au Séminaire : ils accourent en effet le premier décembre, et ajoutent dans l'acte le mot *britannique* à *Sa Majesté*, « les dits Seigneurs Evêques ne reconnaissant pour leur Roi et Souverain du Canada que Sa Très Gracieuse Majesté Britannique[5]. »

Voilà donc Mgr Desglis évêque en titre de Québec, après avoir été douze ans évêque de Dorylée *in partibus infidelium*. La première chose qui s'impose à lui, c'est la nomination d'un coadjuteur qui puisse lui succéder en cas de mort. Il y procède dès le lendemain, dans les appartements mêmes de l'ancien Evêque. Voici en quels termes :

« En vertu de la permission accordée à notre Siège par la Bulle de Notre-Saint-Père le Pape Clément XIII en date du 9 avril 1766, nommons par ces présentes Jean-François Hubert, prêtre, natif de Québec, âgé d'environ quarante-cinq ans, et maintenant curé et missionnaire des sauvages Hurons de la paroisse de l'Assomption près le Détroit, pour notre coadjuteur et successeur dans le Siège de Québec. »

Rien de plus touchant que l'approbation universelle qui accueillit cette nomination, aussitôt qu'elle fut connue du public : de la part de l'ancien Evêque, d'abord :

« Nous, Jean-Olivier Briand, ancien Evêque de Québec, reconnaissons dans la personne du sieur Jean-François Hubert, vicaire général du diocèse, une foi saine et parfaitement catholique, la gravité des mœurs, la science et la piété requises pour être promu à l'épiscopat. Nous le connaissons d'autant mieux qu'il a été notre premier secrétaire pendant douze ans, même dans les affaires les plus secrètes, qu'il nous a accompagné dans les visites de notre diocèse, où il a acquis l'expérience nécessaire pour le conduire ; qu'il a professé sous nos yeux la Philosophie et la Théologie pen-

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D.-E.

dant plusieurs années; qu'il a acquis dans le diocèse la réputation de prédicateur touchant, et qu'il s'est fait estimer et aimer universellement du peuple par la bonté de son naturel et ses belles qualités: et en conséquence louons et approuvons le choix qu'a fait de sa personne pour son coadjuteur notre Illustrissime et Révérendissime successeur... »

Un témoignage analogue fut rendu à M. Hubert par le Clergé de Québec et un grand nombre de citoyens. On aimera à connaître les noms des signataires, prêtres et laïques:

« Gravé, Bedard, Lahaille, Robert, principal du Collège, Aug. L. de Glapion, ancien supérieur général des Jésuites en Canada, Aug.-D. Hubert, curé de Québec, J.-F.-X. Lefebvre, premier vicaire de Québec, Frère Félix Bérey, commissaire provincial des Récollets du Canada; Le Comte-Dupré, colonel, J.-G. Chaussegros de Léry, Deschenaux père, Deschenaux, notaire et avocat, Joseph Papineau, Serindac, Louis Germain, fils, Perras, Berthelot, Antoine Panet, F. Filion, Louis Turgeon [6], Ph. Panet, juge, Perreault l'aîné, Ch. Pinguet, Rocheblave, F. Lajus, Dufau, Jos. Duval, Berthelot d'Artigny, Pommereau, Martineau. »

Voici maintenant le témoignage important rendu à M. Hubert par le Conseil Législatif:

« Nous soussignés, membres du Conseil de Sa Majesté, certifions à tous qu'il appartiendra, que pendant notre séjour dans la Province nous avons connu M. Hubert, le grand vicaire, maintenant missionnaire, et que nous avons la plus ferme confiance en son attachement et son zèle pour le service de Sa Majesté, et qu'il en a donné plusieurs marques dans les années 1875 et 1876. Nous rendons pareillement témoignage à la bonté de son caractère et à sa con-

6. Riche marchand de Québec, père du futur évêque Turgeon.

duite morale. (signé) Hugues Finlay, Thomas Dunn, Edouard Harrison, Jean Collins, Adam Mabane, Thos. Caldwell, François Lévesque, J.-G. Chaussegros de Léry, Samuel Holland, François Baby. »

Avec ces témoignages, Mgr Desglis avait raison d'espérer de faire agréer facilement à Londres et à Rome la nomination de son Coadjuteur.

M. Montgolfier, en apprenant la nouvelle de la démission de Mgr Briand, en avait éprouvé un vif chagrin. Ecrivant le 17 janvier 1785 au pieux Prélat :

« Ce n'est que la larme à l'œil, dit-il, que j'ai pu lire les détails qui m'ont été communiqués au sujet des démarches qu'a faites Votre Grandeur pour assurer la succession de l'épiscopat en Canada. Je dois cependant avouer qu'aux premières propositions de votre démission j'avais été effrayé ; et j'ai encore bien de la peine à ne pas regretter ce changement. Mais l'heureuse tournure et le train avantageux à la gloire de Dieu que vous avez su donner à toute cette affaire, sans essuyer toute ma peine, me consolent sensiblement. Je crois y apercevoir visiblement le doigt de Dieu, et je ne doute nullement d'un succès présent, et à venir, sans être effrayé de toutes les traverses que l'enfer pourrait susciter contre des mesures si sagement prises à toutes sortes d'égards. »

Ne dirait-on pas que M. Montgolfier avait pressenti le travail diabolique que feraient certains personnages en Angleterre pour assurer la succession épiscopale de Mgr Briand à des hommes indignes, comme le dominicain Taylor ou le récollet Kilder, et déshonorer ainsi l'Eglise du Canada[7] ? Nous n'avons rien de précis là-dessus : ce qui, du reste, importe peu ; car le travail de ces personnages, grâces à Dieu, n'eut aucun résultat.

---

7. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 181.

Mais on réussit d'une autre manière à faire retarder un peu la nomination de M. Hubert à la coadjutorerie de Québec. Lord Sydney, alors secrétaire d'Etat, proposa à la Cour de faire nommer M. Montgolfier lui-même au lieu de M. Hubert. Qui avait suggéré ce nouveau plan? On soupçonna Haldimand, qui aurait voulu par là essayer de réparer l'injure qu'il avait faite au vénérable supérieur du Séminaire de Montréal en renvoyant honteusement en France les deux prêtres qu'il avait fait venir au Canada pour son Séminaire[8]. Quoi qu'il en soit, la coadjutorerie de Québec fut offerte à M. Montgolfier par l'entremise du lieutenant-gouverneur Hamilton, qui lui écrivit à ce sujet le 30 juin 1785. Mais M. Montgolfier, presque aussi âgé que le nouvel évêque de Québec, et plus âgé que l'ancien, n'était pas homme à se prêter à une pareille intrigue. Tout en remerciant la Cour de l'offre flatteuse qu'on lui faisait, il refusa catégoriquement de l'accepter:

« Les sollicitations réitérées que j'ai déjà reçues pour accepter le fardeau de l'épiscopat, écrit-il à M. Gravé, me prouvent évidemment l'unique source de la politique; mais j'ai déjà répondu à l'un et à l'autre auteur, soit en Europe, soit en Canada[9], par une négation absolue. »

La Cour, du reste, sur l'avis de la non-acceptation de M. Montgolfier, ne fit aucune difficulté d'agréer la nomination de M. Hubert, auquel Haldimand lui-même, qui lui avait toujours été sympathique, avait rendu d'avance un excellent témoignage. Il avait écrit en effet à Lord Sydney le 11 octobre 1784:

« La personne qui se présente à mon esprit comme la plus propre pour la coadjutorerie de Québec est M. Hubert, l'un des vicaires généraux. Il a été supérieur du Séminaire

---

8. Coll. Hald., lettre d'Haldimand à Sydney, 11 oct. 1784.
9. Lord Sydney et le lieutenant-gouverneur Hamilton.

en 1775 et 1776, et a donné en toute occasion des preuves indubitables de sa loyauté envers le Roi et de son attachement au gouvernement. Avec mon consentement il a résidé quelques années à Détroit, et s'est employé avec beaucoup de zèle à réparer le mal qu'un autre prêtre, un nommé Gibault, a fait dans les pays d'en-haut. Il a cet avantage particulier sur d'autres prêtres canadiens d'un égal mérite, qu'il n'a jamais été en France, et qu'il n'a de relation avec aucun ordre de moines ou de prêtres, excepté ceux du Séminaire de Québec, auquel il appartient. Je le recommande donc à Sa Majesté comme la personne la plus qualifiée pour être à la tête de la Religion catholique en ce pays, et je soumets humblement à sa sagesse qu'elle fasse les démarches nécessaires pour arriver à ce résultat. »

Dès le 22 décembre Mgr Desglis avait écrit à M. Hubert pour lui annoncer son élection comme coadjuteur, et lui dire qu'il avait tout espoir que son choix serait agréé à Londres et confirmé à Rome : « Mais vous comprenez, ajoutait-il, que rien n'est définitif. Ne descendez donc pas maintenant. Attendez de nouveaux avis, surtout si M. Payet — il était alors à Michillimakinac — n'est pas de retour. Vous ferez bien, avant de quitter ce pays, de mettre tout en ordre, car quand pourra-t-on y retourner[10] ? »

Aussitôt qu'on fut sûr que la nomination de M. Hubert était agréée à Londres et à Rome, on se hâta de députer un messager à Détroit pour l'en informer. On le trouva, nouveau Cincinnatus, attelé à sa charrue, c'est-à-dire travaillant avec zèle et humilité à cultiver la vigne du Seigneur dans cet endroit lointain. Il se hâta de descendre à Québec. Il y était à la fin de novembre, car nous voyons qu'à cette

---

10. Lettre de Mgr Desglis à M. Hubert, curé de l'Assomption au Détroit, 22 déc. 1784.

date Mgr Desglis écrivait de Saint-Pierre à son grand vicaire, M. Gravé, au Séminaire de Québec :

« Je vous prie de faire donner par Martineau — c'était le maître d'hôtel du Séminaire — tous les besoins de M. Hubert et vous suis fort obligé de vouloir bien continuer à m'aider dans les affaires de mon diocèse[11]. »

---

11. Lettre de Mgr Desglis à M. Gravé, V. G. à Québec, 29 nov. 1785.

L'ÉGLISE DU CANADA
APRÈS LA CONQUÊTE

MONSEIGNEUR DESGLIS

DE 1784 À 1789

CHAPITRE I

—

MANDEMENT D'ENTRÉE DE Mgr DESGLIS.—CONSÉCRATION DU COADJUTEUR.—ACTES ÉPISCOPAUX DE L'UN ET DE L'AUTRE

MGR Desglis[1], devenu évêque de Québec le 29 novembre 1784 par la démission de Mgr Briand, prit possession du Siège épiscopal dans la matinée du 2 décembre, à onze heures et demie ; et le même jour il continua à son prédé-

1. Louis-Philippe Mariauchau Desglis, fils de François..., capitaine des gardes du gouverneur, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi aux Trois-Rivières, et de Louise-Philippe Chartier de Lotbinière, sœur de l'ancien archidiacre : né à Québec le 24 avril 1710, filleul du gouverneur du Canada, M. de Vaudreuil ; ordonné prêtre le 18 septembre 1734, élu coadjuteur en septembre 1770, consacré, le 12 juillet 1772, évêque de Dorylée, ville de la Phrygie, en Asie Mineure.

cesseur, pour tout le diocèse, tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires dont jouissait le vénérable Prélat, qu'on allait appeler désormais « Mgr l'Ancien, » comme on faisait autrefois pour Mgr de Laval. Remarquons que depuis la consécration de Mgr Desglis, en 1772, c'était la première fois qu'il y avait deux évêques à Québec depuis le temps de Laval : bientôt il y en aura trois, ce qui ne s'était pas encore vu au Canada.

Le jour de la prise de possession de son siège, également, Mgr Desglis renouvela leurs lettres de grand vicaire à MM. Gravé, Montgolfier et Saint-Onge, et aussi à M. de Villars, à Paris. C'est aussi ce jour-là qu'il nomma M. Hussey son grand vicaire à Londres.

Deux jours après, le 4 décembre, il donne son « Mandement d'entrée. » Nous avons toujours admiré la modestie, l'humilité, la vertu incomparable de ce saint vieillard. Mais comme elle éclate, surtout, cette vertu, dans ce mandement ! Il sait qu'il n'a rien de brillant, ni de remarquable dans sa personne[2], et qu'il est devenu évêque un peu par les circonstances ; mais aussi il ne s'en fait pas accroire ; il a la science des sciences, celle qui consiste « à se bien connaître soi-même, » et qui manque à tant d'esprits brillants et prétentieux. Après avoir fait un magnifique éloge de son prédécesseur et exprimé le regret de le voir s'effacer :

« Sa retraite, Nos Très Chers Frères, dit-il, est un vrai malheur pour le diocèse ; mais Dieu en le retirant ne vous oublie pas, il lui prépare un successeur qui, élevé sous ses

---

2. Nous avons toujours douté de l'authenticité, ou si l'on veut de la "vérité" du portrait que l'on montre de Mgr Desglis. N'est-ce pas plutôt une caricature qu'un portrait ? D'après tous les chroniqueurs, son père avait fort « belle mine. » Sa sœur Marie-Louise, mariée à M. de Brouague, était "d'une beauté peu commune" (*Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 224) ; et sa nièce Mlle de Brouague, présentée un jour au roi d'Angleterre, George III, attira tellement son attention qu'il ne put s'empêcher de dire : "Si toutes les dames du Canada vous ressemblent, la conquête en vaut la peine." (*Ibid.*).

yeux et formé par ses préceptes, pourra remplir dignement une place que nous n'occupons qu'en passant. »

Quelle belle parole! N'est-elle pas digne d'un Sage? Elle n'a rien de vulgaire ni de banal dans la bouche de ce bon vieux curé, tout étonné de se voir élevé, malgré son insuffisance, sur le Siège des Laval, des Saint-Vallier et des Briand.

Le pieux Prélat renouvelle ensuite et maintient toutes les ordonnances et tous les règlements disciplinaires de ses prédécesseurs. Il confirme les pouvoirs ordinaires et extraordinaires dont jouissent les prêtres du diocèse; puis, bien décidé, tout évêque titulaire qu'il est, et qu'il entend bien rester, puisqu'on l'a nommé, à retourner le plus tôt possible dans sa chère petite paroisse de Saint-Pierre [3], pour y finir ses jours, il ajoute:

« C'est toujours à Mgr l'ancien Evêque, revêtu des pouvoirs les plus amples, que vous vous adresserez pour vos affaires. Si ses infirmités ne lui permettent pas de s'en occuper, notre grand vicaire à Québec les terminera ou nous les renverra.

« Jusqu'à la fin de l'an prochain 1785, on ajoutera aux oraisons de la messe... la collecte *Deus refugium nostrum et virtus* pour la santé de Mgr l'Ancien, et pour les autres besoins les plus pressants du diocèse. Vous prierez aussi Dieu qu'il répande sur nous cet esprit d'intelligence et de direction, à la faveur duquel nous puissions marcher nous-même et conduire notre troupeau dans les voies du salut [4]. »

D'après ces dernières paroles, il est clair que, tout en restant curé de Saint-Pierre, tout en se faisant aider pour l'administration du diocèse par Mgr Briand et M. Gravé, le

---

3. Comme fera plus tard Mgr Denaut, qui, lui aussi, devenu évêque de Québec, après la mort de Mgr Hubert, continua de rester à Longueuil, dont il était curé, jusqu'à sa mort.

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 315.

pieux Prélat entendait bien rester évêque de Québec et garder la direction de son Eglise. Plus tard, s'il y a des malentendus, des oublis regrettables, des manques d'égards, le Prélat aura beau jeu de dire : « Je suis évêque de Québec, ce n'est pas moi qui me suis nommé, qu'on m'accepte comme je suis, qu'on ne manque pas d'égards à mon siège et à ma dignité. »

Du reste, ce n'est pas Mgr Briand qui lui manquera jamais d'égards. Dans sa grande délicatesse, il se hâte de lui abandonner les appartements qu'il occupe au Séminaire ; et le Séminaire lui en procure d'autres non moins convenables[5]. Mgr Desglis restant habituellement à Saint-Pierre, les appartements de l'Evêque de Québec demeurent donc généralement vacants ; et ils sont à sa disposition lorsqu'il vient à la ville, ou à celle de son coadjuteur, suivant les circonstances.

En nommant lui-même son coadjuteur, Mgr Desglis n'était pas sans appréhension sur le droit qu'il pouvait avoir de le faire. Il l'avait fait, sur une permission accordée à son prédécesseur, et non pas à lui. Voici comment il s'en explique franchement dans une lettre qu'il écrit au Souverain Pontife le 2 janvier 1785 :

« Je me suis fondé pour le choix de mon coadjuteur sur une permission accordée en 1766 à mon prédécesseur, persuadé que le Saint-Siège ne désapprouverait pas une démarche qui paraissait aussi essentielle à la continuité de l'épiscopat dans cette Province. »

Et il ajoute : « Mgr votre Nonce à la Cour de France communiquera à Votre Sainteté le compte que je lui ren-

---

5. On donna à Mgr Briand deux chambres au nord de "la chapelle intérieure". Cette chapelle intérieure n'existait pas auparavant : c'est lui qui la fit faire et meubler à ses frais : c'était auparavant une chambre ordinaire. Les belles sculptures du retable de l'autel, qui subsistent encore, furent faites par un ouvrier de Québec, Pierre Emond, dont Mgr Plessis vante quelque part la grande habileté.

drai dans peu, de l'état de mon diocèse ; et il sollicitera les grâces que je demande pour moi et pour le coadjuteur que je me suis choisi avec l'applaudissement du clergé, de tout le peuple, et du gouvernement anglais. »

Ecrivant le même jour au Nonce de Paris, il lui rappelle que c'est en conformité des ordres du Saint-Siège que les affaires du diocèse de Québec doivent lui passer par les mains. Il demande donc le pouvoir de consacrer *seul* son coadjuteur ; et il sollicite de plus des pouvoirs extraordinaires non seulement pour lui-même, mais aussi « pour son successeur, dès qu'il aura pris possession ; car, ajoute-t-il, de quelque manière que les choses tournent, il ne peut tarder de succéder à un évêque de soixante-quinze ans. »

Quant à la nomination de son coadjuteur, il avoue au Nonce qu'il a présumé de la permission du Saint-Siège : « Je me suis autorisé à nommer, » dit-il.

Enfin il recommande aux prières de Sa Sainteté « la santé de son illustre Prédécesseur. Sa vie, quoique languissante, dit-il, est encore infiniment utile à mon diocèse désolé, qu'il édifie par sa patience dans les plus cruelles douleurs, et à moi qui n'agis que par ses conseils et sur les principes que lui a acquis son expérience consommée depuis plus de vingt-cinq ans qu'il gouverne, soit en qualité de premier grand vicaire *sede vacante*, soit en qualité d'évêque. »

En envoyant à M. Hussey ses lettres de grand vicaire, Mgr Desglis lui disait que « c'était en reconnaissance pour les peines qu'il s'était données l'année précédente en faveur de la députation de Montréal, MM. Adhémar et Delisle. » Puis il lui recommandait l'affaire de son coadjuteur, le priant d'obtenir le plus tôt possible l'agrément du gouvernement anglais et surtout la confirmation du Saint-Siège. M. Hussey ne fut pas lent à écrire à Rome, et le Saint-Siège voulut bien passer facilement sur ce qu'il pouvait y

avoir de défectueux dans la nominatfon du coadjuteur, puisque la « Bulle de Notre Saint Père le Pape Pie VI pour la consécration de Mgr Jean-François Hubert sous le titre d'Evêque d'Almyre [6] et de Coadjuteur de Québec » était signée dès le 14 juin 1785 :

« Vous m'avez fait grand plaisir en demandant à Rome des Bulles conditionnelles pour la consécration de mon coadjuteur, écrit Mgr Desglis à M. Hussey. Sur votre lettre, je lui ai donné ordre de descendre à Québec, et j'attends impatiemment des nouvelles d'Angleterre. »

Ces nouvelles furent lentes à venir. Il y eut malentendu entre le grand vicaire de Québec, à Paris, M. de Villars, et M. Hussey, qui ne se connaissaient probablement pas encore. M. de Villars, ayant reçu de Rome le Bref apostolique, refusait de l'envoyer au Canada par l'entremise de M. Hussey, celui-là même qui l'avait demandé et obtenu. Les choses finirent par s'arranger amiablement, comme il convient entre ecclésiastiques vertueux et honnêtes, mais ce ne fut qu'au commencement de juin 1786 que le Bref arriva à Québec ; et « cette affaire, écrivait Mgr Desglis à M. de Villars le 21 septembre, n'est pas encore consommée, faute d'une lettre officielle du ministère qui autorise le lieutenant-gouverneur de Québec à me permettre de consacrer mon coadjuteur : » et il fallut encore que Mgr Desglis écrivît à Carleton le 30 octobre ponr obtenir la permission définitive.

Nous avons tenu à entrer dans ces détails, tout minutieux qu'ils sont, pour permettre à nos lecteurs de faire la comparaison entre l'état de notre Eglise aujourd'hui et celui d'autrefois, et d'apprécier la patience de nos ancêtres dans la foi, qui subirent tant d'entraves dans l'exercice de

---

6. Almyre, en Scythie, autrefois province ecclésiastique de quinze évêchés.

leur ministère et réussirent à force de longanimité et de condescendance à nous procurer le régime de liberté religieuse dont nous jouissons aujourd'hui.

Bref, ce ne fut que le dimanche 19 novembre 1786 que l'Evêque de Québec put mettre à exécution le décret apostolique qu'il avait reçu au commencement de juin, et qui datait du mois de juin de l'année précédente. Mgr Hubert, le premier prêtre qui avait été ordonné par Mgr Briand, reçut aussi la consécration épiscopale de ses mains dans la cathédrale de Québec [7], Mgr Desglis ayant eu la délicatesse d'inviter son vénérable prédécesseur à accomplir cette cérémonie.

Mgr Briand, pour la consécration de Mgr Hubert, se fit assister par M. Gravé et M. Bailly, et, vu le faible état de sa santé, dut se contenter de célébrer une messe basse. La cérémonie, toutefois, n'en eut pas moins un cachet de grandeur et de solennité extraordinaires.

A la campagne, dans la plupart des paroisses, les curés firent allusion dans leurs prônes à la grande cérémonie qui avait lieu ce jour-là dans la cathédrale. La *Gazette de Québec* du 23 novembre citait l'un de ces prônes, celui de M. de Saint-Germain, curé de Repentigny, qui, après avoir entretenu ses paroissiens de l'événement du jour, la consécration du coadjuteur, avait eu l'heureuse pensée de leur parler de l'attentat commis le 2 août précédent sur la personne du Roi George III. Une misérable femme, du nom de Marguerite Nicholson, postée à l'entrée du parc Saint-James, avait frappé d'un coup de couteau l'auguste monarque, qui fort heureusement ne fut que légèrement atteint. M. de Saint-Germain profita de l'occasion pour

7. Mgr Hubert était le premier évêque consacré dans la cathédrale de Québec, Mgr Desglis l'ayant été dans la chapelle du Séminaire, et tous nos autres évêques l'ayant été en France.

exciter dans ses paroissiens des sentiments de patriotisme et de loyauté à la Couronne Britannique. « Son discours fini, dit la *Gazette*, le bon curé entonna le *Domine salvum fac Regem*, auquel le chœur et le peuple répondirent avec un élan qui marquait la satisfaction générale. »

Carleton, qui avait apporté à Québec la nouvelle de cet attentat, était arrivé devant la ville le dimanche matin, 22 octobre, accompagné de ses trois fils. « Par respect pour le jour du dimanche, dit la *Gazette*, et pour ne pas déranger une population livrée toute entière aux exercices que prescrivait le culte, il annonça que son intention était de ne prendre terre que le lendemain. »

Il venait inaugurer son deuxième gouvernement. Notre pays avait donc triple raison de se réjouir : le retour au Canada de celui qu'on appelait si justement « le Père et le Protecteur du peuple Canadien ; » le retour à la santé d'un Prélat chéri de son Eglise, relativement assez bien pour accomplir une fonction épiscopale aussi fatigante que celle de la consécration d'un évêque ; enfin la consécration elle-même d'un coadjuteur aimé, l'espoir de l'Eglise Canadienne, dont il était un des sujets les plus brillants et les mieux doués.

Mgr Hubert, en effet, sous des dehors un peu rustres, était un homme supérieur. Très instruit et doué d'une parole facile, il avait été au Séminaire un professeur distingué, et en même temps il était habile et consommé en affaires. Prédicateur de renom, il avait surtout le don de toucher les cœurs, et l'on se rappelait encore l'admirable sermon qu'il avait prêché lors de l'entrée de Mgr Briand dans sa cathédrale. Son zèle sacerdotal et son activité étaient sans bornes. Relativement jeune, il aurait pu fournir une longue carrière épiscopale, s'il n'eût contracté à Détroit les fièvres tremblantes, dont il eut à souffrir tout le reste de sa vie, et qui contribuèrent à abréger ses jours.

Il ne fut évêque en titre de Québec qu'un peu plus de neuf ans [8].

Sitôt après la consécration de son coadjuteur, Mgr Desglis adressa une lettre pastorale « aux habitants des trois villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières » pour leur apprendre cet événement important :

« Il y a deux ans, disait-il, que nous vous annoncions le choix fait de Mgr Jean-François Hubert pour notre coadjuteur et successeur futur à l'Evêché de Québec. Les raisons qui nous déterminèrent alors à ce choix vous sont assez connues, puisque vous y avez applaudi si universellement. Mais nous ne saurions vous exprimer avec quelle ardeur nous avons travaillé depuis cette époque à la consommation d'une affaire si intéressante au bien du diocèse. Informé de la part que vous preniez vous-mêmes à notre inquiétude, nous en avons béni mille fois le Ciel, le conjurant de combler vos vœux et les nôtres. Enfin le Dieu des miséricordes a permis que nous fussions satisfaits. »

Il annonçait ensuite que la nomination de Mgr Hubert avait été approuvée à Londres et à Rome, et qu'il venait d'être consacré « avec le consentement du gouverneur Lord Dorchester. »

Le vieil Evêque entonnait ensuite, pour ainsi dire, son *Nunc dimittis :*

« Pour nous, disait-il, dont les yeux ont vu les miséricordes du Seigneur, nous attendons en paix le jour auquel il lui plaira nous retirer du monde et nous appeler à lui. »

Le fait est que le vénérable Prélat n'avait plus à peine que deux ans à vivre.

Il terminait sa lettre pastorale en revenant à Mgr Hubert :

---

8. Du 12 juin 1788, date de la mort de Mgr Desglis, au 1er septembre 1797, date de sa propre démission en faveur de son coadjuteur Mgr Denaut.

« Afin que vous goûtiez mieux par la suite, disait-il, les douceurs du gouvernement pastoral de notre Coadjuteur, lorsque la divine Providence l'aura établi votre Pasteur en chef, nous vous donnons avis, par les présentes, qu'outre le titre de grand vicaire qu'il avait déjà et qui lui est continué, nous l'avons spécialement revêtu de nos pouvoirs les plus amples, à l'effet de visiter en notre nom le diocèse de Québec, d'y porter des ordonnances, de donner les sacrements de Confirmation et de l'Ordre ; en un mot de faire, quand et comme il lui plaira, tout ce qu'il jugera plus convenable au bien de notre sainte religion et à l'édification de vos âmes[9]... »

Cette lettre pastorale, de même que le mandement d'entrée et une autre aux habitants de la Nouvelle-Ecosse dont nous dirons un mot plus loin, sont datées de Québec. Mais la plupart des autres actes épiscopaux de Mgr Desglis, peu nombreux d'ailleurs, comme par exemple la lettre de grand vicaire qu'il donna à M. Bourg pour les missions de l'Acadie, son mandement aux habitants de la Baie du Febvre au sujet de leur église, sa lettre conférant des pouvoirs extraordinaires à M. Dufau, nommé « missionnaire au Détroit et dans tous les pays d'en-haut, » sont datés de Saint-Pierre, *in Insulâ Aurelianensi;* et la fin de ces documents : *apud Stum Petrum... Donné à Saint-Pierre...*, toute naturelle qu'elle soit, ne laisse pas de surprendre un peu le lecteur, accoutumé à ne trouver ces mots qu'au bas des pièces pontificales Romaines.

Durant les quatre ans et demi que Mgr Desglis fut évêque en titre de Québec, il y eut en tout treize ordinations de prêtres, dont cinq furent faites par le Coadjuteur, quatre par Mgr Desglis lui-même, qui se rendait à Québec à cet effet, et quatre par Mgr l'Ancien, qui faisait ces ordinations

---

9. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 324.

dans la chapelle intérieure du Séminaire, et signait les actes : *J.-Ol., Antiquus Eppus Quebecensis.*

Ces treize ordinations donnèrent au diocèse vingt-six nouveaux prêtres : il y en avait peu de jeunes : la plupart, au contraire, étaient de vingt-sept, vingt-huit et trente ans. Pierre Fréchette avait trente-deux ans, et Jean-Baptiste Deguire trente-cinq ans[10], lorsqu'ils furent promus au sacerdoce.

D'après nos calculs, durant sa propre administration épiscopale, Mgr Briand conféra l'ordre sacré de la prêtrise à quatre vingt dix-neuf ecclésiastiques, tous ordonnés par lui-même, excepté cinq ou six qui le furent par son Coadjuteur.

Cependant les facultés extraordinaires sollicitées à Rome par Mgr Desglis pour lui et pour son Coadjuteur, par l'entremise du grand vicaire Hussey, à Londres, n'arrivaient pas. On était au 15 février 1787, et l'on n'avait encore rien reçu. Le vénérable vieillard était réellement inquiet. Il se décide donc le 15 février à écrire de nouveau à M. Hussey :

« Je vous réitère, dit-il, la prière que je vous ai faite de demander instamment à Rome, pour moi et pour mon Coadjuteur, les facultés extraordinaires.

« J'ai eu la douleur de voir des catholiques, parents au deuxième degré, aller se marier devant le ministre protestant. »

Enfin, les pouvoirs accordés par Pie VI arrivèrent à Québec dans le cours de l'été, signés par Etienne Borgia, secrétaire de la Propagande. Ils étaient très nombreux ; et, transcrits dans un des registres de l'évêché, ne couvrent pas moins de vingt-deux pages in-folio. Outre les pouvoirs, il y avait aussi plusieurs Indulgences plénières accordées, et aussi la faculté, pour Mgr Desglis et Mgr Hubert, de

---

10. Il était veuf de Marie-Anne Sénécal.

donner plusieurs fois par année la Bénédiction papale. L'Evêque de Québec écrivit à M. Hussey le 20 octobre :

« J'ai reçu dernièrement vos deux lettres, l'une du 5 juin, l'autre du 4 juillet. Les pouvoirs et Indulgences que vous aviez eu la bonté de demander pour moi au Saint-Siège me sont parvenus par la voie de France, sans que je puisse voir ce qui a induit le cardinal Antonelli à en agir de la sorte.

« La nomination d'un évêque protestant[11] à Halifax, ajoute-t-il, est un vrai malheur pour notre religion. Je crois comme vous que nous devons être continuellement sur nos gardes, le gouvernement paraissant regarder les catholiques d'un œil mécontent...

« Mon Coadjuteur, depuis son sacre, a commencé la visite de ce diocèse, et a remarqué dans les peuples beaucoup d'attachement à la religion. Il a déjà confirmé dix mille personnes... »

Nous parlerons de cette visite pastorale dans un prochain chapitre.

En attendant, signalons quelques actes d'administration épiscopale qui précédèrent cette visite. Dès le 11 avril 1785, nous voyons Mgr Desglis adresser, de Saint-Pierre, un mandement aux habitants de la Baie-du-Febvre, ou Baie Saint-Antoine, au sujet d'une église à bâtir, et de la place où il fallait la bâtir. Mgr Briand avait déjà écrit, l'année précédente, au grand vicaire Saint-Onge à ce sujet :

« Les habitants de la Baie-du-Febvre, disait-il, ayant à leur tête un nommé Joseph Despins, leur seigneur, que je ne connais pas, nous ont fait présenter une requête par laquelle ils demandent à bâtir une église... au pied d'une

---

11. Le premier évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse, Charles Inglis, nommé par le Roi le 1er août 1787, avait juridiction sur les autres provinces de l'Amérique du Nord. (*Documents constitutionnels* (1791-1818), p. 45).—Le premier évêque anglican de Québec fut Jacob Mountain, nommé en 1793. (*Ibid.*, p. 103).

côte, où elle serait trop exposée aux inondations du printemps...

« Les honorables Juges de Montréal sont en tournée. Informez M. de Rouville de cette affaire, afin qu'il ne se laisse pas surprendre par les artifices de ces gens-là. »

Dans son mandement du 11 avril 1785, Mgr Desglis reprochait aux habitants de la Baie « les troubles affreux, les divisions intestines, le défaut d'obéissance et de religion qui désolaient » leur paroisse :

« Aurait-on cru, disait-il, qu'une poignée d'habitants, la plupart sans éducation, osassent porter l'irréligion jusqu'à scandaliser tout un diocèse par une opposition manifeste aux ordonnances de deux évêques?

« Nous nous proposons de visiter par nous-même ou par un député, dans la belle saison, la Baie Saint-Antoine, pour y désigner un lieu propre à la bâtisse d'une église paroissiale... »

Ce fut le Coadjuteur nommé, non encore consacré, qui fit, dans le cours de l'hiver, le voyage de la Baie-du-Febvre Il réussit si bien à arranger les choses, et à concilier les habitants entre eux, que devenu évêque consacré il crut devoir leur adresser une lettre pastorale pour les féliciter du bon esprit qui régnait maintenant parmi eux. Il leur rappelle la visite qu'il a faite dans leur paroisse. Il est heureux de voir la paix y régner aujourd'hui, « cette paix, dit-il, si commune entre les premiers chrétiens, et si rare de nos jours. » Il les invite à remercier Dieu de leur avoir donné comme curé, dans la personne de M. Pierre-Victor Archambault, « un prêtre selon son cœur. » Evitez les procès, dit-il ; « pour moi, j'en ai une horreur extrême. » Enfin il les félicite d'avoir en si peu de temps bâti un si beau presbytère : ils n'ont plus qu'à le payer : qu'ils prennent pour cela les moyens dont ils sont « convenus dans l'assemblée du 29 novembre dernier. »

Mgr Hubert était un homme d'ordre par excellence. En 1786, on le voit, en attendant sa consécration épiscopale, insérer dans les Registres plusieurs anciennes ordonnances des Rois, des Intendants, du Conseil Supérieur de Québec, au sujet des droits honorifiques des seigneurs, des co-seigneurs, et des capitaines de milices, dans l'église.

La question des droits et des distinctions honorifiques dans l'église était à l'ordre du jour : ne l'a-t-elle pas toujours été plus ou moins ? Un certain Juge ayant demandé qu'on lui accordât un banc dans l'église paroissiale de Montréal, le banc lui fut accordé. Mais depuis ce temps, entre autres distinctions, il demandait que les quêteuses, pendant la grand'messe, lui fîssent, à lui le premier, la révérence. Mgr Briand lui répond finement :

« Je ne suis point fâché qu'on vous ait donné le banc. Mais vous ne devez pas le quitter, ni soustraire votre présence à l'office divin et à l'édification publique. Les honneurs rendus par ordre du Roi de France ne regardent que le pain bénit, les cierges, les rameaux, les cendres, les processions, l'eau bénite pour les seigneurs, et les bancs. Je n'ai rien vu à l'égard des quêteuses ; et je ne pense pas qu'il y ait rien de décidé là-dessus : et en effet c'est un mince honneur que de recevoir le premier sa révérence... »

En 1787, à la date du 25 mars, Mgr Hubert fait une autre entrée dans les cahiers de l'évêché : il enregistre une ordonnance de l'année 1700, trouvée dans les archives du Séminaire, et qui paraît avoir été portée par le Conseil Supérieur de Québec, touchant l'élection des marguilliers. D'après cette ordonnance, l'élection doit se faire à haute voix ; et le curé qui préside n'a pas double vote[12].

Le dernier acte épiscopal du Coadjuteur avant de partir pour la visite pastorale est l'envoi d'une circulaire aux

---

12. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D.-E.

curés de la campagne touchant la question importante des Permis pour vente de Boissons. Citons textuellement cette circulaire en date du 16 mars 1787 :

« Pour entrer dans les vues du gouvernement qui a sagement fait annoncer dans la *Gazette de Québec* qu'après le 5 avril prochain nul n'obtiendrait de licence pour vendre des liqueurs dans les paroisses des campagnes sans s'être auparavant muni de l'attestation du curé du lieu et du capitaine de milice, nous vous exhortons à faire usage de cette marque de confiance d'une manière qui réponde aux intentions qu'a le gouvernement de maintenir partout l'ordre, la paix et les bonnes mœurs.

« Vous observerez donc de ne donner cette recommandation qu'au plus petit nombre que vous pourrez, et seulement à des personnes d'une probité reconnue, chez qui vous ayez lieu d'espérer qu'il ne se passera aucun désordre occasionné par l'usage immodéré de boissons [18]. »

Quant aux nominations aux cures, les seules que nous trouvons enregistrées pendant la courte administration épiscopale de Mgr Desglis sont celle de François Borel, d'Avranches, à la cure de Sainte-Foy, et de Louis Payet à la cure de Saint-Antoine de Chambly. Louis Payet revenait de Détroit comme Mgr Hubert. On se rappelle que Mgr Briand, lors de la nomination de Mgr Desglis comme coadjuteur, lui avait accordé, pour faire honneur à sa nouvelle dignité, une redevance annuelle à prendre sur la cure de Varennes, administrée de 1773 à 1801 par le digne M. Duburon. En nommant M. Payet à la cure de Saint-Antoine, Mgr Desglis lui imposa une obligation analogue : payer une pension annuelle de mille francs en argent au vieux curé qu'il remplaçait, Michel Gervaise,

---

18. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 326.

« mis hors de service par ses infirmités, » après trente ans de ministère dans cette paroisse.

Devenu évêque de Québec, Mgr Desglis conserva-t-il la pension que le curé de Varennes lui payait quand il n'était que simple coadjuteur? Nous sommes porté à le croire, quoique nous n'ayons rien trouvé de précis à ce sujet. Ses besoins, au lieu de diminuer, augmentaient, précisément parce qu'il ne touchait qu'une partie des revenus qui arrivaient chaque année de France à l'Evêque de Québec. Ces revenus consistaient en seize cents francs sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, deux mille francs accordés personnellement à Mgr Briand par l'Evêque d'Orléans, et trois mille francs sur le Clergé de France. Ces trois mille francs avaient été accordés, à la demande de Canadiens influents émigrés en France après la Conquête[14]. Quelle belle pensée de leur part! Quelle précieuse marque d'attachement à leur cher Canada, qu'ils n'avaient quitté qu'à regret, quoi qu'on en dise! Mgr Desglis écrivit à Paris pour savoir si ce dernier item ne devait pas lui revenir à lui-même comme évêque de Québec, et il lui fut répondu qu'il était donné à Mgr Briand personnellement:

« Alors, écrivit-il à M. Lavallée, procureur de l'Evêque à Paris, puisque les trois mille francs sur le Clergé de France appartiennent à M. Briand, il est clair que je ne puis plus compter que sur les seize cents francs des aides et gabelles... »

---

14. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 153.

CHAPITRE II

—

VISITE PASTORALE DU DIOCÈSE PAR Mgr HUBERT, COADJUTEUR DE Mgr DESGLIS

Nous avons vu que Mgr Desglis, sitôt après la consécration de son Coadjuteur, adressa une lettre pastorale « aux habitants des trois villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières » pour leur annoncer cet événement important. Nous n'avons pu comprendre pourquoi cette lettre n'était pas adressée à tout le diocèse. Les fidèles des campagnes n'étaient-ils pas intéressés tout autant que ceux des villes à apprendre qu'ils n'avaient plus rien à appréhender pour la succession épiscopale, qu'ils avaient un pontife tout désigné et tout prêt à prendre la place de leur Evêque ? Le fait que cette lettre pastorale n'est adressée qu'aux habitants des trois villes est d'autant plus surprenant, que le vénérable Prélat y annonce d'avance qu'il se propose de confier la visite pastorale de son diocèse à son Coadjuteur, afin de donner à ses diocésains l'occasion « de le connaître et d'apprécier les douceurs de son gouvernement ». Il fera cette visite, dit-il, « quand et comme il lui plaira ». Notons bien ces mots : ils donneront peut-être lieu plus tard à quelques malentendus. Et le Prélat ajoute que son Coadjuteur fera dans cette visite pastorale « tout ce qu'il jugera plus convenable au bien de notre sainte religion et à l'édification des âmes ».

Mgr Hubert se prépara à partir de bonne heure pour la visite, au printemps de 1787. Avant de la commencer,

cependant, il voulut faire celle des trois communautés religieuses de Québec : l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général, les Ursulines. Nous en avons du moins la certitude pour l'Hôtel-Dieu [1] et l'Hôpital-Général : celle des Ursulines n'est pas mentionnée d'une manière spéciale.

A l'Hôpital-Général, quelques réparations et améliorations lui ayant paru indispensables en certains endroits, il ordonna de les faire, « avec la clause qu'il en acquitterait lui-même les frais. C'est ainsi, dit l'annaliste, que nous trouverons constamment en Mgr Hubert un digne émule de Mgr Briand, versant sur nous, avec une profusion généreuse, les dons de sa libéralité [2] ».

Mgr Hubert, comme tous ses prédécesseurs, affectionnait ses communautés religieuses, mais il eut toujours une prédilection pour l'Hôtel-Dieu, dont il avait été supérieur plusieurs années, alors qu'il était au Séminaire de Québec. Nous avons la lettre par laquelle Mgr Briand lui confiait cette charge importante : elle est datée du 2 janvier 1775, et adressée « *Joanni Francisco Hubert, Seminarii nostri Quebecensis Superiori, à secretis confidentissimo;* et en même temps Mgr Briand écrivait aux Religieuses qu'il le leur donnait comme Supérieur » pour leurs intérêts spirituels et temporels ». Quels services précieux le digne supérieur n'eut-il pas occasion de leur rendre, surtout dans l'année terrible du siège !

Il partit ensuite pour les missions, mais resta toujours de pensée et de cœur avec la communauté qu'il avait servie avec tant de soin. Ah, qu'il fut heureux de la revoir comme évêque, et d'en faire la visite canonique ! Quelle admirable Institution, notre Hôtel-Dieu de Québec ! Nous eûmes occasion de lui rendre hommage, il y a quelques

---

1. Rég. D. E., 26 fév. 1787.
2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 455.

années, et un hommage bien sincère, lorsque quelques-unes de nos Hospitalières, prenant une résolution vraiment héroïque, se décidèrent à aller à Dieppe porter secours à leur maison-mère qui en avait un pressant besoin [3]. Elles y furent admirées, et comme religieuses, et comme hospitalières. Il y a, en effet, deux choses à considérer séparément, si on le veut, dans notre Hôtel-Dieu : et ce que nous disons ici de l'Hôtel-Dieu s'applique également à l'Hôpital-Général et à l'Hôpital du Sacré-Cœur, qui n'en sont que des détachements ou des essaims : il y a la religieuse Augustine, qui conserve si religieusement l'esprit de la fondation ; il y a l'Hospitalière, qui s'est toujours tenue au courant de tous les progrès de la science médicale, pour être à la hauteur de ses fonctions et rendre le plus de services possible à l'humanité souffrante. Celui qui a le bonheur de visiter notre Hôtel-Dieu de Québec peut constater par lui même que le personnel des médecins et des hospitalières qui s'y consacrent au service des malades, de même que l'installation matérielle de l'Hôpital feraient honneur à n'importe quel pays. Tout cela a été l'œuvre successive du temps ; les directeurs, les supérieurs de l'institution y ont eu une large part : et si Mgr Hubert, qui n'en fut pas l'un des moins zélés et des moins intelligents, reparaissait au milieu de nous, il applaudirait sans doute aux succès de cette institution, toujours jeune par l'instinct et l'amour du progrès, toujours ancienne par l'attachement aux traditions et au culte du passé.

Le culte du passé ! Nous lisions tout récemment dans une de nos revues canadiennes quelques pages admirables, où l'auteur, un de nos écrivains les plus distingués, mon-

---

3. *France et Canada : Dieppe-Québec* (1639) ; *Québec-Dieppe* (1912), dans les *Mémoires de la Société Royale* de 1914, p. 231. " Travail intéressant pour nous, écrivait à l'auteur Son Em. le cardinal Bégin. Il est bon que cela soit consigné dans notre histoire religieuse du Canada. "

trait jusqu'à l'évidence qu'il y a dans ce culte « une force sociale nécessaire. Tous les peuples conscients d'eux-mêmes, dit-il, ont recherché l'appui de cette force. Ils y ont reconnu le principe des plus pures et des plus réconfortantes énergies. La sève du présent s'élabore dans les racines profondes du passé. Du passé fécondé par la sueur et le sang, montent les végétations vigoureuses. Du passé surgissent des leçons et des exemples, des expériences et des lumières. Le passé est une école de respect, de fierté, de constance, de magnanimité, de courage. Au souvenir de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes, au spectacle des travaux qui ont marqué leur vie, et à la pensée des vertus qu'ils ont portées jusqu'à l'héroïsme et sur lesquelles a été édifiée la patrie, nous aimons davantage ce sol que nous foulons, et qui fut le théâtre, à la fois obscur et glorieux, de tant de luttes, de tant de labeurs et de tant de souffrances[4] ».

Eh bien, ce culte du passé, si réconfortant, si glorieux, si nécessaire, nous ne croyons pas qu'il ait nulle part des adeptes plus fervents et plus fidèles que les religieuses de nos anciennes communautés, et tout spécialement celles de notre Hôtel-Dieu de Québec.

La visite des communautés religieuses de la ville épiscopale terminée, Mgr Hubert se prépara à commencer celle du diocèse. Ce n'était que la quatrième depuis la Conquête. Mgr Briand en avait fait deux complètes ; il n'avait fait que commencer la troisième, qu'il avait été obligé d'abandonner, comme nous l'avons vu, à cause des circonstances. Il y avait quatorze ans qu'il n'y avait pas eu de visite pastorale : et l'on sait le chagrin qu'en ressentait Mgr Briand.

Le Coadjuteur divisa le diocèse en quatre parties aussi égales que possible, de manière à en faire la visite complète

---

4. Mgr L.-A. Pâquet, *Le culte du passé,* dans le No de juin 1917 du *Rosaire, revue dominicaine,* p. 167.

en quatre ans. Mais comme il y avait longtemps que les paroisses n'avaient pas vu d'évêque, il devait rester trois jours au moins dans les principales; de sorte que la visite, qui commençait ordinairement avec le mois de mai, ne finissait que dans les premiers jours d'août. Quelle immense corvée! Quel travail méritoire! *Non recuso laborem*, disait Mgr Hubert, avec le grand saint Martin.

La visite de 1787 devait commencer à la Longue-Pointe, près Montréal, le 7 mai, pour finir le 8 août au Saut-Saint-Louis. Le Coadjuteur partit pour Montréal le 15 avril, ayant une ordination à y faire le 29, et voulant visiter les communautés religieuses de la ville, auxquelles il portait le plus vif intérêt : les Sœurs de la Congrégation, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, les Sœurs Grises de Mme d'Youville. Il avait hâte de revoir cette ville, déjà si importante, où il avait passé plusieurs fois en allant dans ses missions, où il était allé sans doute bien souvent quand il était procureur et supérieur du Séminaire de Québec, pour recueillir les rentes seigneuriales de l'Ile-Jésus. Il avait hâte, surtout, de revoir le Séminaire de Montréal, avec lequel il était très lié, Saint-Sulpice, qu'il aimait tant, les fils de M. Olier, ces admirables « préparateurs du clergé de France, y compris la jeune France du nouveau monde, » disait tout récemment le secrétaire d'Etat du grand Pape Benoit XV dans la belle lettre qu'il adressait à leur vénéré supérieur, M. Garriguet[5]. Il avait tout spécialement hâte

---

5. Voici cette lettre, dont nous sommes heureux d'enrichir notre ouvrage :

" Vénéré M. le Supérieur,

" Le Saint-Père a pris connaissance avec la plus vive satisfaction des informations si consolantes que vous avez voulu lui envoyer au sortir des réunions du Conseil supérieur de Saint-Sulpice.

" Le Pape apprécie depuis longtemps l'excellent esprit sacerdotal de votre Compagnie et les immenses services que'lle a rendus depuis bientôt trois siècles à l'Eglise de France. Il est heureux de savoir, par votre témoignage et celui de vos éminents collaborateurs, que, malgré les

d'embrasser M. Montgolfier, qui aurait pu être Coadjuteur à sa place, s'il l'eût voulu : la chose lui avait été offerte. M. Montgolfier, d'ailleurs, se félicitait du choix de Mgr Hubert, et il en félicitait l'Eglise du Canada :

« Ma joie est parfaite, lui écrivait-il à lui-même. Je m'attendais depuis longtemps que les vœux du clergé et du peuple, au sujet de la succession à l'Eglise du Canada, seraient enfin exaucés : les voilà confirmés par l'une et l'autre Puissance : en sorte qu'il me paraît que nous ne devons plus désormais appréhender aucun trouble. Permettez que je vous en fasse mon compliment aujourd'hui, compliment de joie, en faveur des peuples fidèles dont les vœux sont exaucés, aux dépens de votre tranquillité. Mais quelque grand que soit le fardeau, ce n'est pas moins pour vous *bonum opus*, et un droit à la récompense du Pasteur fidèle... »

ébranlements des persécutions récentes et la violente secousse de la guerre actuelle, on a tous les motifs d'espérer que le futur clergé de France ne sera inférieur en rien aux nombreuses générations de prêtres sortis des Séminaires de Saint-Sulpice.

" Ces promesses d'avenir ont pour garant, comme vous le dites si bien, l'attachement traditionnel de Saint-Sulpice à l'enseignement de Rome, à ses doctrines et à ses méthodes. De cette tradition, vous êtes vous-même, Monsieur le Supérieur général, la vivante personnification. Bien que la Procure de Rome n'ait pas l'honneur de vous compter parmi ses anciens élèves, vous vous êtes toujours montré aussi pénétré que le vénéré M. Captier, votre prédécesseur d'inoubliable mémoire, de la grande utilité pour vos jeunes confrères de venir achever dans l'atmosphère de Rome leur préparation à leur vocation spéciale.

"Aussi est-ce du plus profond du cœur que le Saint-Père se plaît à vous considérer parmi les meilleurs de ses fils et à vous répéter qu'il compte toujours sur vous comme sur les plus efficaces et les plus puissants préparateurs du clergé de France — y compris la jeune France du nouveau monde — aux grandes missions qui l'attendent.

" Je suis heureux, Monsieur le Supérieur, d'être en cette circonstance l'interprète des sentiments du Souverain Pontife, et de vous transmettre en même temps pour vous et tous les membres de votre chère Compagnie la plus paternelle de ses bénédictions.

" Veuillez agréer, vénéré Monsieur le Supérieur, cette nouvelle assurance de mon profond dévouement en Notre-Seigneur.

" Du Vatican, 22 août 1916.

P. Cardinal GASPARRI. "

M. Montgolfier écrivait cela le 5 juin 1786, alors que M. Hubert n'était encore que nommé Coadjuteur. Mais le voilà qui arrive au Séminaire revêtu de la dignité épiscopale, et inaugurant déjà ses fonctions, ce *bonum opus*, qu'il devait mener avec tant de zèle et d'heureux résultats pour notre Eglise. Oh, avec quelle joie respectueuse fut-il accueilli dans ce vénérable Séminaire de Montréal! Mais de son côté comme il dut être péniblement impressionné en le voyant réduit à si peu de membres, quatre ou cinq vieux prêtres épuisés par l'âge et les infirmités: MM. Montgolfier, Brassier, Poncin, Curatteau, directeur du collège, et trois ou quatre autres, employés à la desserte des paroisses! L'affreuse et inintelligente politique anglaise avait toujours refusé à M. Montgolfier la permission de faire venir quelques prêtres du Séminaire de Paris pour soutenir sa maison. Le vénérable Supérieur avait voulu faire ce que les Anglais appellent un *test case*, en faire venir deux à ses risques et périls; et l'on sait la manière brutale avec laquelle Haldimand les avait chassés du Canada. Depuis ce temps, MM. Adhémar et Delisle avaient été en Europe, chargés des vœux de tous les Canadiens, y compris les Anglais de Montréal: ils auraient obtenu de M. Emery le nombre de prêtres dont le Séminaire avait besoin, mais leur demande ne rencontra à Londres qu'un refus désobligeant:

« J'ose dire, écrivait un jour Mgr Desglis, que huit ou dix de ces bons prêtres, qui ne coûteraient rien à l'Etat, vaudraient peut-être pour lui huit ou dix mille troupes, comme on l'a vu dans l'invasion des Américains au Canada. En effet, des troupes imprimeront de la crainte pour le gouvernement; et de bons prêtres le feront aimer[6]. »

Pour entretenir la vie de son Séminaire, et procurer aux

6. Lettre de Mgr Desglis à M. Hussey, 13 nov. 1785.

fidèles de la ville et de l'île de Montréal les secours spirituels, M. Montgolfier avait agrégé à sa communauté six jeunes Canadiens qu'on y avait élevés[7] : l'un d'eux, Louis-Amable Lami-Hubert, fut ordonné prêtre le 29 avril dans l'église paroissiale de Montréal. « Mais, dit M. Faillon, c'était un bien faible secours, et l'avenir inspirait pour la religion les plus justes alarmes. En France, elle était dans un état encore plus affligeant ; car on était arrivé à cette époque lamentable qui vit crouler à la fois le trône et l'autel[8]... » Mais ce qui devait causer le malheur de la France allait faire le bonheur de l'Église du Canada, et spécialement du Séminaire de Montréal, par le nombre de prêtres que la Révolution allait envoyer sur nos rivages. Et voilà comment la Providence sait déjouer les calculs des hommes !

Après avoir fait la visite canonique des Communautés religieuses de Montréal, Mgr Hubert prépara son « Mandement pour la visite du diocèse », qu'il data du 19 avril[9]. Il le fit en son nom : n'aurait-il pas dû le faire au nom de l'évêque de Québec, dont il n'était après tout que le coadjuteur ? C'était l'opinion de Mgr Briand. Du reste, il avait soin de se dire « député spécialement par Mgr l'Evêque pour la visite du diocèse ; » et il eut même l'attention d'accompagner son mandement d'une petite circulaire adressée aux curés :

« Des raisons solides, disait-il, nous engagent à vous prier

---

7. J. B. Marchand, Joseph Borneuf, Michel-Félicien Leclerc, Louis-Amable Lami-Hubert, Jean-Charles Bedard, Jean-André Guillimin. (Christie, *History of Lower Canada*, t. VI, p. 46). — M. Guillimin, de Québec, était fils d'André Guillimin, conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, un des grands propriétaires de la ville de Québec, possesseur, entre autres, de ce vaste espace appelé autrefois *la place de débarquement*. L'abbé Guillimin avait reçu son éducation au Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

8. *Vie de Mme d'Youville*, p. 377.

9. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 327.

de faire en sorte que notre arrivée dans votre paroisse se passe sans bruit, sans cérémonie brillante, sans concours de paroissiens sinon à l'église. C'est là seulement que nous recevrons volontiers les honneurs qu'il vous plaira accorder à notre dignité. Vous nous obligerez, si vous voulez bien faire connaître à vos paroissiens notre intention sur cet article [10]. »

Qui n'admirerait le désintéressement qui respire dans cette circulaire ? Evidemment le Coadjuteur craignait, et croyait avoir raison de craindre qu'en recevant trop d'honneurs extérieurs dans sa visite, en donnant à son voyage des allures quasi triomphales, il ne portât ombrage au vieil Evêque de Québec, dont il n'était que le suppléant. Les vieux sont souvent susceptibles; et d'ailleurs, quand il s'agit de supérieurs hiérarchiques, il n'y a pas que leur personne à ménager, il y a aussi à considérer la dignité du siège et de la place.

Le mandement du Coadjuteur, signé «Jean-François, évêque d'Almyre, » était contresigné par le jeune Plessis, prêtre depuis le 11 mars de l'année précédente [11]. Mgr Hubert l'avait emmené avec lui pour l'accompagner et l'aider dans sa visite pastorale. Plessis avait fait ses études au Séminaire de Québec, et enseigné ensuite au collège de Montréal. Devenu secrétaire de l'évêque de Québec, il fut heureux sans doute d'avoir cette occasion de revoir sa ville natale, son père [12], qui devait vivre assez longtemps pour assister

---

10. *Ibid.*, p. 330.

11. Il avait été ordonné par Mgr Briand lui-même dans la chapelle intérieure du Séminaire de Québec en même temps que François Gaillard, Esprit Chenet et Jean-Baptiste Marchand, de Montréal, et Charles-Joseph Lefebvre-Duchouquet, de Québec. (Reg. D. E., 11 mars 1786).

12. Joseph-Amable Plessy dit Belair, époux de Marie-Louise Ménard, fille de Jean-Louis Ménard, venu directement de France (ville de St-Omer, en Artois), et de Marthe-Marguerite French, native de Deerfield, Nouvelle-Angleterre. Jean-Pierre Ménard (ou Mennard ou Maynard), arrivé en Canada en 1764, que Mgr Briand nomma à la cure de

à sa consécration épiscopale, sa mère, qui n'avait plus que deux ans à vivre. M. Poujet, curé de Berthier, accompagnait aussi Mgr Hubert.

Dès le commencement de son mandement, le Coadjuteur rappelait aux fidèles le but principal de la visite épiscopale :

« La visite étant un des principaux devoirs des évêques, et un des moyens les plus propres à conserver parmi les fidèles l'esprit de religion et de ferveur, à déraciner le vice, à faire cesser les abus, à rétablir partout l'ordre et la discipline, . . . nous nous disposons à commencer prochainement celle de ce diocèse ».

L'ordre et la discipline: que de fois nous aurons occasion de constater que ce fut toujours un des objets principaux du zèle de Mgr Hubert ! Le Prélat fait voir ensuite la nécessité toute spéciale de la visite pour notre Eglise du Canada:

« Il est certain, dit-il, que la longue absence de vos premiers pasteurs a été cause que quantité de désordres se sont introduits dans le troupeau que vous composez. La foi, cette première et essentielle vertu des chrétiens, s'est éteinte dans plus d'un cœur, la piété s'est refroidie, le crime a levé le masque, l'impiété et l'irréligion ont pris racine, et nous en voyons tous les jours les funestes fruits... Serons-nous assez heureux pour faire cesser ces maux ? C'est néanmoins à quoi nous prétendons par la visite ou mission que nous allons vous faire. »

Visite ou mission : la visite épiscopale, dans nos paroisses canadiennes, a toujours eu le caractère d'une véritable mission; et Mgr Hubert, par ses prédications touchantes et par celles de M. Plessis qui l'accompagnait, ne dérogea pas

---

Chambly en 1777, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, était le frère de Jean-Louis, et par conséquent le grand'oncle de Mgr Plessis. Par sa grand'mère, Mgr Plessis avait du sang anglo-américain dans les veines.

aux coutumes de ses prédécesseurs. Il exhorte les fidèles à bien profiter des grâces de la visite :

« Elle est une continuation de celle que Jésus-Christ a faite sur la terre, lorsqu'il y est venu pour nous racheter de la damnation éternelle... Si Jérusalem a été détruite de manière qu'il n'y est pas resté pierre sur pierre, c'est parce qu'elle n'a pas su profiter du temps de la visite du Seigneur... »

Mgr Hubert commença sa visite pastorale le 7 mai à la Longue-Pointe, mais n'y fut qu'une journée, cette paroisse qui n'avait alors que 320 communiants étant desservie par le curé de la Pointe-aux-Trembles, M. Joseph Racine. La Pointe-aux-Trembles comptait 440 communiants.

De la Pointe-aux-Trembles, l'Evêque gagna la Rivière-des Prairies. Voici, du reste, à la suite, les différentes paroisses qu'il parcourut dans toute sa visite: la Rivière-des-Prairies, le Saut-au-Récollet, Saint-Laurent, Lachine, la Pointe-Claire, Sainte-Geneviève, Saint-François de Sales, Saint-Vincent de Paul, Saint-Eustache, Terrebonne, Mascouche, Lachenaie, Saint-Martin, Sainte-Rose, Montréal, Vaudreuil, le Lac des Deux-Montagnes, Soulanges, l'Ile Perrot, Châteauguay, Saint-Philippe, Blairfindie, La Prairie de la Madeleine, le Saut-Saint-Louis.

La Rivière-des-Prairies était desservie par M. Jean-Marie Fortin, curé du Saut-au-Récollet. De là, ce curé alla plus tard à Lotbinière, à Sainte Croix, à Sainte-Foy, puis à l'Ile d'Orléans, où il mourut. Il y avait à cette époque des curés qui, dans leur vie curiale, faisaient le tour de la Province; d'autres qui, comme M. Bedard, de Saint-François du Sud, restaient toute leur vie au même poste.

Mgr Hubert ne fut qu'une journée à la Rivière-des-Prairies, deux jours au Saut-au Récollet, et trois jours à Saint-Laurent, desservi par un vénérable Sulpicien, M. Jean Bauzèle, qui y mourut deux ans plus tard. Cette

paroisse, déjà considérable, comptait 800 communiants, et donnait à son curé 600 minots de dîme.

La paroisse de Lachine n'avait encore que 300 communiants et était desservie par le missionnaire de Caughnawaga, M. Ducharme. Avant M. Ducharme, au contraire, c'est le curé de Lachine, le bon M. Gallet, prêtre natif de Paris, qui allait desservir les sauvages de Caughnawaga. Mgr Briand lui écrivait un jour :

« Je loue beaucoup le zèle qui vous porte à desservir le Saut-Saint-Louis... Je songe à donner un prêtre à cette mission, et alors je prendrai les arrangements pour le bien loger. En attendant, continuez de faire comme vous pourrez. Surtout, appliquez-vous de toutes vos forces au salut de ces pauvres gens, qui, malgré leur libertinage, ne laissent pas d'être des enfants de Dieu[13]. »

Mgr Hubert ne fut qu'une journée à Lachine. Il fut trois jours à la Pointe-Claire, desservie par M. Pierre Conefroy, et trois jours à Sainte-Geneviève, desservie par M. Besson de la Garde, de Saint-Sulpice. Il y avait 800 communiants à la Pointe-Claire, et 850 à Sainte-Geneviève. L'Evêque resta à Sainte-Geneviève du 22 au 24 mai.

Il est probable que de Sainte-Geneviève il vint se reposer au Séminaire de Montréal, car nous ne le trouvons que le 30 mai à Saint-François de Sales. Il y resta trois jours. Cette paroisse était desservie par M. Marchand, un des agrégés canadiens du Séminaire, et un des confrères d'ordination de M. Plessis. M. Marchand devint l'année suivante Principal ou directeur du Collège Saint-Raphaël à la place du fondateur, le vénérable M. Curatteau, qui n'avait plus que deux ans à vivre.

De Saint-François de Sales, Mgr Hubert passa à Saint-Vincent de Paul, où il resta du 2 au 4 juin. Cette paroisse

---

13. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre du 7 déc. 1783.

de 1100 communiants était desservie depuis 1747 par M. Ambroise Renoyer, et lui donnait 800 minots de dîme.

Entre Saint-Vincent de Paul et Saint-Eustache, neuf jours de repos. Mgr Hubert ne commença sa visite à Saint-Eustache que le 13 juin : il y resta jusqu'au 16. Cette paroisse, nommée aussi la Rivière-du-Chêne, était desservie par M. Charles-François Perreault et lui donnait 650 minots de dîme. On y comptait 700 communiants.

De Saint-Eustache, Mgr Hubert se rend à Terrebonne, où il reste du 17 au 19 juin. L'ancienne paroisse du chanoine Lepage était desservie par M. Antoine Proulx : il y avait 700 communiants.

Mascouche que l'Evêque visita après Terrebonne avait pour curé M. Antoine Foucher, né au poste de Wiats, dans les Illinois. Cette paroisse comptait 450 communiants, et Mgr Hubert y resta jusqu'au 22 juin. Il ne fut qu'une journée à Lachenaie que desservait M. Louis Beaumont, l'ancien curé d'office de Québec. Il en repartit le 24 juin pour aller à Saint-Martin, où il arriva le 25 et resta jusqu'au 27 juin. De là il alla à Sainte-Rose, où il ne fut qu'une journée. Saint-Martin et Sainte-Rose étaient desservies par M. Lemaire de Saint-Germain.

De Sainte-Rose, le jour de la Saint-Pierre, l'Evêque se rendit à Montréal, où la visite pastorale dura du 2 au 6 juillet. Il ne quitta Montréal que le 9 pour aller à Vaudreuil, où il resta jusqu'au 11 juillet. Le curé de Vaudreuil était Jean-Baptiste Deguire, qui desservit cette paroisse de 1786 à 1815, date de sa mort. Il avait été marié avant de se faire prêtre, et avait un fils qui fut plusieurs années son vicaire à Vaudreuil [14]. Cette paroisse comptait alors 400 communiants et donnait 360 minots de dîme.

---

14. Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 129.

De Vaudreuil, Mgr Hubert se rendit le 12 juillet au Lac des Deux-Montagnes, où il passa plusieurs jours dans la maison de vacances des messieurs de Saint-Sulpice. La mission était desservie par l'un d'eux, M. Guichard de Kersident, dont la voix mélodieuse était, paraît-il, la plus belle qu'on eût jamais entendue en Canada. L'Evêque se rendit de là à Soulanges, où il resta du 14 au 16 juillet. Cette paroisse avait pour curé M. Denaut, le futur évêque de Québec, qui desservait aussi l'Ile Perrot et la mission sauvage de Saint-Régis.

Mgr Hubert était à Châteauguay le 18 juillet et n'en repartit que le 20 pour aller à Saint-Philippe, où il resta du 21 au 23. Le curé de Châteauguay était M. Dumouchel; celui de Saint-Philippe, M. Gamelin. Il alla ensuite à Blairfindie, où il resta du 24 au 26 juillet, puis à Laprairie, du 27 au 29. Le curé de Laprairie était M. Fillau: il avait 800 communiants, et recevait 650 minots de dîme.

La visite de Laprairie terminée, le Coadjuteur traversa à Montréal, d'où il ne devait aller au Saut-Saint-Louis que le 8 août. Il eut donc tout le temps de se reposer au Séminaire, puis de faire un peu de correspondance: ce qu'il n'avait pu entreprendre au cours de sa visite, absorbé qu'il était par le travail de la prédication et des confessions, par l'examen des comptes de fabriques et des affaires d'églises.

M. Gravé lui avait écrit pendant la visite pour lui donner des nouvelles du district de Québec. Mgr Hubert lui répond le 2 août pour le remercier, d'abord, puis pour lui donner à son tour des nouvelles de sa course pastorale. Il avait, en conformité de l'autorisation que lui avait donnée Mgr Desglis, rendu plusieurs ordonnances: une à la paroisse de l'Enfant-Jésus de la Pointe-aux-Trembles, une autre aux habitants de la Pointe-Claire, et une à ceux de Sainte-Geneviève:

« Je vous remercie, dit il à M. Gravé, des nouvelles que vous m'avez envoyées du district de Québec. L'affaire de la Pointe-Lévi paraît en bon train[15]. Les droits de l'évêque sont très bien établis dans votre réponse à Milord et au Conseil. La construction des églises est une affaire sur laquelle je pense qu'il est important de soutenir nos prérogatives.

« Je vous renvoie, ajoute-t-il, tous ces papiers, auxquels j'ajoute la copie d'un écrit signé de M. Montgolfier, que j'ai trouvé dans une paroisse, dont je me suis déjà servi avec succès, quoiqu'il ne porte aucune authenticité, et qui pourra peut-être vous servir en quelque rencontre par la netteté avec laquelle il explique la manière de procéder dans les nouvelles bâtisses. Il mérite d'être conservé présentement et de devenir loi par la suite... »

Il le devint en effet quelques années plus tard grâce à un Mémoire « sur les bâtisses d'églises » que prépara Mgr Hubert, à la demande de Lord Dorchester, et dans lequel il eut soin de faire entrer les idées pratiques que lui avait fournies l'écrit en question. C'est à peu près la loi qui régit encore de nos jours la construction des églises et autres édifices paroissiaux.

Passant ensuite à d'autres sujets bien différents, pour répondre sans doute à tous les articles de la lettre de M. Gravé :

« Je ne sais, dit-il, qui a appris à M. Ledru ou à M. Bourg à célébrer la messe sur des pierres simplement bénites. Il vous faudrait donner un avis là-dessus à ces bons messieurs.

« Je vois avec un vrai plaisir, ajoute-t-il, que votre vertu vous met au-dessus des tracasseries qu'on vous suscite. Le

---

15. Il s'agissait des réparations à faire à l'église de Saint-Joseph, et des difficultés qui s'ensuivirent de la part des gens d'Etchemin, qui auraient préféré la voir rebâtir plus près d'eux. (*Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, ch. XIV.)

souverain Rémunérateur est le seul qui pourra reconnaître votre mérite en cela.

« M. Plessis, ajoute-t-il encore, n'ayant pas ordinairement le temps de tirer copie des lettres que je vous envoie, je vous prie de vouloir bien les conserver[16]. »

Mgr Hubert avait fixé au 8 août sa visite aux sauvages du Saut-Saint-Louis, que desservait un jeune prêtre né à Michillimakinac, Laurent Ducharme. Nous n'avons aucun détail sur cette visite ; mais nous croyons qu'il la fit à la demande expresse de Mgr Briand, qui avait une affection toute spéciale pour cette chrétienté iroquoise. L'année même de sa démission, l'ancien évêque avait adressé aux sauvages du Saut Saint-Louis un mandement, dans lequel il avait mis toute son âme et son cœur de père[17].

Avant de quitter le district de Montréal pour retourner à Québec, Mgr Hubert avait encore une fonction épiscopale à remplir : consacrer l'église paroissiale de Sainte Geneviève de Berthier, l'église de M. Poujet, qui l'avait accompagné dans sa visite pastorale. Elle fut consacrée le 22 août, comme il avait été convenu[18].

Le collège Saint-Raphaël ! Institution bienfaisante, que Mgr Hubert, ce grand ami de l'éducation, visita sans doute bien des fois durant son séjour à Montréal, avec M. Plessis, qui y avait enseigné quelque temps[19]. Ce collège était encore au Château Vaudreuil, où il se tint jusqu'en 1803, alors qu'il devint la proie des flammes.

Il semble que Mgr Hubert avait peine à se décider à quitter Montréal. Il était certainement de retour à Québec le 7 octobre, puisqu'il fit ce jour-là une ordination de

---

16. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, lettre de Mgr Hubert, en visite pastorale à Montréal, à M. Gravé, V. G., à Québec, 2 août 1787.

17. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 305.

18. Archiv. de l'Ev. de Q., Rég. D.-E., 22 août 1787.

19. Dr Meilleur, *Mémorial de l'Education du Bas-Canada*, p. 57.

prêtres dans la cathédrale [20]. Mais il est certain, également, qu'il revint à Montréal dans le cours de novembre, car il fit une autre ordination de prêtres le 25 de ce mois dans l'église paroissiale de cette ville, et tout nous porte à croire qu'il ne retourna pas à Québec, mais passa l'hiver au Séminaire de Montréal : ce fut en effet Mgr Briand qui fit deux ordinations à la prêtrise dans la chapelle intérieure du Séminaire de Québec, l'une le 9 décembre 1787, et une autre le 16 février 1788.

C'est donc probablement de Montréal que, dans l'automne, Mgr Hubert écrivit à M. de Villars, à Paris, pour lui rendre compte, à lui aussi, de sa visite pastorale :

" Je m'empresse de vous apprendre, dit-il, qu'un de mes premiers soins, après ma consécration, a été de commencer la visite du diocèse, qui n'avait pas été faite depuis quatorze ans. Je n'ai encore pu visiter que la moitié du district de Montréal, où plus de neuf mille personnes ont été confirmées. J'ai remarqué beaucoup de foi et de piété dans les peuples, beaucoup de relâchement dans le clergé. Aussi je tâcherai, conformément à vos avis, de ne laisser entrer dans le sacerdoce que des hommes capables d'édifier par leurs paroles et par leur exemple. Dieu veuille que j'en trouve un nombre suffisant !...

« Je prie souvent pour vous, persuadé qu'en cela je prie pour l'Eglise du Canada, que vos travaux ont soutenue en grande partie. »

Hélas ! nous étions à la veille de perdre ce grand soutien de notre Eglise, ce prêtre admirable qui, à l'exemple de l'abbé de l'Ile-Dieu qu'il avait remplacé, était à Paris le

---

20. Rég. D. E., Prêtrise de J. B. Bouché et d'Antoine Desforges.— J. B. Bouché est l'auteur du beau cantique *Nous vous invoquons tous*, qui se trouve dans le " Recueil des cantiques à l'usage des missions " qu'il publia et dédia à Mgr Desglis. Il mourut en 1839 à l'âge de 78 ans. Son père vivait encore et avait 99 ans. (Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 137).

correspondant et le protecteur de nos communautés religieuses. M. de Villars mourut en 1789 au Séminaire des Missions-Etrangères. Ecrivant à M. Hody, qui lui avait succédé comme supérieur :

« La mort du respectable M. de Villars m'a sensiblement touché, disait Mgr Briand. Les grands services qu'il rendait à l'Eglise me faisaient espérer que Dieu le conserverait plus longtemps. Je n'ai presque pas cessé de prier chaque jour pour lui. Il a beaucoup travaillé pour le diocèse de Québec auprès des évêques de France et autres seigneurs qu'il connaissait. Je ne doute pas que Dieu ne l'en ait déjà récompensé [21] ».

« Nous avons perdu M. de Villars ! écrivait une religieuse de Paris aux Ursulines de Québec. J'ai appris sa maladie en lui faisant tenir votre lettre. Il n'a pas pu la lire, tant ses souffrances étaient grandes... J'ai appris qu'il a péri par un accès de goutte, qui avait trompé le médecin, qui le traitait pour une autre maladie. Mais Dieu l'a permis pour récompenser ce digne ministre, car c'était un saint. Il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit déjà en possession du bonheur éternel [22] ».

---

21. Lettre de Mgr Briand à M. Hody, à Paris, 25 oct. 1789.
22. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 193.

CHAPITRE III

—

VISITE AU CANADA DU PRINCE GUILLAUME-HENRI. — MALAISE DANS L'ÉGLISE DE QUÉBEC. — Mgr BRIAND, L'ANGE DE LA PAIX. — LETTRE PASTORALE DE Mgr DESGLIS AUX CATHOLIQUES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Mgr Hubert était à Montréal lorsque arriva devant Québec, le 14 août 1787, une frégate anglaise de 28 canons, *Le Pégase*, commandée par un prince de la famille royale, Guillaume-Henri, duc de Clarence, — plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume IV — qui venait visiter le Canada. C'était, depuis la Conquête, la première de ces visites princières, qui devaient se succéder désormais à des périodes plus ou moins rapprochées, et qui sont bien caractéristiques du régime anglais, par comparaison avec le régime français. Vint-il jamais à l'idée d'un Louis XIII, d'un Louis XIV, d'un Louis XV, ou même de leurs ministres, d'envoyer ici un prince de la famille royale pour resserrer les liens qui unissaient le Canada à la France? La monarchie française, surtout depuis Henri IV, affectait de se tenir, dirons-nous, comme au fond d'un sanctuaire, pour ne rien perdre de son prestige et de son autorité. La monarchie anglaise est beaucoup plus démonstrative, plus accessible, plus à la disposition du peuple. Au fond, ce n'est pas George III qui envoyait ici son fils, ce sont ses ministres qui se servaient de ce prince de la famille royale comme pour prendre de nouveau possession de ce que le

traité de 1783 avait laissé à l'Angleterre dans l'Amérique du Nord, et recueillir les hommages des Canadiens. Dans le système gouvernemental anglais, le Roi est tout, et il n'est rien : il est tout, parce que tout se fait en son nom ; il n'est rien, parce que ce n'est pas lui qui est censé agir. Prenez le premier volume des *Documents Constitutionnels*, et parcourez l'*index :* vous n'y trouverez pas une seule fois le nom de George III, qui régnait durant la longue période que couvre ce volume. Il régnait : deux de ses fils vinrent ici durant son règne, le duc de Clarence, d'abord, le duc de Kent, [1] ensuite, et leurs visites ne contribuèrent pas peu à attacher les Canadiens au nouveau régime.

Il n'entre nullement dans le cadre de cet ouvrage de raconter les fêtes dont fut l'objet notre futur roi Guillaume IV dans sa visite à Québec au mois d'août 1787. L'Eglise du Canada devait lui rendre hommage, et elle le fit par ses chefs, l'ancien et le nouvel Evêque de Québec, avec cette dignité et cette sobriété qui convenaient après tant de refus désobligeants qu'elle avait éprouvés pour ce qu'elle avait de plus cher : la vie et l'entretien de ses séminaires par des prêtres de France.

Il y eut surtout deux jours de fêtes durant le séjour du Prince à Québec : le lendemain de son arrivée ; puis le 21 août, jour anniversaire de sa naissance : le Prince entrait ce jour-là dans sa vingt-troisième année, et il donna au Château Saint-Louis, vers deux heures après-midi, un lever, où les citoyens de la ville et le clergé furent admis à lui présenter leurs hommages. Dans leur adresse, les citoyens remerciaient le Roi de leur avoir envoyé de nouveau Carleton pour présider aux destinées de la Province ; et le Prince, de leur répondre : « Sa Majesté apprendra avec satisfaction que les citoyens de la ville de Québec sont

1. Edouard, duc de Kent, père de la Reine Victoria.

pénétrés d'une si vive reconnaissance pour sa bonté paternelle, d'avoir confié ce gouvernement au Lord Dorchester, pour qui le roi a tant de vénération [2] ».

Voici maintenant le texte de l'adresse du clergé, qui fut lue par le Vicaire-Général du diocèse :

« A Son Altesse Royale le Prince Guillaume-Henri.

« Qu'il plaise à Votre Altesse Royale ! Le Clergé Romain de cette Province ose prendre la liberté d'offrir ses plus profonds hommages à Son Altesse Royale.

« Le zèle du corps ecclésiastique pour les intérêts de Sa Majesté reçoit une nouvelle activité par la présence de son Auguste Fils ; elle lui rappelle la protection condescendante dont le Roi a jusqu'ici favorisé la Communion Catholique et le Clergé qui la maintient. Si les principes rigoureux en ce point de cette même Communion ont contribué pour quelque chose à conserver la fidélité due à Sa Majesté, qui peut douter que réciproquement les bontés de Sa Majesté n'aient concouru à affermir pour toujours dans tous les cours catholiques les mêmes principes si favorables à l'Etat ?

« Puisse le Ciel exaucer les vœux que formera toujours le Clergé de la Province pour la gloire de Sa Majesté, pour la conservation de Son Altesse Royale, et pour l'heureux succès des glorieux desseins qu'Elle se propose dans le service de l'Etat ! »

Cette adresse était signée par l'ancien et le nouvel Evêque, par M. Gravé, supérieur du Séminaire, M. Hubert, curé de Québec, le Père Louis de Glapion, « ancien supérieur des Jésuites en la Province de Québec, » et le « Frère Félix de Bérey, commissaire général des Récollets de Québec. »

---

2. La *Gazette de Québec* de jeudi 28 août.

Il n'est fait mention d'aucun autre prêtre qui ait assisté au lever du Prince et à cette présentation d'adresse.

A l'Eglise du Canada, représentée par les personnages que nous venons de nommer, le Prince fit la courte réponse suivante :

« Je remercie le Clergé Romain de la Province de Québec pour les vœux de loyauté qu'il offre dans cette adresse. J'ose les assurer que la continuation de la même conduite qu'ils ont tenue envers le gouvernement jusqu'à présent, ne peut manquer de leur conserver la protection gracieuse du Roi mon père, et certainement je ferai parvenir leurs sentiments à Sa Majesté. WILLIAM[3]. »

Il fit visite aux Ursulines ; et l'on remarque avec plaisir le ton digne et réservé avec lequel l'annaliste de la communauté en rendait compte à ses correspondantes de France :

« Si les honneurs de ce monde valaient quelque chose, disait-elle, nous en aurions eu cette année au delà du nécessaire. Son Altesse Royale, le prince Guillaume-Henri, fils du Roi George III, est arrivé à Québec le 14 août dernier, sur sa frégate le *Pégase*, et il nous a honorées d'une visite dès les premiers jours. Il est âgé de 22 ans, et, quoique marin de profession, son extérieur est joli et bienveillant. Nos citoyens firent de grandes réjouissances à son arrivée, car l'on avait peine à se persuader que dans ce petit coin du monde l'on vît jamais un prince de la maison royale d'Angleterre.

« Charmé de la beauté du pays, ajoute-t-elle, et de la franche loyauté de ses habitants, le prince Guillaume-Henri se rendit à Montréal, où il arriva le 18 septembre. Il y reçut comme ici l'accueil le plus flatteur. A son retour, on le pria de débarquer à Sorel, où stationnait un corps de troupes au service de Sa Majesté Britannique. Le fort de

---

3. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 334.

Sorel perpétuera le souvenir de cette visite en prenant de ce moment le nom de William-Henry[4]. »

Toutefois il ne garda pas longtemps ce nom d'occasion : celui de Sorel, l'ancien officier du régiment de Carignan, a depuis longtemps prévalu.

Mgr Hubert, qui n'avait aucun goût pour les démonstrations extérieures et les fêtes civiles, avait peut-être été bien aise de n'être pas à Québec lors de l'arrivée du prince Guillaume-Henri. Il avait d'ailleurs une excellente raison de ne pas y être, ayant à accomplir le 22 août une importante fonction ecclésiastique, à laquelle s'attendait toute la population du district de Montréal : la consécration de l'église de Sainte-Geneviève de Berthier.

Il eut occasion de présenter ses hommages au Prince lorsque celui-ci se rendit à Montréal. Lord Dorchester y avait précédé le Prince de quelques jours afin de tout préparer pour sa visite ; et il fut reçu lui-même avec de grandes démonstrations de joie de la part du clergé et des citoyens, qui allèrent au devant de lui et l'accompagnèrent « depuis la porte de Québec jusqu'à la maison du gouverneur ». Pendant ce temps, le Prince quittait Québec, et se rendait d'abord aux Trois-Rivières, où il recevait le 6 septembre les hommages du clergé et des citoyens, puis à Montréal, où il arrivait le 11 septembre. Le gouverneur et les principaux officiers allèrent au devant de lui jusqu'à la Pointe-aux-Trembles ; et il fut « reçu dans le faubourg Québec par le Coadjuteur, le clergé et les membres du Conseil résidant à Montréal ». Tous l'accompagnèrent jusqu'à la maison de M. Deschambault, qui avait été préparée pour sa résidence durant sa courte visite à Montréal. La *Gazette* qui nous apprend ces détails, ne signale aucune adresse qui lui ait été présentée ni de la part du clergé, ni des citoyens.

---

4. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 183.

De Montréal, le Prince se rendit à Chambly, puis à Sorel, et revint à Québec, qu'il quitta définitivement le mercredi 10 octobre.

Le Coadjuteur descendit à Québec au commencement d'octobre, mais retourna passer l'hiver à Montréal. Tout en effet semblait l'éloigner de Québec, où régnait depuis quelque temps un certain malaise provenant de malentendus, de différences de caractères, entre le vénérable évêque de Québec, Mgr Desglis, et son grand vicaire, M. Gravé. Le Coadjuteur faisait allusion à ce malaise dans sa lettre à M. Gravé, en date du 2 août, que nous avons citée au chapitre précédant :

« Je vois avec un vrai plaisir, disait-il, que votre vertu vous met au-dessus des tracasseries qu'on vous suscite... »

Qui, dans l'idée du Coadjutenr, suscitait au Grand Vicaire ces « tracasseries » dont il parle si lestement ? sinon le vénérable Evêque de Québec, contre lequel il se prononçait de suite, sans plus d'explications, sans lui donner au moins le bénéfice du doute en sa faveur. Mgr Briand, comme nous allons voir, était plus juste, plus droit, mieux averti. Il commençait par établir que l'Evêque, dans l'administration de son diocèse, a toujours raison *à priori* ; c'est lui qui est évêque, c'est lui qui a la responsabilité. Si son grand vicaire croit qu'il a tort, il peut, il doit même le lui dire, mais avec toutes sortes d'égards et de ménagements. Or M. Gravé — plusieurs pièces des archives en font foi — n'était nullement d'une humeur facile, douce et accommodante : tout vertueux qu'il était, il avait quelquefois des mots bien rudes, qui n'étaient guère propres à adoucir les esprits, à toucher les cœurs. En voulons-nous un exemple ? Ecrivant un jour un mandement aux habitants de l'Ile-Verte et des Trois-Pistoles pour les inviter à mieux traiter le missionnaire que l'Evêque vient de leur envoyer :

« L'Evêque a voulu, leur dit-il, vous civiliser, en vous dépouillant de cette grossièreté que vous auriez conservée sans le secours d'un curé [5] ».

Certes, on avouera que ce n'était pas là une parole bien douce et bien engageante.

Mgr Briand lui-même écrivant un jour tout intimement à son ami M. de LaCorne, à Paris, se plaignait des ennuis que lui avait causés M. Gravé, de plusieurs actes qu'il ne craignait pas de taxer « d'impertinences et d'insolences,» et lui reprochait ses « mauvaises finesses [6]. »

Le grand malheur, dans le cas présent, c'est que Plessis n'était plus là pour adoucir les rapports entre le vieil évêque de Québec, Mgr Desglis, et son grand vicaire : le Coadjuteur l'avait emmené à Montréal pour la visite pastorale. Ordinairement c'est Plessis qui, de Québec, portait au vénérable curé de Saint Pierre les messages de M. Gravé, et il savait toujours leur donner une forme convenable.

Circonstance aggravante : il se trouvait que précisément à cette époque il y avait une question d'administration qui passionnait les esprits, question toute locale, en apparence, mais devenue générale par suite d'un procès qui s'en était suivi : celle de la reconstruction de l'église d'Yamachiche, ou plutôt du site où on devait la reconstruire. Il paraît que l'Evêque avait changé deux fois d'opinion à ce sujet : quel est le supérieur à qui la chose ne peut arriver, sans qu'on puisse le taxer d'imbécillité ou d'incapacité pour le gouvernement ? Mgr Desglis, cela va sans dire, avait accepté de bon cœur le jugement final de la cour : écrivant au curé d'Yamachiche, M. Griault :

« Nous nous en tenons invariablement, dit-il, à la dernière

---

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D. E., 1er août 1784.
6. Reg. III des lettres, p. 537, lettre du 6 juin 1774.

sentence qui a terminé le procès. L'église paroissiale d'Yamachiche sera donc placée au Petit Machiche, à l'endroit désigné par notre grand vicaire. Voilà notre dernière résolution, conforme au jugement sur appel[7]... »

L'Evêque est donc arrivé à s'entendre parfaitement avec son grand vicaire sur cette question passionnante... Oui, mais il est probable que vinrent ensuite des reproches amers, à l'occasion du procès, des paroles dures, messéantes, des gros mots, peut-être de « mauvaises finesses »... Bref, il arriva qu'un jour la patience du vieil Evêque se trouva à bout, et qu'il intima à son grand vicaire qu'il lui enlevait ses pouvoirs... C'était le 17 avril 1788[8].

Voilà donc M. Gravé dans une position peu agréable, absolument analogue à celle où se trouvèrent un jour ses anciens prédécesseurs au Séminaire de Québec, MM. de Bernières et de Maizerets, lorsque Mgr de Saint-Vallier leur ôta, à eux aussi, leur titre et leurs pouvoirs de grands vicaires[9]...

Mgr Desglis alla-t-il, comme le laisse entendre le chroniqueur que nous venons de citer [10], jusqu'à interdire à M. Gravé la faculté de confesser et de prêcher, ce que fit un jour Mgr de Saint-Vallier à MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet? [11] Nous n'avons rien trouvé de tel dans les archives.

Il est certain, d'ailleurs, qu'il était très monté, non seulement contre M. Gravé, mais aussi contre d'autres prêtres du Séminaire: écrivant à M. Bedard:

« Je reçois à 5 heures du soir, dit-il, votre lettre, et y remarque toutes vos expressions insolentes. Vous êtes un

---

7. Reg. D. E., 1787.
8. Mgr Têtu. *Les Evêques de Q.*, p. 378.
9. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 406.
10. *Les Evêques de Q.*, p. 378.
11. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 442.

désobéissant à votre premier supérieur. Vous me causez de la peine sans bonne raison. Mais prenez garde à celle que vous allez vous causer par votre opiniâtre désobéissance. Vous devez savoir ce que mérite un prêtre qui désobéit à son évêque. Vous l'éprouverez, ainsi que M. Gravé, si sous peu vous ne me paraissez plus dociles à mes ordres et à mes prières [12]... »

Le vieil Evêque n'était pas seulement mécontent de M. Gravé, mais de tous ceux qui sympathisaient avec lui. Il savait, par exemple, que le Coadjuteur ne se gênait pas de critiquer son Evêque et de dire qu'il était tombé en enfance : il savait qu'il était en correspondance assidue avec M. Gravé, qu'il l'approuvait, qu'il l'encourageait ; et à lui, l'Evêque de Québec, il n'avait pas même daigné écrire une seule fois pour lui rendre compte de la visite pastorale qu'il avait faite en son nom et à sa place ! Que faisait-il d'ailleurs à Montréal, où il avait passé tout l'hiver, laissant le fardeau des ordinations à Mgr Briand [13] ? Etait-il coadjuteur pour se croiser les bras, sans s'occuper de venir l'aider en aucune façon ? Il se décide donc à lui écrire à Montréal une terrible lettre de reproches, peut-être de menaces... Nous n'en savons rien ; nous n'en connaissons l'existence que par ce qui s'en suivit. Se voyant acculé au pied du mur, et dans une affreuse impasse, le Coadjuteur ne voit d'autre issue que de recourir à Mgr Briand. Il était un peu tard : on était rendu au 28 avril, et la visite pastorale était annoncée pour commencer le 10 mai à Longueuil : que n'avait-il écrit plus tôt ? Mgr l'Ancien n'était-il pas, comme autrefois Mgr de Laval, l'Ange de la Paix [14], désigné et conservé par la Providence dans l'Eglise de Québec pour

12. Rég. IV des lettres, lettre du 24 avril 1788.

13. Rég. D.-E., 9 déc. 1787, 16 fév. 1788, ordinations par Mgr Briand dans la chapelle intérieure du Séminaire.

14. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 481.

éclairer et concilier les esprits, toucher les cœurs, maintenir tout le monde dans les droits sentiers?

Mgr Briand se hâta de répondre, à Montréal, au Coadjuteur, qu'il estimait beaucoup, qu'il affectionnait, pour ainsi dire, comme un fils, à la nomination duquel il avait applaudi et même contribué, mais dont il n'approuvait pas évidemment l'attitude dans les circonstances présentes:

« Monseigneur, dit-il, j'ai reçu le jour de l'Ascension après midi votre lettre du 28 avril. Je gémis dans mon cœur et devant Dieu de voir la paix troublée dans cette pauvre Eglise du Canada. Je m'étais toujours efforcé de la maintenir. Je ne puis aujourd'hui que prier le Souverain Pasteur d'avoir pitié de cette portion de son troupeau, et de rétablir l'union et la concorde parmi les chefs qui la gouvernent.

« Pour répondre à vos questions, il est sans contredit que vous devez lui obéir, et abandonner la visite, s'il vous l'ordonne. De casser un grand vicaire, n'est point une preuve d'aliénation d'esprit. Et supposé qu'il eût effectivement l'esprit aliéné, il faudrait observer bien des formalités auparavant de le déclarer inhabile, de prendre sur lui l'autorité, et de rejeter ses ordres.

« Je crois avoir entendu dire que Mgr l'Evêque de Québec est choqué de ce que vous ne lui avez point rendu compte de vos visites. Il pourrait peut-être bien l'être encore de ce que vous entreprenez de les poursuivre sans lui en avoir donné avis. Pour vous mettre en règle et pour obvier à tous les inconvénients qui pourraient en résulter, avant de reprendre la visite vous devriez au moins lui écrire que vous allez la continuer sous ses ordres, et qu'à votre arrivée à Québec vous l'instruirez fidèlement de toutes vos opérations. Cette déférence qui lui est due et qui est dans l'ordre, vous mettrait à l'abri de tout, et le contenterait. Il me semble même que les mandements de vos visites auraient

dû être écrits en son nom, et signés par lui ; car vous trouverez peut-être des curés instruits et malins qui pourraient vous chicaner.

« Voilà, monseigneur, mes sentiments, que je vous développe avec la même confiance que vous me les demandez. Je les crois fondés sur les Canons, et selon la hiérarchie ecclésiastique. Je serai toujours disposé à donner mes avis, quand on les exigera, sans en être plus mécontent si on ne les suit pas. J'espère du zèle et de la prudence de Votre Grandeur que vous sacrifierez tout à la paix et au bonheur de la religion. Je suis avec un tendre et sincère attachement, monseigneur, ... J.-Ol., ancien évêque de Québec[15]. »

Ah, la belle et admirable lettre, dans sa franchise et sa simplicité ! Comme elle mettait toutes choses au point ! Aussi, quel heureux résultat n'eut-elle pas immédiatement ! Mgr Hubert s'empressa de suivre l'avis de Mgr Briand et d'écrire au vénérable Evêque de Québec une lettre, dont celui-ci fut si content, qu'il lui répondit aussitôt de la manière la plus obligeante, sans même faire allusion à ce qui s'était passé : tout était déjà oublié : du moment qu'on reconnaissait l'autorité de son siège, et qu'on avait pour lui quelque égard — c'était bien le moins qu'il pût exiger — il était prêt à tout accorder. Plût au Ciel que M. Gravé eût suivi l'exemple de Mgr Hubert !

« Mon cher Coadjuteur, écrit Mgr Desglis, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre. Je suis fort content que M. Poujet veuille bien encore vous aider dans cette nouvelle campagne. La demande qu'il vous a faite d'un prêtre pour desservir sa paroisse en son absence est sûrement bien juste, et vous ne pouviez pas mieux faire que de jeter vos vues sur M. Gagnon[16] pour desservir sa cure. Notre M.

---

15. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, lettre de Mgr Briand à Mgr Hubert, à Montréal, 5 mai 1788.

16. Ce M. Gagnon n'était à Saint-Charles que depuis quelques mois, et le bon M. Sarault en avait assez : " Votre lettre à Mgr l'Ancien, lui

Poujet le mérite bien, et M. Sarault peut fort bien faire seul son ouvrage [17].

« J'ai lieu de croire que M. Montgolfier vous a communiqué la copie d'une lettre que j'ai reçue de M. Hussey dans ce mois-ci.

« Je ne manquerai pas, mon cher coadjuteur, de prier Dieu pour votre conservation et pour l'heureux succès de vos visites. Mais je ne pourrai pas vous recommander au saint sacrifice, car je ne dis pas la messe depuis Pâques : les jambes me manquent tout-à-fait.

« Je me dis de tout cœur avec la plus respectueuse considération... L.-Ph., Evêque de Québec [18]. »

Certes, cette lettre n'accusait pas un prélat à l'esprit dérangé et aliéné, comme on avait eu la charité, en certains quartiers, de représenter Mgr Desglis.

La lettre suivante du vénérable Evêque de Québec à Mgr Briand, écrite dans le même temps, le dénotait encore moins :

« Monseigneur, j'ai reçu dimanche dernier une lettre de M. l'abbé Hussey en date du 8 février. Elle m'a bien

---

écrit Mgr Hubert, m'ayant fait connaître les justes sujets de mécontentement que vous avez de M. Gagnon, j'ai résolu de vous en débarrasser au plus tôt, persuadé que vous aimerez mieux vous passer de vicaire d'ici à quelque temps que d'en avoir un de cette trempe. Je vous prie donc de lui donnr son congé. Je le destine à vicarier dans le district de Montréal, où étant sous mes yeux il réprimera, j'espère, ses petites saillies, ou bien on y mettra ordre. Voici le mandat que je lui adresse : " Monsieur, aussitôt la présente reçue, il vous plaira vous transporter à " Sainte-Geneviève de Berthier pour desservir cette paroisse en qualité " de vicaire pendant l'absence de M. Poujet, qui doit nous accompagner " dans la visite de la rivière Chambly. Vous ne manquerez pas de faire " vos remerciements à M. Sarault et de vous rendre à Berthier avant la " fête de la Pentecôte. Je vous souhaite une parfaite santé, et suis... " Jean-François, Ev. d'Almyre. " (Reg. IV des lettres, lettre de mai 1788).

17. M. Joseph Gagnon devint plus tard curé des paroisses Saint-François et Sainte-Famille, île d'Orléans, et, d'après Tanguay, il " fut un généreux bienfaiteur de l'éducation dans ces deux paroisses. " (Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 137).

18. Lettre de Mgr Desglis à Mgr Hubert, 12 mai 1788.

réjoui, et m'enhardit de nouveau à lui continuer ma confiance. Je crois que ce monsieur est vraiment disposé à rendre de grands services à notre diocèse. Je vous envoie copie de sa lettre, présumant qu'elle vous ferait plaisir.

« J'ai reçu en même temps une lettre, datée le 16 février, d'un prêtre de la chapelle catholique de Frédéricton, dans les colonies voisines du Maryland. Je me la suis fait expliquer. En voici à peu près le contenu : il me demande de faire circuler parmi les Anglais catholiques du Canada une édition anglaise de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'il a publiée lui-même en Irlande il y a deux ans. Je vous envoie sa lettre pour la communiquer à M. Burke [19]. Il vous en donnera sûrement une claire explication [20]. »

Du reste, ne suffit-il pas de la belle lettre pastorale que Mgr Desglis avait adressée l'automne précédent « aux Catholiques de la Nouvelle-Ecosse, » pour montrer que le Prélat était à la hauteur de toutes ses fonctions épiscopales. Donnons-en les principaux passages : jamais les différentes parties de l'Acadie catholique n'avaient encore été mentionnées aussi distinctement, et à part, dans un mandement:

« A Nos Très Chers Enfants en Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Catholiques Anglais, Ecossais, Irlandais, Acadiens et autres établis à Halifax, au Cap-Breton, à l'Ile Saint-Jean, à Shelburne, Antigonish, à Digby, à Memramcook, au Cap-Sable, à la Baie Sainte-Marie, à Miramichi, à Annaréchaque, et généralement dans toutes les parties de la Nouvelle-Ecosse, Salut et Bénédiction.

« Dieu ayant permis, Nos Très Chers Enfants, que par notre qualité d'évêque de Québec nous fussions chargé de la conduite de vos âmes, nous avons appris avec une joie inexprimable que, dispersés que vous êtes, confondus avec

19. M. Burke était au Séminaire de Québec depuis l'année précédente.
20. Lettre du 5 mai 1788.

des religionnaires étrangers, et n'ayant point pour la plupart autant de secours spirituels qu'il vous en faudrait et que nous désirerions vous en procurer, vous aviez néanmoins persévéré constamment dans votre foi et votre attachement à la Communion Romaine... Vous avez des sentiments d'honneur, de religion et de zèle pour les intérêts de Dieu. Vous l'aimez, vous observez sa loi...»

Il les engage à remercier Dieu de toutes ces grâces... Il leur explique ensuite que s'il ne leur donne pas autant de missionnaires qu'ils en voudraient, cela ne veut pas dire qu'il les a oubliés : il n'en a point. Ici même, dit-il, « au centre du diocèse, il y a des peuples innombrables auxquels nous ne pouvons donner de pasteurs, à cause de la rareté des ecclésiastiques. Vous en manqueriez encore, si les vertueux missionnaires Européens ne se fussent transportés chez vous avec une ardeur dont nous conserverons éternellement le souvenir... Ayez donc pour eux beaucoup de respect, d'obéissance et d'affection. Gardez-vous bien de les contrister par vos péchés et vos dérèglements...»

Il s'adresse ensuite à chacun des groupes catholiques de l'Acadie :

« Je dis aux catholiques d'Halifax : Révérez M. Jones. C'est un homme d'un grand mérite, et auquel vous avez des obligations infinies. Suivez ponctuellement ses conseils, surtout pour votre conduite extérieure. Vous êtes liés par vos intérêts et par votre commerce avec des citoyens d'une autre croyance que vous. Vivez en paix avec eux. Ayez pour les personnes tous les égards possibles. Cédez-leur partout la première place. Mais s'ils vous donnent de mauvais exemples, s'ils vous tiennent des discours séduisants et pernicieux, défiez-vous de leurs paroles et souvenez-vous de votre religion.

« Je dis aux fidèles de Memramcook : M. LeRoux a fondé votre chapelle et l'a entretenue en grande partie à ses frais depuis plusieurs années. Faites attention à cette bonne

œuvre. Ne lui refusez pas son légitime. Ayez de la vénération pour son grand âge, et ne l'obligez pas de payer les droits à une église qui lui appartient à quelque chose près.

« Je dis aux fidèles de la Baie Sainte-Marie et du Cap-Sable : Quoique vous soyez presque tous Acadiens, si cependant on vous donne des missionnaires anglais, ne vous affligez pas. Ayez-en soin et espérez que dans peu de temps ils sauront assez le français pour confesser et instruire ceux d'entre vous qui n'entendent pas l'anglais.

« Je dis à ceux de l'Ile Saint-Jean, du Cap-Breton, de Miramichi et d'Annaréchaque : Soyez fidèles au Roi que Dieu fait régner sur vous, sachez que vous ne pouvez être bons chrétiens ni vrais catholiques, si vous n'êtes bons et loyaux sujets de Sa Majesté. Toute puissance vient de Dieu, et sans examiner de quelle nature est cette puissance, dès qu'elle est légitime, vous devez vous y soumettre...

« Enfin, je vous dis à tous : Aimez-vous les uns les autres, comme Jésus-Christ vous aime. Qu'il n'y ait point dans vos congrégations de divisions, de guerre. Rappelez-vous souvent que vous avez tous le même Dieu, la même foi, le même baptême, que vous participez tous aux mêmes sacrements, et que vous espérez tous la même récompense éternelle. C'est en esprit de cette union que nous vous adressons cette lettre en commun, et voulons qu'elle soit lue dans toutes les missions de la Nouvelle-Ecosse, au prône de la messe paroissiale, trois dimanches consécutifs... »

Voilà comment les Evêques de Québec aimaient leurs enfants de l'Acadie ! La première lettre pastorale de Mgr Briand fut pour eux ; et c'est aussi à eux que Mgr Desglis, qui ne fut pas assez longtemps évêque de Québec pour en publier un grand nombre, adressa la dernière qu'il écrivit, comme un testament d'amour et de tendresse paternelle

---

CHAPITRE IV

—

L'ÉGLISE DU CANADA EN 1787.—VISITE PASTORALE DE 1788.

DANS la lettre qu'il écrivait à M. de Villars, en octobre 1787, pour lui rendre compte de la visite pastorale qu'il venait de terminer, Mgr Hubert lui disait : « J'ai remarqué beaucoup de foi et de piété dans les peuples, beaucoup de relâchement dans le clergé. » Parole bien grave, à l'adresse du clergé canadien, de cette partie du clergé, du moins, qu'il venait de visiter, c'est-à-dire la moitié du district de Montréal ! Et ce qu'il écrivait ensuite ajoutait encore à la gravité de cette parole : « Aussi je tâcherai, conformément à vos avis, de ne laisser entrer dans le sacerdoce que des hommes capables d'édifier par leurs paroles et par leurs exemples. Dieu veuille que j'en trouve un nombre suffisant !.. » Il semble donc que cette réputation de « relâchement dans le clergé canadien » avait traversé les mers et attiré l'attention de M. de Villars, que celui-ci en avait été chagrin, et qu'il avait recommandé au futur Evêque de Québec d'être vigilant sur le choix des candidats au sacerdoce.

Le témoignage du Coadjuteur, si favorable au peuple, si défavorable au clergé, ne laisse pas de surprendre, lorsqu'on est accoutumé à penser qu'en général les bons curés font les bonnes paroisses, et les curés relâchés des paroisses peu recommandables. Si l'on se rappelle surtout que Mgr Briand, lorsqu'il écrivait à Paris à ses grands vicaires et au

Nonce du Pape, ne cessait de leur dire qu'en général il était content de son clergé, qu'il avait des prêtres « fervents, » que tout allait ici « comme à l'ordinaire et peut-être mieux, » ou du moins « assez bien, » et que l'on entende ensuite Mgr Hubert se plaindre du « relâchement du clergé, » on est tenté de dire avec le poète :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

Mais n'oublions pas qu'il n'y avait pas eu de visite pastorale depuis quatorze ans, quatorze ans que la plupart des curés n'avaient pas vu l'Evêque chez eux. Mgr Briand était sans doute au courant de ce qui se passait dans son diocèse, dans son clergé, surtout ; mais que de choses contre l'ordre et la discipline viennent à se glisser insensiblement dans les paroisses, dans les villages, dans les presbytères, si l'œil du maître n'y pénètre de temps en temps ! Mgr Hubert arrive dans ces paroisses qui n'ont pas vu d'évêque depuis longtemps : c'est l'homme d'ordre, l'homme de devoir, l'homme rangé, par excellence : il scrute tout dans les églises, dans les sacristies, dans les presbytères : mais il n'a pas le temps, en deux ou trois jours, de tout voir dans les paroisses, où, au témoignage de Mgr Briand, le « torrent du vice » commence à faire des ravages un peu partout [1] : il est obligé de s'en tenir généralement au témoignage des curés, qui n'ont pas intérêt à trop déprécier leurs paroissiens. Dans certains presbytères, au contraire, que d'abus peut-être se sont introduits, çà et là, qui n'ont pas échappé à la pénétration de son œil scrutateur, et lui ont fait porter un jugement, peut-être trop général, sur le clergé canadien !

Il y avait surtout un abus, qui n'avait pas échappé à la connaissance de Mgr Briand, contre lequel il s'était élevé à

1. Voir sa lettre au lieut.-gouverneur Hamilton, citée plus haut.

maintes reprises, et qu'il espérait, le bon Père, faire disparaître peu à peu par la douceur et les bons procédés, plus sûrement que par la violence. La violence, les coups d'autorité, il n'en usait que dans l'extrême nécessité à l'égard des simples fidèles : comment aurait-il pu se décider à s'en servir contre ses prêtres, qui avaient en général tant de bonne volonté, desservant quelquefois jusqu'à trois et quatre paroisses, contre ses prêtres si peu nombreux pour l'immense diocèse qu'on lui avait confié ? L'abus dont nous voulons parler, c'est ce que le bon et pieux Prélat appelait « le fléau des jeunes servantes. » Ah, que ce fléau lui causa d'inquiétude et de peine ! Il s'en ouvrait un jour à son grand vicaire M. Montgolfier, qui lui avait proposé un cas relatif à cet abus :

« Je m'en rapporte à vous, lui répond Mgr Briand, sur le cas en question. Vous avez pour cela les pouvoirs nécessaires. Mais, mon Dieu ! que cette histoire m'a donné de chagrin ! Doit-on être étonné de nos malheurs, si nous, qui devons arrêter la justice de Dieu, nous ne faisons que l'irriter et enflammer sa colère ? Vous n'ignorez pas que j'ai renouvelé les ordonnances de messeigneurs Dosquet et de Pontbriand sur les servantes. Il faudra y ajouter tôt ou tard les censures, pour faire obéir les prêtres, si impérieux à l'égard de leurs habitants, quand ils veulent extirper quelques abus bien moindres. Jamais l'on n'avait vu plus de jeunes filles chez les curés qu'à présent. S'ils ont leur parents, il faut à ces parents des servantes, qu'elles prennent de tout âge. Quoi qu'il en soit, je consens que vous permettiez d'absoudre les complices, pour le passé, mais non à jamais pour l'avenir, et ne permets pas que les complices demeurent dans le presbytère. Je suppose qu'elles y soient : il faut leur ordonner qu'elles en partent sous peine de suspense *ipso facto* encourue par le curé ; et il donnera acte de sa soumission à votre ordre secret et parti-

culier. Tant pis pour lui, s'il n'obéit pas, et pour elles, si elles se fient à cette absolution.

« Je suppose que vous avez des preuves convaincantes, et je ne manquerai pas d'agir dans le cas de désobéissance. Si vous n'en avez pas encore, faites des perquisitions, et j'en prendrai occasion de pousser l'affaire des servantes jusques où elle doit aller. Le temps est bon, à mon avis, par la raison même que les sacrilèges libertins le voient moins propre, et je vous avouerai que je ne suis pas disposé à pardonner. Je l'ai fait depuis trop longtemps, et ma conscience en est gênée [2]. »

Ceci était écrit en 1775. Quatorze ans s'étaient écoulés depuis. M. Montgolfier, Mgr Briand avaient vieilli : point de visite pastorale : faut-il s'étonner que Mgr Hubert ait trouvé çà et là quelques indices de « relâchement dans le clergé », soit en rapport avec l'abus que nous venons de signaler, soit en rapport avec d'autres abus non moins messéants à l'état ecclésiastique ? Mais il ne fallait pas, dans tous les cas, généraliser. Il est certain que le clergé canadien, pris dans son ensemble, était bon, pieux, zélé, exact à son devoir : et la meilleure preuve en était donnée par Mgr Hubert lui-même : ce clergé avait réussi, à une époque de troubles et d'agitation sans égale, comme celle que l'on venait de traverser, à maintenir parmi les peuples « beaucoup de foi et de piété. » Quant au « fléau des servantes » dans les presbytères, le cas dont nous avons parlé tout-à-l'heure ne s'était pas renouvelé, au moins d'après les archives ; et si Mgr Briand en parle une autre fois, c'est uniquement pour donner de bons conseils à un jeune curé, de ces conseils où il faisait éclater sa grande charité :

« Je suis bien aise, écrit-il à ce jeune prêtre, que la pauvre Dumouchel soit avec vous. C'est une bonne femme,

---

2. Reg. III des lettres, lettre du 6 nov. 1775.

pieuse, douce, à ce que je crois, polie et intelligente. Il lui faudra sans doute une autre fille ; mais que ce ne soit pas une jeune ; car je souffre avec bien de l'impatience, qu'après une première ménagère catholique, l'on en ait d'autres qui, bien loin de l'être, sont souvent tout autre chose. »

Puis il ajoutait avec cette simplicité et cette bonté qui lui étaient si naturelles :

« Dites à cette chère et ancienne fille spirituelle, que j'ai bien souffert à la mort de son fils, et à cause de lui, et à cause d'elle ; que je n'ai pas manqué à prier pour lui, pensant que l'ignorance l'aura excusé auprès de Dieu, plein de miséricorde. De plus savants que lui ont erré et ont failli, hélas ! Dites-lui que j'ai regardé ce malheur comme une punition de n'avoir pas obéi à sa mère, dans l'affaire de son mariage. Dieu est toujours le même : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement.* Il a été puni par une mort prématurée : j'espère qu'il ne l'est pas par une éternité malheureuse. Ce sont les sentiments dans lesquels je veux qu'elle soit [3]. »

Mais revenons au Coadjuteur, Mgr Hubert. Nous sommes au printemps de 1788. Il est au Séminaire de Montréal, où il a passé l'hiver, et il se prépare à continuer la visite pastorale du diocèse, qu'il a commencée l'année précédente. Il a visité la moitié du district de Montréal : il va visiter cette année l'autre moitié. Il vient de recevoir de son supérieur hiérarchique, Mgr Desglis, la belle lettre que nous avons citée au chapitre précédent, dans laquelle le bon vieux Prélat lui souhaite beaucoup de succès « dans sa nouvelle campagne. » Il part joyeux et content, emmenant de nouveau avec lui M. Poujet [4], curé de Berthier, et

---

3. Reg. III des lettres, p. 601, lettre à M. Dubois, curé de Saint-Cuthbert, 28 août 1776.

4. M. Poujet était parent de Louis Payet, le grand ami de Mgr Hubert, parent aussi de M. Denaut, son futur coadjuteur.

aussi, croyons-nous, le Père Well : du moins nous savons que le pieux Jésuite accompagnait aussi quelquefois l'Evêque dans ses visites pastorales. Le Père Well savait l'allemand, et Mgr Hubert lui conféra des pouvoirs extraordinaires pour tous les Allemands qui pouvaient se trouver dans le diocèse [5].

La visite était annoncée pour commencer à Longueuil le 10 mai, et se terminer aux Trois-Rivières le 4 août. Le Coadjuteur avait vingt-neuf paroisses à visiter ; il y restait deux ou trois jours suivant l'importance de chacune : dans plusieurs il n'était qu'une journée. Voici, du reste, son itinéraire : Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecœur, Saint-Antoine de Chambly, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Hyacinthe, Saint-Charles, Saint-Jacques du Ruisseau Vacher, Saint-Roch de la Chûte, Saint-Pierre du Portage, Repentigny, Saint-Sulpice, La Valtrie, Saint-Paul, Lanoraie, Saint-Cuthbert, Berthier, l'Ile Dupas, Sorel, Saint-Michel d'Yamaska, le village des Abénakis, Saint-François du Lac, Le Baie du Febvre, Nicolet, Bécancour, les Trois-Rivières [6].

Chose remarquable : après avoir terminé sa visite à Saint-Charles, près Saint-Hyacinthe, le 8 juin, Mgr Hubert s'était alloué quelques jours de repos, qu'il devait passer au Séminaire de Montréal, avant de reprendre sa visite sur la côte nord, à Saint-Jacques du Ruisseau Vacher, le 27 juin. Avait-il quelque pressentiment que le vénérable évêque Desglis pourrait bien mourir dans cette période, et qu'il lui faudrait se rendre en toute hâte à Québec recueillir sa succession et prendre possession du siège épiscopal ? C'est du moins ce qui arriva, précisément dans les jours libres qu'il s'était réservés, de sorte qu'il put faire le voyage de

---

5. Rég. D. E., 20 déc. 1788.
6. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 331.

Québec et revenir, sans déranger en rien le cours de sa visite.

Nous connaissons déjà celui qui était à cette époque curé de Longueuil, le bon M. Demeulle, si estimé de Mgr Briand. La paroisse avait alors 500 communiants et donnait 650 minots de dîme. M. Demeulle mourut l'année suivante et fut remplacé par M. Denaut, le futur successeur de Mgr Hubert.

Boucherville avait alors pour curé, avec le titre de vicaire général, l'un des deux fils de la vénérable Mme d'Youville, Charles Youville-Dufrost, l'ancien curé de Saint-Joseph de Lévis. La paroisse comptait 800 communiants et donnait 600 minots de dîme. M. Dufrost mourut deux ans plus tard, et Boucherville fut desservi quelque temps par le curé de Longueuil, M. Denaut.

La paroisse de Varennes avait pour curé un homme d'un grand mérite, M. Duburon, qui refusa absolument le titre de grand vicaire que lui offrit Mgr Hubert en 1790: si grandes étaient son humilité et sa modestie[7]! Varennes comptait alors 8 à 900 communiants, et donnait à son curé 12 à 1300 minots de dîme. On se rappelle que Mgr Briand, lors de la nomination de son coadjuteur Mgr Desglis, lui avait alloué un certain revenu à prendre sur celui du curé de Varennes[8].

Il y avait à Verchères 900 communiants, et la paroisse donnait 11 à 1200 minots de dîme à son curé, le Père Claude Carpentier, l'ancien curé de Longueuil.

Le curé de Contrecœur était M. Kimber. A Saint-Antoine, nous trouvons M. Louis Payet, l'ancien confrère de Mgr Hubert au Détroit; à Saint-Ours, M. Porlier, qui mourut l'année suivante; à Saint-Denis le bon M. Cherrier,

---

7. On peut lire dans Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 112, la magnifique lettre que M. Plessis lui écrivit à cette occasion.

8. Voir mon vol. précédent, p. 194.

que nous connaissons déjà, et qui fit un long et heureux règne dans cette paroisse, où il mourut en 1809 avec le titre de vicaire général.

Saint-Hyacinthe n'existait comme paroisse que depuis quelques années. Après M. Noiseux, qui desservit cette future ville épiscopale de 1777 à 1783, elle avait maintenant pour curé M. Durouvray, qui avait été vicaire de Mgr Desglis avant d'être nommé à cette paroisse, où il mourut en 1796.

Il y avait deux frères Martel, tous deux natifs de Montréal : l'aîné, Joseph, était curé de Saint-Charles de Chambly; l'autre, Pierre-René-Ambroise, desservait Sorel et l'île Dupas : nous le retrouverons tout-à-l'heure. Pour le moment il s'agit du frère aîné, qui était curé de Saint-Charles de Chambly depuis 1782. Il avait dans sa paroisse 700 communiants, et recevait 800 minots de dîme. Cette paroisse avait un curé résidant depuis 1740.

Mgr Hubert était à Saint-Charles lorsque lui arriva inopinément la nouvelle de la mort du vénérable Evêque de Québec, Mgr Desglis, dont il devenait *ipso facto* le successeur. Il se hâta donc de tout quitter et de se rendre à Québec, pour prendre possession, suivant le droit, du siège épiscopal, pourvoir à l'administration du diocèse pendant son absence, afin de pouvoir continuer et mener à bonne fin sa visite, pourvoir également à sa propre succession par la nomination immédiate d'un Coadjuteur *cum futura successione* : tout cela fera l'objet d'un prochain chapitre. Puis il remonta à Montréal et se rendit au Séminaire, où il se tint prêt à repartir pour sa visite épiscopale le jour fixé par son itinéraire.

Elle recommença au temps dit, le 27 juin, à Saint-Jacques du Ruisseau Vacher, pour se continuer sans interruption jusqu'aux Trois-Rivières, où elle se terminait le 4 août.

Saint-Jacques du Ruisseau Vacher, appelé aujourd'hui

Saint-Jacques de l'Achigan, était une paroisse d'origine récente. Voici ce qu'écrit à ce sujet un de nos chroniqueurs :

« Lors de l'expatriation des Acadiens, un grand nombre de ceux qui avaient été débarqués à Boston revinrent à Québec. Les Sulpiciens en établirent plusieurs dans la paroisse de Saint Pierre du Portage, l'Assomption. En 1770, M. Jacques Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage, qui s'intéressait beaucoup au sort de ces pauvres expatriés, en dirigea une petite colonie d'environ vingt-cinq familles vers les belles plaines, alors toutes couvertes d'érables, qui avoisinaient sa paroisse. Les nouveaux colons se mirent sur le champ à travailler au défrichement des terres... M. Degeay, au commencement de 1772, put procurer à ses protégés un prêtre spécialement chargé de les desservir. Par une heureuse disposition de la Providence, ce fut un jeune prêtre acadien, M. Jean Bro.

« M. Bro choisit pour chapelle la maison d'un citoyen, du nom de Charles Forêt. Les colons acadiens, qui devaient tant au curé de Saint-Pierre-du-Portage, se donnèrent la consolation de mettre leur chapelle et leur nouvelle paroisse sous le vocable de saint Jacques, patron de leur dévoué fondateur, M. Jacques Degeay [9]. »

C'était encore M. Bro qui desservait Saint-Jacques du Ruisseau Vacher lorsque Mgr Hubert fit la visite de cette jeune paroisse les 27 et 28 juin. Le curé de l'Assomption, dont le revenu était considérable, 16 à 1700 minots de dîme, lui en donnait une part pour le faire vivre [10]. Une autre paroisse, détachée du territoire de l'Assomption, Saint-Roch de la Chute — aujourd'hui Saint-Roch de l'Achigan — se formait et allait avoir prochainement un curé

---

9. P. G. Roy, *Les noms géographiques de la Province de Québec*, p. 386.

10. *Rapport sur les Archives du Canada pour 1889*, p. 27.

résidant. Mgr Hubert la visita le jour de la Saint-Pierre, avant de se rendre à l'Assomption, la mère de toutes ces jeunes paroisses, où il passa les journées du 30 juin, premier et deux juillet.

L'Assomption, appelée aussi Saint-Pierre-du-Portage, avait eu pour premier curé, en 1724, un Sulpicien, M. Pierre Le Sueur. M. Jacques Dageay, également de Saint-Sulpice, lui avait succédé en 1742; et M. de la Valinière avait remplacé M. Degeay en 1774 : on sait son histoire, et son départ pour Saint-Roch des Aulnaies en 1777. M. Médard Pétrimoux desservait l'Assomption lors de la visite de Mgr Hubert en 1788.

De l'Assomption, le Prélat se rendit à Repentigny, puis à Saint Sulpice : les deux paroisses étaient desservies par M. Lemaire de Saint Germain. M. Charles Perreault en desservait trois : La Valtrie, Saint-Paul et Lanoraie. Il y avait 800 communiants dans les trois paroisses. Mgr Hubert ne fut qu'une journée à chacune d'elles.

Il resta trois jours à Saint Cuthbert, et trois jours également à Berthier. Saint-Cuthbert était desservi depuis un an par Guillaume-Mathieu de Lorimier : on n'y comptait que 400 communiants. Cette paroisse avait été dédiée à saint Cuthbert, à la demande du seigneur James Cuthbert, qui avait donné trente-quatre arpents de terre à l'église, à cette condition. L'endroit s'appelait auparavant Rivière-à-Chicot.

De Saint-Cuthbert, l'Evêque se rendit à Berthier, la paroisse de M. Poujet qui l'accompagnait et dont il avait consacré l'église l'année précédente. Berthier comptait alors 600 communiants et donnait environ 400 minots de dîme.

De Berthier, Mgr Hubert traversa à l'Ile Dupas, ainsi nommée de Pierre Dupas, sieur de Braché, le premier concessionnaire, qui obtint cette île de l'intendant Talon en

1672 [11]. C'était une petite paroisse, desservie alors par le curé de Sorel, et qui ne commença à avoir un curé résidant que vers 1831. Mgr Hubert y resta la journée du 15 juillet, puis traversa à Sorel, que desservait le curé Martel, le jeune. Il avait été, ainsi que son frère Joseph et le curé Lataille, [12] l'un des rares amis d'Haldimand, dans notre clergé. Avec la permission de l'Evêque, son église, pendant l'occupation de Sorel par les troupes anglaises, en 1778, avait servi au culte protestant [13]. M. Martel desservit Sorel et l'Ile Dupas de 1775 à 1805, date de sa mort.

Avant d'être paroisse, Sorel était une des plus anciennes missions du diocèse. On y trouve dès 1669 les noms d'anciens missionnaires du Séminaire de Québec et de Mgr de Laval : les Germain Morin, les Hugues Pommier, les Louis Petit, les Duplein, les Volant de Saint-Claude, les Buisson de Saint-Cosme. On trouve aussi plusieurs Récollets et plusieurs Sulpiciens dans la liste de ces anciens missionnaires.

Yamaska avait pour curé un Récollet, le Père Chrysostôme. Mgr Hubert y resta du 18 au 20 juillet, puis le 21 visita le village des Abénakis, que desservait M. Lenoir, curé de Saint-François du Lac. Il resta à Saint-François le 22 et le 23 juillet, puis visita successivement la Baie du Febvre, Nicolet et Bécancour, restant trois jours à chacune de ces paroisses. La Baie de Febvre avait un curé résidant, M. Archambault, depuis 1786. Elle avait été desservie jusqu'en 1784 par le curé de Nicolet, M. Brassard.

De Bécancour, le premier août, Mgr Hubert traversa aux Trois-Rivières, où il resta jusqu'au 4.

---

11. P.-G. Roy, *Les noms géographiques de la Province de Québec*, p. 204.

12. Je suis affligé de la maladie de M. Lataille : il sera difficile de le remplacer." (Coll. Hald., B. 139, lettre d'Haldimand à Riedesel, 11 déc. 1782).

13. Coll. Hald., B. 80, 23 nov. 1778.

Le recensement de 1790 donnait pour cette ville 1,213 âmes [14].

Il n'y avait que treize prêtres dans tout le district des Trois-Rivières [15].

Ah, qui pourrait dire les impressions diverses qu'éprouva Mgr Hubert lorsqu'il arriva pour la première fois comme évêque de Québec dans cette bonne ville des Trois-Rivières, où il fut reçu aux acclamations d'un peuple religieux, plein de foi, plein de respect pour le clergé? La voilà donc cette antique cité, dont la fondation remonte au temps de Champlain! La voilà cette ville, théâtre des travaux de nos anciens missionnaires récollets et jésuites! Les Sulpiciens eux-mêmes y exercèrent le saint ministère pendant quelques années [16].

C'est ici que le P. Le Jeune et le P. Buteux ouvrirent en 1635 les premiers registres paroissiaux du district. Les premiers registres de l'état civil des Trois-Rivières existent encore, et sont les plus anciens registres originaux du pays, ceux de Québec, qui dataient de 1621, ayant brûlé lors de l'incendie de 1640, et ayant été simplement renouvelés de mémoire [17]. Que de souvenirs, ici, des bons Pères Jésuites, qui travaillèrent durant tant d'années dans cette région! Où sont les Récollets qui desservirent si longtemps les Trois-Rivières? Hélas! leur chapelle est devenue un temple protestant, et c'est l'un deux, un apostat, Veyssière, qui la dessert, et qui reçoit pour cette triste besogne le même traitement que celui que le gouvernement accorde à l'Evêque de Québec [18]!

---

14. D'après le même recensement (p. 75), la population de Québec était de 14,000 âmes, et celle de Montréal (p. 76), de 18,000, en 1790.

15. *Rapport pour les archives canadiennes pour 1889*, p. 29.

16. Jean Frémont en 1666 et 1667, Dollier de Casson en 1667 et 1668.

17 *La Mission du Canada avant Mgr de Laval, Récollets et Jésuites*, p. 70.

18 *Rapport sur les archives canadiennes pour 1889*, p. 34.

Mais détournons les yeux... Voici l'admirable maison de charité et d'éducation fondée par Mgr de Saint-Vallier : voici le monastère des Ursulines, où ces saintes religieuses se consacrent à une double fonction : le soin des malades, l'éducation des filles. Ah, que leur nombre est restreint pour les œuvres qu'elles ont à accomplir ! Elles ne sont en tout que vingt et une ! Mais quel bien ne font-elles pas dans cette bonne ville des Trois-Rivières ! Mgr Hubert est dans l'admiration à la vue de ce monument de la charité inépuisable de son illustre prédécesseur, Mgr de Saint-Vallier, et de la charité non moins grande de son autre prédécesseur, Mgr de Pontbriand, qui le réédifia au prix de tant de sacrifices, de travaux, et pour ainsi dire presque de ses mains [19]. Il encourage les bonnes religieuses dans leur œuvre d'abnégation et de dévouement. Il encourage le jeune curé Mailloux, qui a remplacé les Récollets pour la desserte de la ville. Il encourage son vénérable grand vicaire le chanoine Saint-Onge, qu'il a le regret de trouver dans la pauvreté et le dénuement : si grand a toujours été le désintéressement de ce saint prêtre ! Voilà donc le dernier survivant d'un Chapitre qui a eu ses jours de gloire ! L'annaliste des Ursulines des Trois-Rivières nous laisse entendre que les dernières années de M. Saint-Onge furent des années de tristesse et d'épreuves [20]. La direction des religieuses lui fut enlevée. Un autre chapelain vint occuper ses appartements. Obligé de se retirer ailleurs, il ne lui fut plus permis que d'aller dire la messe aux Ursulines. Gardant toujours cependant son titre de grand vicaire, il mourut aux Trois-Rivières le 22 septembre 1795, à l'âge de 74 ans.

Mgr Hubert profita de sa visite aux Trois-Rivières pour

---

19. *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 191.
20. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 440 et suiv.

se rendre aux Forges de Saint-Maurice, sises à trois lieues environ au-dessus de la ville, sur la berge occidentale de la rivière Saint-Maurice, appelée dans le temps la *Rivière Noire*, à cause de ses eaux bourbeuses. Le site de l'établissement est fort agréable. Il y avait là jardin, préaux, maisons pour les directeurs, magasins pour les provisions, boutiques, etc. Il y avait surtout une antique et pieuse chapelle, où quelqu'un des Pères Récollets, lorsqu'ils desservaient les Trois-Rivières, se rendait de temps en temps pour donner la sainte messe et les secours religieux aux employés catholiques de l'établissement, dirigé par une compagnie anglaise [21]. Avec quel bonheur Mgr Hubert visita cette chapelle, avec les membres du clergé qui l'accompagnaient ! Il visita aussi avec un vif intérêt tout l'établissement, puis revint aux Trois Rivières.

Les quatre jours de visite qu'il avait consacrés à cette ville avaient été bien remplis. Sa tournée pastorale terminée, il se hâta de partir pour Québec, où l'attendaient mille occupations de toutes sortes.

---

21. Voici les noms des associés de cette compagnie, à cette époque: "C.-A. Dumas, Thos Dunn, Benj. Price, Colin Drummond, Dumas Saint-Martin, Jas Johnston, et la Cie Brooke et Watson." (Mss. Bois).

CHAPITRE V

—

MORT ET FUNÉRAILLES DE Mgr DESGLIS. — Mgr HUBERT PREND POSSESSION DU SIÈGE ÉPISCOPAL. — LETTRE À LA PROPAGANDE. — M. BAILLY, NOMMÉ COADJUTEUR

Nous avons vu que Mgr Desglis, dans la lettre qu'il écrivait à son Coadjuteur, à Montréal, le 12 mai 1788, lui disait qu'il n'avait pas célébré la sainte messe depuis Pâques [1], « les jambes lui manquant tout-à-fait ». Les jambes étaient faibles, mais la tête était bonne, et le vénérable Prélat, âgé de soixante dix huit ans, continua à administrer son diocèse et sa paroisse jusqu'à la fin, avec l'assistance de son vicaire, qui lui servait en même temps de secrétaire, M. Antoine Hamel [2]. Ses forces corporelles diminuèrent de plus en plus ; et le 2 juin on crut devoir appeler le médecin, qui déclara que la fin était prochaine. On fit mander son confesseur, le P. de Glapion, qui se hâta de se rendre auprès de son pieux pénitent :

« Mgr Desglis, écrit l'abbé Hamel, mourut le 4 juin 1788, après avoir reçu le saint Viatique et l'extrême-onction, en pleine connaissance et dans des sentiments de piété et de parfaite soumission à la volonté de Dieu.»

---

1. Pâques, en 1788, tombait le 23 mars.

2. M. Hamel, après la mort du Prélat, desservit la paroisse jusque dans l'automne de 1789. Il mourut en 1791, et fut inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général.

Les funérailles, aussi solennelles qu'elles pouvaient l'être dans la petite église de Saint-Pierre, eurent lieu le 6 juin, présidées « par M. Gravé, prêtre, supérieur du Séminaire de Québec, ancien vicaire général du diocèse, député de Mgr Jean-Olivier Briand en l'absence de Mgr Jean-François Hubert, successeur à l'Evêché de Québec [3]. »

Ancien Vicaire Général... Habemus confitentem... M. Gravé était resté en disgrâce, et l'Evêque ne lui avait pas rendu avant de mourir son titre de grand vicaire. Mgr Briand l'avait « député » à Saint-Pierre pour présider à sa place aux funérailles de son vénéré successeur :

« Le jour des obsèques, ajoute un chroniqueur, vingt prêtres célébrèrent la messe pour le repos de son âme dans l'église de Saint-Pierre, où son corps fut inhumé, conformément au désir que Sa Grandeur avait manifesté longtemps avant son décès. Il avait voulu demeurer, même après sa mort, dans la paroisse qu'il avait desservie avec tant de zèle et de charité pendant les cinquante-quatre années de son sacerdoce [4]. »

Son désir, ou plutôt sa volonté d'être inhumé dans sa paroisse, le pieux Prélat avait pris la peine de l'exprimer dans son testament : « Je veux, disait il, que mes cendres reposent à côté de celles de mes chers paroissiens, et je désire que nous ressuscitions ensemble pour le ciel au dernier jour. »

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le Coadjuteur, Mgr Hubert, qui devenait Evêque de Québec par le fait même de la mort de Mgr Desglis, était en visite pastorale à Saint-Charles de Chambly lorsque lui arriva la nouvelle du décès. Il se hâta donc de partir pour venir prendre possession de son siège à Québec ; et en passant à

---

3. Note de M. le curé Savard, à l'auteur, d'après l'acte de sépulture.
4. *Les Evêques de Québec*, p. 378.

Montréal il pria M. Montgolfier d'adresser immédiatement une circulaire au Clergé pour lui annoncer le décès du vénéré Prélat dont il allait prendre la place : ce que se hâta de faire le digne supérieur du Séminaire :

« Vous êtes déjà sans doute informé, dit-il, de la perte que vient de faire tout le diocèse de Québec par la mort de notre très respectable Evêque, Mgr Desglis, décédé dans la paroisse de Saint-Pierre en l'Ile d'Orléans, le quatre de ce mois, muni avec une édification singulière de tous les sacrements de l'Eglise ; il a été enterré le lendemain [5]. Mgr d'Almyre, qui vient d'en être informé dans le cours de ses visites en la paroisse de Saint-Charles Rivière Chambly, vient de partir pour retourner à Québec prendre possession du Diocèse. J'espère cependant que nous aurons bientôt l'honneur et le plaisir de le revoir dans ce district.

« Sa Grandeur me donne ordre de vous avertir que son intention est qu'il se fasse dans toutes les paroisses de ce diocèse un service solennel pour le Prélat défunt. J'espère que par devoir et inclination vous vous ferez un plaisir de vous conformer aux intentions de Sa Grandeur [6]... »

Mgr Hubert avait si peu de goût pour les démonstrations extérieures et les pompes officielles, que nous saurions peu de chose de la réception chaleureuse qui lui fut faite à Québec lorsqu'il y arriva pour prendre possession de son siège épiscopal, s'il n'en avait dit un mot dans la lettre qu'il écrivit au Cardinal Préfet de la Propagande deux jours après son intronisation. Il commence par lui annoncer la mort de son prédécesseur :

« Ayant plu à Dieu, dit-il, d'appeler à lui mon prédécesseur, M. Louis-Philippe Mariauchau Desglis, qui est mort le 4 de ce mois, et a été inhumé le 6, je me suis

---

5. Le surlendemain, 6 juin, d'après l'acte de sépulture.
6. *Mand. des Evr. de Q.*, t. II, p. 332.

trouvé Evêque titulaire de Québec en vertu du Bref apostolique de Sa Sainteté, en date du 14 juin 1785, qui me nommait Evêque d'Almyre, et m'accordait la coadjutorerie de l'Evêché de Québec *cum futurâ successione*, de l'agrément de Milord Dorchester, gouverneur général de cette Province au nom de Sa Majesté Britannique ». Puis il ajoutait :

« J'ai pris possession personnelle et réelle de ma cathédrale le douze du présent mois. La joie, les transports et le concours prodigieux du peuple à cette cérémonie ont répandu l'allégresse dans mon âme et m'ont consolé d'avance des travaux pénibles auxquels les Evêques de ce pays sont assujétis, et des afflictions inséparables d'un ministère aussi laborieux que le nôtre. »

C'est donc le 12 juin 1788 que Mgr Hubert prit possession de sa cathédrale et de son diocèse. L'acte en fut dressé séance tenante par les notaires Pinguet et Deschenaux[7]; et cette pièce, ainsi que l'acte mortuaire de Mgr Desglis, était annexée à la lettre du Prélat au Cardinal Antonelli.

Le lendemain de sa prise de possession, Mgr Hubert continua à Mgr l'Ancien tous les pouvoirs ordinaires et extraordinaires dont il avait joui sous son prédécesseur; puis il adressa des lettres de grand vicaire à M. Gravé, supérieur du Séminaire de Québec, à M. Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, à M. Charles-Madeleine Youville-Dufrost, curé de Boucherville, à M. Pierre Garault-Saint-Onge, des Trois-Rivières, le dernier chanoine survivant de l'ancien Chapitre; puis des lettres de secrétaire du diocèse à M. Plessis.

Le 14 juin, il écrit au Cardinal Antonelli, Préfet de la Propagande, la lettre dont nous avons cité tout-à-l'heure le commencement :

---

7. Reg. D. E., 12 juin 1788.

« Le diocèse de Québec, dit-il, est d'une si grande étendue, et les fidèles y sont en si grand nombre, que quatre étés ne suffisent qu'à peine pour les visiter. Depuis deux ans que j'ai reçu la consécration épiscopale, j'en ai commencé la visite qui n'avait pas été faite depuis quatorze ans, à raison de la guerre, et des infirmités de mes prédécesseurs ; et quoique je n'aie pas encore visité la moitié des paroisses du diocèse, néanmoins plus de quatorze mille personnes ont déjà reçu de mes mains le sacrement de Confirmation.

« Ce pays, naturellement fertile, s'augmente considérablement de jour en jour, tant par les établissements des Anglais, que par ceux des Canadiens. La religion dominante est toujours la Catholique Romaine, et quoique depuis vingt-neuf ans que l'Angleterre nous a conquis, grand nombre d'Anglais se soient portés en Canada, ils sont pourtant et seront probablement toujours beaucoup moins nombreux que les Catholiques, tellement qu'il y a un tiers des paroisses de la campagne où l'on aurait peine à trouver trois familles protestantes.

« J'ai remarqué en faisant la visite pastorale beaucoup de foi parmi les peuples, et d'attachement à notre sainte religion. Mais il est à craindre qu'ils ne perdent de ces bons sentiments par la rareté des ouvriers évangéliques, qui ne peuvent suffire habituellement aux instructions, ayant trop de terrain à parcourir. Il n'y a dans le diocèse de Québec que cent-quarante prêtres : ce qui est insuffisant pour un peuple immense comme celui-ci. La plupart des prêtres sont Canadiens, et tous le seront bientôt ; car le ministère Britannique ne permet pas que l'on y admette des ecclésiastiques européens, surtout des Français. Son opposition sur cet article, manifestée en plusieurs occasions, réduit le diocèse aux seuls sujets qu'il peut produire de lui-même, ce qui est une ressource très médiocre. Nonobstant cela, nous avons des actions de grâces à rendre à Dieu de la

protection que le Gouvernement Britannique veut bien accorder aux Catholiques, en général, et au clergé en particulier. Les curés de ce diocèse ont joui paisiblement jusqu'à ce jour des revenus de leurs bénéfices, et le gouvernement ne paraît aucunement disposé à les inquiéter là-dessus, non plus que sur le libre exercice de la religion.

« Les prêtres de ce pays sont bons en général ; ils portent l'habit ecclésiastique et célèbrent la messe tous les jours. On voit parmi eux peu de vices grossiers et scandaleux ; ils aiment leurs Evêques et en sont aimés réciproquement. »

On le voit, les impressions de Mgr Hubert sur son clergé s'étaient déjà un peu modifiées depuis l'année précédente ; et nous avions raison de croire qu'il avait trop généralisé, lorsqu'il avait parlé à M. de Villars « du relâchement du clergé canadien. » Tant il est vrai que les personnes même les plus sages, même les plus éclairées et les plus élevées en dignité, ont toujours raison de se défier de leurs premières impressions ! Le même tableau, vu une seconde fois, est souvent différent de ce qu'il paraissait à première vue.

Le Prélat parlait ensuite des Sauvages du Canada, et n'en paraissait pas enthousiasmé :

« Les missions sauvages, dit-il, autrefois très nombreuses, sont réduites à six ou sept, auxquelles on a soin de donner des missionnaires. En général il y a peu de choses à faire pour le salut de ces barbares, que l'usage immodéré des boissons enivrantes expose tous les jours à commettre de grands crimes. J'ai été moi-même missionnaire chez eux pendant plusieurs années, et j'ai vu combien peu on en devait espérer. »

Il passe ensuite à ses Séminaires, aux Religieux et aux Religieuses de son diocèse :

« Les deux Séminaires de Montréal et de Québec se soutiennent dans la ferveur. C'est de ce dernier, où les

ecclésiastiques sont élevés dans l'étude et dans la piété, que l'Evêque tire des prêtres pour le service du diocèse.

« Il reste en Canada quatre prêtres ex-Jésuites[8]. Ces prêtres ont rendu beaucoup de services au diocèse, et en rendent encore tous les jours, quoique fort avancés en âge.

« Trois couvents de Récollets, autrefois bien remplis, sont presque vides aujourd'hui et menacent d'une ruine prochaine. Il ne leur reste en tout que cinq prêtres[9] et quelques frères lais.

« Enfin nous avons en Canada deux communautés d'Ursulines, trois de religieuses hospitalières, et une de filles séculières, qui sont d'un très grand secours pour l'instruction des enfants de leur sexe, et pour le soin des infirmes. Rien de plus édifiant que la manière dont la ferveur s'est soutenue dans ces six maisons, qui forment vraiment la portion la plus pure du troupeau que Dieu nous a confié.

« Voilà, monseigneur, en abrégé, le véritable état actuel du diocèse de Québec. J'ose supplier Votre Eminence de vouloir bien transmettre aux pieds du trône du Souverain Pontife[10] ces nouvelles de cette partie de son troupeau. Assurément elles réjouiront son cœur paternel, surtout, monseigneur, si vous voulez bien faire connaître à Sa Sainteté le dévouement sincère et l'obéissance parfaite de ce diocèse et de son Evêque au Saint-Siège apostolique[11]. »

C'est ainsi que Mgr Hubert, qui fut toujours si attaché à Rome, se tournait, dès le commencement de son épiscopat, vers le centre de l'Unité Catholique, pour exposer aussi exactement que possible au Saint-Siège l'état de l'Eglise dont il venait de prendre le gouvernement.

---

8. Les Pères de Glapion, Well, Girault de Villeneuve et Casot.

9. Le Père de Bérey, le P. Carpentier, le P. Chrysostôme Dugast, le P. Louis Demers et le P. Dominique Pétrimoux.

10. Le Très-Saint-Père Pie VI, Jean-Ange Braschi, alors régnant (1775-1799).

11. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 349.

Ce devoir rempli le 14 juin, c'est-à-dire le surlendemain de son accession à l'Evêché de Québec, il se tourne vers ses curés, les collaborateurs de son œuvre pastorale, et leur adresse à leur tour la parole :

« Messieurs, dit-il, les occupations extrêmes, et l'obligation où nous sommes de reprendre incessamment la visite pastorale de ce diocèse, ne nous permettant pas de vous écrire dans la manière qu'il conviendrait de le faire dans les circonstances présentes, nous nous contentons de vous annoncer qu'ayant plu à Dieu d'appeler à lui notre illustre Prédécesseur, la Providence vient de nous conduire sur le siège épiscopal de Québec. C'est du Ciel seul, et des vœux que vous voudrez bien lui adresser, que nous attendons les grâces nécessaires pour remplir dignement ce pénible et dangereux emploi. C'est pourquoi nous nous recommandons avec confiance à vos prières et saints sacrifices pour tous les jours de notre vie, et particulièrement le 19 novembre qui est celui de notre consécration.

« Les pouvoirs extraordinaires dont jouissent les prêtres de ce diocèse, soit qu'ils les tiennent de nous ou de nos prédécesseurs, continueront jusqu'au premier de janvier prochain, auquel temps nous prendrons des arrangements stables à ce sujet [12]. »

Et il ajoutait en postscriptum :

« Ceux d'entre vous qui n'ont point encore chanté de service solennel pour le repos de l'âme de monseigneur défunt, sont invités à le faire au plus tôt. »

Deux jours après, le 17 juin, il écrit à M. Dufau, prêtre de Saint-Sulpice, qui lui a succédé comme missionnaire au Détroit, pour lui continuer tous les pouvoirs extraordinaires qu'il a reçus le 25 juillet 1786. Le territoire de

---

12. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 352.

juridiction de ce zélé missionnaire était immense, s'étendant à partir de Soulanges jusqu'à Michillimakinac [13].

Mêmes pouvoirs extraordinaires à M. Girouard, en Acadie, à M. Bourg, missionnaire à la Baie des Chaleurs, et à M. Jones à Halifax.

Mais l'affaire principale, la plus pressante, que Mgr Hubert avait à régler avant de repartir pour sa visite pastorale, était sans contredit la nomination d'un Coadjuteur, pour assurer la succession épiscopale à l'Evêché de Québec, suivant le plan imaginé par Mgr Briand et agréé par Rome. Cette fois, la chose se fit, pour ainsi dire, presque d'elle-même, avec la plus grande facilité, trop facilement peut-être même, oserions-nous dire, puisque c'est le gouvernement qui prit les devants, et imposa son choix. Ah, la triste obligation pour notre Eglise, à cette époque, de recourir au pouvoir civil et d'obtenir son assentiment pour le choix de ses Evêques ! Quand se verra-t-elle affranchie de ce joug ? Ce joug, l'Eglise de France l'a subi bien longtemps ; et, tout en déplorant la manière brutale dont s'est opérée de nos jours la rupture du Concordat, comme elle a béni le jour où elle a pu recevoir directement ses Evêques de la main du Souverain Pontife ! Avant longtemps notre Eglise, elle aussi, s'affranchira de ce joug ; et nous verrons Mgr Denant lui-même n'accepter la Coadjutorerie que sur l'assurance qui lui fut donnée, que sa nomination n'était pas le fait du gouvernement. Quoi qu'il en soit, Lord Dorchester, qui avait eu M. Bailly comme précepteur de ses enfants, qui l'appréciait et qui l'aimait, fit voir à Mgr Hubert et à Mgr l'Ancien qu'il serait heureux de le voir élever à l'épiscopat. On assure que le prince Guillaume-Henri, lui aussi, lors de sa visite à Québec,

---

13. Reg. D. E., 25 juillet 1786. — M. Dufau desservit Détroit jusqu'à sa mort le 12 sept. 1796. Il fut inhumé dans l'église de Sandwich. (Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 128).

avait exprimé le même désir. On n'avait donc pas à s'occuper, cette fois, d'obtenir l'approbation du gouvernement de Londres pour le choix que fit l'Evêque de Québec de M. Bailly pour son coadjuteur *cum futurâ successione*. Mais il fallait que cette nomination fût bien appuyée à Rome par des témoignages ecclésiastiques en sa faveur. Mgr Hubert commença par nommer M. Bailly son grand vicaire. Ses lettres sont du 20 juin, et, outre la signature de l'Evêque, portent celles de MM. Gravé, Ducondu, Aug. D. Hubert, Edmond Burke, Bedard et Lahaille, comme témoins[14].

Voici maintenant le témoignage qui fut envoyé au Saint-Siège en faveur de la nomination de M. Bailly comme coadjuteur de Québec :

« Nous soussignés certifions et attestons par les présentes que messire Charles-François Bailly de Messein, prêtre de ce diocèse, élu coadjuteur à l'Evêché de Québec, âgé de quarante-huit ans, et né à Montréal, en Canada, du légitime mariage de François-Augustin Bailly, écuyer, sieur de Messein, et de Dame Marie-Joseph De Goutin, nous est connu en sa foi parfaitement conforme à celle de la sainte Eglise Romaine, et par ses mœurs pures, intègres et exemptes de tout soupçon. Elevé en grande partie dans le Séminaire de Québec, il y a puisé les vrais principes de la piété, des bonnes mœurs, et de la doctrine catholique, qu'il a enseignée depuis en qualité de professeur de théologie. Son expérience dans la conduite des âmes est attestée par le succès qu'il a eu dans les longues et pénibles missions de l'Acadie, et par le titre de grand vicaire de ce diocèse qui lui a été donné depuis plus de vingt ans et renouvelé deux fois depuis cette époque. Nous regardons sa promotion à l'épiscopat comme un effet de la miséricorde de Dieu

14. Rég. D. T., 20 juin 1788.

envers notre diocèse, qui ne peut manquer d'être illustré un jour par l'éclat de ses grandes vertus. En foi de tout ce que dessus nous avons signé les présentes à Québec le 20 juin 1788. (signé) † J.-Ol., ancien Ev. de Québec ; Gravé, vicaire général, et supérieur du Séminaire ; Aug. D. Hubert, prêtre, curé de Québec ; Bedard, prêtre ; Lahaille, prêtre ; Edmond Burke, prêtre ; Robert, prêtre ; Plessis, prêtre, secrétaire du diocèse ; Ducondu, prêtre [15]. »

Nous verrons que grâce à ce témoignage envoyé au saint-siège, accompagné d'une chaleureuse recommandation de Lord Dorchester et du gouvernement anglais, la nomination de M. Bailly comme coadjuteur *cum futurâ successione* ne souffrit à Rome aucun retardement, et qu'il put être consacré à Québec dès le 12 juillet de l'année suivante, avec le titre d'Evêque de Capse, *in partibus infidelium* [16].

Cependant Mgr Hubert n'avait plus que quelques jours à sa disposition pour se rendre à Montréal et reprendre sa visite à Saint-Jacques du Ruisseau Vacher le 27 juin comme il était convenu. Il était au Séminaire de Montréal le 25 juin, accompagné de M. Plessis et d'un jeune sous-diacre, M. Cazeneuve, qui lui servait de secrétaire. De Montréal, il adressait précisément ce jour-là un mandement très fort et très décidé aux habitants d'Yamachiche pour régler définitivement l'affaire, toujours si contestée, du site et de la reconstruction de leur église. Il leur rappelait l'affreux incendie qui avait détruit de fond en comble, en 1781, le temple qu'ils avaient élevé à grands frais au Seigneur :

« Cet incendie, leur disait-il, n'était-il pas une punition du Ciel pour les crimes et les désordres dont vous vous êtes rendus coupables ? La Province toute entière a été

---

15. Rég. D. E., 20 juin 1788.

16. *Capsensis*, en Numidie, dans la Province de Bisacène, dont Adrumète était la métropole. Cette province comprenait autrefois près de cent évêchés, et même au delà. Elle comprenait Tripoli, etc. (Mss. Bois).

affligée de vos procédés scandaleux. Il a fallu que le Conseil Législatif intervînt pour vous mettre à la raison . . . »

Le Prélat sanctionnait les décisions du Conseil, et ordonnait de s'en tenir au jugement final qui avait été rendu [17]. Eh bien, nous verrons que tout n'était pas encore dit dans l'affaire d'Yamachiche.

Que de choses accomplies par Mgr Hubert dans les quelques jours qu'il avait passés à Québec! Quelle activité! Quelle force! Quel courage! Comme tout cela présageait un épiscopat fructueux, fécond en œuvres et en bienfaits pour l'Eglise du Canada!

---

17. Rég. D. E., 25 juin 1788. — Ce mandement "donné à Montréal" était contresigné "Plessis".

FIN

INDEX

—

A

Abénaquis, les sauvages, 313, 318.
Abraham (Plaines d'), 55, 63.
Acadie et Acadiens, 52, 54, 126, 152-156, 159, 161, 162, 164, 239, 268, 305-307, 316, 330, 331.
Acte de Québec (l'), 3, 10, 42, 81, 111-115, 121, 186, 198.
Action Catholique (l'), citée, 29.
Adams (Samuel), 9.
Adhémar (M.), 195-198, 201, 203-205, 263, 281.
Adrumète, 332.
Albany, 71, 105, 109, 169.
Allemands, 95, 97, 103, 106, 313.
Allen (Moses), 47, 72.
Almyre, 264, 283.
Américains et Amérique, 1, 4, 6, 9, 10, 12, 13, 15, 20, 26, 28, 31-33, 41-43, 46, 53-55, 62, 64, 68, 74, 91, 94, 103, 104, 142, 154, 160, 172, 175, 183, 195, 197, 270, 281, 294.
Amherst (Sir Jeffray), 25, 26, 187.
Amos, le prophète, 16.
Ancienne-Lorette, 128.
Ange-Gardien, la paroisse, 220.
Anglais, 8, 10, 26, 30, 37, 54, 105, 130, 145, 160, 195, 197, 198, 215, 281, 305, 307, 326.
Angleterre, Grande-Bretagne, 2-5, 7, 26, 28, 42, 47, 54, 60, 64, 68, 79, 81, 87, 88, 94, 95, 97, 107, 109, 110, 112, 113, 119, 121, 125-128, 133, 142, 155, 157, 170, 171, 173, 175, 179, 182, 185, 188, 191, 197, 199, 200, 201, 203, 209, 244, 249, 252, 255, 260, 264, 294, 326, 332.
Annapolis, 154.

Annaréchaque, 305, 307.
Anne (sainte), 129, 130, 239-241, 243-245.
Antigonish, 305.
Antill, 47, 68, 72.
Antoinette (Marie-), 185.
Antonelli, le Cardinal, 270, 325.
Archambault (Pierre-Victor), le curé, 271, 318.
Arichat, 154.
Arnold, 6, 7, 13, 41, 46, 47, 63, 69, 72.
Asie-Mineure, 259.
Assomption (paroisse de l'), ou Saint-Pierre-du-Portage, 100, 102, 103, 218, 313, 316, 317.
Atlantique (l'), 27, 94.
Aubert (M.), 157.
Auvergne et Auvergnat, 192, 196, 226.
Avenel (M. d'), 102.
Avranches, 273.

B

Baby (François), 32, 45, 71, 217, 255.
Baby (Mme veuve Benoist-), 45.
Baby (*Journal* de), 13, 31, 32, 34, 35, 61, 87, 88.
Badeaux, le notaire, 5, 216.
Badelard (Dr), 248.
Baie des Chaleurs, 36, 152, 154, 155, 160, 163, 164, 330.
Baie du Febvre ou Baie Saint-Antoine, 220, 268, 270, 271, 313, 318.
Baie Sainte-Marie, 154, 164, 305, 307.
Baie Saint-Paul, 183, 196, 213, 216, 220.
Baillargeon (Mgr), 63.
Bailly (l'abbé), 20, 59, 60, 61, 83, 126-130, 134, 135, 137, 153-155, 172, 206, 207, 220, 230, 265, 330, 331, 332.
Baltimore, 10, 27, 69, 140.
Basset (M.), 132.
Basse-Ville de Québec, 17, 56.
Bathurst, 154.
Batiscan, 220.
Bazin (M.), 106.
Beaubien (M.), 43.

Beauce (la), 13, 41, 48, 49, 103, 216, 220, 243, 244.
Beaujeu (M. de), 20, 60, 61, 175.
Beaumont, la paroisse, 18, 19, 30, 156, 220.
Beaumont (Louis), le curé, 19, 287.
Beaupré (la côte), 216.
Beauzèle, sulpicien, 285.
Bécancour, 12, 313, 318.
Bedard (le curé), 20, 220, 229, 285.
Bedard (Thos-Laurent), supérieur du Sém. de Québec, 59, 137, 138, 210, 212, 214, 300, 332.
Bedard (Pierre), 167.
Belestre (M. de), 43.
Belmont (M. de), 98.
Belœil, 133, 134, 230.
Bennington, 107.
Benoit XV, 279.
Bérey (le Père de), 19, 58, 175, 254, 295, 328.
Bériau (le curé), 134.
Bernières (M. de), 300.
Berry (le), 118.
Berthelot d'Artigny, 252, 254.
Berthelot (mémoire de), 5.
Berthiaume (le curé), 19, 95, 220.
Berthiaume (le Frère) (Juniper), 161.
Berthier (en haut), 232, 284, 290, 297, 304, 312, 313, 317.
Berthier (en bas), 20, 220, 230.
Besson de la Garde (M.), sulpicien, 86, 97, 220, 286.
Bic (le), 180, 196.
Bienville, 19.
Birch Cove, 154.
Bisacène (la Province de), 332.
Blairfindie, 288.
Blais (Michel), 61.
Bocquet (le Père Simple), 141-144, 146-149.
Boisseau (M.), 216.
Bonaparte, 93.
Bonaventure, 164.
Bonnécamps (le Père de), 142.
Bonsecours, 220.
Bordeaux, 59, 138.

Borel (le curé), 273.
Borgia (Etienne), 269.
Borneuf (Joseph), 282.
Boston et Bostonnais, 4, 6, 9, 16, 36, 37, 44-46, 48, 49, 54, 56, 61, 68, 87, 89, 94, 106, 107, 154, 316.
Bouché (le curé J. B.), 291.
Boucherville, la paroisse de, 19, 313, 314, 325.
Bougainville, 174.
Bourbon (la Maison de), 189, 194, 199, 201.
Bourdage (Louis), 167.
Bourg (M.), 153, 155, 156, 159, 160-165, 268, 289, 330.
Brassard (le curé), 220, 230, 318.
Brassier (M.), 73, 195, 200, 281.
Braün (abbé), 97, 100.
Breton (le major), 196.
Briand (Mgr), 1, 2, 4, 6-8, 10, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 24, 26-28, 31, 36, 40, 41, 43, 45, 49, 50, 53, 55, 56, 58-60, 64-67, 69, 70, 74-76, 78, 81, 83, 85-88, 91, 94, 96, 97, 99, 100-105, 107-109, 114, 115, 117, 121-123, 125-127, 130, 132-136, 138, 139, 142, 145-150, 152-159, 161, 162, 175, 177, 182, 183, 185, 186, 188-193, 198, 199, 202-205, 207, 209, 210, 213, 214, 217, 220-222, 225, 226, 229-231, 233, 234, 238-241, 245-248, 250-253, 255, 259, 261, 262, 265, 266, 269, 270, 272-274, 276, 278, 282, 283, 286, 290-292, 298, 299, 301-304, 307-311, 314, 323, 330, 332.
Briand (Catherine), 158.
Bro (M.), 155, 156, 316.
Brooke & Watson (la Compagnie) 321.
Brouague (M. de), 260.
Brown (Wm.), 172.
Brymner (M.), 68, 184, 185.
Buisson de Saint-Cosme (M.), 318.
Bull Dog (le), frégate, 196.
Burgoyne (le général), 4, 105, 107, 109, 169.
Burke (abbé Edmond), 166, 168, 204, 305, 331, 332.
Buteux (le Père), 319.
Butler (Mgr), évêque de Cork, 162, 165-167.

C

Cacouna, 16, 18, 21, 156, 213, 221, 222, 225.
Caldwell (M.), 68, 255.
Campbell, gouverneur d'Halifax, 153
Campbell (le major), 75.
Campeau (la famille), 141.
Canada, 1, 4-7, 13, 14, 27, 28, 35, 42, 66, 68-70, 80, 81, 92, 94, 95, 97, 98, 102, 105, 109, 111, 113, 116-119, 122, 127, 128, 155-158, 169, 170, 175, 181, 183, 185, 186, 188-195, 198, 199, 201, 207, 208, 215, 217, 222, 225, 228, 239, 249, 252-256, 259, 260, 264, 266, 274, 281, 288, 293, 305, 326, 331.
Canadiens, 2-4, 6-11, 13, 15, 17, 20, 24-26, 31, 33, 41, 43, 45, 46, 52, 56, 61, 66, 68, 70-72, 83-86, 88, 89, 104, 107, 111-113, 116, 117, 119, 121, 146, 147, 172-176, 178-180, 184-186, 188, 189, 194-196, 198, 214, 221, 237, 245, 250, 251, 274, 281, 282, 294, 326.
Caughnawaga. Voir Saut-Saint-Louis.
Caokia, 102.
Cap-à-l'Orignal, 223.
Cap-Breton, 305, 307.
Cap-de-la-Madeleine, 36.
Cap-de-Sable, 154, 164, 305, 306.
Cap-Rouge, 41.
Cap-Santé, 128.
Cap-Saint-Ignace, 18, 21, 138, 226, 242.
Capel (M.), 192, 193, 195, 196.
Capse et Capsa, 128, 232.
Captier (M.), 280.
Capucins, 145.
Caraquet, 154.
Carignan (le régiment de), 297.
Carillon, 6.
Carleton, Lord Dorchester, 3, 6, 7, 11-13, 16, 17, 20, 25, 32, 34, 35, 42, 44-52, 54, 55, 60-62, 64, 66-68, 72, 80, 85, 88, 89, 92, 98, 100, 102, 104, 109, 111-122, 124, 126-128, 130, 142, 145, 153, 155, 160, 162, 169-173, 180-183, 186, 188, 192, 204, 205, 208, 209, 242, 244, 245, 247, 248, 264, 266, 267, 289, 294, 295, 297, 325, 332.

Carpentier (le P. Bonaventure), 36, 152, 155.
Carpentier (le P. Claude), 107, 109, 314, 328.
Carroll (Charles), 27, 69, 71.
Carroll (John), 27, 69, 70.
Cartier (Toussaint), 223.
Casco, 54.
Casgrain (l'abbé), 57, 119, 153.
Castelli (le Cardinal), 118, 135.
Casot (le Père), 59, 328.
Catarakoui, 166.
Catilina, 49.
Cazeneuve (abbé), 332.
Cerré (M.) 2,
Chambly, 89-91, 151, 298, 304.
Champlain, 319.
Champlain (le Lac), 103.
Champlain (la paroisse), 35, 320.
Chantal (sainte), 129.
Chapitre de Québec (l'ancien), 325.
Charlesbourg, 50.
Chase (Samuel), 27, 69, 70.
Châteauguay, 184, 288.
Château-Richer, 216, 220, 241.
Château Saint-Louis, 42, 171, 209, 211, 216, 294.
Chatham (Lord), 111.
Chaudière (la rivière), 6, 103, 243.
Chauveau (M.), 80, 172.
Cherrier (le curé), 44, 176, 314.
Cherrier (Côme-Séraphin), 44.
Chine (la), 206.
Chrétien (Dr), 248.
Christie (M.), 282.
Christie (la ferme), 45.
Cicéron, 49.
Cincinnatus, 257.
Ciquart (M.), 192, 194-197.
Clément (saint), 26.
Clément XIII, 253.
Clément XIV, 27, 252.
Clergé du Canada, 105, 110, 136, 176, 177, 190, 208, 254, 295, 296, 308, 309.

Clermont (Gabriel), 157.
Clermont-Ferrand, 192.
Cocagne, 153.
Collège de Montréal, 96, 125.
Collins (John), 255.
Compain (M.), 196, 216, 220.
Concordat de 1801, 93, 230.
Conefroy (le curé), 220, 286.
Congrégation (les Sœurs de la), 183, 217, 218, 229, 279, 328.
Congrès des Etats-Unis, 10, 27, 31, 70, 194.
Connecticut, 5.
Conquête du Canada (la), 2, 5, 8, 26, 136, 152, 170.
Conseil Législatif, 42, 49, 186, 198, 202, 209, 250, 251, 254, 289, 297, 333.
Conseil Supérieur de Québec, 272.
Constantinople, 206.
Contrecœur, 313, 314.
Corbin (le curé), 35, 71.
Corlar, 54.
Côte Saint-Ange, 130.
Couillard (M.), 61.
Courval (M. de), 129, 167.
Cramahé, 9, 49, 79, 120, 171.
Crespel (le Père), 146.
Crespin (le notaire), 216.
Croix de Saint-Louis, 170,259.
Crown Point, 6.
Cugnet (M.), 126.
Curot (M.), 20.
Cuthbert (le seigneur), 115, 132, 317.
Curatteau (M.), 96, 281, 286.

D

D'Abadie, 179.
Darmouth (Lord), 9, 11, 17, 46, 79, 112, 141.
DeCelles (M.), 5, 81.
Deerfield, 283.

Degeay (le curé), 316, 317.
Deguire (le curé), 269, 287.
Dejean (Philippe), 147.
Delavan (M.), 5.
Delisle (M.), 198, 201, 203, 205, 263, 281.
Demers (l'abbé Benjamin), 42, 129.
Demers (le Père Louis), 220, 328.
Demeulle (le curé), 59, 60, 133-135, 137, 138, 230, 314.
Denaut (Mgr), 220, 230, 231, 261, 267, 288, 312, 314, 330.
Denonville, 56.
Derome (le curé), 220, 240, 241.
Deschambault (M.), 186, 297.
Deschenaux (Brassard-), 239.
Deschenaux, père et fils, 254, 325.
Desforges (le curé), 291.
Desglis (Mgr), 103, 115, 162, 163, 167, 217, 239, 252, 253, 255, 257-260, 262-265, 267-271, 273-275, 281, 288, 291, 298-300, 302-305, 307, 312-315, 322-325.
Despins (M.), 270.
Détroit, 2, 140-142, 144-146, 148-151, 250, 253, 257, 266, 268, 273, 314, 329, 330.
Deux-Montagnes (le lac des), 96-99, 125, 288.
Dézéri (le curé), 19.
Dieppe, 276.
Digby, 305.
Dionne (Dr), 206.
Dollier de Casson (M.), 319.
Dorchester (Lord). Voir Carleton.
Dorchester (le comté de), 244.
Dorylée, 213, 253, 259.
Dosque (le curé), 19.
Dosquet (Mgr), 310.
Doucet (Jean), 165.
Drummond (Colin), 321.
Duberger (Dr), 20.
Dubois (le curé), 133, 232, 312.
Dublin, 169.
Duburon (le curé), 314.
DuCalvet, 179.
Ducharme (M. Laurent), 75, 76, 286, 290.

Duchesnay (Juchereau-), 71.
Duchesne (abbé), 157, 158, 199.
Duchouquet (Lefebvre-), 167.
Ducondu (M.), 331, 332.
Dudevant (M.), 59, 138.
Dufau (M.), 157, 254, 268, 329, 330.
Dufrost (le curé), 19, 314, 325.
Dufy (le colonel), 71.
Dugast (le P. Chrysostôme), 318, 328.
Dumas (C.-A), 321.
Dumas Saint-Martin, 321.
Dumouchel (la veuve), 311.
Dumouchel (le curé), 288.
Dunn (Thomas), 231, 255, 321.
Dupas (Pierre), 317.
Duplein (M.), 318.
Dupré (Saint-George-), 216, 254.
Durouvray (le curé), 231, 315.
Duval (Joseph), 254.

E

Eastern Passage, 154.
Eboulements (les), 196, 216, 220.
Ecosse et Ecossais, 48, 51, 105, 155, 172, 305.
Ecriture sainte, citée, 16, 32, 37, 38, 52, 57, 63, 78, 90, 91, 109, 114, 133, 161, 172, 214, 215, 231, 232, 237.
Ecureuils (les), 220.
Effingham (le comte d'), 125.
Eglise et Etat, 113.
Eglise du Canada (l'), 24, 27, 32, 35, 94, 95, 117, 140, 152, 177, 179, 182, 188, 189, 192, 194, 202, 213, 218, 229, 230, 243, 255, 264, 266, 280-282, 284, 291, 294, 296, 301, 302, 328, 330, 333.
Emery (M.), 281.
Emond (Pierre), 262.
Enthe (abbé Jacques), 96.
Estaing (le comte d'), 175, 176.
Etats-Unis (les), 71, 81, 140, 174, 197.
Etchemin, 289.

Eudo (le curé), 139.
Europe, 102, 125, 134, 169, 177, 189, 192, 194, 207, 210, 234, 256, 281, 306.

F

Faillon (M.), 73, 184, 282.
Fargues (le Docteur), 231.
Farmer (Silas), 2, 141, 146, 149.
Ferdinand (Jean-Henri), 215.
Filion (F.), 254.
Fillau (le curé), 288.
Finlay (Hugues), 255.
Fléchier, 226.
Floquet (le Père), 72-74, 10
Forêt (Charles), 316.
Fortin (le curé), 220, 285.
Foucher (le curé), 287.
France (la), 5, 9, 29, 90, 104, 1[illegible], 127, 135, 152, 155, 157, 158, 167, 174-179, 185, 188, 189, 193-199, 201, 218, 226, 235, 243, 252, 256, 257, 262, 265, 270, 272, 274, 279, 280, 282, 293, 294, 296, 330.
Français (les), 2, 15, 138, 174, 176, 188, 192, 208, 234, 326.
François de Sales (saint), 129.
Franciscains. Voir Récollets.
Franklin, lieut-gouverneur d'Halifax, 153, 154.
Franklin (Benjamin), 27, 69.
Fraser, conseiller, 186.
Fréchette (le curé), 141, 269.
Frédéricton, 305.
Frémont (M.), 319.
French (Marie-Marguerite), 283.
Frontenac, 54-56, 171.

G

Gage, 142, 143, 170.
Gagnon (le curé L.-J.), 139.
Gagnon (le curé Jos.), 220, 5[illegible]3, 304.
Gale (George), 62.

Gallet (le curé), 286.
Gamache (le seigneur), 226.
Gambieu (M.), 157.
Gamelin (le curé), 288.
Garneau (l'historien), 104, 108, 111.
Garriguet (M.), 279.
Gaspari (le Cardinal), VII, 280.
Gates (le Général), 107.
Gatien (le curé), 220.
Gaudet (M. Placide), 126, 154, 155.
Gazette de Québec (la), citée, 167, 171, 172, 206, 208, 226, 265, 266, 273, 297.
Gentilly, 12.
Georges II, 3.
Georges III, 3, 66, 114, 260, 265, 293, 294, 296.
Georgie (la), 5.
Germain (le Père Charles), 152.
Germain (Louis), 254.
Germaine (Lord), 85, 104, 105, 169, 176-180, 189-191.
Gervaise (le curé), 176, 273.
Gibault (le grand vicaire), 139, 141, 149, 257.
Giraut de Villeneuve (le Père), 328.
Girouard (l'abbé), 164, 330.
Glandelet (M.), 300.
Glapion (le Père de), 59, 254, 295, 322, 328.
Gontheim (l'évêque), 99.
Gordan (le Père), 11, 74, 75.
Gordon (Guillaume), 172, 205.
Gosselin (Mgr Amédée), 51, 135.
Gouin (Louis), 33.
Goutin (de), 126, 331.
Grace (M.), 166.
Grafton (Lord), 112.
Grande-Allée, 41.
Grande-Bretagne. Voir Angleterre.
Grant (Gregory), 172.
Gravé (M.), 21, 35, 59, 71, 99, 103, 138, 139, 159, 161, 165, 185, 210, 212, 213, 221, 222, 231, 254, 256, 258, 260, 261, 265, 288, 289, 295, 298-301, 303, [illegible] 331.
Gravelt (le curé), 231, 299.

Grondines, 33.
Guichard de Kersident (M.), 288.
Guichaud (le curé), 231.
Guillaume-Henri (le Prince), 293-298, 330.
Guillaume IV, 173.
Guillimin (M.), 282.

H

Habeas corpus, 251.
Haldimand, 2, 95, 97, 102, 104, 105, 109, 118, 120, 150, 169-173, 175, 177-179, 181, 182, 184, 186-197, 199-203, 205, 207-211, 213, 215, 216, 221, 229, 230, 247, 256, 281, 318.
Halifax, 127, 145, 152-155, 159, 160, 162-165, 168, 179, 270, 306, 330.
Hamel (M.), 231, 322.
Hamilton (le lieut-gouverneur), 26, 141, 147, 186, 202, 247, 248, 250, 251, 256.
Harkiman (le général), 106.
Harrison (Edouard), 255.
Haut-Canada, 166, 168.
Hazen (Moses), 68, 69.
Henri IV, 293.
Hey (le juge en chef), 11.
Hillsborough (Lord), 153, 190.
Hingan (le curé), 18, 21, 226.
Hody (M.), 159, 222.
Holland (Samuel) 255.
Hongrie et Hongrois, 96.
Hongrie (*Reines de*), 34, 35.
Hope (Henry), 186, 209, 210, 211.
Hôpital-Général de Québec, 63-66, 70, 96, 98, 115, 128, 136, 137, 183, 217, 238, 276, 277, 322.
Hôpital du Sacré-Cœur, 277.
Hôtel-Dieu de Québec, 57, 58, 62, 65, 119, 217, 276-278.
Hôtel-Dieu de Montréal, 217, 279.
Hôtel-de-Ville de Paris, 274.
Hubert (Mgr), 23, 59, 128, 135, 138-141, 146, 149, 150, 163, 196, 253, 254, 256-258, 261, 264-267, 269, 272,

273, 275-290, 293, 297-299, 301-304, 308, 309, 311-321, 323-325, 327, 328, 330-333.
Hubert (le curé Pierre-René), 220, 231, 240, 241.
Hubert (le curé Aug.-David) 19, 218, 235, 254, 295, 331, 332.
Hubert (Louis-Amable Lami-), 282.
Hubert (D. B.), 19.
Hubert (les quatre), 240.
Huguet (le Père), 12, 73-75.
Huot (le curé), 220.
Hurons (les), 253.
Hussey (l'abbé), 115, 162, 165, 166, 204, 260, 253, 264, 269, 270, 304.

I

Ile Carleton, 150.
Ile-aux-Coudres, 196, 216, 220.
Ile Dupas, 313, 315, 317, 318.
Ile-aux-Grues, 21, 60.
Ile-Jésus, 279.
Ile de Montréal, 282.
Ile-aux-Noix, 43, 44.
Ile d'Orléans, 33, 34, 50, 168, 213, 216, 231, 285.
Ile Perrot, 220, 288.
Ile Saint-Jean, 48, 51, 155, 165, 305, 307.
Ile-Verte, 21, 221, 222, 225, 298.
Ile-Dieu (l'abbé de l'), 117, 118, 155, 156.
Illinois (les), 2, 102, 128, 139, 140, 145, 150, 164, 287.
Imitation de Jésus-Christ (l'), 305.
Indépendance américaine, 2, 5, 179.
Indes Occidentales, 169.
Inglis (Charles), 270.
Irlande et Irlandais, 105, 162, 163, 305.
Iverdun, 169.

J

Japon, 206.
Jaunay (le Père du), 59.
Jautard (M.), 179.
Jean-Baptiste (saint), 17, 18

Jean (le curé), 220, 238.
Jérusalem, 285.
Jésuites, 10, 11, 27, 58, 59, 69, 79, 72, 74, 75, 170, 177, 186, 194, 217, 225, 254, 295, 319 ,328.
Jolivet (le curé), 220.
Jones (M,), 155, 162-166, 306, 330.
Johnson (Sir), 180.
Johnston (James), 321.
Journal de Baby. Voir Baby.
Journal d'Haldimand, 185-187.
Juchereau (M.), 136.
Juniper. Voir Berthiaume.

K

Kamouraska, 18, 21, 61, 221, 225.
Kaskaskias, 102.
Kénébec, 6.
Kent (le duc de), 294.
Kilder (le récollet) 255.
Kimber (le curé), 231, 314.

L

Labadie (le curé), 231.
Labrosse (le Père), 21, 154-156, 221, 223, 225.
Lachenaie, 287.
Lachine, 106, 286.
LaCorne (le chanoine de), 18, 64, 94, 108, 118, 127, 159, 202, 246, 299.
LaCorne Saint-Luc (M. de), 106-108, 170.
La Fayette, 176.
La Fontaine (fables de), 95.
Lagroix (le curé), 20, 29.
Lahaille (M.), 59, 138, 210, 212, 254, 331, 332.
Lajus (M.), 254.
Lalane (M. de), 135.
Lamothe (M. de), 67, 68.
Lamothe-Piquet, 174.
Lanaudière (M. de), 19, 107.

Lanoraie, 313, 317.
Langlois (Louis), 19.
Laon, 59.
Laprairie, 44, 46, 288.
Lartigue (Mgr), 44.
Lataille (le curé), 318.
Laterrière, 179.
Launière, 216.
Lausanne, 169, 187.
Laval (Mgr de), 15, 23, 24, 56, 132, 138, 139, 260, 261, 301, 318.
Lavallée (M.), 274.
LaValinière. Voir Valinière.
LaValtrie (M. de), 71.
La Valtrie, la paroisse, 313, 317.
Leclerc (le curé Adrien), 221, 222, 224, 231.
LeDru (le Père), 164, 289.
Lefebvre (M.), 134, 231, 254.
Lefranc (le Père,), 17, 24, 29, 30, 59.
Legras (M.), 142, 143.
Le Jeune (le Père), 319.
Lelièvre (Louis), 167.
Léman (le lac), 187.
LeMoine (James), 41.
Lenoir (le curé), 318.
Lepage (le chanoine), 223, 287.
Lernoult, commandant, 149.
LeRoux (M.), 159, 160, 164, 306.
Leslie (James), 3.
LeSueur (le curé Pierre), 317.
Léveillé (M.), 43.
Lévesque (François), 255.
Liberté (statue de la), 52.
Lindor, 96.
Lindsay (le chanoine), 72.
L'Islet, 18, 21, 215, 226.
Livaudière, la seigneurie, 239.
Livius (Pierre), 172.
Lizot (M.), 172.
Lyonnais (M.), 193.

Longueil (M. de), 43.
Longueil, la paroisse, 45, 76, 107-109, 134, 261, 301, 313, 314.
Longue-Pointe, 45, 220, 279, 285.
Londres, 9, 26, 48, 49, 115, 120, 125, 127, 128, 134, 155, 157, 162, 170, 179-182, 185, 187, 198, 203, 209, 255, 257, 260, 267, 269, 281, 331.
Lorette, 72, 128.
Lorimier (M. de), 5; le curé, 317.
Lorne (marquis de), 62.
Lorraine (la), 99.
Lotbinière (M. de), 71, 128, 259.
Lotbinière, la paroisse, 220, 285.
Louisbourg, 126.
Louis-le-Grand (le Collège), 127.
Louisiane (la), 140, 155.
Louis XIII, 293.
Louis XIV, 148, 293.
Louis XV, 293.
Louis XVI, 185.

M

Mabane (M.), 186, 209-211, 255.
MacDonald (l'abbé James), 155, 156, 159, 165.
Mackenna (l'abbé), 105, 106, 172.
MacLean (le colonel), 35, 172.
Maillard (l'abbé), 152.
Mailloux (le curé), 218, 320.
Maisonbasse (le curé), 18, 21, 22, 36, 39, 226.
Maizerets (M. de), 300; — la ferme, 62.
Malbaie (la), 196, 216, 220.
Manach (l'abbé), 152, 153.
Manoury (le Père), 100.
Mansfield (Lord), 112.
Marchand (le grand vicaire), 19, 127.
Marchand (l'abbé J.-B.), 282, 286.
Marcoux (le capitaine), 60, 61.
Marie-Thérèse (la Reine), 34.
Marsac (M. de), 148.

Martel (le curé), 105, 315, 318.
Martineau, 254, 258.
Martin (saint), 53, 279.
Maryland, 5, 305.
Mascouche, 287.
Masquinongé, 12.
Massachusetts, 5, 9, 12, 52, 54, 81.
Mathevet (M.), 97.
Mathews, 186.
McDonell (M.), 166.
Meath (le diocèse de), 105.
Meilleur (Dr), 290.
Melbourne (Lord), 173.
Memramcook, 154, 305, 306.
Ménard (M.), 90, 91, 283.
Mercereau (M.), 109.
Mesplets, 179.
Meurin (le Père), 145.
Mézières (M.), 195, 197.
Michel (saint), 29.
Michillimakinac, 257, 290, 330.
Micmacs, 153.
Miramichi, 305, 307.
Missions-Etrangères (Séminaire des), 152, 159, 188, 292.
Modeste (saint), 26.
Monforton (M.), 2.
Montgomery, 6, 42, 47, 55, 62, 63, 66, 68, 69.
Montgolfier (M.), 7, 11, 17, 25, 26, 42-47, 67, 70, 72, 74, 75, 78, 83, 86, 89, 96, 97, 99-103, 105-110, 118, 120, 121, 124-126, 156, 161, 188, 191-194, 196, 197, 200, 218, 243, 255, 256, 260, 280, 281, 289, 304, 310, 311, 324, 325.
Montréal, 6, 7, 11, 16, 17, 25, 26, 33, 42-47, 49, 51, 67-70, 72, 74, 75, 86, 92, 95, 98, 101, 103, 106, 107, 110, 118, 120, 132, 139, 150, 156, 170, 183, 184, 191-197, 201, 204, 213, 215-218, 220, 231, 243, 263, 267, 271, 272, 275, 279, 281, 282, 287, 288, 290, 291, 293, 296-299, 301, 302, 304, 308, 312, 315, 319, 322, 324, 331-333.
Montrésor (John), 3.
Morin (M. Germain), 132, 318.

Mountain (Jacob), 270.
Munro (abbé), 105, 172.

N

Nataskouan, 225.
Neilson (John), 172.
Népisiquit, 154.
Néron, 4.
Neuchatel (le lac de), 169, 187.
Neveu-Sevestre (M.), 216.
New-Hampshire, 5.
New-Jersey, 5.
New-York, 5, 16, 52, 69, 142, 181.
Niagara, 168.
Nicholson (Marguerite), 265.
Nicolet, 12, 220, 230, 313, 318.
Noirceur (la grande), 184.
Noiseux (M.), 11, 105, 230, 315.
North (Lord), 111, 169, 171, 191-194, 196, 197, 200, 201.
North Carolina, 5.
Notre-Dame de Lévis, 19.
Notre-Dame de Paris, 93.
Nouveau-Brunswick, 156.
Nouvelle-Ecosse, 155, 159, 160, 163, 168, 268, 270, 305, 307.
Nouvelle-Orléans, 145.
Nouvelle-Angleterre, 4, 5, 10, 54, 67.
Nouvelle-France, 2.
Numidie, 332.

O

O'Connell, 169.
Olier (M.), 279.
Orillat (M.), 43.
Orléans (l'Evêque d'), 274.
Oswégo, 105.

P

Pandore (le), frégate, 196.

Panet (Mgr), 60, 225, 229, 230.
Panet (le curé Jacques), 225, 229, 230.
Panet (le juge), 72, 74, 216, 226, 254.
Panet (le notaire Antoine), 252, 254.
Papineau (Joseph), 44, 67, 68, 254.
Papineau (Louis-Joseph), 67.
Pâques, 77, 240, 322.
Pâquet (Mgr L.-A.), 278.
Pâquet (le curé), 226, 231.
Parc (le fief du), 21.
Parent (le curé), 21, 86, 156, 221, 225.
Parent (Etienne), 129.
Parent (M. Edouard), 129.
Paris, 93, 94, 117, 127, 138, 152, 157, 192, 202, 214, 246, 260, 264, 274, 286, 299, 308.
Passamaquoddy, 154.
Passé (le culte du), 278.
Paul (saint), 57, 163, 231.
Payet (le curé), 150, 151 231, 232, 257, 273, 312, 314
Pégase (le), frégate, 293, 296.
Pélissier (M.), 25.
Pemquid, 54.
Pensylvanie, 5.
Pentagoüet (rivière de), 161.
Perras (le curé), 167, 254.
Perreault (le curé), 17, 227, 228, 231, 254, 287, 317.
Petit (M. Louis), 318.
Petit-Cap (le), 244.
Petit-Rapide, 43.
Petite-Rivière, 196, 216, 220.
Pétrimoux (M. Médard), 90, 317.
Pétrimoux (le Père Dominique), 328.
Phelan (M.), 166.
Philadelphie, 2, 10, 27.
Phipps, 54, 56.
Phrygie, 259.
Pie VI, 185, 264, 269, 328.
Pinguet (Charles), 132, 325, 354.
Plessy dit Belair, 283.

Plessis (Mgr), 56, 167, 225, 229-231, 262, 283, 284, 286, 290, 299, 314, 325, 332, 333.
Plymouth, 169.
Pointe-Claire, 218, 220, 286, 288.
Pointe-à-Lacaille, 22.
Pointe-Olivier, 11, 43, 44, 46, 89, 90.
Pointe-de-Lévi, 16-19, 41, 47, 61, 95, 103, 213, 216, 220, 225, 289, 314.
Pointe-aux-Trembles de Montréal, 285, 288, 297.
Pointe-aux-Trembles de Neuville, 34, 41, 47, 128-130, 134, 220.
Pollock (Wm.), 205.
Pommereau (M.), 254.
Pommier (Hugues), 318.
Pontbriand (Mgr de), 18, 56, 85, 130, 310, 320.
Pontbriand (les Dames de), 246.
Pont-Rouge, 128.
Porlier (le curé), 21, 89, 105, 136, 175, 314.
Portland (le duc de), 112.
Port-Royal, 126.
Potier (le Père), 141-144, 146, 149.
Poujet (le curé), 232, 284, 290, 303, 304, 312, 317.
Powell (M.), 198.
Power (M.), 166.
Prémontrés (les), 99, 100.
Près-de-Ville, 62, 64.
Price (Benjamin), 321.
Propagande (la), 105, 135, 140, 155, 269, 324, 325.
Protestants, 215, 217, 224.
Proulx (le curé), 287.

Q

Québec, la ville, 6, 9, 11, 12, 16, 19, 23, 41-43, 47, 49, 51, 52, 56-68, 87, 88, 91-94, 96-98, 107, 109, 110, 118, 120, 139, 146, 149, 155, 156, 158, 161, 177, 181, 182, 184, 186, 191-193, 195, 196, 206, 215-218, 225, 231, 233, 243, 250, 251, 253, 259, 260 262, 264, 267-270, 275, 288, 290, 291, 293, 294, 296, 298, 299, 302, 313-316, 319, 321, 323, 324, 330, 332, 333.

Québec, la Province, 2, 4, 9, 16, 17, 25, 44, 98, 121, 187, 189, 190, 197, 198, 217, 250, 251, 262, 294-296.
Quimper, 135.

R

Racico, 165.
Racine (le curé), 220, 285.
Recensements, 215, 217.
Récollets, ou Franciscains, 19, 26, 58, 161, 217, 225, 254, 295, 318-321, 328.
Rennes, 9, 85, 246.
Renoyer (le curé), 287.
Repentigny, 14, 28, 220, 245, 313, 317.
Rhode-Island, 5.
Richelieu (la rivière), 25.
Richer (le Père), 72.
Riedesel, 2, 95, 175, 182, 318,
Rigauville (M. de), 64, 137, 238.
Rimouski, 21, 215, 216, 221-225.
Rinfret (le curé), 231.
Rivière-du-Loup (en haut), 12.
Rivière-du-Loup (en-bas), 21, 221.
Rivière-à-Chicot, 317.
Rivière-Ouelle, 18, 21, 61, 86, 177, 225.
Rivière-Saint-Jean, 152, 154.
Rivière-aux-Raisins, 168.
Rivière-des-Prairies, 220, 285.
Riverin, le notaire, 216.
Robert (M.), 230, 254, 332.
Rochambeau, 175.
Rocheblave, 254.
Rochelle (La), 159.
Rockingham (marquis de), 112.
Rome, 49, 112, 116-118, 255, 257, 263, 264, 267, 269, 280, 330-332.
Ross (Jean), 215.
Roubeau, le jésuite, 186.
Rouillard (Le P. Ambroise), 223.
Rouville; 11.

Rouville (M. de), 71, 271.
Roy (l'abbé Jean-Joseph), 167, 230.
Roy (M.), 106.
Roy (J.-Edmond), 19.
Roy (P.-G.), 316, 318.

S

Sainte-Anne de Beaupré, 220, 239, 241.
Sainte-Anne de La Pocatière, 18, 21, 61, 89, 101, 102, 175.
Sainte-Anne de la Pérade, 33.
Sainte-Anne du Bout de l'Ile, 220.
Saint-Antoine de Chambly, 176, 273, 313, 314.
Saint-Antoine de Tilly, 103.
Saint-Augustin, 134.
Saint-Barnabé, 223.
Saint-Charles de Bellechasse, 18, 20, 30, 31, 77, 216, 218, 233. 237, 238, 303.
Saint-Charles de Chambly, 44, 46, 313, 315, 323, 324.
Saint-Charles (la rivière), 62.
Sainte-Croix, 220, 241, 285.
Saint-Cuthbert, 133, 232, 312, 313, 317.
Saint-David, 19.
Saint-Denis, 43, 44, 46, 176, 313, 314.
Saint-Eustache, 95, 233, 237.
Sainte-Famille, I. O., 139, 231, 304.
Saint-Féréol, 220.
Sainte-Foy, 41, 128, 161, 273, 285.
Saint-François de Beauce, 13, 220.
Saint-François du Lac, 218, 313, 318.
Saint-François de Sales, 286.
Saint-François du Sud, 18, 20, 23, 173, 220, 285.
Saint-François, I. O., 304.
Sainte-Geneviève, 218, 220, 286, 288.
Saint-Gervais 237-239.
Saint-Henri, 19, 216, 233, 234, 236-239.
Saint-Hvacinthe, 313, 315.
Saint-Jacques de l'Achigan, 155, 313, 315, 316, 332.
Saint-Jean (le Fort), 6, 43-46, 69, 71, 104, 110.
Saint-Jean-Deschaillons, 33, 220.

Saint-Jean Port-Joli, 21, 22, 86, 101.
Saint-Joachim, 33, 35, 71, 244.
Saint-Joseph de Beauce, 13, 220.
Saint-Laurent de Montréal, 218, 285.
Saint-Laurent, I. O., 168.
Saint-Laurent (le fleuve), 174, 175, 216.
Sainte-Marie de Beauce, 13, 34, 220, 243-245
Saint-Martin, 95, 220, 287.
Saint-Mathias. Voir Pointe-Olivier.
Saint-Maurice (la rivière), 321.
Saint-Michel, 18, 19, 29, 36, 103.
Saint-Nicolas, 19, 36, 103, 152.
Saint-Olivier. Voir Pointe-Olivier.
Saint-Ours, 175, 185, 232, 313, 314.
Saint-Pierre les Becquets, 12, 220.
Saint-Pierre du Sud, 18, 20, 61, 127, 220.
Saint-Pierre, I. O., 34, 168, 217, 239, 258, 261, 262, 268, 270, 323, 324.
Saint-Philippe, 288.
Saint-Régis, 12, 75, 220, 288.
Saint-Roch des Aulnaies, 18, 21, 22, 61, 101, 102, 123, 218, 317.
Saint-Roch de l'Achigan, 313, 316.
Saint-Romuald, 19.
Saint-Rose, 220, 287.
Saint-Servan, 156.
Saint-Sulpice, la paroisse, 313, 317.
Saint-Thomas, 18, 20, 22, 23, 36, 40, 226, 227, 247.
Saint-Vallier, 18, 20, 30, 35, 64, 220, 225.
Saint-Vincent de Paul, 218, 236, 287.

Saberdache de J. Viger (la), 68, 70.
Sackville (Lord). Voir Germaine.
Sacré-Cœur de Jésus (le), 242.
Saint-André (la Mère), 58.
Saint-Georges-Dupré. Voir Dupré.
Saint-Germain (M. Lemaire de), 14, 28, 220, 265, 287, 317.
Saint-James (le parc), 265.
Saint-Léger (le colonel), 105, 106, 108, 175.
Saint-Onge (le grand vicaire), 7, 26, 36, 243, 260, 270, 320, 325.

Saint-Onge (le curé Garault-), 20, 105, 220.
Saint-Ours (M. de), 71, 105, 196, 233.
Saint-Pierre (l'abbé), 102.
Saint-Raphaël (le Collège), 283, 286, 290.
Saint-Siège (le), 10, 27, 60, 117, 262, 263, 270, 328, 331.
Salaberry (M. de), 106.
Salmon Falls, 54.
Sandwich, 141, 330.
Sanguinet (M.), 5.
Saouet, 135.
Saratoga, 107, 109.
Sardaigne, 189.
Saut-au-Matelot, 35, 61, 62, 64.
Saut-au-Récollet, 220, 285.
Saut Saint-Louis, 73-75, 161, 184, 213, 279, 285, 288, 290.
Sauvages (les), 2, 327.
Savard (le curé), 323.
Savoie (la), 189-191, 193, 194, 198, 221.
Schmidt (le Père), 100.
Schuyler, 6.
Scott (Capitaine), 185.
Scythie (la), 264.
Séminaire de Québec, 14, 17, 20, 28, 33, 35, 48, 50, 51, 58-60, 62, 97, 99, 126-128, 132-140, 150, 153, 155, 157, 164, 166, 167, 178, 183, 188, 190, 209-211, 217, 218, 229-231, 246, 248, 253, 257, 258, 262, 265, 266, 269, 272, 276, 279, 283, 291, 300, 301, 305, 318, 323, 327, 331.
Séminaire de Montréal, 67, 71, 73, 96, 99, 100, 110, 120-122, 124, 188, 192, 193, 195, 197, 200, 201, 217, 256, 279, 281, 282, 286, 288, 291, 312, 313, 315, 327, 332.
Séminaire de Paris, 120, 122, 188, 195, 197, 201, 281, 282.
Séminaire du Saint-Esprit, 158, 159.
Sénécal (Marie-Anne), 269.
Sérindac, 254.
Shelburne (Lord), 112, 180, 181.
Shelburne, en Acadie, 305.
Sheppard (M.), 216.
Sillery, 41.
Smith (le Juge en chef), 186

Société historique de Montréal (la), 5.
Sœurs Grises (les), 184, 217, 279.
Sorel, 47, 70, 105, 175, 297, 298, 313, 315, 318.
Soulanges, 220, 288, 330.
South Carolina, 5.
Stanwix (le Fort), 105, 106, 108.
Sulpiciens (les), 69, 100-102, 120, 192, 195, 200, 279, 280, 288, 316, 318, 319, 329.
Suprématie (la), 113, 114.
Suisse (la), 169, 187-189.
Sydney (Lord), 186, 191, 196, 200, 201, 256.

T

Tadoussac, 156, 221, 225.
Talon (l'intendant), 317.
Tamarois (la mission des), 139, 149.
Tanguay (Mgr), 11, 95, 105, 135, 241, 287, 291, 304, 314, 330.
Tarbes, 59, 138.
Taschereau (Gabriel), 13, 32, 244, 245.
Taschereau (le Cardinal), 13, 243, 244.
Taschereau (Henri), 66.
Te Deum, 65, 66, 92, 93.
Terrebonne, 223, 287.
Terlaie (M. de), 75, 125.
Têtu (Mgr), 300.
Thessalonique (l'Église de), 163.
Thibodeau (Jeanne), 126.
Thompson (M.), 62.
Thurlow, 112.
Tibère, 4.
Touraine (la), 118.
Tours (l'archevêque de), 159.
Tracadièche, 160, 164.
Tripoli, 332.
Trois-Pistoles, 21, 221-223, 225, 298.
Trois-Rivières, 7, 8, 12, 26, 32, 36, 47, 105, 161, 170, 215, 216, 218, 243, 267, 275, 297, 313, 315, 318-321, 325.
Trou Saint-Patrice, 172

Truteau (le curé), 21, 221.
Turcs (les), 224.
Turgeon (Mgr), 254.
Turgeon (Louis), 19, 254.

U

Ursulines de Québec, 9, 50, 57, 58, 62, 104, 136, 170, 173, 183, 205, 215, 217, 218, 246, 276, 292, 296, 328.
Ursulines des Trois-Rivières, 26, 217, 218, 320, 328.

V

Vadegasse (l'abbaye de), 99, 100.
Valin (M.), 19.
Valinière (M. de la), 22, 100-102, 117, 118, 176, 317.
Varennes, 126, 273, 274, 313, 314.
Vasal (M.), 106.
Vatican (le), 280.
Vaud (le Canton de), 169, 170, 188.
Vaudreuil (M. de), 259.
Vaudreuil, la paroisse, 287, 288.
Vaudreuil, le château, 290.
Verchères, 109, 151, 313, 314.
Verreau (M. l'abbé), 5.
Verreau (le curé), 13, 123, 220.
Vertbois (le fief), 21.
Veuillot (François), 29.
Veyssière (le récollet), 116, 161, 319.
Vézina (le curé), 231, 233, 234, 236.
Vic-le-comte, 192.
Victoria (la Reine), 173, 294.
Vienne (M.), 233.
Viger (Denis-Benjamin), 44.
Viger (Jacques), 68, 70.
Villars (M. de), 117, 118, 135, 138, 140, 157, 203, 214, 215, 246, 260, 264, 291, 292, 308, 327.
Vincennes, 147.
Virginie, 5, 147.
Visitandines de Rennes, 9, 55, 85, 87, 89, 246.

Volant de Saint-Claude (M.), 318.
Voyer (Chs), 19, 179.

W

Walker, 45, 101.
Washington, 6, 7, 55.
Wederburne, 112.
Well (le Père), 74, 75, 313, 328.
Well (M.), 106.
Wiats, 287.
William-Henry, alias Sorel, 297.
William-Henry. Voir Guillaume-Henri.
Williams (le greffier), 251.
Williams (Jenkin), 32.
Windsor, 154.
Wood Creek, 106.
Wolfe, 6, 63, 119.
Wooster (David), 46, 69.

Y

Yamachiche, 12, 299, 300, 302, 333.
Yamaska, 313, 318.
Youville-Dufrost. Voir Dufrost.
Youville (Mme d'), 279.

TABLE DES MATIÈRES

—

PAGES

BÉNÉDICTION ET VŒUX DU SAINT-PÈRE..... VII

CHAPITRE I.—Invasion des Américains au Canada.—Mandement de Mgr Briand « à tous les peuples de cette colonie ». — Attitude des Canadiens..... 1

CHAPITRE II. — Troisième visite pastorale de Mgr Briand. — L'itinéraire. — Union du clergé canadien contre l'invasion américaine..... 15

CHAPITRE III. — Un incident scandaleux. — Autres faits regrettables, d'après le journal de Baby. — Lettre disciplinaire de Mgr Briand à M. Maisonbasse 28

CHAPITRE IV. — Les Américains au fort Saint-Jean, à Montréal et à Québec.—Correspondance Montgolfier et Briand. — Carleton prépare la défense de Québec 41

CHAPITRE V. — 1690 et 1775. — Nos communautés religieuses pendant le siège de Québec. — Délivrance de la ville.—*Te Deum* d'actions de grâces. 54

CHAPITRE VII.—Après la tempête. — Mandement de Mgr Briand aux sujets rebelles..... 77

CHAPITRE VIII.—Les Canadiens reviennent peu à peu au devoir.—Obstacles à la conversion.—Fermeté et bonté de l'évêque. — Un *Te Deum* d'actions de grâces 85

PAGES

CHAPITRE IX.—Troupes anglo-allemandes dispersées dans les campagnes.—Les ennuis de M. Montgolfier. — La Valinière. — Expédition désastreuse de Burgoyne aux Etats-Unis.—Burgoyne et Carleton 94

CHAPITRE X.—Carleton, l'acte de Québec, les instructions du Roi au gouverneur, — et l'Eglise du Canada 111

CHAPITRE XI.—L'abbé Bailly, précepteur des enfants de Carleton.—Il est nommé curé de la Pointe-aux-Trembles de Neuville. — Bien qu'il y fait avant son départ pour Londres. — M. Demeulle dessert sa paroisse..... 124

CHAPITRE XII.—Au Séminaire de Québec.—Mort de M. Pressart. — Départ de M. Hubert. — La mission de Détroit..... 133

CHAPITRE XIII. — Les missions de l'Acadie..... 152

CHAPITRE XIV. — Haldimand et l'Eglise du Canada. 169

CHAPITRE XV. — Haldimand et l'Eglise du Canada (*suite*) 188

CHAPITRE XVI.—Monseigneur Briand et Haldimand. — Une lettre de l'évêque à Carleton. — Départ d'Haldimand 200

CHAPITRE XVII. — L'Eglise du Canada en 1784... 213

CHAPITRE XVIII. — L'Eglise du Canada en 1784 (*suite*) 229

CHAPITRE XIX.—Mgr Briand se démet de l'évêché de Québec.—Mgr Desglis lui succède.—M. Hubert est nommé coadjuteur 246

MONSEIGNEUR DESGLIS

—

PAGES

CHAPITRE I.—Mandement d'entrée de Mgr Desglis.—Consécration du Coadjuteur. — Actes épiscopaux de l'un et de l'autre..... 259

CAHPITRE II. — Visite pastorale du diocèse par Mgr Hubert, coadjuteur de Mgr Desglis..... 275

CHAPITRE III. — Visite au Canada du prince Guillaume-Henri. — Malaise dans l'Eglise de Québec. —Mgr Briand, l'ange de la paix.—Lettre pastorale de Mgr Desglis aux catholiques de la Nouvelle-Ecosse 293

CHAPITRE IV. — L'Eglise du Canada en 1787. — Visite pastorale de 1788..... 308

CHAPITRE V. — Mort et funérailles de Mgr Desglis.—Mgr Hubert prend possession du siège épiscopal de Québec.—Lettre à la Propagande.—M. Bailly, nommé coadjuteur 322

———

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BX
1422
Q4G55
pt.2

Gosselin, Auguste Honoré
L'église du Canada après
la conquête